



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 24 FÉVRIER 1877.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 20 février 1877.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. James K. Ward, William F. Lewis et Alexander Murray, conseillers de la municipalité de Notre-Dame de Grâce, comté d'Hochelega. 1515

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 21 février 1877.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR d'associer Honoré Langlais, Alfred Giroux, Joseph Trottier, fils de Léandre, et Lyman Weller, écuyers, de la paroisse de Saint-Casimir, et Arsène Chalifour, écuyer, de la paroisse des Grondines, dans le comté de Portneuf, à la commission de la paix pour le district de Québec.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 21 février 1877.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, de nommer MM. John McLean, William H. Cross, Charles Amadon, Francis Annesly et Xavier Foucher, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans et pour le canton d'Ireland, dans le comté de Mégantic. Ancienne commission révoquée.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 21 février 1877.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Félix Lussier, Joseph Napoléon Azarie Archambault, Charles

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 24th FEBRUARY, 1877.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 20th February, 1877.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. James K. Ward, William F. Lewis and Alexander Murray, councillors for the municipality of Notre Dame de Grâce, county of Hochelega. 1516

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 21st February, 1877.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to associate Honoré Langlais, Alfred Giroux, Joseph Trottier, son of Léandre, and Lyman Weller, esquires, of the parish of Saint-Casimir, and Arsène Chalifour, esquire, of the parish of Grondines, in the county of Portneuf, to the commission of the peace for the district of Québec.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 21st February, 1877.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. John McLean, William H. Cross, Charles Amadon, Francis Annesly and Xavier Foucher, commissioners for the summary trial of small causes in and for the township of Ireland, in the county of Mégantic. Former commission revoked.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 21st February, 1877.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. Félix Lussier, Joseph Napoléon Azarie Archambault, Charles

François Painchaud, Louis Huet Massue, Eugène Napoléon Duchesnois, Edouard Alexis Beaudry, Hector Adolphe Bernard, Alexandre Edouard Painchaud, Louis Lussier et Albert Lussier, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans et pour la paroisse de Sainte-Anne de Varennes, dans le comté de Verchères. Ancienne commission révoquée. 1525

François Painchaud, Louis Huet Massue, Eugène Napoléon Duchesnois, Edouard Alexis Beaudry, Hector Adolphe Bernard, Alexandre Edouard Painchaud, Louis Lussier and Albert Lussier, commissioners for the summary trial of small causes, in and for the parish of Sainte Anne de Varennes, in the county of Verchères. Former commission revoked. 1526

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.

[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner—SALET :

GEO. B. BAKER, } ATTENDU qu'il est à propos
Sol. Genl. } de changer les époques de la tenue des différentes cours dans le district de Kamouraska.

A CES CAUSES, Nous avons déclaré et ordonné, et, par notre présente proclamation, déclarons et ordonnons que les cours dans le dit district de Kamouraska ci après mentionnées, soient tenues aux époques déterminées ci-dessous, savoir :

LA COUR DU BANC DE LA REINE dans l'exercice de sa juridiction criminelle en première instance, dans et pour le DISTRICT DE KAMOURASKA, commencera le VINGT-TROISIEME jour du mois de MARS et le SIX-HUITIEME jour du mois de DECEMBRE, chaque année ;

LA COUR SUPERIEURE dans et pour le DISTRICT DE KAMOURASKA, sera tenue chaque année du DIX-NEUVIEME au VINGT-DEUXIEME jour de chacun des mois de MARS, MAI et SEPTEMBRE, et du QUATORZIEME aux DIX-SEPTIEME jour du mois de DECEMBRE, ces jours inclusivement ;

LA COUR DE CIRCUIT dans et pour le DISTRICT DE KAMOURASKA, sera tenue chaque année du QUINZIEME au DIX-HUITIEME jour de chacun des dits mois de MARS, MAI et SEPTEMBRE, et du DIXIEME au TREIZIEME jour du mois de DECEMBRE, ces jours inclusivement ;

LA COUR DE CIRCUIT dans et pour le COMTE DE TEMISCOUATA, sera tenue du CINQUIEME au SEPTIEME jour de chacun des mois de MAI et DECEMBRE, ces deux jours inclusivement.

De tout ce que dessus tous nos feux sujets, et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-UNIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secrétaire.

1521

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.

[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

GEO. B. BAKER, } WHEREAS, it is proper to
Sol. Genl. } change the time of holding the terms of the different courts in the district of Kamouraska.

NOW KNOW YE, that We have declared and ordered, and do by our present proclamation declare and order that the courts hereinafter mentioned, in the district of Kamouraska aforesaid, shall be held at the times hereinafter fixed, namely :

THE COURT OF QUEEN'S BENCH, in the exercise of its original criminal jurisdiction in and for the DISTRICT OF KAMOURASKA, shall commence and be held on the TWENTY THIRD day of the month of MARCH and on the EIGHTEENTH day of the month of DECEMBER, of every year ;

THE SUPERIOR COURT in and for the DISTRICT OF KAMOURASKA, shall be held every year from the NINETEENTH to the TWENTY SECOND day of each of the months of MARCH, MAY and SEPTEMBER, and from the FOURTEENTH to the SEVENTEENTH day of the month of DECEMBER, these days inclusively ;

THE CIRCUIT COURT in and for the DISTRICT OF KAMOURASKA, shall be held every year, from the FIFTEENTH to the EIGHTEENTH day of each of the months of MARCH, MAY and SEPTEMBER, and from the TENTH to the THIRTEENTH day of the month of DECEMBER, these days inclusively ;

THE CIRCUIT COURT in and for the COUNTY OF TEMISCOUATA, shall be held from the FIFTH to the SEVENTH day of each of the months of MAY and DECEMBER, these days inclusively ;

Of all which our loving subjects, and all others whom these presents may concern, are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Québec, to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Québec.

At Our Government House in Our City of Québec, in Our said Province of Québec, this TWENTY FIRST day of FEBRUARY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant Secretary.

1522

Canada,
Province de
Québec.

L. LETELLIER.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner—SALUT :

GEORGE BAKER, } ATTENDU que Charles Alexandre Terroux, Jean Adolphe Gravel, Pierre Lamothe, Louis Wilfrid Marchand et Léonard Ovide Hétu, écuyers, ont été dûment nommés commissaires pour les fins du chapitre dix-huit des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, dans et pour le diocèse catholique romain de Montréal, tel que canoniquement reconnu et érigé dans le Bas-Canada, par les autorités ecclésiastiques ; Et ATTENDU que les dits Jean Adolphe Gravel, Pierre Lamothe et Louis Wilfrid Marchand, trois des dits commissaires, ont, en leur qualité de commissaires comme susdit, par et en vertu des dispositions contenues dans le dit acte, fait un rapport de leur opinion au Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec, accompagné d'un procès-verbal de leurs procédés, par lequel ils décrivent et déclarent les limites et bornes de cette partie de la paroisse de Saint-Louis de Terrebonne, dans le dit diocèse catholique romain de Montréal, qu'ils croient le plus expédient de démembrement de la dite paroisse de Saint-Louis de Terrebonne, et d'annexer à la paroisse de Sainte-Anne des Plaines, dans le diocèse susdit, dans le comté de Terrebonne, comme suit, savoir : l'étendue de terre bornée comme suit, savoir : à l'ouest par la ligne de division entre les terres de Jean Leclair et Maurice Lauzon, depuis un point situé au côté nord de la rivière Mascouche, dans la dite ligne de division suivant une direction à peu près nord magnétique sur une longueur d'environ vingt trois arpents jusqu'aux limites actuelles entre Terrebonne et Sainte-Anne des Plaines, au nord par la ligne limitative entre Terrebonne et Sainte-Anne des Plaines, depuis un point situé sur la dite ligne dans la ligne de division ci-devant mentionnée entre Jean Leclair et Maurice Lauzon, suivant une direction nord-est sur une longueur d'environ vingt arpents et demi jusqu'à l'intersection de la ligne est de la terre de Israël Lauzon ; à l'est par la ligne de division entre les terres de Israël Lauzon et de Léandre Robin dit Lapointe, depuis un point situé au côté nord de la dite rivière Mascouche, dans la dite ligne de division en dernier lieu mentionnée suivant une direction à peu près nord magnétique sur une longueur d'environ trente quatre arpents et demi jusqu'à l'intersection de la ligne limitative entre Terrebonne et Sainte-Anne des Plaines, et enfin au sud par la dite rivière Mascouche ou Sainte-Marie.

A CES CAUSES, Nous avons confirmé, établi et reconnu, et par les présentes confirmons, établissons et reconnaissons les dites limites et bornes de la partie de la paroisse de SAINT-LOUIS DE TERREBONNE ci-dessus désignée, comme devant être et demeurer démembrée de la dite paroisse de Saint-Louis de Terrebonne, et annexée à la paroisse de SAINTE-ANNE DES PLAINES ; Et Nous avons ordonné et déclaré, et par les présentes ordonnons et déclarons que la dite partie de la paroisse de SAINT-LOUIS DE TERREBONNE ci-dessus décrite, sera démembrée de la dite paroisse de Saint-Louis de Terrebonne, et sera et demeurera annexée à la dite paroisse de SAINTE-ANNE DES PLAINES ; Et par les présentes, Nous décrétons qu'à l'avenir la dite partie de la dite paroisse de SAINT-LOUIS DE TERREBONNE, fera partie de la dite paroisse de SAINTE-ANNE DES PLAINES, pour toutes les fins civiles, en conformité des dispositions du susdit acte.

De tout ce que dessus tous Nos feux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner

Canada,
Province of
Quebec.

L. LETELLIER.

[L. S.]

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen. Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

GEORGE BAKER, } WHEREAS, Charles Alexandre Terroux, Jean Adolphe Gravel, Pierre Lamothe, Louis Wilfrid Marchand and Léonard Ovide Hétu, esquires, have been duly appointed commissioners for the purposes of chapter eighteen of the Consolidated Statutes for Lower Canada, in and for the roman catholic diocese of Montreal, canonically acknowledged and erected in Lower Canada, by the ecclesiastical authorities ; AND WHEREAS the said Jean Adolphe Gravel, Pierre Lamothe and Louis Wilfrid Marchand, three of the said commissioners, have, as such commissioners as aforesaid, under and by virtue of the provisions contained in the said act, made to the Lieutenant-Governor of Our Province of Quebec, a return of their opinion, with a procès-verbal of their proceedings, by which they describe and declare the limits and boundaries of that certain part of the parish of Saint Louis de Terrebonne, in the said roman catholic diocese, of Montreal, which they think most expedient to be dismembered from the said parish of Saint Louis de Terrebonne, and to be annexed to the parish of Sainte Anne des Plaines, in the diocese aforesaid, in the county of Terrebonne, to be as follows, that is to say : an extent of territory bounded as follows, that is to say : towards the west by the line of division between the lands of Jean Leclair and Maurice Lauzon, from a point situate on the north side of the river Mascouche in the said line of division, following a direction nearly north magnetic a distance of about twenty three arpents to the existing limit between Terrebonne and Sainte-Anne des Plaines ; towards the north by the line of limit between Terrebonne and Sainte-Anne des Plaines, from a point situate on the said line in the line of division above mentioned between Jean Leclair and Maurice Lauzon, following a north easterly direction a distance of about twenty arpents and a half, to the intersection of the east line of the land of Israël Lauzon ; towards the east by the line of division between the lands of Israël Lauzon and Léandre Robin dit Lapointe, from a point situate on the north side of the said river Mascouche, in the said last mentioned line of division, following a direction nearly north magnetic, a distance of about thirty four arpents and a half to the intersection of the line of limit between Terrebonne and Sainte-Anne des Plaines, and lastly towards the south by the said river Mascouche or Sainte Marie.

NOW KNOW YE, that We have confirmed, establish and recognised, and by these presents do confirm, establish and recognise the aforesaid limits and boundaries of that part of the parish of SAINT-LOUIS DE TERREBONNE hereinbefore described, to be and remain dismembered, from the said parish of Saint Louis de Terrebonne, and to be and remain annexed to the parish of SAINTE-ANNE DES PLAINES ; And We have ordained and declared, and by these presents do ordain and declare the said part of the parish of SAINT-LOUIS DE TERREBONNE above described, to be dismembered from the said parish of Saint Louis de Terrebonne, and to be and remain annexed to the said parish of SAINTE-ANNE DES PLAINES ; And We do hereby constitute the said part of the said parish of SAINT-LOUIS DE TERREBONNE, to be hereafter part of the said parish of SAINTE-ANNE DES PLAINES, for all civil purposes, agreeably to the provisions of the aforesaid act.

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby

sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoins, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce SEIZIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secrétaire.

1513

Canada,
Province de
Québec.

[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

Geo. B. Baker, } **A**T TENDU que Magloire Turcot, Romuald St. Jacques, Pierre Bachand, Louis Gustave de Lorimier et Hilaire Renaud Blanchard, écuyers, ont été dûment nommés commissaires pour les fins du chapitre dix-huit des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, dans et pour le diocèse catholique romain de Saint-Hyacinthe, tel que canoniquement reconnu et érigé dans le Bas-Canada, par les autorités ecclésiastiques ; Et ATTENDU que les dits Magloire Turcot, Romuald St. Jacques et Hilaire Renaud Blanchard, trois des dits commissaires, ont, en leur qualité de commissaires comme susdit, par et en vertu des dispositions contenues dans le dit acte, fait un rapport de leur opinion au Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec, accompagné d'un *procès-verbal* de leurs procédés, par lequel ils décrivent et déclarent les limites et bornes qu'ils croient le plus expédient d'assigner à la paroisse de Sainte-Croix, dans le dit diocèse catholique romain de Saint-Hyacinthe, dans le comté de Missisquoi, comme suit, savoir : une étendue de terre d'environ treize milles de longueur sur environ douze milles de profondeur, borné comme suit, savoir : au nord par la ligne qui sépare les lots vingt deuxième des lots vingt-troisième dans les dixième, neuvième et huitième rangs du township de Dunham, par la ligne qui sépare les lots vingtième des lots vingt-unième dans les septième et sixième rang du même township, par la ligne qui sépare le lot dix-septième du lot dix-huit dans le cinquième rang du même township, par la ligne qui sépare les lots quinzième des lots seizième dans les quatrième, troisième, deuxième et premier rangs du même township, à l'est partie par les lignes qui séparent les lots vingt-deux et vingt-un du huitième rang, des lots vingt deux et vingt et un du septième rang, les lots vingt, dix-neuf et dix-huit du sixième rang, des lots vingt, dix-neuf et dix-huit du cinquième rang, par la ligne qui sépare les lots dix-sept et seize dans les cinquième et quatrième rangs du même township et partie par le township de Sutton, au sud par la ligne provinciale, à l'ouest partie par la partie ouest de la seigneurie de Saint-Armand ou Saint-Armand West Parish et partie par le township de Stanbridge.

A CES CAUSES Nous avons confirmé, établi et reconnu, et par les présentes, confirmé, établi et

required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be herunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant Governor of the Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this SIXTEENTH day of FEBRUARY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the Fortieth year of Our Reign.

By command,

PH. J. JOLICEUR,
Assistant Secretary.

1514

Canada,
Province of
Québec.

[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

Geo. B. Baker, } **W**HEREAS, Magloire Turcot, Romuald St. Jacques, Pierre Bachand, Louis Gustave de Lorimier and Hilaire Renaud Blanchard, esquires, have been duly appointed commissioners for the purposes of chapter eighteen of the Consolidated Statutes for Lower Canada, in and for the roman catholic diocese of Saint Hyacinthe, canonically acknowledged and erected in Lower Canada, by the ecclesiastical authorities ; AND WHEREAS the said Magloire Turcot, Romuald St. Jacques and Hilaire Renaud Blanchard, three of the said Commissioners, have, as such Commissioners as aforesaid, under and by virtue of the provisions contained in the said act, made to the Lieutenant-Governor of Our Province of Quebec, a return of their opinion, with a *procès-verbal* of their proceedings, by which they describe and declare the limits and boundaries which they think most expedient to be assigned to the parish of Sainte Croix, in the said roman catholic diocese of Saint Hyacinthe, in the county of Missisquoi, to be as follows, that is to say : an extent of territory of about thirteen miles in length by about twelve miles in depth ; bounded as follows, that is to say : on the north by the line which separates the lots number twenty two from the lots number twenty three in the tenth, ninth and eighth ranges of the township of Dunham, by the line which separates the lots number twenty from the lots number twenty one in the seventh and sixth ranges of the said township, by the line which separates the lot number seventeen from the lot number eighteen in the fifth range of the said township, by the line which separates the lots number fifteen from the lots number sixteen in the fourth, third, second and first ranges of the said township, on the east partly by the lines which separate the lots numbers twenty two and twenty one of the eighth range from the lots numbers twenty two and twenty one of the seventh range, the lots numbers twenty, nineteen and eighteen of the sixth range, from the lots numbers twenty, nineteen and eighteen of the fifth range by the line which separates the lots numbers seventeen and sixteen in the fifth and fourth ranges of the said township and partly by the township of Sutton, on the south by the province line, on the west partly by the west part of the seigniorie of Saint Armand or Saint Armand West Parish, and partly by the township of Stanbridge.

NOW KNOW YE, that We have confirmed, established and recognised, and by these presents

sons et reconnaissons les dites limites et bornes comme devant être et demeurer celles de la dite paroisse de SAINTE-CROIX; Et Nous avons ordonné et déclaré, et par les présentes ordonnons et déclarons que la dite paroisse de SAINTE-CROIX, sera une paroisse pour toutes les fins civiles en conformité des dispositions du susdit acte.

De tout ce que dessus tous nos féaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont par les présentes requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce SEIZIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant-Secrétaire.

1511

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le SIXIEME jour du mois de FEVRIER, dans l'année Notre-Seigneur, mil huit cent soixante dix-sept, et à chacun de vous

—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le sixième jour du mois de février mil huit cent soixante-dix-sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le VINGT-SEPTIEME jour du mois de MARS prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce DEUXIEME jour

do confirm, establish and recognise the aforesaid limits and boundaries to be and remain those of the parish of SAINT CROIX; And We have erected and declared, and do by these presents erect and declare the said parish of SAINT CROIX, to be a parish for all civil purposes agreeably to the provisions of the aforesaid act.

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Administrator of the Government of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this SIXTEENTH day of FEBRUARY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,

PH. J. JOLICŒUR,
Assistant Secretary.

1512

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the SIXTH day of the month of FEBRUARY, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy seven, to have been commenced and held, to every of you—GREETING.

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called for the sixth day of the month of February one thousand eight hundred and seventy seven, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

NOW KNOW YE, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on TUESDAY, the TWENTY SEVENTH day of the month of MARCH next, you meet us in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this

de FÉVRIER dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.
1035 4

Avis du Gouvernement.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Avis public est par le présent donné, qu'en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, des lettres patentes ont été émises sous le grand sceau de la province de Québec, en date du seizième jour de février, mil huit cent soixante et dix-sept, incorporant John Ross, de la cité de Québec, marchand, William Withall, de la dite cité de Québec, marchand, James Gibb Ross, de la paroisse de Saint-Roch de Québec nord, marchand, James Connolly, de la paroisse de Québec, marchand, Jean-Baptiste Renaud, de la cité de Québec, marchand, Elisée Beaudet, de la dite cité de Québec, Isidore Thibaudeau, de la dite cité de Québec, marchand, Adolphe P. Caron, écuyer, de la dite cité de Québec, avocat, et un de nos conseillers de la Reine, et Prudent Vallée, de la dite cité de Québec, constructeur, sous le nom de "Quebec and Lake Saint John Railway Lumbering and Trading Company," avec un capital de deux cent milles piastres divisé en quatre cents actions de cinq cents piastres chacune, pour les objets suivants, savoir :

De construire le chemin à lisses de Québec, savoir : un chemin à lisses portant le dit nom et qui s'étendra de la cité de Québec au Lac Saint-Jean.

De faire usage du dit chemin lorsqu'il sera construit.

De faire toutes espèces d'opérations dans la production de bois et en général toutes espèces d'opérations commerciales.

De conduire et faire toutes sortes d'opérations et travaux sur le dit chemin comme entrepreneurs, et toutes affaires concernant tels travaux.

D'établir des dépôts, magasins et bureaux d'affaires pour l'achat et la vente d'articles de commerce, denrées, effets et marchandises.

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce vingt et unième jour de février 1877.

PH. J. JOLICEUR,
1523 Assistant-Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. 1469.) AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements.

Canton Tremblay.

(7e rang.)

Vente du lot No. 42, faite à Joseph Perron.
E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissionnaire.
Québec, 19 février 1877. 1465

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou

SECOND day of FEBRUARY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery.
1036

Government Notices.

SECRETARY'S OFFICE.

Public notice is hereby given, that under the joint-stock companies incorporation act, letters patent have been issued under the great seal of the province of Quebec, bearing date the sixteenth day of February, eighteen hundred and seventy seven, incorporating John Ross, of the city of Quebec, merchant, William Withall, of the said city of Quebec, merchant, James Gibb Ross, of the parish of Saint Roch of Quebec north, merchant, James Connolly, of the parish of Quebec, merchant, Jean Baptiste Renaud, of the city of Quebec, merchant, Elisée Beaudet, of the said city of Quebec, Isidore Thibaudeau, of the said city of Quebec, merchant, Adolphe P. Caron, of the said city of Quebec, esquire, advocate, and one of our counsel learned in the law, and Prudent Vallée, of the said city of Quebec, builder, by the name of "Quebec and Lake Saint John Railway Lumbering and Trading Company," with a total capital stock of two hundred thousand dollars, divided into four hundred shares of five hundred dollars each, for the following purposes, to wit :

To build the Quebec and Lake Saint John Railway, viz : a railway which will bear the said name and will extend from the city of Quebec to Lake Saint John.

To work the said railway when built.

To carry on lumbering and general trading operations.

To carry on all operations and works on the said railway as contractors and all business concerning such works.

To establish stores, depots and places of business for the buying and selling of articles of commerce, produce, wares and merchandize.

Dated at the office of the secretary of the province of Quebec, this twenty first day of February, 1877.

PH. J. JOLICEUR,
1524 Assistant Secretary.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. 1469.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto.

Township Tremblay.

(7th range).

Sale of lot No. 42, made to Joseph Perron.
E. E. TACHÉ,
Assistant Commissioner.
Quebec, 19th February, 1877. 1466

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Quebec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting

LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 23 janvier 1877. 803 5

ECOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école sera ouverte le premier février prochain, dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer, professeur de navigation, et ex-professeur de navigation de la société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes seront comme suit :

L'école sera ouverte tous les jours pendant l'année, (excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se fermera à midi.

Le programme des études sera le suivant :

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes ; la navigation proprement dite ; la manière de faire le point ; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur circum-méridienne du soleil ; trouver la longitude par le chronomètre ; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut ; trouver le temps de la haute marée ; la correction des sondages ; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son application et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes-marines, des instruments ; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de *viva voce* que les aspirants ont à subir devant le bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory ;) trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances

exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.

G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.

Quebec, 23rd January, 1877. 804

QUEBEC GOVERNMENT SCHOOL OF NAVIGATION.

This school will be opened on the first of February next, in the buildings of the Legislative Assembly, under the tuition of William C. Seaton, esquire, professor of navigation, and late nautical master to the Society of Merchant Venturers, Bristol, England.

The terms of time will be as follows :

The school will be opened daily throughout the year, (except from the first July till the end of August), from nine in the forenoon till four in the afternoon.

On Saturdays, it will close at noon.

The course of studies to be followed at this school will be :

FIRST COURSE.

For the preparation of candidates for the masters' and mates' certificates of competency, granted, after successful examination, by the Board of Examiners of the Dominion of Canada. This will embrace the use of logarithms ; the sailings ; day's work ; finding the latitude by meridian altitude of the sun, of a star, by an ex-meridian altitude of the sun ; finding the longitude by chronometer ; the variation and deviation of the compass by an amplitude and by an azimuth, to find the times of high water ; the correction of soundings ; to make observations for the formation of the table of deviations, its application, also the laying off and use of Napier's diagram ; the use of the chart of instruments ; the rule of the road and all other subjects comprised in the *viva voce* examination before the Dominion board of examiners.

SECOND COURSE.

An extended study of practical navigation and nautical astronomy. To find the latitude by a meridian altitude of the moon, of circum-polar stars, by an ex-meridian altitude of the pole star, by double altitudes of a celestial body (Sumner's and Ivory's methods) ; to find the longitude by double altitudes, by lunar observations ; to rate a chrono-

lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS.
Partie Théorique.

Etudes mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le bureau des examinateurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée, auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge, en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets, devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école, en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à Wm. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,
27 7 Secrétaire de la Province de Québec.

meter by equal altitudes; the use of the artificial horizon, the laws of storms, &c., &c.

THIRD COURSE.
Theory.

Mathematical investigation of the different rules and formulæ used in nautical science.

The matriculation fees will be \$15, for those studying to pass for a mate's certificate before the Dominion Board of Examiners, and \$20 for those studying to pass as masters; and students, after having matriculated, will have the right to attend the school, free, for any length of time, until they have obtained their certificates from the Dominion Board of Examiners.

Should extra-examinations be established before the Dominion Board of Examiners, the preparation for those extra-examinations of such candidates, as will have made their studies at this school, will be free of any charge.

The tutor of the school will make a monthly report to the Provincial Secretary, stating the number and proficiency of students, and the number of candidates from the school who have successfully passed the Dominion Board of Examiners, for certificates of masters and mates.

Persons desirous of entering the school may apply to the Honorable the Provincial Secretary or to Wm. C. Seaton, esquire, at Québec.

By order,

J. A. CHAPLEAU,
28 Secretary of the Province of Québec.

Avis Divers.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Marie Corbeille, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Isidore Forget dit Dépaty, plâtrier et entrepreneur, du même lieu, autorisée en justice à l'effet des présentes,
Demanderesse;

vs.

Le dit Isidore Forget dit Dépaty, plâtrier et entrepreneur, du même lieu. Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

BOURGOUIN & LACOSTE,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 20 février 1877. 1509

Avis est par le présent donné que William Workman, écuyer, Alexander Maurice Delisle, écuyer, Mark Tomkins, marchand, John McAllister Vernon, marchand, Andrew Turner Holland, courtier, et William Livesley, manufacturier de vaisselle, tous de la cité de Montréal, en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, feront application pour obtenir des lettres patentes incorporant la "West End Dresden Pottery, Limited," dans le but de manufacturer de la vaisselle en terre et en porcelaine à Sainte-Cunégonde ou Village Delisle, près de la cité de Montréal. Le fonds capital de la compagnie est de cinquante mille piastres, en cinq cent parts de cent piastres chacune. Les dits William Workman, Andrew Turner Holland et William Livesley, tous sujets britanniques, seront les premiers directeurs de la compagnie.

TRENHOLME & MACLAREN,
Procureurs des pétitionnaires.

Montréal, 5 février 1877. 85 7

Miscellaneous Notices.

Province of Québec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Marie Corbeille, of the city and district of Montreal, wife of Isidore Forget dit Dépaty, plasterer and contractor, of the same place, authorized *en justice* to the effects hereof,
Plaintiff;

vs.

The said Isidore Forget dit Dépaty, plasterer and contractor, of the same place,
Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

BOURGOUIN & LACOSTE,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 20th February, 1877. 1510

Notice is hereby given that William Workman, esquire, Alexander Maurice Delisle, esquire, Mark Tomkins, merchant, John McAllister Vernon, merchant, Andrew Turner Holland, broker, and William Livesley, earthenware manufacturer, all of the city of Montreal, will apply under the joint stock companies incorporation act, for letters patent to incorporate the "West End Dresden Pottery, Limited," to carry on the business of manufacturing earthenware and porcelain at Sainte-Cunégonde or Delisle Village, near the city of Montreal. The capital stock of the company is fifty thousand dollars, in five hundred shares of one hundred dollars each. The said William Workman, Andrew Turner Holland and William Livesley, all british subjects, to be the first directors of the company.

TRENHOLME & MACLAREN,
Attorneys for applicants.

Montreal, 5th February, 1877. 86

Province de Québec, }
 District de Joliette. } *Cour Supérieure.*
 Dame Aglaé Dalpé dit Parizeau, de la paroisse de
 Saint-Sulpice, dans le district de Joliette, épouse
 de Louis Piché, marchand, du même lieu, duc-
 ment autorisé à ester en justice,
 Demanderesse ;

vs.

Le dit Louis Piché, Défendeur.
 Une action en séparation de corps et de biens
 a été instituée en cette cause, le neuvième jour
 de février courant.

BONIN & ARCHAMBEAULT,
 Avocats de la Demanderesse.
 Joliette, 12 février 1877. 1461

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 Dame Margaret Ann Simpson, de la ville et du
 district de Montréal, épouse de Hugh Gervan, du
 même lieu, commerçant, dûment autorisée en
 justice,
 Demanderesse ;

vs.

Le dit Hugh Gervan, du même lieu,
 Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été insti-
 tuée en cette cause.

D. E. BOWIE,
 Avocat de la Demanderesse.
 Montréal, 19 février 1877. 1475

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure,*
 No. 322.
 Dame Julienne Brien dit Desrochers, épouse de
 Jean *alias* Joseph Maranda, journalier, des cité
 et district de Montréal, dûment autorisée à ester
 en justice,
 Demanderesse ;

vs.

Le dit Jean *alias* Joseph Maranda,
 Défendeur.
 Une action en séparation de corps et de biens a
 été instituée en cette cause.

A. DALBEC,
 Avocat de la Demanderesse.
 Montréal, 19 février, 1877. 1335

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 No. 841.
 Dame Janet McAdam, de la cité et du district de
 Montréal, épouse de Daniel Munro, plombier et
 commerçant, du même lieu, dûment autorisé à
 ester en jugement.
 Demanderesse ;

vs.

Le dit Daniel Munro, Défendeur.
 Une action en séparation de corps et de biens a
 été instituée en cette cause.

GILMAN & HOLTON,
 Procureurs de la Demanderesse.
 Montreal, 8 février 1877. 1249 2

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Québec. }
 Dame Octavie Laliberté, de la cité et du district
 de Québec, épouse de Jean *alias* Johnny Lysotte,
 du même lieu, hôtelier, dûment autorisée à ester
 en justice,
 Demanderesse ;

vs.

Jean *alias* Johnny Lysotte, de la cité et du dis-
 trict de Québec, hôtelier,
 Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été insti-
 tuée en cette cause.

W. J. MILLER,
 Procureurs de la Demanderesse.
 Québec, 17 février 1877. 1455 2

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dame Julie Beaudoin, épouse d'Edouard Lemay
 dit Delorme, charpentier et constructeur de

Province of Quebec, }
 District of Joliette. } *Superior Court.*
 Dame Aglaé Dalpé dit Parizeau, of the parish of
 Saint Sulpice, in the district of Joliette, wife of
 Louis Piché, merchant, of the same place, duly
 authorized to appear in judicial proceedings,
 Plaintiff ;

vs.

The said Louis Piché, Defendant.
 An action *en séparation de corps et de biens* has
 been instituted in this cause, the ninth day of
 February instant.

BONIN & ARCHAMBEAULT,
 Attorneys for Plaintiff.
 Joliette, 12th February, 1877. 1462

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 Dame Margaret Ann Simpson, of the city and dis-
 trict of Montreal, wife of Hugh Gervan, of the
 same place, trader, duly authorized *à ester en*
justice,
 Plaintiff ;

vs.

The said Hugh Gervan, of the same place,
 Defendant.
 An action for separation as to property has been
 instituted in this cause.

D. E. BOWIE,
 Attorney for Plaintiff.
 Montreal, 19th February, 1877. 1476

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 No. 322.
 Dame Julienne Brien dit Desrochers, wife of Jean
alias Joseph Maranda, of the city and district of
 Montreal, laborer, duly authorized *à ester en jus-*
tice,
 Plaintiff ;

vs.

The said Jean *alias* Joseph Maranda,
 Defendant.
 An action *en séparation de corps et de biens* has
 been instituted in this cause.

A. DALBEC,
 Attorney for Plaintiff.
 Montreal, 19th February, 1877. 1536

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 No. 841.
 Dame Janet McAdam, of the city and district of
 Montreal, wife of Daniel Munro, of the same
 place, plumber and trader, and judicially autho-
 rized *à ester en justice*.
 Plaintiff ;

vs.

The said Daniel Munro, Defendant.
 An action *en séparation de corps et de biens* has
 been instituted in this cause.

GILMAN & HOLTON,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 8th February, 1877. 1250

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Québec. }
 Dame Octavie Laliberté, of the city and district of
 Québec, wife of John *alias* Johnny Lysotte, of
 the same place, hotel keeper, duly authorised to
 ester en justice,
 Plaintiff ;

vs.

John *alias* Johnny Lysotte, of the city and dis-
 trict of Québec, hotel keeper,
 Defendant.
 An action *en "séparation de biens"* has been
 instituted in this cause.

W. J. MILLER,
 Attorneys for Plaintiff.
 Québec, 17th February, 1877. 1456

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 Dame Julie Beaudoin, wife of Edouard Lemay dit
 Delorme, carpenter and millwright, of the city

moulins, de la cité de Montréal, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Edouard Lemay dit Delorme, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le vingt-neuvième jour de novembre courant 1876.

MOUSSEAU, CHAPLEAU,
ARCHAMBAULT & DESAULNIERS,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 29 novembre 1876. 1245 2

Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure.

Avis est par les présentes donné que Dame Désange Emilie Hébert, épouse de Léandre Robert, hôtelier, de Chambly, district de Montréal, a institué une action dans la cour supérieure, à Montréal, portant le No. 2614, des dossiers de la dite cour, dans le but d'obtenir une séparation de biens d'avec lui.

ARTHUR DESJARDINS,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 20 janvier 1877. 669 5

Province de Québec, }
District de Trois-Rivières. } Cour Supérieure.
No. 576.

Dame Delphine *alias* Adolphine Béland, de la paroisse Saint-Paulin, district de Trois-Rivières, épouse de Joseph Juineau, cultivateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Joseph Juineau, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause le douzième jour de janvier courant.

TURCOTTE & PAQUIN,
Procureur de la demanderesse.

Trois-Rivières, 23 janvier 1877. 699 5

Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure.

Avis est par les présentes donné que Dame Scholastique Dubuc, épouse de Léon Beauchamps, charretier, de Montréal, district de Montréal, a institué une action dans la Cour Supérieure, à Montréal, portant No. 1615 des dossiers de la dite cour, dans le but d'obtenir une séparation de corps et de biens d'avec lui.

ARTHUR DESJARDINS,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 20 janvier 1877. 667 5

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure.

Dame Marie Felsque *alias* Faixe, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, épouse d'Antoine Bessener, fils, journalier, du même lieu judiciairement autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Antoine Bessener, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée.

DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 16 janvier 1877. 629 5

Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure.
No. 370.

Dame Caroline Ploude, Demanderesse ;

vs.

Auguste Grundler, Défendeur.

La demanderesse a, le dix-septième jour de janvier courant, institué une action en séparation de biens contre le défendeur, son époux.

ERNEST DESROSIERS,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 23 janvier 1877. 813 4

of Montreal, duly authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Edouard Lemay dit Delorme, Defendant.

An action en séparation de corps et de biens has been instituted in this cause, the twenty ninth day of November instant 1876.

MOUSSEAU, CHAPLEAU,
ARCHAMBAULT & DESAULNIERS,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 29th November, 1876. 1145

Province of Quebec, }
District of Montreal. } Superior Court.

Notice is hereby given that Dame Desange Emilie Hébert, wife of Leandre Robert, hotel keeper, of Chambly, district of Montreal, has instituted an action in the superior court, of Montreal, No. 2614, of the records of said court, for separation as to property.

ARTHUR DESJARDINS,
Attorney for the Plaintiff.

Montreal, 20th January, 1877. 670

Province of Quebec, }
District of Three Rivers. } Superior Court.
No. 576.

Dame Delphine *alias* Adolphine Béland, of the parish of Saint Paulin, district of Three Rivers, wife of Joseph Juineau, of the same place, yeoman, Plaintiff ;

vs.

The said Joseph Juineau, Defendant.

An action en séparation de corps et de biens has been instituted in this cause in the twelfth day of January instant.

TURCOTTE & PAQUIN,
Attorneys for plaintiff.

Three Rivers, 23rd January, 1877. 700

Province of Quebec, }
District of Montreal. } Superior Court.

Notice is hereby given that Dame Scholastique Dubuc, wife of Léon Beauchamps, carter, of Montreal, district of Montreal, has instituted an action for separation from bed and board, in the Superior Court of Montreal, No. 1615 of the records of said court.

ARTHUR DESJARDINS,
Attorney for the Plaintiff.

Montreal, 20th January, 1877. 668

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } Superior Court.

Dame Marie Felsque *alias* Faixe, of the city of Montreal, in the district of Montreal, wife of Antoine Bessener, junior, of the same place, laborer, judicially authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Antoine Bessener, Defendant.

An action of separation of property has been instituted.

DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Attorney for the Plaintiff.

Montreal, 16th January, 1877. 630

Province of Quebec, }
District of Montreal. } Superior Court.
No. 370.

Dame Caroline Ploude, Plaintiff ;

vs.

Auguste Grundler, Defendant.

The plaintiff has the seventeenth day of January instant, instituted at the said court, an action en séparation de biens against the defendant, her husband.

ERNEST DESROSIERS,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 23rd January, 1877. 814

EXTRAITS DES RAPPORTS faits en vertu des dispositions du chapitre cent onze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, intitulé : « *Acte concernant la Statistique annuelle des Affaires Judiciaires,* » pour l'année 1876.

ABSTRACTS OF STATEMENTS made under the provisions of chapter one hundred and eleven of the Consolidated Statutes for Lower Canada, intituled : « *An Act respecting Annual Statistical Returns of Judicial Matters,* » for the year 1876.

No. 1.

COURS DES COMMISSAIRES POUR LA DÉCISION SOMMAIRE DES PETITES CAUSES.

COURTS OF COMMISSIONERS FOR THE SUMMARY TRIAL OF SMALL CAUSES.

DISTRICT.	COMTÉ.	Paroisse, Township, etc.	Sommaisons émises.	Summons issued.	Rapportés en Cour.	Returned into Court.	Jugements rendus.	Judgments rendered.	Exécutions émises.	Executions issued.	Oppositions faites.	Oppositions filed.	Montant des Honoraires.	Amount of Fees.	Dépenses du Greffier.	Expenses of Office.			
	COUNTY.	Parish, Township, &c.																	
ARTHABASKA..	Arthabaska : ...	Chester West											\$ cts.	\$ cts.					
		St. Paul	78	73	54	17	4	44 00	40 00										
		Stanford (St. Eusèbe) ..																	
		St. Christophe	70	58	55	14	2	46 00	8 40										
		St. Norbert																	
		Tingwick																	
		Warwick																	
		Ste. Victoire																	
		Drummond ...	Kingsey	57	51	42	7	73 15	8 50										
			St. Germ. de Grantham.	163	80	70	7	83 40										
			St. Frédéric																
			St. Bonav. d'Upton																
			St. Pierre de Durham ..																
		Mégantic	Halifax North																
			Halifax South	228	125	35	134 20	42 50										
			St. Ferdinand d'Halifax																
			Ireland	24	24	21	3	20 15										
	Ste. Julie de Somerset ..	164	128	118	19	101 70	6 50												
	Leeds																		
	St. Calixte de Somerset	54	41	36	10	34 50	3 00												
	Total		838	457	521	112	13	537 50	78 90										
BEAUCE	Beauce	St. Frédéric	80	33	28	6	50 00	4 00											
		St. Geo. d'Aub. Gallion.																	
		Forsyth	74	50	54	11	44 22	2 15											
		St. François	186	107	84	14	116 45	7 42											
		Lambton																	
		St. Joseph	67	43	33	4	32 55	2 00											
		St. Victor de Tring	269	186	156	10	171 35	30 90											
		Broughton																	
		Ste. Marie	116	53	52	20	63 75	14 00											
		St. Elzéar	69	34	34	2	36 20	7 80											
Dorchester	St. François																		
	St. Anselme																		
	Total		800	506	441	67	7	514 52	68 27										
BEAUHARNOIS.	Beauharnois ...	Ste. Cécile	97	70	57	11	55 80	4 05											
		St. Clément	62	38	31	8	37 55	3 50											
		St. Louis de Gonzague ..																	
		St. Stanislas de Kostka ..	84	50	50	10	59 00	15 00											
		St. Timothée	2	2	1 00	0 20											
		St. Etienne																	
		Châteauguay ..	Châteauguay																
			St. Jean Chrysostôme ..																
			St. Malachie																
			Ste. Martine																
			Ste. Philomène	10	8	3	4 75										
			St. Urbain Premier																
		Huntingdon ...	Dundee	5	2	1	1	2 25										
			Elgin	1	1	1 15										
			Franklin																
			Godmanchester																
	Hemmingford	58	44	32	7	26 35	0 50												
	Hinchinbrooke																		

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

COURS DES COMMISSAIRES POUR LA DÉCISION SOMMAIRE DES PETITES CAUSES.

COURTS OF COMMISSIONERS FOR THE SUMMARY TRIAL OF SMALL CAUSES.

DISTRICT.	COMTÉ. — COUNTY.	Paroisse, Township, etc. — Parish, Township, &c.	Sommations émises.	Summons issued.	Rapportées en Cour.	Returned into Court	Jugements rendus.	Judgments rendered.	Exécutions émises.	Executions issued.	Oppositions faites.	Oppositions filed.	Montant des Honoraires.	Amount of Fees.	Dépenses du Greffe.	Expenses of Office.		
														\$ cts.	\$ cts.			
BEAUHARNOIS (Suite.)	Huntingdon ... (Suite)	St. Amand	112	104	70	18	1	90 65	15 00									
		Total	431	316	247	55	3	278 50	38 25									
BEDFORD	Brôme	Brôme	144	113	93	11	102 80	17 90										
		Farnham Est.	4	2	2	1	3 05	20										
		Potton	172	157	99	23	143 45	30 00										
	Missisquoi	Bolton	23	22	22	7	15 00	5 00										
		Clarenceville	38	27	23	1	31 20	10 00										
		Dunham	94	89	55	6	72 45	9 85										
		St. Romuald d. Farnham	37	21	13	4	29 55	7 20										
		do Onest	22	22	19	6	42 89										
	Shefford	St. Thomas Foucault..	350	320	320	55	274 85	24 00										
		Granby	90	85	71	5	42 15	1 50										
		Milton																
		Roxton																
		Shefford																
		Strukely																
	CHICOUTIMI...	Chicoutimi	St. Valérie	974	858	717	119	8 757 39	105 65									
Total			77	55	55	2	33 75	7 90										
GASPÉ.....	Boaaventure ..	Bagotville	47	44	41	4	30 15										
		Hébertville	124	99	96	6	63 90	7 90										
	Total	1	1	75	25											
IBERVILLE	Iberville	Carleton																
		Hamilton																
		New Richmond	1	1	75	25										
	Gaspé	Fox	1	1	75	25										
		Total																
	IBERVILLE	Iberville	St. Athanase															
			St. Alexandre															
			St. Brigitte															
			St. Geo. d'Henrville..	244	165	86	11	153 00	30 00									
			St. Grégoire le Grand..	15	8	4	20 00									
		Napierville....	St. Sébastien	58	39	35	10	83 05	2 76									
			St. Pat. de Sherrington.															
			St. Cyprien	20	10	8	1	12 90	3 15									
		Saint-Jean	St. Edouard	115	52	63	5	63 00	14 50									
			St. Michel Archange...	80	59	42	1	45 50	7 50									
St. Rémy			30	21	21	1	19 90	10 60										
St. Bernard de Lacolle.																		
St. Jean	1		1	75	10											
JOLIETTE.....	Joliette	St. Luc	9	5	5	1	7 15										
		St. Valentin																
JOLIETTE.....	Joliette	St. Marg. Blairfindie..	572	359	265	30	1 405 85	68 01										
		St. Ambr. de Kildare ..																
		St. Charles Borromée ..																
		St. Elizabeth	29	12	11	2	18 50										
		St. Félix de Valois....	28	12	10	13 70	50										
		St. Melanie																
		St. Thomas																
JOLIETTE.....	Joliette	St. Jean de Matha																
		St. Alphonse	25	7	22	17 25	1 00										

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Pas de rapport.
The blank after each name means : No return.

COURS DES COMMISSAIRES POUR LA DÉCISION SOMMAIRE DES PETITES CAUSES.

COURTS OF COMMISSIONERS FOR THE SUMMARY TRIAL OF SMALL CAUSES.

DISTRICT.	COMTÉ.	Paroisse, Township, etc	Sommaires émis. — Summons issued.	Rapportés en Cour. — Returned into Court.	Jugements rendus. — Judgments rendered.	Executions émises. — Executions issued.	Oppositions faites. — Oppositions filed.	Montant des Honoraires		Amount of Fees.		
	COUNTY.	Parish, Township, &c.						\$	cts.	\$	cts.	
JOLIETTE	L'Assomption	L'Épiphanie										
		(Suite.)	St. Henri de Mascoche St. Lin									
		Montcalm	St. Patrick de Rawdon. St. Esprit	34	30	30	1	25	50	10	00
			St. Jacques	43	19	18	4	22	95	2	00
		Kilkenny										
		Total	159	80	91	7	97	90	13	50	
KAMOURASKA.	Kamouraska ...	Rivière Ouelle	127	77	58	26	2	94	00	21	00	
		Ste. Anne L. pocatière.	192	143	115	16	109	70	9	00	
		St. Denis	55	36	26	5	29	80	6	50	
		Ste. Hélène	88	55	22	1	48	75	10	00	
	Témiscouata ...	St. Louis	33	32	14	20	00	3	30	
		St. Paschal	33	32	14	20	00	3	30	
		Isle Verte	
		St. Eloi	24	21	13	6	15	30	2	00	
		St. G. o. de Kakouma... St. Patrice (R. du Loup) Trois-Pistoles	41	34	34	8	41	50	4	50	
		Total	560	398	282	62	3	359	05	56	30	
MONTMAGNY ..	Bellevue	St. Gervais et Protais..	127	92	70	22	83	45	5	00	
		St. Michel	40	42	34	5	1	37	85	
		St. Raphaël	2	158	151	40	1	166	85	14	00	
	L'Islet	L'Islet	
		St. Jean Port-Joli	106	67	64	6	72	05	13	20	
	Montmagny ...	Cap. St. Ignace	23	9	2	12	50	
St. Pierre		3	2	1	1	35		
		St. Thomas	3	2	1	1	35	
		Total	558	362	339	75	2	374	65	32	20	
MONTREAL	Chambly	Boucherville	10	4	3	1	1	11	33	
		Chambly	
		Longueuil	
	Hochelaga	St. Bruno	36	18	18	4	1	16	40	
		Pointe aux Trembles...	
		Rivière des Prairies ...	128	76	76	17	2	191	30	16	00	
	Jacques Cartier.	Sault au Récoll. t.	
		St. Henri	
		Ile Bizard (St. Raphaël)	321	230	230	22	8	226	60	57	30	
	Laprairie	Lachine (St. Michel)...	15	17	12	3	12	05	4	00	
		Pointe Claire	
		Ste. Geneviève	85	47	47	6	1	45	25	2	85	
	Laval	Laprairie	59	29	17	32	80	2	00	
		Sault St. Louis	32	21	21	24	25	10	00	
		St. Isidore	112	80	2	75	00	5	00	
		St. Jacques le Mineur..	
	Soulanges	St. Philippe	100	36	43	2	50	75	2	00	
		St. Martin	40	25	21	1	21	50	
		Ste. Rose	53	34	22	6	3	34	90	7	94	
	Vaudreuil	St. Vincent de Paul ...	81	71	45	28	1	62	00	6	00	
St. Clet		135	139	69	13	74	50		
St. Ig. du Côteau du Lac.		15	8	8	1	8	00	41		
		St. Joseph		
		St. Zotique		
		St. Polycarpe		
		St. Yvon		
		Newton	41	30	28	3	24	85	7	85	
		Rigaud		

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

No. 1.—Suite—Continued.

COURS DES COMMISSAIRES POUR LA DÉCISION SOMMAIRE DES PETITES CAUSES.

COURTS OF COMMISSIONERS FOR THE SUMMARY TRIAL OF SMALL CAUSES.

DISTRICT.	COMTÉ. COUNTY.	Paroisse, Township, etc. Parish, Township, &c.	Sommations émises. Summonses issued.	Rapportées en Cour. Returned into Court.	Jugements rendus. Judgments rendered.	Executions émises. Executions issued.	Oppositions faites. Oppositions filed.	Montant des Honoraires. Amount of Fees.	Dépenses du Greffe. Expenses of Office.		
MONTREAL..... (Suite.)	Vaudreuil..... (Suite.) Verchères.....	St. Marthe.....	41	30	32	6	3	26 30	1 00		
		Belœil.....	8	7	5	1	3	8 47	1 17		
		Contrecoeur.....	8	4	4	1	4 75		
		St. Antoine.....	48	48	34	5	41 75	1 00		
		St. Marc.....	3	7	5	9 63		
		Varenes.....	
		Verchères.....	33	18	2	19 30	2 00		
		Total.....	1404	872	838	124	23	1022 18	126 52		
		OTTAWA.....	Ottawa..... Poniac.....	Buckingham.....
				Hull.....
Lochaber.....	34			34	29	4	1	39 25		
Mosham.....	36			4	23	4	20 15	3 00		
N. D. de Bonsecours... St. André Avelin..... Ste. Angélique.....	
Templeton.....	120			102	78	8	1	65 00	12 00		
Wakefield.....	39			29	27	16	2	28 15		
Ripon and Hartwell... Allumettes Islands.....	52			20	3	26 45	11 00		
.....	2	0 80		
Cristol.....	14			14	12	4	45 80	10 00		
Calumet Islands..... Clarendon.....	6	11 00	5 00		
.....	67			39	39	8		
Litchfield.....	4			3	3	1	2 55		
Mansfield.....	39			3	27	33 17	7 50		
Onslow..... Total.....	
.....	396	228	258	42	18	372 32	48 50				
QUEBEC.....	Lévis..... Lotbinière..... Portneuf.....	St. Jean Chrysostôme..	90	49	41	56 15	11 70		
		St. Nicolas.....	109	56	51	3	57 65	20 00		
		St. Romuald.....	135	107	87	65 50		
		St. Antoine de Tilly... St. Appollinaire..... Ste. Croix.....	16	8	8	9 40	1 00		
			
		St. Giles.....	24	22	16	14 40	4 00		
		St. Jean Deschailons..	192	90	90	1	125 50	5 00		
		St. Sylvestre..... St. Agathe.....		
			
		Cap Santé.....	69	40	46	10	48 00	12 00		
		Deschambeault.....	47	39	28	6	1	27 30	6 30		
		St. Catherine..... St. Raymond.....		
		43	1	44	2	1	40 12	11 00		
Total.....	725	412	411	56	6	444 52	71 00				
RICHELIEU.....	Berthier..... Richelieu..... Yamaska.....	Lanoraie.....		
		St. Damien.....	38	35	18	1	21 85		
		Lavaltrie.....	19	19	16	4	13 75	3 00		
		St. Barthélémi..... St. Cuthbert..... St. Gabriel de Brandon.		
			
		Sorel (St. Pierre de)... St. Aimé.....	27	13	13	14	18 45		
		103	97	39	4	2	52 95	4 25		
		St. Marc.....	58	21	42	5	1	39 50	5 80		
		St. Jurs..... St. Robert..... St. Roch.....		
			
			
		St. Victoire.....		
		Bas du Febvre.....	78	22	20	5	2	44 70		
St. David..... St. François du Lac....				

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

No. 1.—Suite.—Continued.

COURS DES COMMISSAIRES POUR LA DÉCISION SOMMAIRE DES PETITES CAUSES.

COURTS OF COMMISSIONERS FOR THE SUMMARY TRIAL OF SMALL CAUSES.

DISTRICT.	COMTÉ. — COUNTY.	Paroisse, Township, etc. — Parish, Township, &c.	Sommations émises.	Rapportées en Cour.	Retournées into Court.	Jugements rendus.	Jugements rend. rec.	Exécutions émises.	Exécutions issues.	Oppositions faites.	Oppositions filed.	Montant des Honoraires.	Amount of Fees.	Dépenses du Greffe.	Expenses of Office.		
			Summons issued.	Returned into Court.	Jugements rendus.	Jugements rend. rec.	Exécutions émises.	Exécutions issues.	Oppositions faites.	Oppositions filed.	Montant des Honoraires.	Amount of Fees.	Dépenses du Greffe.	Expenses of Office.			
RICHELIEU..... <i>(Suite.)</i>	Yamaska..... <i>(Suite.)</i>	St. Michel.....	177	169	101	15	117 50	25 00								
		St. Thos. de Pierreville.	78	47	33	5	3	53 85	7 20								
		St. Zéphirin.....	58	56	30	2	52 30	2 00								
		Total.....	653	470	322	55	8	425 40	47 25								
RIMOUSKI.....	Rimouski.....	McNider.....	94	57	53	12	73 00	18 00								
		St. Cécile du Bic.....	91	55	78	8	59 20	10 00								
		St. O tave de Métis.....	133	107	85	29	94 75	13 30								
		St. Flavie.....															
		St. Germain.....															
		St. Luce.....	75	61	54	16	56 00	6 50								
		St. Simon.....	18	18	10	3								
Total.....	411	296	280	68	231 95	47 80										
SAGUENAY.....	Charlevoix.....	Les Eboulements.....	117	52	52	20	68 00	8 00								
		Total.....	117	52	52	20	68 00	8 00								
ST. FRANÇOIS.	Compton.....	Ascot.....	66	66	25	26 90	12 00								
		Bury.....	9	12	10 07								
		Compton.....	34	32	23	8	2	32 24								
		Eaton.....	74	57	57	7	1	55 50								
		Hereford.....															
		Lingwick.....	8	2	4	5 00								
		Winslow Sud.....	13	13	13	2	13 00	3 25								
		Richmond.....	Shipton.....														
			St. George de Windsor.	40	16	10	2	22 70	4 00							
		Stanstead.....	Windsor (Township)...														
			Barford.....														
			Barnston West.....														
		Wolfe.....	Hatley.....														
			Magog.....	6	4	4	2	3 85							
			Stanstead.....														
			Dudswell.....	8	8	8	4	6 75	7 00							
			Ham North.....	31	29	19	3	25 12	3 60							
			Weedon.....	43	43	27	26 95	5 50							
			Wolferton.....	50	50	44	5	39 50	6 50							
		Wotton.....	30	24	23	5	19 65	4 68								
Total.....	412	356	255	37	3	287 23	46 53										
ST. HYACINTHE.	Bagot.....	Acton.....															
		St. Dominique.....	33	18	13	1	20 15	9 00								
		St. Ephrem d'Upton...															
		St. Béatrice.....															
		St. Hugues.....	11	11	9	7 80	1 00								
		St. Liboire.....															
		St. Pie.....	24	12	12	4	16 60	2 00								
		St. Rosalie.....															
		St. Simon.....	16	10	5	6	10 00	1 00								
		St. Théodore d'Acton...															
		Rouville.....	ange-Gardien.....														
			St. Angèle.....														
			St. Césaire.....														
			St. Claire.....	36	23	18	4	23 90	5 00							
		St. Hyacinthe..	St. Jean Baptiste.....	30	20	12	15 65	3 60							
			St. Marie Monnoir.....														
			St. Mathias.....														
			St. Charles.....														
			St. Damase.....														
			St. Denis.....	10	1	5	4 50	4 00							
St. Hyacinthe le Conf..																	
St. Judes.....																	
Total.....	161	95	74	17	98 80	25 60										

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire / Point de rapport.
The blank after each name means / No return.

No. 1.—Suite.—Continued.

COURS DES COMMISSAIRES POUR LA DÉCISION SOMMAIRE DES PETITES CAUSES.
COURTS OF COMMISSIONERS FOR THE SUMMARY TRIAL OF SMALL CAUSES.

DISTRICT.	COMTÉ. — COUNTY.	Paroisse, Township, etc. — Parish, Township, &c.	Sommations émises.	Summons issued.	Rapportées en Cour.	Cases returned into Court.	Jugements rendus.	Judgments rendered.	Exécutions émises.	Executions issued.	Oppositions faites.	Oppositions filed.	Montant des Honoraires.	Amount of Fees.	Dépenses du Greffe.	Expenses of Office.
														\$ cts.	\$ cts.	
TERREBONNE.	Argenteuil.....	Chatham.....	95	79	68	9	2	62 30	7 00							
		Grenville.....	225	176	162	1	134 00	34 00								
		St. Jérusalem.....	50	39	25	3	77 20	3 00								
		St. Marie Madeleine..														
		St. Andrews.....														
	Terrebonne....	Lacorne.....														
		St. Adèle.....	178	143	128	25	4 109 85	6 00								
		St. Anne desPlaines..	32	18	16	1	17 50	3 50								
		St. Janvier.....														
		St. Jérôme.....														
		St. Sauveur.....	144	120	76	5	77 85	10 00								
		St. Thérèse de Blainv.				1	25									
		St. Louis deTerretonne														
	Deux-Montagnes	St. Agathe des Monts.	164	160	120	14	1 100 10	16 40								
		St. Sophie.....														
		St. Augustin.....	11	8	5	3	7 40	70								
		St. Benoit.....	45	35	24	11	2 31 45									
		St. Eustache.....	76	75	50	6	47 60	6 00								
		St. Hermas.....														
		St. Placide.....														
St. Joseph du Lac.....																
Total.....			1020	853	674	79	9 655 50	86 60								
TROIS-RIVIÈRES.	Champlain....	St. Anne de la Pêrade.	22	14	14	4	25 54	2 00								
		St. Geneviève de Bat..	39	31	25	9	25 95	3 80								
		St. Stanislas.....	106	97	79	31	1 73 55	12 00								
		St. Tite.....	148	97	97	16	1 93 95	22 40								
		St. Luc.....														
	Maskinongé...	Maskinongé.....	94	61	63	14	59 90	3 00								
		Rivière du Loup.....														
		St. Didace.....	80	92	67	12	2 63 65	2 00								
		St. Justin.....	20	20	11	3	3 11 50	15								
		St. Paulin.....	110	54	51	14	2 72 65	14 84								
		St. Léon.....	36	33	15	2	40 30									
		St. Ursule.....	75	52	45	13	2 46 85	7 00								
	Nicolet.....	Gentilly.....	365	284	284	77	1 221 25	6 90								
		Nicolet.....	333	194	194	51	2 169 80	29 00								
		St. Monique.....	113	113	57	17	63 70	11 30								
	Saint-Maurice..	St. Barnabé.....	98	66	46	25	4 91 00	3 00								
		Trois-Rivières.....														
St. Anne d'Yamachiche		64	28	28	3	34 10	1 50									
St. Etienne.....																
		St. Boniface.....	102	78	63	13	68 45	2 50								
Total.....			1805	1314	1139	304	18 152 14	120 39								

RECAPITULATION.

Total...	{	No de Sommations émises.....	No. of Summons issued.....	12121
		do Causes rapportées en Cour.....	do Cases returned into Court.....	8382
		do Jugements rendus.....	do Judgments rendered.....	7302
		do d'Exécutions émises.....	do Executions issued.....	1336
		do Oppositions faites.....	do Oppositions filed.....	121
		do Montant des honoraires.....	Amount of fees.....	\$8147 45
		do Dépenses du Greffe.....	Expenses of office.....	1097 42

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

DISTRICT.	NOM DE LA COUR DE CIRCUIT. — NAME OF CIRCUIT COURT.	SOMMATIONS.—WRITS OF SUMMONS.										BREFFS.—WRITS.				OPPOSITIONS.			Montant des honoraires.—Amount of Fees.	Dépenses du bureau.—Expenses of Office.										
		No. total de Sommations émises.—Total No. of Summonces issued.	No. de causes susceptibles d'appel.—No. of Appealable cases.		No. de causes non-susceptibles d'appel.—No. of non-appealable cases.	No. de Brefs rapportés en Cour.—No. of Writs returned into Court.	No. de causes par défaut.—No. of default cases.	No. de Jugements rendus dans les causes par défaut.—No. of Judgments in default cases.		No. de causes contestées.—No. of contested cases.	Total.	Jugés.—Judgments in <i>Saisie-Arêt</i> , avant Jugement.—Before Judgment.	<i>Saisie-Revendication</i> .	<i>Saisie-Gagerie</i> .	<i>Certiorari</i> .	<i>De Denis</i> .	<i>De Terris</i> .	Affin de Annuler.			Affin de Distraindre.			Affin de Conserver.						
			At \$25 and under.	Above \$25.				Susceptibles d'appel.—Appealable.	Non-susceptibles d'appel.—Non-appealable.									Par la Cour.			Par le Greffier.—By Clerk.	Susceptibles d'appel.—Appealable.	Non-susceptibles d'appel.—Non-appealable.	Maintenues.—Maintained.	Déboutées.—Dismissed.	Dont il n'a pas été disposé.—Undisposed of.	Maintenues.—Maintained.	Déboutées.—Dismissed.	Dont il n'a pas été disposé.—Undisposed of.	Maintenues.—Maintained.
Chicoutimi.....	Chicoutimi, District Hébertville.....	65	2	53	10	1	49	30	1	32	6																	90	45	
	Total.....	65	2	53	10	1	49	30	1	28	6																	90	45	
Gaspé.....	Gaspé, District, Percé, do do N. Carlisle.....	128	2	104	22	1	72	52	1	53	29	6	6	2															146	90
	Basin.....	81	11	43	38	7	49	3	32	4	12	44	7	1	6	1													178	00
	Magdalen Islands, Bonaventure, Comté, Fox River.....																													
	Bonaventure, Cté, Ristigouche. Total.....	209	13	147	69	8	118	4	84	1	4	4	99	27	7	12	3												324	90
Iberville.....	Iberville, District, do Comté.....	135	15	82	40	7	50	3	22		1	11		8	1	3	1												222	80
	Napierville, Comté. Total.....	135	15	82	49	7	50	3	22		1	11		8	1	3	1												222	80
Joliette.....	Joliette, District.....	500	50	502	148	33	268	17	187	5	7	57	104	93	67	21	6	5											932	00
	L'Assomption, Comté.....	172	29	143	57	17	88	13	50		2	33	25	21	1														203	08
	Montcalm, Comté.....	58	10	19	29	7	38	1	13		4	9	22	12	9														257	90
	Total.....	730	89	484	234	57	394	31	250	5	15	63	146	140	100	31	6	6											1312	98
Kamouraska....	Kamouraska, District.....	374	42	227	105	32	169	18	82	3	7	5	52	92	69	7	3												787	44
	Témiscouata, Comté.....	372	38	227	117	50	151	14	139	1	17	18	81	28	26	3	2												708	02
	Total.....	746	80	454	222	62	311	32	221	4	24	23	133	129	99	19	5												1555	46

Montmagny	Montmagny, District	164	44	62	55	22	65	19	60	7	10	13	43	20	16	5	2	37	8	3	1	2											\$ et 3.	\$ et 3.	
	Bellechasse, Comté	103	22	56	45	15	60	5	35	2	7	5	39	12	3	3	1	1	17	3	3	1	2										387 77	84 55	
	L'Islet, Comté	144	15	67	62	8	90	7	80		6	1	33	13	13			2	1	1												261 35	11 25		
	Total	411	81	165	162	45	215	31	175	9	23	19	103	45	32	8	1	2	1	7	12	6	2	4								934 39	113 49		
Montréal	Montréal, District	13635		8500	5126		8967		6846			4369	1639	2531	2205	277	114	913	1	3700	38	264	42	68	154	421	51	53	329	61	12	49	25229 48	15633 60	
	Soulanges, Comté	204	13	111	80	12	120	6	87		6	2	71	17	10	6	4	2		42		6	1	4									449 30	37 85	
	Vaudreuil, do	210	9	139	71	2	70	2	62		2	2	10	33	5	13	2	1		16		1											393 35	25 00	
	Verchères, do																																		
Total	14049	22	8750	5277	14	9157	8	6995	2	8	4381	1743	2553	2228	285	119	915	1	3758	38	274	42	69	158	422	51	53	329	62	12	59	25784 73	15725 85		
Ottawa	Ottawa, District	514	99	190	234	71	269	32	206	19	15	93	98	88	60	16	3	10	1	103	2	9		6									1070 39	350 72	
	do Comté Buckingham																																		
	do do Papineauville	210	36	85	104	33	140	30	48	29	1	27	21	9	9	1	1		2	52	8												536 92	38 92	
	Pontiac, Comté	154	12	83	63	12	141	9	89	1	8	6	72	17	17	11				33													271 40		
Pontiac, Portage du Fort	119	22	33	64	21	77	11	55	12	2	43	7	23	23	10	1	5	4	32														289 59	15 00	
Total	1001	160	381	465	137	527	82	398	61	26	169	198	137	109	38	5	15	7	220	10	9			11	1	2	2	2				2208 81	402 64		
Québec	Québec, District	5987		3652	2065		3070		2007			756	898	1063	769	120	42	161		1279	23	65	24	23	18	20	6	5	9	9	8	1		7723 30	7688 67
	Lotbinière, Comté	149	41	49	59	35	65	23	37	2	22	3	32	32	34	6				47	8		1	1	1		1	2					437 96	2 00	
	Total	5836	41	3701	2094	35	3135	23	2044	2	22	759	930	1095	803	126	42	161		1326	31	65	25	24	19	20	6	6	11	9	8	1	4	8161 26	7700 67
Richelieu	Richelieu, District	902	90	490	322	62	483	41	371	7	26	117	191	435	94	12	2	21		235	15	5		5	9	1		8					1460 26	400 51	
	Berthier, Comté																																		
Total	902	90	490	322	62	483	41	371	7	26	117	191	435	94	12	2	21		235	15	5		5	9	1		8						1460 26	400 51	
Rimouski	Rimouski, District	367	52	120	195	48	220	28	101	8	16	59	80	34	98	14	10	8		40	21	29	7	8	5	4		1	3	10	3	2	5	773 67	556 45
	do Comté	188	15	100	88	10	130	3	70	5	5	15	53		59	6	2			100	2	15	3	4	8	3		3					535 75	130 00	
	Total	555	67	220	283	58	350	31	171	13	21	65	144	34	148	20	12	8		140	23	35	10	12	13	7		1	6	10	3	2	5	1311 42	706 45
Saguenay	Saguenay, District	295	27	180	88	24	178	14	105	5	8	25	75	67	60	9	3			43	1	3	2	1				1		1	1			423 55	
	Charlevoix, Comté	236	17	133	68	10	140	4	38	1	3	5	83	37	25	8	2			18	2	4	2	1	1	1		1	1	1			315 00	11 75	
	Total	531	44	333	156	34	324	18	103	6	11	30	158	104	85	17	5			61	3	7	4	2	1	2	1		1	1	1			738 55	11 75

Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.—The blank after each name means : No return.

No. 2.—COUR DE CIRCUIT POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC,—Suite. | CIRCUIT COURT FOR THE PROVINCE OF QUEBEC.—Continued.

DISTRICT.	NOM DE LA COUR DE CIRCUIT. — NAME OF CIRCUIT COURT.	SOMMATIONS.—WRITS OF SUMMONS.											BREFS.—WRITS.						OPPOSITIONS.						Montant des Honoraires.—Amount of Fees.	Dépenses du bureau.—Expenses of Office.									
		No. total de Sommations émises.—Total No. of Summons issued.	No. de causes susceptibles d'appel.—No. of Appealable cases.	A \$25 et au-dessous—At \$25 and under.		Au-dessus de \$25.—Over \$25.		Susceptibles d'appel.—Appealable.		Non-susceptibles d'appel.—Non appealable.		Susceptibles d'appel.—Appealable.		Non-susceptibles d'appel.—Non appealable.		Par la Cour.—By Court.		Par le Greffier.—By Clerk.		Par la Cour.—By Court.		Par le Greffier.—By Clerk.		Total.			Afin d'Annuler.		Afin de Distraindre.		Afin de Conserver.				
St. François....	St. François, District.....	2180	190	1227	763	127	1372	89	1093	29	83	230	754	192	117	88	17	52	982	15	13	1	3	9	36	6	5	25	5	2	3	5169 00			
	Stanstead.....	519	59	289	171	39	254	20	196	1	17	23	124	61	39	10	11	11	155	1	1	3	3	3	3	1	1	1	1	1	966 75	460 00			
	Coaticook.....	202	42	45	115	31	110	20	80		16	3	68	41	26	7	2	5	86	5	4	1	2	1	13	2	3	8	1	1	650 00	250 00			
	Compton.....																																		
	Richmond, Comté.....	246	36	134	75	31	156	20	117	2	11	12	66	8	11				56	1													540 05	50 00	
do Danville.....	192	13	87	92	10	149	8	100	2	3	6	94	51	45	6			80	1													409 70	28 50		
Wolfe, Comté, Ham Sud.....	33	5	1	27	2	29	1	13		1		13		14				16															80 40	20 00	
	Total.....	3372	345	1783	1243	249	2961	158	1599	25	131	274	1117	348	249	122	32	76	1375	21	19	2	5	12	57	10	10	37	7	2	5	7815 91	808 50		
St. Hyacinthe.	St. Hyacinthe, District.....	1090	105	612	373	62	554	45	358	14	19	85	214	415	250	24	7	11	205	4	6	2	2	2	13	1		12	1		1	2050 65	247 63		
	Rouville, Comté.....	45	10	16	19	1	11	1	11		1	3	5	5	1	3	1		16	1													71 00	30 00	
	Bagot.....	35	2	2	11	1	19		16		1		11	4	1				3														46 60		
	Total.....	270	117	650	403	64	690	46	385	15	29	88	230	424	252	27	8	11	224	4	7	2	3	2	15	2		13	1		1	2168 25	277 63		
Terrebonne.....	Terrebonne, District.....	411	66	204	141	45	183	18		32	9	96	72	209	83	2			62	3	5	1		4	5	4					5	988 25	350 00		
	do Comté.....	232	31	99	102	23	134	9	106	7	7	70	37	31	5	2			33	1				1	1							526 30	34 00		
	Argenteuil, do.....	167	23	49	95	4	86	3	75	11	1	68	4	27	31	15	1	3	30	2	5	3	1	1	1	1							389 15	30 00	
	Total.....	810	110	352	338	72	403	30	181	50	17	234	113	236	145	22	3	3	5125	5	11	4	2	5	7	5					5	1913 70	414 00		
Trois-Rivières.	Trois-Rivières, District.....	1937	203	1075	659	157	940	85	685	25	76	184	616	419	209	42	26	42	3	516	47	20	3	9	8	23	6	3	14	1		1	4175 10	682 96	
	Maskinongé, Comté.....																																		
	Total.....	1937	203	1075	659	157	940	85	685	25	76	184	616	419	209	42	26	42	3	516	47	20	3	9	8	23	6	3	14	1		1	4175 10	682 96	

Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.—The blank after each name means : No report.

DISTRICTS.	SOMMATIONS.				WRITS OF SUMMONS.				BREFS—WRITS.				No. de causes contestées.		No. de causes contestées.		Exécution.			
	Dans les causes.		No. de brefs rapportés en Cour.		No. of default cases.		No. de Jugements rendus dans des causes par défaut.				No. de causes contestées.		No. de causes contestées.		Exécution.					
	In cases.		No. of Writs returned into Court.		No. of default cases.		No. Judgments in default cases.				No. of contested cases.		No. of contested cases.		Exécution.					
	No. tot. et émis.—Total No. Issued.		No. de brefs rapportés en Cour.		No. of default cases.		No. Judgments in default cases.				No. of contested cases.		No. of contested cases.		Exécution.					
	Entre \$200 & \$300.	Entre \$300 & \$400.	Entre \$400 & \$500.	Over—Au-dessus de \$500.	Entre \$200 & \$300.	Entre \$300 & \$400.	Entre \$400 & \$500.	Over—Au-dessus de \$500.	Entre \$100 & \$300.	Entre \$300 & \$400.	Entre \$400 & \$2000.	Over—Au-dessus de \$2000.	Total.	Jugées.	Saisie-Arêt avant Jugement—Before Judgment.	Saisie-Revendication.	Saisie-Gagée.	De Bonts.	De Terres.	
Arthabaska	46	13	14	18	2	10	4	17	5	4	1	1	5	3	23	11	1	8	8	
Beauce	92	28	9	52	5	15	6	37	19	4	3	3	3	3	17	14	1	17	4	
Beauharnois	92	9	9	52	5	15	6	37	19	4	3	3	3	3	17	14	1	17	4	
Bedford	171	61	27	73	10	36	20	55	11	9	12	2	62	2	37	25	2	31	17	
Chicoutimi	10	6	1	3	3	4	4	3	1	1	1	1	1	1	8	4	1	3	2	
Gaspé } Comté de—County of Gaspé.	9	6	1	3	4	4	3	3	4	1	1	1	1	3	1	1	1	6	4	
Gaspé } Comté de—County of Bonaventure.	9	6	1	3	4	4	3	3	4	1	1	1	1	3	1	1	1	6	4	
Iberville	76	21	14	33	8	12	9	21	6	7	5	10	5	1	21	2	2	14	11	
Kamouraska	72	25	5	38	4	18	4	31	3	11	2	15	3	3	28	11	1	27	18	
Montmagny	91	28	12	39	8	18	9	35	7	14	4	16	6	6	31	19	1	17	16	
Montréal	476	245	358	1176	347	1732	269	655	394	992	188	274	93	922	34	136	4	19	16	
Ottawa	147	48	5	51	40	29	4	37	32	17	2	11	5	5	70	9	5	27	13	
Quebec	1413	891	101	268	153	534	65	111	320	38	85	27	101	162	12	17	41	33	7	
Richelieu	192	58	16	87	31	35	10	61	29	21	7	16	15	15	4	6	3	89	27	
Rimouski	70	32	10	15	13	19	10	13	5	12	1	7	1	1	50	34	4	1	19	
Saguenay	19	14	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	6	1	1	1	1	
St. Francois	391	112	66	195	21	78	41	148	19	47	32	52	3	8	46	8	23	39	42	
St. Hyacinthe	126	33	24	65	4	25	15	34	2	23	5	15	8	8	20	1	4	7	5	
Terrebonne	70	21	9	4	5	13	4	29	3	7	1	2	1	4	34	43	5	11	4	
Three Rivers	211	81	43	76	11	42	33	48	14	13	9	14	10	13	45	45	14	3	61	
Total	17587	9001	719	2239	657	2935	504	1302	309	570	312	555	147	1090	321	181	71	371	139	22

* Point de rapport.—No return.

COUR DU BANC DE LA REINE, (*Jurisdiction des appels.*)

COURT OF QUEEN'S BENCH, (*Appeal side.*)

RAPPORT POUR L'ANNÉE 1876, Fait en vertu du 111e chap. des Statuts Consolidés pour Province de Québec.	STATEMENT FOR THE YEAR 1876. Made under the 111th Cap of the Consolidated Statutes for the Province of Quebec.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Appels en Matières Civiles. — Appeals in Civil Matters.	No. total des Appels. — Total No. of Appeals.	Jugements.—Judgments				En délibéré. — Non instruites.	Not heard.
		Total.	Confirmation.	Infirimation. — Reversal.			
	252	196	135	61	48	398	

Causes réservées en Matières Criminelles. — Reserved cases in Criminal Matters.	No. total des causes soumises. — Total No. of cases submitted.	Jugements.—Judgment.				En délibéré. — Non instruites.	Not heard.
		Total.	Information. — Reversal.	Amendement — Amendment.	Confirmation.		
	6	6	3	0	3	0	2

EN MATIÈRES CIVILES.—IN CIVIL MATTERS.

Cour Supérieure.—Superior Court.

No. des Appels. — No. of Appeals.	No. total des Appels. — Total No. of Appeals.	Jugements. — Judgments.		Reversal. — En délibéré. — Non instruites. — Not heard.	En délibéré. — Non instruites. — Not heard.	En délibéré. — Non instruites. — Not heard.	En délibéré. — Non instruites. — Not heard.	Localité.—Locality.	
		Confirmation. — Infirimation.	Infirimation. — Reversal.					DISTRICT.	Jugements. — Judgments.
								Trois-Rivières.....	5 3 3
								Québec.....	44 33 19 4 8 20
								Saguenay.....	
								Chicoutimi.....	
								Gaspé.....	1 1
								Rimouski.....	4 2 2
								Kamouraska.....	1 1 1
								Montmagny.....	3 1 1 1 2
								Beauce.....	2 5 4 1
								Arthabaska.....	16 16 10 6 6 2
	80	55	41	14	16	30	75	52	40 12 15 29

COUR DE CIRCUIT.—CIRCUIT COURT.

No. total des Appels. — Total No. of Appeals.	No. total des Appels. — Total No. of Appeals.	Jugements. — Judgments.		Reversal. — En délibéré. — Non instruites. — Not heard.	En délibéré. — Non instruites. — Not heard.	En délibéré. — Non instruites. — Not heard.	En délibéré. — Non instruites. — Not heard.	En délibéré. — Non instruites. — Not heard.	Localité.—Locality.	
		Confirmation. — Infirimation.	Infirimation. — Reversal.						Nom de la Cour de Circuit. — Name of Circuit Court.	Jugements. — Judgments.
								Montmagny.....	1 1 1	
								Québec.....		
								Trois-Rivières.....		
								Arthabaska.....	2 1 1	1
								Rimouski.....	2 1 1	1
	5	3	1	2	1	1	5	3	1 2 1 1	

SÉCRÉTAIRE À QUÉBEC.
SITTING AT QUÉBEC.

SIÈGEANT A QUÉBEC.—SITTING AT QUÉBEC.

EN MATIÈRES CRIMINELLES.—IN CRIMINAL MATTERS.																			
No. DE CAUSES RÉSERVÉES SOUMISES.					COURS QUI ONT ENVOYÉ DES CAUSES RÉSERVÉES AVEC INDICATION DU NOMBRE ENVOYÉ PAR CHACUNE.														
No. OF RESERVED CASES SUBMITTED.					COURTS BY WHICH RESERVED CASES WERE SENT, SHOWING THE NUMBER FROM EACH.														
TOTAL.	JUGEMENTS—JUDGMENTS.						NOM DE LA COUR.	Jugements.—Judgments.											
	Total.	Infirmation.	Reversal.	Amendement.	Amendment.	Confirmation.		En délibéré.	Non instruites.	Not heard.	Total.	Infirmation.	Reversal.	Amendement.	Amendment.	Confirmation.	En délibéré.	Non instruites.	Not heard.
							Queen's Bench												
							Banc de la Reine.												
							Rimouski.	1	1
							do												
							Arthabaska.	1	1
							do												
							Québec.	1	1
3	3	1	2		3	1	2

SIÈGEANT A MONTRÉAL.—SITTING AT MONTRÉAL.

EN MATIÈRES CRIMINELLES.—IN CRIMINAL MATTERS.																			
No. DE CAUSES RÉSERVÉES SOUMISES.					COURS QUI ONT ENVOYÉ DES CAUSES RÉSERVÉES AVEC INDICATION DU NOMBRE ENVOYÉ PAR CHACUNE.														
Y compris un pourvoi en erreur.					COURTS BY WHICH RESERVED CASES WERE SENT, SHOWING THE NUMBER FROM EACH.														
No. OF RESERVED CASES SUBMITTED.					COURTS BY WHICH RESERVED CASES WERE SENT, SHOWING THE NUMBER FROM EACH.														
TOTAL.	JUGEMENTS—JUDGMENTS.						NOM DE LA COUR.	Jugements.—Judgments.											
	Total.	Infirmation.	Reversal.	Amendement.	Amendment.	Confirmation.		En délibéré.	Non instruites.	Not heard.	Total.	Infirmation.	Reversal.	Amendement.	Amendment.	Confirmation.	En délibéré.	Non instruites.	Not heard.
							Queen's Bench.												
							Banc de la Reine.												
							Bedford.	1	1
							do												
							Beauharnois.	1	1
							do												
							Montréal.
							Writs of error.	1	1
3	3	2	1		3	2	1	2

Séant à MONTREAL.												EN MATIÈRES CIVILES.—IN CIVIL MATTERS.																																																																									
												Cour Supérieure,—Superior Court.																																																																									
												Localité.—Locality																																																																									
No. des Appels. No. of Appeals.						No. total des Appels. Total No. of Appeals.						Jugements. Judgments.						District.																																																																			
												Total.						Total.																																																																			
												Confirmation.						Confirmation.																																																																			
												Infirmité.						Infirmité.																																																																			
												Reversal.						Reversal.																																																																			
												En délibéré.						En délibéré.																																																																			
												Non instruites.						Non instruites.																																																																			
												Not heard.						Not heard.																																																																			
172	141	94	47	32	368	166	135	89	40	30	360	Ottawa	4	1	11	Montréal	145	114	74	40	25	301	Terr. bonne	3	2	1	1	..	3	Joliette	1	Richelieu	5	9	6	3	2	14	St. François	4	5	3	2	1	11	Bedford	..	2	2	..	1	2	St. Hyacinthe	1	3	Iberville	1	1	1	6	Beauharnois	3	2	2	8	Total	166	135	89	46	30	360

Sitting at MONTREAL.												Cour de Circuit.—Circuit Court.																																																																												
												Localité.—Locality.																																																																												
No. total des Appels. Total No. of Appeals.						No. total des Appels. Total No. of Appeals.						Jugements. Judgments.						Nom de la Cour de Circuit. Name of Circuit Court.																																																																						
												Total.						Total.																																																																						
												Confirmation.						Confirmation.																																																																						
												Infirmité.						Infirmité.																																																																						
												Reversal.						Reversal.																																																																						
												En délibéré.						En délibéré.																																																																						
												Non instruites.						Non instruites.																																																																						
												Not heard.						Not heard.																																																																						
6	6	5	1	2	8	6	6	5	1	2	8	Ottawa	Montréal	2	Terrebonne	Joliette	1	1	1	3	Richelieu	2	2	2	1	St. François	1	1	1	Bedford	1	2	2	St. Hyacinthe	..	1	..	1	..	1	Iberville	Beauharnois	1	1	..	Total	6	6	5	1	2	8

Montant des honoraires..... } \$12,078.90
 Amount of Fees..... }

Dépenses du Greffe..... } \$ 7,237.85
 Expenses of Office..... }

No. 5.

(En matière Civiles.) SHÉRIFS POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC.

SHERIFFS FOR THE PROVINCE OF QUEBEC.

(Civil)

DISTRICTS.	No. d'Exécutions reçues. — No. of Writs of Execution received.	De Bonis.		De Terris		Montant des ventes de propriétés — Amount of sales of property.		Montant des Honoraires. — Amount of Fees.	Dépenses du Greffe. — Expenses of Office.
		Total.	No. de Ventes. — No. of Sales.	Total.	No. de Ventes. — No. of Sales.	—			
						Immobilières. — Real.	Mobilières. — Personal.		
						\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Arthabaska.....	*								
Beauce.....		10	2	23	15	4306 25	75 08	420 15	15 00
Beauharnois.....		10		20	8	2227 00		236 12	104 00
Bedford.....	*								
Chicoutimi.....		5	2	8	3	619 00	117 42	124 66	3 00
Gaspé. { Comté de Gaspé.....	4	4	2				201 60	5 00	5 00
Gaspé. { Comté de Bonaventure.....		3	3	6	5	1266 00	230 83	283 99	17 30
Iberville.....	50	2		19		22443 50	137 90	1098 37	18 00
Joliette.....	22	7	1	15	8	8317 05	70 15	540 77	80 00
Kamouraska.....		10	5	24	10	12442 00	1186 09	643 31	168 50
Montmagny.....		25	3	19	9	17402 00	658 95	730 95	10 00
Montreal.....		171	3	245	118	190512 53	81 25	6797 30	8400 67
Ottawa.....									
Quebec.....		51	49	126	135	58523 50	1855 87	2295 36	244 53
Richelieu.....	79	41	1	38	13	5345 00	7900 00	558 92	250 00
Rimouski.....		14	1	23	14	6815 00	48 90	428 77	
Saguenay.....		3	1	4	2	837 00	1 32	69 40	10 00
St. François.....		4		39	35	13658 00		970 64	149 11
St. Hyacinthe.....		23	2	34	12	14989 00	123 35	601 18	100 00
Terrebonne.....	*								
Three Rivers.....		46	3	92	37	22946 00	203 82	1398 94	75 00
All the Province of Quebec. } Toute la Province de Québec. } Total.....		293	78	735	294	375382 88	12891 53	17193 83	9639 61

* Point de rapport.—No return.

SHERIFFS POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC.

SHERIFFS FOR THE PROVINCE OF QUEBEC.

DISTRICT.	DIVERS AGES.—VARIOUS AGES.							No. D'EMPRISONNEMENTS ANTÉRIEURS. • No. OF PREVIOUS IMPRISONMENTS.											
	Au-dessous de 14.	De 14 à 20.	De 20 à 30.	De 30 à 40.	De 40 à 50.	De 50 à 60.	Au-dessus de 60.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	Under 14.	14 to 20.	20 to 30.	30 to 40.	40 to 50.	50 to 60.	Above 60.												
Arthabaska.....	•																		
Beauce.....	1	3	2	7	4	5	3			3									
Beauharnois.....	6	11	4	6	5		2	10	1										
Bedford.....	•																		
Chicoutimi.....	1	1	3	3	2		3	13											
Gaspé. { Comté de Gaspé.....		3	4	5	4	1													
{ Comté de Bonaventure.....		2	5	2			1	8	2	1	1	1	1						
Iberville.....	•																		
Joliette.....	2	5	21	4	3	3	2	29	9	2									
Kamouraska.....	•																		
Montmagny.....		5	1	7	10	1			1	1	1								
Montreal.....	•																		
Ottawa.....	•																		
Quebec.....	4	63	288	135	99	70	30	85	36	14	15	16	5	6	4		1	1	
Richelieu.....	3	14	43	5	12	5	12	77	12	4				1					
Rimouski.....	•																		
Saguenay.....			1	4	9				1										
St. Francis.....	•																		
St. Hyacinthe.....	2	8	26	13	7	5	1	3			1								
Terrebonne.....	•																		
Three Rivers.....	6	22	61	58	40	24	20	135	38	12	5	1	1	3	5	3			28
Total.....	25	137	459	249	195	114	74	380	100	37	23	18	7	10	9	3	1		29

• Point de Rapport.—No return.

COURT OF QUARTER SESSIONS | COUR DE SESSIONS DE QUARTIER.

DISTRICT.	No of indictments preferred No. d'accusations portées.			OFFENSES FOR WHICH BILLS OF INDICTMENT WERE PREFERRED. OFFENSES POUR LESQUELLES IL Y A EU MISE EN ACCUSATION.															Convictions.																								
	True Bills. Accusations fondées.	No Bills. Accusations non-fondées.	Assault. Assaut.	Assault on persons executing duty. Assaut sur personnes exécutant devoir.	Beginning to demolish a house. Commencant à démolir une maison.	Doing bodily harm. Blessure.	Embezzlement. Malversation.	Escape from custody. Echappés de la garde.	Extortion. Extorsion.	False imprisonment. Faux emprisonnement.	False pretences, obtaining under. Faux prétextes.	Firing a barn. Incendier une grange.	Forcible entry. Entrée forcée.	Larceny. Larcin.	Larceny on navigable river. Larcin sur rivière navigable.	Larceny after prior conviction. Larcin après conviction antérieure.	Receiving stolen goods. Récél.	Riot, &c. Émeute, etc.	Robbery. Vol.	Stealing coins. Vol d'argent.	Stealing in a dwelling house. Vol dans une maison.	Wounding, &c., feloniously. Blesser félonieusement.	On plea of "guilty." Sur plaidoyer de culpabilité.	After trial. Après le procès.	Acquittals. Acquittements.	Notte prosequi.	Untried cases. Causes non instruites.	Amount of Fees. Montant des honoraires.	Expenses of office. Dépenses du Greffe.														
MONTREAL.....	154	38	12																													70	31	40	1	5319	66	4307	52				
QUÉBEC.....	7	5	2														3	4																4			†	†					
Total.....	161	43	14														3	4																		70	35	40	1	5319	66	4307	52

† Incls dans le retour du Juge des Sessions.

† Included in return of Judge of Sessions.

No. 7.

JUGES DES SESSIONS DE LA PAIX.

JUDGES OF THE SESSIONS OF THE PEACE.

PLAINTES.—PLAINTS.

DISTRICT.		TOTAL NO.	Nature de l'offence.—Nature of offence.	
QUÉBEC	81	168	Contre la paix.	1
MONTREAL	1	1	Against the peace.	1
			Individuel.—A son.	
			Assault.—Assaut.	
			Assault on bailifs or constable	
			Tentative de suicide.	
			Attempt to commit suicide.	
			Assault grave.—Assault aggra-	
			vated.	
			Assault indecent.	
			Assaut indecent.	
			Assaut indecent.—Bourgeois	
			Counterfeiting coin.	
			Domage a la propriété.	
			Damaging property.	
			Désertion des serviteurs.	
			Desertion of servants.	
			Perjuring wet letter.	
			Exhumer des corps morts.	
			Digging up of bodies.	
			Waiver of title.—Einszelmenn	
			Faux prétextes.	
			False pretences.—blatting under	
			Perjury.	
			Perjury without oath.	
			Perjury without paying toll.	
			Forcible entry.	
			Forcible entry.	
			Maisons mal famées.	
			Houses of ill-fame keeping. &	
			Harbour Commissioners' Act.	
			Atteintes et dangers.	
			Insane and dangerous.	
			Larcin.—Larceny.	
			Larcin, soupçon	
			Larceny, suspicion of	
			Libelle.—Libel.	
			Vente de liqueurs.	
			Liquors, spirituous, &c., selling.	
			Merchant's Shipping Act, in-	
			fraction	
Total	81	168		54

Nature de l'Offense—Suite—Nature of Offence—Continued.

QUÉBEC	MONTREAL	Total	Nature de l'Offense—Suite—Nature of Offence—Continued.	
20	1	21	Diverses offenses.	1
			Miscellaneous offenses.	
			Atteinte à l'acte de Milice.	
			Against Militia Act.	
			Meurtre.—Murder.	
			Parjure.—Perjury.	
			Indemnité de justice.	
			Offense ordinaire de l'infraction.	
			—Rape.	
			Recel. Receipt of stolen goods	
			Violence et assassinat.	
			Violence and murder.	
			Rouerie, (Highway.)	
			Violence avec dessein.	
			Shooting with intent.	
			Vol sans usage.	
			Stealing in a church.	
			Vol sur la personne.	
			Stealing from the person	
			Vagabondage.—Vagrancy	
			Witnesses, refusal to testify.	
			Absent sans permis.	
			Absent without leave.	
			Assaut sur son maître.	
			Assaulting master, &c.	
			Desertion.	
			Hébergement.	
			Harbouring, &c.	
			Refus de service.	
			Refusal of duty, &c.	
			Refus d'aider à la mer.	
			Refusal to proceed to sea	
			Non paiement de gages.	
			Wages, non-payment of	
			Convictions sommaires.	
			Summary convictions.	
			Engagements.	
			Engagements.	
			Engagements, &c.	
			Engagements, &c., selling.	
			Discharges.—Discharges.	
Total	20	21		161

† Rapport spécial.—Special return.

RECORDERS.

Plaintes—Nature de l'Offense.			Plaints—Nature of Offence.				
Total.	Inf. de la paix.	Infraction des règlements.	Conviction sommaires.	Emprisonnements.	Elargissements.	Montant des honoraires.	
No.	Infr. of the peace.	Violation of By-laws.	Sy-convict'ns.	Commitm'ents	Discharges	Amt. of fees.	
Hull.....	*						
Montréal...		5149	1467	5179	2285	783	
Quebec.....	*					\$17,004.68	

* Pas de rapport.—No return.

No. 7c.

MAGISTRATS DE DISTRICT.—DISTRICT MAGISTRATES.

JURIDICTION CRIMINELLE.—CRIMINAL JURIDICTION.

DISTRICT.	Nombre d'affaires portées devant le Magistrat de District ou entendues par lui.	Number of cases brought before the District Magistrate's or heard by him.	Jugements ou convictions. — Judgments or convictions.	Sur plaidoyer de culpabilité. — On plea of guilty.	Après procès. — After trial.	Acquittements — Acquittals.	Mandats d'emprisonnement. — Warrants of imprisonment.	Pénalités. — Penalties.	Affaires renvoyées à la Cour du Banc de la Reine (jurisdiction criminelle.)	Cases referred to the Court of Queen's Bench (criminal jurisdiction.)
Arthabaska	87	59	37	18	12	13	\$1654 00	10		
Beauce.....	51	31	9	22	17	15	1836 00	12		
Beauharnois et partie du district de Montréal.....	85	59	14	30	15	16	524 20	8		
Bedford.....	*									
Chicoutimi.....	25	16	9	3	1	6	129 00	2		
Gaspé, Comté.....	13	9	4	3	2	3	416 00			
Gaspé, Comté Bonaventure.....	15	6	4	2		4	24 00			
Iberville.....	188	122	82	40	18	75	712 00	11		
Joliette.....	39	23	2	28	6	15	27 00			
Kamouraska	*									
Montmagny.....	48	28	8	20	2	14	868 00	9		
Ottawa.....	*									
Québec.....	150	113	50	61	38	5	543 00			
Richelieu.....	146	121	35	42	3	37	578 00	5		
Richelieu, avec Co. Berthier au criminel.....	*									
Rimouski.....	72	60	11	49	14	16	150 00	5		
Saguenay.....	30	21	10	11	5	8	627 00	2		
Saguenay, partie inférieure.....	*									
St. François.....	440	375	207	136	95	104	2207 00	3		
St. Hyacinthe.....	93	80	10	60	10	46	5 00	5		
Terrebonne.....	*									
Trois Rivières.....	241	243	78	96	105	78	913 40	14		
Total.....	1723	1366	570	621	343	455	11213 40	86		

* Point de rapport.—No return.

JURIDICTION CIVILE. (COUR de Magistrat).—CIVIL JURISDICTION. (Magistrate Court).

DISTRICT.	Comité. — County.	No. de Sommations.—No. of Writs.	Sommations rapportées en Cour.— Writs returned into Court.	Arrangées avant jugement.—Set- tled before judgment.	Jugements.—Judgments.	Causes déboutées.—Cases dismissed.	Executions.	Oppositions.
Arthabaska.....	Tout le district.....	69	50	7	39	8	5	
Beauce.....	".....	246	124	119	115	5	42	3
Beauharnois.....	Vaudreuil.....	132	118	30	65	4	15	1
	Soulanges.....	112	65	4	61	1	2	
Bedford.....	Beauharnois.....	1						
	Brôme.....							
	Shefford.....							
Chicoutimi.....	Missisquoi.....							
	Tout le district.....	102	67	9	58	4	19	
Gaspé.....	Gaspé.....	23	16	7	16			
	Bonaventure.....	206	117	85	135	8	19	6
Iberville.....	Tout le district.....	138	68	40	48	5	5	1
Joliette.....	Tout le district.....	178	115	25	91	3	26	2
Kamouraska.....	".....							
Montmagny.....	".....	417	230	56	154	14	17	3
Ottawa.....	".....							
Québec.....	Lévis.....	1128	589	110	459	28	99	10
	Lotbinière.....							
Bichelien.....	Berthier.....	178	88	47	74	13	24	3
	Richelieu.....							
	Comté de Berthier inclus au criminel seulement.....							
Rimouski.....	Rimouski.....	566	395	99	296	32	92	26
Saguenay.....	Charlevoix.....							
	Saguenay jus- qu'aux Iles Jéré- mies.....							
	Depuis les Iles Jéré- mies jusqu'aux li- mites inférieures du district et des Iles adjacentes.....							
St. François.....	Tout le district.....	3	256	71	205	11	98	14
St. Hyacinthe.....	St. Hyacinthe.....							
	Bagot.....	398	252	107	173	5	35	13
	Rouville.....	125	92	33	34	12	15	6
Terrebonne.....	Tout le district.....							
Trois-Rivières.....	Champlain.....	316	205	35	162	8	34	3
	Maskinongé.....	295	184	20	107	5	46	6
	Nicolet.....							
	St. Maurice.....							
	Total.....	5009	3031	904	2532	168	593	97

* Point de rapport.—No return.

REGISTRATEURS DE LA PROVINCE DE QUEBEC. | REGISTRARS OF THE PROVINCE OF QUEBEC.

COMTÉ OU DIVISION D'ENREGISTREMENT REGISTRATION COUNTY OR DIVISION.	No. de tous les Docu- ments enregistrés.	Total No. of Docu- ments registered.	No. d'hypothèques. §	No. of Mortgages. §	No. de tutelles de Propriété. †	No. of Changes of Properties.	No. de Contrats de mariage.	No. of Marriage Contracts.	No. d'autres Docu- ments.	No. of other Docu- ments.	Montant des Honoraires. Amount of Fees.	Dépenses du bureau. Expenses at Office.
											\$ cts.	\$ cts.
Argenteuil.....	104	83	329	5	57	1038 15	200 00					
Arihaska.....	14 3	473	611	13	371	2112 25						
Bagot.....	1289	618	419	20	494	2890 02	430 50					
Beauce.....	1329	381	558	31	261	1899 39	375 00					
Beauharnois.....	643	231	248	13	103	149 25	160 00					
Belecasse.....	631	257	230	11	72	1044 49						
Bithier.....	792	232	309	25	238	190 00	200 00					
Bonaventure, Division No 1.....	213	90	119	2	19	512 75	94 50					
do do No. 2.....	30	14	58	1	17	125 95	50 00					
Brôme.....	795	261	274	25	235	1523 72	664 00					
Chambly.....	1109	405	431	19	251	163 67	335 00					
Champlain.....	161	72	69	5	5	263 72	5 00					
Charlevoix & Saguenay, Division No. 1.....	251	139	125	15	33	401 19	10 00					
do do No. 2.....	910	171	324	7	406	156 65	41 51					
Châteauguay.....	297	88	143	11	55	507 39	18 50					
Chicoutimi, Division No. 1.....	1 5	57	90	3	15	29 65	30 00					
do do No. 2.....	827	153	375	10	239	965 70	250 00					
Côte-de-la-Paix.....	593	143	232	5	182	149 50	75 00					
Deux-Montagnes.....	776	189	404	8	175	1355 85	1286 35					
Dorchester, Division No. 1.....	1988	218	474	16	274	1292 22	276 10					
do do No. 2.....	1085	475	496	29	85	226 69	974 41					
Drummond.....	983	255	398	8	274	1290 00	31 00					
Gaspé.....	179	55	108	43	43	259 45	159 41					
Huntingdon, Division No. 1.....	457	291	185	11	69	920 21	195 40					
do do No. 2.....	722	239	312	15	153	1251 65	250 00					
Iberville.....	994	245	302	5	434	144 45	154 25					
Joliette.....	889	394	340	22	163	149 16	499 75					
Kamouraska.....	477	394	211	27	68	799 40	39 35					
L'Assomption.....	655	495	211	33	191	137 60	290 00					
Laval.....	475	167	229	13	61	788 00	109 00					
L'Islet.....	927	297	296	7	327	1283 14	275 00					
Lévis.....	915	296	345	25	232	1493 15	250 00					
Madetle, Isle de la.....	1 24	210	451	3	357	1973 64	501 07					
Maskinongé.....	1233	257	534	16	469	1431 75	694 00					
Mégantic.....	687	119	244	15	269	93 41	23 40					
Missisquoi.....	139	147	115	8	69	674 75	49 00					
Montcalm.....	889	238	137	5	59	59 23	39 00					
Montréal.....	681	285	219	19	336	1 43 23	290 00					
Napierville.....	1375	633	434	29	211	2538 87	1000 00					
Nicolet.....	136	71	56	15	11	261 95						
Orléans, Isle d'.....	1383	292	916	5	299	1731 59	565 33					
Ottawa.....	424	65	233	2	199	517 10	2 34					
Pontiac.....	921	314	391	12	291	1473 19	259 00					
Portneuf.....	1089	315	413	45	246	2422 80	4 00					
Québec.....	833	316	375	9	267	1 15 18	494 00					
Richelieu.....	275	63	177	8	27	4 5 03	35 00					
Rimouski, Division No. 1.....	672	29	234	21	127	1967 23	3 00					
do do No. 2.....	1658	270	312	17	421	16 5 25	350 00					
Rouville.....	1485	325	728	9	423	2439 20	437 50					
Shefford.....	1052	328	323	19	376	1793 25	369 00					
Sherbrooke.....	461	121	149	10	172	745 12	144 10					
Soulanges.....	667	295	286	3	198	1143 10	663 45					
Ste. Anne des Monts.....	19 6	632	488	11	211	1707 13	50 00					
St. Hyacinthe.....	1 51	425	311	12	478	1451 63	25 09					
St. Jean.....	8 6	296	389	39	91	1399 25	249 75					
Témiscouata.....	833	289	486	15	52	1364 40	269 00					
Terrebonne.....	1832	999	718	37	78	2484 00	1084 00					
Trois-Rivières.....	616	181	169	11	161	15 4 69	24 00					
Vaudreuil.....	549	140	169	16	195	812 10	16 00					
Verchères.....	412	163	233	5	53	662 75	32 15					
Wolfe.....	928	517	384	22	142	2921 70	820 50					
Yamaska.....												
Total.....	45793	16940	19665	847	11617	75531 25	16318 9					

§ Dans cette colonne sont inscrites toutes hypothèques créées par jugements, obligations, curatelles ou tutelles, ou par tout autre document, excepté les contrats de mariage.

† Effectués par vente, donation, testament ou tout autre document translatif de propriétés.

* Point de rapport.

§ This column includes Mortgages erected by Judgments, Obligations, Curatelles or Tutelles, or by any other documents, except marriage contracts.

† Caused by Sale, Donation, Will, or any other document transferring real estate.

* No return.

No. 9.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT.	RÉSIDENCE.	NOM DU MAGISTRAT.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.	DISTRICT.	RÉSIDENCE.	NOM DU MAGISTRAT.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.	
												COMTÉ.
	Township, Paroisse, etc.	Name of Magistrate.					Township, Paroisse, etc.	Name of Magistrate.				
ARTHABASKA.	Muddington....	A E Bruneau.....			9 cts.	ARTHABASKA.	St Guillaume d'Upton....	Alexis Millette.....			9 cts.	
	St Louis de Blanford.	H St Germain.....						Léon Dessert.....				
	St Médard de Warwick....	O Poisson.....						Joseph Dupuis.....				
		Louis Triganne.....						St Bonaventure d'Upton....	Jos Lupien.....			
		Jas Perkins, jr.....							A Lupien.....			
		Honoré Pepin.....							A Turcotte.....			
		Fred Pothier.....						St Frédéric de Drummondville.	R N Watts.....			
	Horton....	A L Poulin de Courval.....							J Boisvert.....			
	Stanford....	Alexis Paradis.....							F X Jannelle.....			
		T Girouard.....							M Jannelle.....			
	Bulstrode.	Stanislas Piché.....						L'avenir....	J Bothwell.....			
	Tingwick....	J Décoteau, père... N Chapman, sr..... Philippe Hébert... J S Beaudette.....							L Walker..... M Charpentier... H S Griffin..... David Bogy..... O Charpentier... E Connolly.....			
	St Norbert	Joseph Juneau..... F Larivière..... Eusèbe Drouin....						S. Durham.	F Préfontaine.... Asa Leighton.... S St Laurent.....			
	St Albert de Warwick....	F R Héroux..... Chas Déry..... P Laineuse.....						St Jean l'Évangéliste de Wickham.	M Léonard..... T Torney.....			
	Victoria-ville....	Louis Foisy..... J O Bourbeau..... P E Duval.....	8	3	0 60							
	Arthabaskaville..	Adolphus Stein... Ant Gagnon..... U M Poisson..... J Goodhue.....						St Calixte de Somerset.....	J Bettye..... G Lafontaine.....			
	Princeville	Louis Richard..... James Huston..... G J Pacaud.....	1					Ste Julie de Somerset.....	G Venner..... B Gosselin..... Julien Gingras... John Mathew..... T Filion, père....	21	9	6 00
	St Paul de Chester West..	J E Emerson..... Noël Lavigne..... E J Paradis.....						Nelson....	J Toupin dit Dussault..... W H Lambly..... E P Mackie..... P Campbell..... Wm McKillop.....	7	2	5 50
	Ste Victoire.....	D O Bourbeau....						Inverness.	Thomas Wood..... C P de Champlain..... P Nolin, jr..... L M Rousseau.... Peter C Lord..... D P Bennett..... John McLean.....			
								Hallifax....	P O Triganne..... A A Roy..... John Hume..... James Kinnear... Thomas Scallon... William J Cryan..			
						Ireland....						
						Plessisville						
						Leeds....						
						St Sévérin						
DRUMMOND.	Durham....	James Patrick..... G T Blake..... Jas Armstrong... Chas Church..... Pros Sylvestre... V Cooke..... H K Hemming.... J Boisvert..... T McCaig.....	1	2	1 00							
	Grantham.		7	2	1 00							
	Wendover.											
	Wickham..											
	St Félix de Kindsey.	Edmond Cox..... Winslow Pope....	4	2	17 20							

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT.	RÉSIDENCE.	NOM DU MAGISTRAT.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.	DISTRICT.	RÉSIDENCE.	NOM DU MAGISTRAT.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.		
												COMTÉ.	Township, Paroisse, etc.
BEAUCHE.	St Ephrem de Tring.	O Rodrigue.....				BEAUCHE.	St Malachie de Frampton	Wm Henderson...					
	St Vital de Lambton.	P U Thériault....	2	1				Thos Walsh.....					
	Aylmer ...	L Paradis, jr.....						H Joynt.....	2	1			
	St Evariste de Forsyth.	Adrien Blouin ...	7	5	4 00		DORCHESTER.	Cranbourne ...	Patrick Cassidy...				
		Michel Roy.....							Ste Marguerite ...	J B. Cadrin.....	8		
	St Elzéar de Linière.	T Cathcart.....					BEAUCHARNAIS.	St Timothée....	F X Meloche, jr...				
		J Armstrong.....								F X Rapin.....			
		John Ray.....								N Papineau.....			
		Jean Bilodeau....	1							N Branchaud....			
		Pierre Paré.....		1	3 25					J Bte Scott.....	1	1	5 50
	St Joseph..	Joseph Fortier...								Joseph Lebœuf...			
		Bénoni Doyon....								H Laurin.....			
		Louis Jacques...							Ste Cécile.	Isidore Laroque...			
		T J Taschereau... 48	14	355	55					Chas Dépocas...			
	St François	Jos Denis.....	20	17	13 25					Pierre Leduc, fils, d'Antoine.....			
St Frédéric	Geo Perron.....	2	2					Joseph Demers...					
	George Lessard... 1							Philippe Lynch...					
	Hilaire Poirier... 4	2	2	00				Léon Beaudet...					
St George d'Aubert Gallion.	Aug Doyon.....							J Bte Dupuis...					
	David Cathcart... 7				BEAUCHARNAIS.			John Madden...					
	Pierre Pâquet....						St Etienne de Beauharnois..	Thomas Walson...					
	Antoine Morin...							Chas Lebœuf....					
	Thos Rocheford...							Ant Duquette...					
	Joseph Gilbert... 7	5	5	00			St Clément	Ls Hainault....	5	2			
	A G Bussières... 7							André Leduc....					
St Victor de Tring.	Rémi Doyon.....							Owen Lynch....					
	Aug Bolduc, son of Chs.....							J Milne Browning.					
Jersey....	Vital Cloutier... 7	5	5	00				Oliv Bergevin...					
Broughton.	Wm. Murtagh....							Franc Leduc, fils d'Antoine.....					
	Zeph Lognon.....						St Louis de Cunz'gue.	John Symons....					
	Cyrille Vallée... 2	2	2	1 00				Jos Allard.....					
	R Lessard, fils... 2							J Bte Bougie....					
	Félix Beaudoin... 2							John Gardner...					
								Moise Viau.....					
							Ant Roy.....						
							St Stanislas de Kostka.	B. Nobert.....					
St Bernard.	Jos Couture.....							John Flynn.....					
St Isidore.	Frs X Blais.....							Pierre Legault...					
	Honoré Guay....							F. Laframboise...					
St Anselme	Ant Carrier.....							A Longtin.....					
Ste Hénédine....	L N Larochele... 1					Beauharnois (town)	J S C Wurtele...						
St Edouard de Frampton.....	Alexis Godbout... 1												
	Andrew Ross....					Ormstown.	M W Marrison...						
	James Butler....						John Graham....						
	John Duff.....	2											
	M Fitzgerald....	1	1	4 60									
	Thos Hodgson...												

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT.	COMTÉ.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.	DISTRICT.	COMTÉ.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.				
		Township, Paroisse, etc. — Township, Parish, &c.	— Name of Magistrate.						Township, Paroisse, etc. — Township, Parish, &c.	— Name of Magistrate.							
BEAUFARNOIS.	CHATEAUGUAY.	Ormstown.	R. Chisolm. T Williams. M. Furlong. John Tate. George Elliott.			\$ cts.	BEAUFARNOIS. HUNTINGDON.	HUNTINGDON.	St Antoine	Philip Brady. Pierre Thérien. Pierre Hébert.	1		\$ cts.				
		North Georgetown	Hon. James Alex Bryson.							Havelock.	Wm. Barrett. H Nesbitt. James Curran. John McDowell.	3					
			S. Urbain Premier	Edouard Brais. Jos. Dumont. J McLennan. N Finlayson. Louis Morin. Noel Marcille. E Deneau.							Atholstein	J. shua Bradder.					
				Châteauguay	John McDonald. Louis Bourassa. S Legault. Jouehin Gréffe.							Sutton.	Asa Frory. Elijah Kemp. Ben Seaton. Lorenzo W Miner. Alfred Neil. Eugène A Dyer.				
		Ste. Philomène			Dr Edouard Laberge. Nicolas Rousselle. Joseph Amiot. Nestor Caron.							Bolton.	George Giddins. Ezra N Davis. J Blaisdel. R Holland.	2			
					Dundee	Donald McRea. David Baker. Peter Gardiner. M Bannon. N Farlinger.			1	1			Potton.	Thomas Gilman. M L Elkins, jr. G. o Gunn.			
		St Anicet	Patrick Barrett. John McDonald. Ed Dupuis.								Farnham East.	A P Hurlbert. Ely W Hall. George Adams. S M Cameron.					
			Godmanchester	A Henderson. Jos Hulbrook.								Brome.	James M Pettis. Moses Gilman. Chas H Jones. N Pettis. S L Hungerford. Hiram S Foster. Jonath Hastings. Louis Bouchard.				
		Hinchinbrooke		James Reid. Andrew Oliver. John McCoy. J Anderson jr. William White. Wm Anderson. Robert Kelly. James Kelly.		3			2	1 00		West Brome.	S Pettis.				
			Elgin	Thomas Cairns. Dan. McFarlane.								Stanbridge	H N Whitman. Abel L Taylor. N Manly Binn. William Farrell. D Alexander. E J Briggs. Freeman Scott. George Sulley.	27	22	60 00	
				Huntingdon village		John Morrison. William Marshall.							Dunham	D Westover. E D Fuller. W Kathan. T Wood, jr. Thomas Selby.	3	3	2 25
			Franklin			Fred Broder. Jos P Rowe. N Manning. Wm Cantwell. F Anthony. J S Priest.								L S Stevens. J B Gibson. C England. H P Newell. W Kerley. G F Shufelt.	3	1	

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT. COMTÉ.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.	DISTRICT. COMTÉ.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.
	Township, Paroisse, etc.	Name of Magistrate.					Township, Paroisse, etc.	Name of Magistrate.			
BEDFORD.	Sweetsburg....	C C Kathan.....	21	6	40 00	BEDFORD. SHEFFORD.	Granby....	H Lyman.....			
		E W Kathan.....						H Milner.....			
		C F Boright.....						H D Hungerford..			
		G A Galer.....						G M Abbott.....			
	Phillipsburg....	Launson Ford.. } C R Cheesman. }	1				St Joachim et St François Xavier de Shefford	J Chalmers.....			
		W W Smith.....						Ed H Roussseau..			
		Chester Roberts..						Wm Harris.....			
		W Morgan.....						Patk Callaghan..			
	Farnham West....	Peter Yates.....	1		1 00		S S Foster.....	Edm Longley....			
		J W Eaton.....						Alonzo Wood....			
	St George de Clarendeville...	R Alcombrack....	1				Ste Anne de Stukely	Patk Mahedy....			
		N C Martin.....						Roswell A Ellis..			
John Hunter.....		P H Lawrence....									
W Chilton jr....		E Lawrence.....									
U M Smith.....		J Shepherd.....									
St Thomas de Foucault....	H Jameson.....	1	1	3 00	Waterloo...	Ed Slack.....					
	A Hawley.....					W G Parmolee....					
	R Macfee.....										
	W M Pattison..										
BEDFORD.	Bedford....	P C Derck.....			St. Louis Métabetchonau Chicoutimi	Job Bilodan....					
		J D Johnson.....				Hon David E Price.					
		W J Jameson.....				Jean Harvey.....					
	St Armand or Frelighsburg....	Abram Derick....	4	1	2 00	Hébertville....	Epm Tremblay...				
		N S Brown.....					J F Langlois....				
		O Freligh.....					J O Tremblay....				
		J Chamberlin....					Vinc Martin.....				
	Abbot's Corner....	M J Deming.....	6	5	10 00	Baie.....	Jean Guay.....				
		G L Rhycharde..					Téi Boily.....				
		H D Moore.....					Roger Savard....				
P H Krans.....		Pierre Talbot....									
SHEFFORD.	Ste Cécile de Milton.	H S Troop.....	4	1		Notre-Dame de Laterrière	Israël Morin....				
		D McMillan.....					Calixte Hébert..				
		F F Legendre....					Erod Bolduc....				
	St Valérien de Milton. Ely.....	T Hackett.....				St Jérôme.	D Hudon dit Beaulieu.....				
		Charles Brin....					Charles Roy.....				
		Alex Basqui....					Geo McKenzie....				
	St Jean Bte de Roxton ou Roxton Falls...	T Jameson.....				St. Alexis de Bagot. Tremblay. Roberval. St. Prime.	R Maltais.....				
		W Hackwell....					Onésime Gauthier				
		C St Onge.....					Alex Boily.....				
		F X David.....					S T P Gagnon...				
	John Wood.....					Ignace Gravelle..					
	A Sanborn.....					Ambroise Gagnon.					
	R Kimpton.....					Thodule Bolduc..					
	A Roqne.....					Elie St Hilaire..					
	N Trudeau.....					Hilaire Bélanger.					

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT. COMTÉ.	Résidence.		Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.	DISTRICT. COMTÉ.	Résidence.		Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.	
	Township, Paroisse, etc.	—						Township, Paroisse, etc.	—					
	Township, Parish, &c.		Name of Magistrate.					Township, Parish, &c.		Name of Magistrate.				
GASPÉ.	Cap Chatte	Louis Roy				GASPÉ. BONAVENTURE.	Maria	H A Manderson	3			
		M Lespérance						C Sexton				
	Cap des Rosier	W Hyman						Francois Cyr		1	1	2 00
		A E Painchaud						R W H Dinnoek				
	Fox River	Narc Bernier						E H Legendre				
		F L Parent						Ludger Lucier				
	Caspé Bay South	John Eden						Eseuminac Mann	John Bailey			
		J C Belleau							J Olscamp			
		H LeBouthillier							H Chamberlin			
	Grande Rivière	Jos Oct Sirois	6	4	42 00			Hope	W Cameron Ross			
		L Z Joncas	2	2	20 00			Ristigouche	James Sillars			
		John Vardon							Daniel Fraser			
	Malbaie	Elias Collas						Matapédia	Henry Lodge			
									John Mowatt			
	Magdalen Islands	S James Fox						Carleton	F Arseneau			
	C Bourque						Romain Landry	4	1			
Ste. Anne des Monts	J B Sasseville						Pierre Allard					
	Jean Perrée						P C Beauchesne					
Pabos	D McTavish						H J Martin					
	P McKenny						Joseph Ahier					
	J McIsaac	12	11	152 00		Assamet quegan	C McCarron					
	F X Tétu						Thomas Connors					
Gaspé Bassin	John Short						Charles Dechène					
	G Dumaresq						St Charles de Caplan	A Arseneault				
	Jos Eden	1											
Percé	James Baker		8				St Alexandre	Edouard Besset				
	Thomas Savage							F Ouimet				
	P LeBouthillier							A A L Brien				
	Pierre Fortin							J B Boudreau				
	William Flynn	4	12	8 00			St Grégoire de Monnoir	F Béchard				
	P N Duval	9	8					Wm Pearson				
	John Gorman		10	8 00			Ste Brigitte	J B Bissonnette				
	O T Connick	6						Wm Murray				
Mont Louis Cap Rouge	L Laflamme						St George d'Henrieville	Lucien Roy	1			
L'Anse au Beaufils	George Paveil	2					St Sébastien	David Brault				
	Peter Ferguson		8					David M-thé				
								Richard Bower				
Port Daniel	A Brotherton	2						Isafe Methé				
	James Enright, jr.	3	3	2 00				Pierre Fortin	5	5		
Nouvelle	Patrick Green							Alexander Watson		3 00		
	A McEwen						Town of Iberville	J Charland				
	Jos Berthelot							Joseph Dacier				
	Ed Arseneau	2						Orange Tyler				
Cox (New Carlisle)	T Robitaille							Alex Dufresne				
	C Hamilton							C Vincellette				
	Thomas Pye							E S Filiatrat				
	J R Hamilton, jr.							A H Powell				
	Louis Robitaille							Didace Tassé				
	L J Riopel							John Holder				
	Hugh Christie												
	Barnabas McGee												
	N Ravanagh												
Hamilton New Richmond	J Dodridge	2	2	6 00			Lacolle	Alonzo Force				
	W. Harvey							R Canfield				
	Robert McNair							A Graham				
	David Leblanc							Thomas Walsh				
	James Walsh							T Hodgson				
Shoolbred	William Gray	1											

NOTE. Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT.	COURTÉ.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.	DISTRICT.	COURTÉ.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.
		Township, Paroisse, etc.	—						Township, Paroisse, etc.	—			
		Township, Parish, &c.	Name of Magistrate.					Township, Parish, &c.	Name of Magistrate.				
IBERVILLE.	ST. JEAN.	Lacolle ...	James Gauld..... Pierre Doz is..... William Harty..... John Borrowdale... W H Vanvleiet....		1		L'ASSOMPTION.	St Lin.....	O Brien dit Desrochers..... J O. Laurier..... St Roch de l'Achigan. P O. Roy..... D Lamarche..... C E N Courteau... Eusèbe Chaput....				
		St. Valentin	J Bissonnette..... E Hébert..... A Boissonnault.... Narcisse Guay.... J B Bornais.....					St Sulpice..	Pierre Hétiu..... Louis Piché..... O. Pauzé.....	3	1		
		Ste Marguerite de Blairfindie.	Baz Laroque..... I Bissonnet..... L Lévy Roy..... D Brosseau..... B Charet, fils..... R Phepoe..... D McDonald..... C S Pierce..... J B Morau..... Henri Leroque..... Thomas Roy..... C Langelier..... James Bissutt..... W Adam..... B Burland..... J Black..... J Bte Chevalier....					St Béatrice	Joachim Flamand.....				
		St Luc.....						St Thomas de North Jersey...	L Voligny, sr..... M Coutu.....				
		St Jean...						St Mélanie de Daillebout ...	L J C Desmarais..				
								Joliette (town).	P O Loedel..... M S Boulet..... B Vézina.....	5	2	12 00	
								St Ambroise de Kildare.....	Hugh Daly..... Robert Strafford... Jos Fitzpatrick... Paul Melançon.... Benj. Geoffroy, jr..				
								St Elizabeth.....	Hyp. Cornellier dit Grandchamps... A Beaupré..... Léandre Joly..... E Coutu..... Aristide Boucher..				
								St Félix de Valois ..	James Read..... Louis Rival dit Bellerose..... J Beausoleil..... Charles Tellier.... Esdras Asselin... P C Ducharme.... J B Rochelau..... Moise Mircau.....	1			
								St Jacques de l'Achigan.....	F Foucher..... H H Burton..... Eucher Cloutier... Narcisse Forest... S Laporte..... O Germain dit Belisle.....	1			
	NAVERVILLE.	St Rémi de la Salle..	William Dunn..... F X Bonneau..... Wm Elvidge..... Godfroy Garant... P N Lefebvre..... F Bédard, jr..... J. an Bte Lamarre, senior.....			1		St Côme...					
		St Michel Archange	F Paradis..... F Quilliam..... Michel Lussier.... L D Lafontaine... Constant Palin....	3				St Jacques de l'Achigan.....					
		St Edouard			6	3	6 00	St Liguori.					
		St. Patrick de Sherrington..	W O'Meara..... Narc Boutin..... John Bell.....					St Patrick de Rawdon	E Corcoran..... A Daly..... James Brown..... W Robinson..... John Smily..... W Copping..... James Carrell.....				
		St Cyprien de Léry..	Julien Grégoire... J G Laviolette.... Ed Roe.....	7	2								
		Napierville											
		Repentigny	Jos Hétiu.....										
		St Paul l'Ermité.	Félix Séguin dit Ladéroute.....										
		St Henry de Mascouche..	J Lambert..... Léon Lamarche... J H Pangman..... J P Mathieu.....										

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT.	COMTÉ.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.— No. of Plaints.	No. de Jugements.— No. of Judgments.	Amendes imposées.— Penalties imposed.	DISTRICT.	COMTÉ.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.— No. of Plaints.	No. de Jugements.— No. of Judgments.	Amendes imposées.— Penalties imposed.		
		Township, Paroisse, etc.	—						Township, Parish, &c.	—					
JOLLETTE.	MONTCALM.	St Théodore de Chartsey	Cyrille Morin						Seigneurie de Madawaska...	G Voisine					
		St Alexis	Jos Dufresne						St Modeste	M Levasseur					
		Rawdon	B Lemire dit Marsolais						St Antonin	Georg April					
			W Whittaker						Fraserville	Jean Castonguay					
KAMOURASKA.		Ste Anne de la Pocatière	Vincent Dubé				BELLECHASSE.		St Raphael	L Dallaire					
			Valence Garon	5	5	00 25			St Michel	D Marciau	1	1			
			Jos Normandin dit Leslauriers						St Charles Barronée	L J Constantin					
			Jos Dionne	2	4	00 25			St Gervais et St Prottais	U Mercier					
		St Denis	Hon J C Chapais							H Trudel					
		Riv.-Ouelle	C Letellier							J Morrissette					
			A Casgrain							Ed Turgeon					
			Bruno Roy dit Desjardins	2	2	2 00				Pierre Drolet					
		Ste Hélène	Jos Dauteuil							Marcel Aubé					
			H Migné dit Lagacé							E Rouleau					
		St Louis	L O Thiboutot							St Lazare	Joséph Ruel				
			A Gagné	1	1	1 00				St Valier	A Fraser				
KAMOURASKA.		St Paschal	Ivanhoé Taché				MONTMAGNY.		St Cajétan d'Armagh	P C Roy					
			Jean Roch Lebel						N D Auxiliatrice de Buckland	B Nadreau	1	1			
			J Bte Dionne	21	15	306 20				P Mathieu	1				
			T G Richard							V Fournier					
			Daniel Hatton	2	1	5 00				E Couture					
			F Normand	1						L'Islet	B Pouliot				
		St Alexandre	E Levêque								J O Fafard	14	4	6 00	
		St Pacôme	Régent Fortin								J N Martin				
			Alex Hudon								F C Caron	2	2	1 00	
											N Lavoie				
											J F Giasson				
		TÉMISCOUATA.		R-du-Loup	A Beaulieu						L'ISLET.		St Roch des Aulnets	A Morin	
	C Grenier			2	1			J B C Dupuis							
	Wm Fraser							Ste Louise des Aulnets	M Pelletier						
	André L Fraser								Jules Dion						
	Damase Caron							St Aubert de Montjoli	Alexis Blais						
Kakouna	Antoine Lebel jr								St Cyrille de Lessard	Edm Pelletier					
	Benj. Dionne								Ste Perpétue	Elie Chouinard					
	John Ross			1	1										
	H Duquemin								St Thomas	Prudent Têtu					
St Arsène	A Mailloux								St Pierre Kivière du Sud	G Cloutier					
	Pierre Lebel									A C P R Landry			1		
	Prime Roy									Dizace Bélanger			3		
TÉMISCOUATA.		Isle Verte	J E Sénécal						Elzéar Talbot	2	1				
			Ch F A Bertrand						Berthier	O Carbonneau					
			Honoré Roy							F Guilmet					
			L A Bertrand							St François	F Morin	1			
		Trois Pisioles	Philip Renouf												
			Chs T Dubé												
	Nazaire Têtu														
	D Bertrand														
	St Eloi	Eugène Duret													
	N D du Portage	C Thériault													
		Louis Gagnon													

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT.	COMTÉ.	Résidence.		Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.— No. of Plaints.	No. de Jugements.— No. of Judgments.	Amendes imposées.— Penalties imposed.	DISTRICT.	COMTÉ.	Résidence.		Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.— No. of Plaints.	No. de Jugements.— No. of Judgments.	Amendes imposées.— Penalties imposed.				
		Township, Paroisse, etc.	Name of Magistrate.							Township, Paroisse, etc.	Name of Magistrate.								
MONTMAGNY.	MONTMAGNY.	Cap St Ignace..	L Méthot.....					MONTMAGNY.	MONTMAGNY.	Rivière des Prairies	Hon J F Armand.								
				St Antoine-Isle aux Grues...	L Fournier.....								Sault au Récollet.	F bien Vinet.....	1				
		J D L pine.....	4		1	0	20					Aug Dagenais....							
		Hubert Hébert.....									Petite Côte	Th op Paquet....	7	4	15	40			
MONTMAGNY.	MONTMAGNY.	Township Montminy.	Wilfrid Lavoie.....					MONTMAGNY.	MONTMAGNY.	Côte St Louis...	W Snaith.....								
			G Lachaine dit Jolicoeur.....									J Drummond.....							
		Mc Pherson Le Moine.....									A Gaudry.....	11	11	32	00				
		Théophile Nicole.....									L D snovers.....	3	3	23	00				
MONTMAGNY.	MONTMAGNY.	Boucher-ville....	J B Jodein.....					MONTMAGNY.	MONTMAGNY.	Hochelaga	Jos Tompson....								
			J H Munro.....										Thos Hawkus...	70	69	112	00		
		C E N Boucher de Boucherville...									L D Rolland....								
		W C Weillbrenner.									Jos Gauthier...								
		Théophile Sicotte.									Jos Leveillé....								
		T B de Grosbois.....									Village St Jean-Baptiste....	F T ssier.....	45	43	126	80			
		St Bruno..	J O Leduc.....									Jos Rob'n dit Lapointe.....							
		Jos Lusier.....										Côte des Neiges...	John Swail.....						
		Basile Daigneau...											William Tait....						
		Cyr Jodoin.....											F Masson.....						
		A P Paré.....											F Desmarchais...						
		St Lambert	P Betournay.....										P Durand dit Desmarchais, jr....						
		Longueuil..	I Hurteau.....	8	5	40	00						J Lacombe.....						
		P Davignon.....											O Prévost.....						
		E Lésperance.....											W D Smith.....						
		A Jodoin.....											Tannerie des Roulards...	J Bte Cazalais....	165	165	582	94	
		A Williams.....																	
		G Larocque.....																	
		P E Hurteau.....		13	5	25	00												
		Chambly..	E H Fréchet.....																
		A Demers.....																	
G Larocque.....																			
John Hackett.....																			
W B Austin.....																			
C F Fournier dit Prefontaine.....																			
Noël Darche.....																			
Sam T Willett.....		21	13	20	25														
Hugh W Austin.....																			
M D S Martel.....		1	1																
St Hubert de Longueuil...	F David.....																		
P B Benoit.....																			
Longue Pointe..	Edward Quinn....																		
John Guy.....																			
Andrew Leney.....																			
C Galibert.....																			
Pointe aux Trembles	F X Perreault....																		
A Lamoureux....		7	6	17	70														
A Laporte.....		7	6	17	70														

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT.	COURTÉ.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.		DISTRICT.	COURTÉ.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.					
		Township, Paroisse, etc.	—							Township, Paroisse, etc.	—								
		Township, Parish, &c.	Name of Magistrate.							Township, Parish, &c.	Name of Magistrate.								
						\$ cts.								\$ cts.					
MONTREAL.	JACQUES-CARTIER.	Pointe Claire...	Chas Barbeau..... O L Gault.....	3	2	1 00		MONTREAL.	LAVAL.	Ste. Rose de Lima	I Gauthier..... L M Scors..... D A Plessis dit Béclair..... Camill Leclair... Adlard Leonard... Joseph Limoges... O Cheval dit St Jacques.....								
		St Geneviève...	Augt Demers..... N Prévost..... Ev Chauvette..... Jos Méloche.....	9	4	2 00				St Drothee...	Marcel Laurin..... C Valiquet.....	2	2	1					
		St Anne du Bout de l'Isle...	J Tremblay..... Félix Sauvé..... J Robillard..... M Longtin..... J L d'Aoust.....	1	1	4 00				St Poly-carpe...	A Cholette..... Finlay McUnig... J B J Prévost..... R Duckett..... J P Lantier..... S Bissonnette..... John Taylor..... J F R Pigeon..... Pierre Doncet..... J B Lalonde, fils de Xavier.....			5	4	5 00			
		St Henry ou Côte St Pierre	Hon E Prudhomme..... Hugh Brodie..... J Davidson..... A Dugas.....	1						Côteau du lac.....	J A Charlebois... G H Dumenil... A Charest..... Léon Giroux..... Moise Clément..... L A Fortier..... M Bourbonnais, fils de Baptiste.....								
		Rivière St Pierre... Côte St Paul...	J Lanouette..... J J Higgins.....							St Clot...	Alex Pery..... Wm Duckett, jr... O F Frieur..... J E Gourdeau.....								
		St Jacques le Mineur	J Beauvoïn..... A Pinsonnault..... J Bourdeau..... J B Langvin..... A M Martin..... John Dunn..... Terence Dunn..... Ls Grondin..... Pierre Fortin..... J Barrette..... C Doyon.....			1	1			3 00	St Zotique du Côteau Landing..	Alex Pery..... Wm Duckett, jr... O F Frieur..... J E Gourdeau.....							
		Laprairie...	J B Viau..... A A Barbeau..... Moïse Nadon..... D Monette..... J Normandin..... P Lefebvre.....	1	1					St Joseph ou les Cèdres...	Alexandre Roy..... F O Watier..... Julien Sauvé..... G Bissonnette..... C Montpetit..... E Cusson..... D A Coullé.....								
		St Isidore. St Constant....	J B Viau..... A A Barbeau..... Moïse Nadon..... D Monette..... J Normandin..... P Lefebvre.....	1	1					Rivière au Beaudet.	L J McLachlan..								
		St Philippe	D Monette..... J Normandin..... P Lefebvre.....	6	2	5 00				Vaudreuil.	R W Shepperd... Jas Ahern, jr... Geo Mathews..... R W Barwood..... D Brûlé..... A C Cholet..... D McMillan..... D McDonnell..... J B Mongenais... C McGreevy..... John Fletcher....			14	11	2 00			
		Sault St Louis...	E N DeLorimier...							Rigaud...	A C Cholet..... D McMillan..... D McDonnell..... J B Mongenais... C McGreevy..... John Fletcher....			12	11	5 75	8	3	4 00
LAVAL.		St François de Sales, (Ile Jésus)	L Labelle..... L D Masson.....	1	1														
		St Vincent de Paul.	Hon J H Bellrose. J T Pomerville...	7	7	136 20													
		St Martin.	L Bélanger..... Louis Corbett... F Lavoie..... L A Labaïse..... A B Papineau... V Lemay.....	1	1	94 00													
Ste Rose de Lima.	S F McMahon..... L P Béclair.....																		

Note.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT.	COMTÉ.	Résidence.		Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.— No. of Plaints.	No. de Jugemts.— No. of Judgm nts.	Amendes imposées.— Penalties imposed.	DISTRICT.	COMTÉ.	Résidence.		Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.— No. of Plaints.	No. de Jugemts.— No. of Judgments.	Amendes imposées.— Penalties imposed.		
		Township, Paroisse, etc.	—							Township, Parish, &c.	—					Township, Parish, &c.	Name of Magistrate.
MONTREAL.	VAUDREUIL.	Pointe Fer-		Alex St Denis.....			6 cts.	MONTREAL.	CITE DE MONTREAL.	Paroisse de		Léandre Fauteux..	14	15	26 60		
		Ste Marthe		Wm Brown	8	2			Jérémie Décarie...			Pierre Crat.....				
				Francis Hughes...													
				Emery Lalonde ..													
				L Cousineau													
				G Lancaster	1	1										
				C Chauvet													
				Thomas Burke.....													
				C Stackhouse, sr...													
				N F Morison													
			H R McDonald.....														
			C Lalonde	5												
			Jean E James dit														
			Carrière.....	5	4	9 20											
			A Godard dit La-														
			pointe.....														
			Ste J-anne														
			de Chan-														
			tal ou Isle														
			Perrot....														
		R Dandurand.....															
		E Piladcau.....															
		Varennes..															
		Félix Lussier.....															
		L H Massue.....															
		A Richard.....															
		L Brunelle.....															
		F Beauchamp jr...															
		Belœil....															
		Prudent Malo....															
		J Bte Allard.....															
		A Bernard, jr....															
		Contre-															
		cœur...															
		C Dansereau.....															
		André B Craig....															
		Mathias Hurteau..	1													
		Moïse Geoffroi....	3	3	6 00												
		Olivier Hubert....	1													
		St Marc...															
		C Le-roux.....															
		R Ducharme.....															
		Clovis Malo.....	1	1	3 50												
		Flavien Varry....															
		Olivier Loïsele...															
		St Antoine															
		A C Cartier.....															
		Romuald Mar-															
		chessault															
		Amable Benjamin															
		Archambault															
		Louis Gravel.....															
		F X Pineault.....															
		Verchères..															
		Félix Geoffrien ..															
		J Dansereau.....	2													
		Joseph Brin.....															
		Jos Duhamel.....															
		Césaire Therrien..															
		Ste Julie..															
		A N Gauthier jr...															
		Frs Provost.....															
		L Brassard.....															
		Léon Malo.....															
		Michel Sénécal...															
		Jos Collette.....															
		Paroisse de															
		Montréal.															
		F X Décarie.....															
		Alex Desève sr....															
		Jos A Marsan dit															
		Lapierre	37	35	65 17												

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT.	Comté.	Résidence.			No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.	DISTRICT.	Comté.	Résidence.			No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.													
		Township, Paroisse, etc.	Nom du Magistrat.	—						Township, Paroisse, etc.	Nom du Magistrat.	—																
		Township, Parish, &c.	Name of Magistrate.	—						Township, Parish, &c.	Name of Magistrate.	—																
						\$ cts.									\$ cts.													
OTTAWA.	OTTAWA.	Hull.....	R Chamberlin....	—	6	2	—	OTTAWA.	OTTAWA.	L'Ange-Gardien.	Léonard Moncion.	5	4	—	—													
			S Dumentier....	—							Jos Dérochers	—	—															
			C E Graham....	—							Aug Lamarche....	—	4	—														
			Moise Trudelle..	—							Elie Migneron....	—	4	6		—												
			Néré Tétreau....	—							Pierre Fortier....	—	1	—		—												
			Edward Wright...	—							J Joubert.....	—	7	7		5 00												
			J O Archambeault.	—							John Bell.....	—	—	—		—												
			J B Timineur dit	—							J A Bickler.....	—	2	1		0 25												
			Laflamme.....	—							James McCabe....	—	—	—		—												
			J A Levis.....	—																								
			Jos Bertrand....	—																								
			T D Lewis.....	—																								
			John McClellan..	—																								
			Martin Fleeming..	—																								
			Wakefield.	Foster Moncrieff..						—	8	3	26 40	OTTAWA.		OTTAWA.	Bristol....	Wm Craig.....	—	3	1	—						
		A Pritchard.....	—		Stephen Smith....	—	—																					
		John McClaren..	—		Geo McGuire....	—		—																				
		Seth Cates.....	—		W Russell.....	—			—																			
	Eardley...	Jos Lusk sen....	—		J Meldrum.....	—				—																		
		J P Merrifield..	—		L R O'Connell....	—									—													
		James Klock....	—		J Wyman.....	—											—											
		Pierre Perrier..	—		P McDonough....	—												4	19 00									
		Antoine Perrier..	—		Andrew Boiger..	—																	—					
	Chelsea...	M Grimes.....	—		A Wilson.....	—																		—				
		Michael Shea....	—																						—			
	Masham...	J McClaren.....	—		Calumet																					—		
		Wm Johnson....	1	1	Islands..	J Carswell, sr....																					—	
		W D Leslie....	—	1		W L Gr y.....																						—
		Hercule Trempe..	—	3	Duncan Carmichael	—																						
	Templeton	A Cullan.....	—	—	Clarenton.	T Corrigan.....					—																	
		H J Killog.....	—	—		E Heath.....	—																					
		T McGoey.....	—	—		Geo Hodgins....		—																				
		James O'Hagan...	7	3	—	Henry Argue....			—																			
		F X Bouvier....	2	—	—	J Robinson.....				34		27	7 00															
		F Laurin.....	—	—		Hugh Brownlee..								—														
		Wm Hamilton...	—	—		J Strutt.....									—													
		Pierre Charrette.	—	—	Attumettes											—												
		J Lafontaine....	—	—	Islands.	S A Huntingdon..											—											
		E Mason.....	1	—		J hn Lynch.....												—										
	N D de Bon		—	—		T Smith.....													—									
	secours de		—	—		J T Coghlan....														—								
	Montebel-		—	—																	—							
	lo.....	C Racicot, fils	—	—	Waltham.																	—						
		d'Etienne.....	—	—	Portage du																		—					
		C Major, fils....	—	—	Fort....	P F Fox.....					52													31	30 00			
		C Racicot, fils de	—	—		James Martin....	—																					
		Ch Etienne....	—	—	Thorne....	Ralph Tait.....		6																		3	—	
		B Charlebois, sr..	2	2	Aberden.	Wm Whiteway...			—																			
			—	2	Grand Lac.					—																		
	Rivière du		—	—	Village							—																
	Désert..	C McArthur.....	—	—	Shawville.	James Hodgins...							—															
	Aylwin...	John Little.....	—	—		Arthur Lyon....								—														
		B Reid.....	—	—		John Dale.....									—													
	Lowe....	S W Evans.....	8	2	Témisca-											—												
	Maniwaki,	Chas Logue....	7	3	mingue...	Colin Rankin....											—											
	Limerick		—	—	Montreal													—										
			—	—	River....	J Bte Jolicœur...													—									
	U C.....	T H Johnson....	—	—	Kippewa..	Charles C Farre..														—								
	Portland..	John Seammell..	—	—		Albert Hanson...															—							
		D B MacMillan..	—	—							—																	
		Fred Bonsall....	—	—	St Nicholas	B Gagnon.....	—																					
	Northfield.	J G Wright.....	—	—		F X Demers....		—																				
		P Wright.....	—	—		G Desroches....			—																			
	Wright....	B Bainbridge..	—	—		B Moffette.....				—																		
		P Grace.....	—	—		E T Paquet....						—																
	St Mala-		—	—		B Demers.....							1									—						
	chie....	M Lavelle.....	—	—		Adolphe Paquet..								—														

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

District.	Comté.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.	District.	Comté.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.		
		Township, Paroisse, etc.							Township, Paroisse, etc.						
		—							—						
		Township, Parish, &c.	Name of Magistrate.					Township, Parish, &c.	Name of Magistrate.						
QUÉBEC.	LÉVIS.	St Jean-Chrysostôme...	P Giroux.....	3	2	3 00	MONTMORENCY.	St Flavien.	Lazare Bédard....						
			M Cantin, jr.....	1	1			St Emélie.	F X Legendre....						
		St Henri de Lauzon.	E H Marceau....					St Edouard.	Frédéric Parrot....						
			L T J Sinclair....						Château Richier...	Gabr Garneau....					
			Neol Beaudoin....							Chas Rhéaume....	2	1	10 90		
			Gilbert Roy.....	6	2					Louis Lemoine....					
			Th Dussault....							Alex Gravel....					
			F Marcel Guay....							Clas Cazeau....					
			Pierre Bourget....												
			Chas Bourget....							St Fran-					
		P Brunelle, jr....							cois, Ile						
		F E Verrault....							d'Orléans.	F X Dion.....	1				
		St Romuald	P Lagueux.....						St Jean, Ile						
			John McKenzie....	4	4	6 00			d'Orléans.	F X Lachance....	3		1 00		
		St Lambert	Régis Dion.....	1					St Pierre,						
			Olivier Goulet....	9	3	2 00			Ile d'Or-						
		St Etienne de Lauzon, N D de la Pte Lévis.	Louis Laberge....						léans,...	Joseph Gagnon...					
			Louis Carrier....						Village						
			Isidore Bégin....						Beaulieu.	A Ferland.....					
			Thomas Dunn....	5	5	5 00			Ste Anne..						
		P Lefrançois....					du Nord.	PN Simard.....							
		Thos Anderson....	15	14	18 25		St Joachim.	Jos Fortin.....	2	2	2 00				
		Geo Chapman....					St Feréol.	F Renaud.....							
								Antoine Drouin....							
	Bienville (Village) Ville de Lévis.	Isaie Nolet.....					Ste Famil-								
		Jos H Simmons....					lle, Ile								
		Léon Roy.....	7	1	1 00		d'Orléans..	Narcisse Canac dit							
		F X Tompson....						Marquis.....	3	3	1 00				
		E Samsen.....	2	2	2 00			F X Asselin.....							
		J Jobin.....					St Laurent,								
							Ile d'Or-								
							léans...	Ignace Plante....							
							Paroisse de	Jérémie Audette..	5		4 00				
							Laval...	Joseph Gagnon....							
LOMBINIÈRE.	St Jean Deschailons....	Ch Pageau.....				PORTNEUF.	St Catheri-								
	Lotbinière.	Jos Laliberté....					ne de Fos-								
		L U Grenier....					sambault.	Patrick White....	2						
	Ste Croix.	L U Noël.....					St Ray.								
		James Thurber....					mond....	I P Déry.....	6	4					
		L C Desroches....						Geo Price.....							
		A Ouellet.....						Ed A Panet....							
		N Thibaudau....						Thomas Sissons...							
	St Antoine de Tilly.	Chas King.....						A McCorkill....							
		C A Dionne....	1	1				F X Marcotte....	1	1					
	St Gilles.	Chas Timmony....						C C Germain....							
		James Lefebvre....	4	4	26 00			Portneuf..	Charles Gaulin....						
		Jas Chadwick....							Théop Langlois....						
	St Sylvestre de Beau-rivage....	Jas Mullaney....	4	1	4 00			St Ubalde.	T Hamelin.....						
		Thos Walker....							Alfred Denis....						
	John Machell....						Jos Fiset.....								
Ste Agathe	John Noonan....					St Casimir.	T Bélanger....								
	J B Béland....					Descham-									
						bault....	M Z Gauthier....		1	8 00					
St Appollinaire....	Elie Croteau....	6					A D Hamelin....	5	1						
St Agapit de Beau-rivage....	Louis Olivier....						Sam Paquin....								
	Et T Paquet....						Victor Gariépy....	1							
							St Augustin	A Bourbeau....							
							Les Gron-								
							dines....	Joseph Hardy....	2	1	2 00				
							Beauport..	Charles Arcand....	2		2 00				
								J Marie Parent....							

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.	DISTRICT.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.
QUÉBEC.	Canardière.	Nicolas Maheux...	QUÉBEC.	Cité de Québec.	B Bennett.....
	Charles-bourg.	F X Laplante.....	2			F N Gingras.....
	Valcartier.	Jérémie Bédard.....	1			A Côté.....	4	3
		Barnabé Parent.....			Norb Germain.....
		Pierre Légaré.....			Henry Fry.....
	Ste Foye.	Wm McBaïn.....	3	1			F R Rinfret.....
		H Crawford.....			Louis Amiot.....
		Henry Hicks.....			P Garneau.....
	Ancienne Loreite.	M Hamel, jr.....			E Coveney.....
		W Rhodes.....			E Michon.....
		John French.....			W D Campbell.....
		Jos Cantillon.....			T Wm Lloyd.....
		J Bell Forsyth.....			Robert Shaw.....
	St Ambroise (Jeune Loreite).	Ls L. Paradis.....			Wm G Wurtele.....
		Jeffrey Malone.....			J G Clapham.....
	St Colomb de Sillery.	Jos Laurin.....	1			Wm Miller.....	399	404	3629 20
		Joseph Déry.....			R H Wurtele.....	1
	St Roch.	Michel Gauvin.....			George Hall.....	20	25	29 20
		James Connolly.....			R Hamilton.....	4	4	20 00
		L'Hon Jean Elle Gingras.....			Fortuné Dionne.....
		L E Blais.....			John Giblin.....
		P Guillet dit Tourangeau.....			Thomas Glover.....
		Isaac Dorion.....			Jacques Blais.....
C St Michel.....		J Hossack.....			
Frs Kirouack.....		P Gauvreau, jr.....			
M W Anderson.....		F Juneau.....			
R Woods, sr.....		John Laird.....			
W Corrigan.....		L Brousseau.....	10	6			
St Dunstan.		Isaac Dorion.....	Simon Peters.....			
St Sauveur.	C St Michel.....	J Dinning.....			
	Frs Kirouack.....	W Withall.....			
	M W Anderson.....	Cyrille Tessier.....			
CITÉ DE QUÉBEC.	R Woods, sr.....	Sam J Glackemeyer.....			
	W Corrigan.....	Geo T Tremblay.....	1	1	50 00			
	John Smith.....	Dr A G Belleau.....	39	32	74 40			
	J Bédard.....	Owen Murphy.....			
	Fred W Roy.....	Wm Rae.....			
	J M Pelletier.....	Jos Shehyn.....			
	G Charland.....	Rayd Blakiston.....			
	Georges Miller.....	J B Parent.....			
	CITÉ DE QUÉBEC.	L'hon Jos Cauchon.....	V Bélanger.....		
		J W Dunscomb.....	William Kirwin.....		
		E Glackemeyer.....	R R Dobell.....		
		Hon A J Duchesnay.....	D Lortie.....		
		G Holmes Parke.....	J V Gale.....		
		Jos Robitaille.....	RICHELIEU. BERTHIER.	St Barthelemi de Du Sablé., Berthier...	Jos Bernèche.....	1	1	10 00
		E Rousseau.....			L H Ferland.....
		D McCallum.....			G Champagne.....
A Joseph.....		Louis Sylvestre.....			
Daniel McGie.....		F X Lafond.....			
C T A Dion.....		Bazile Elle Pelland			
J Jas Nesbitt.....		Louis Pelland.....			
J B Renand.....		F X Destrampe,			
Thos J Reeve.....		fils.....			
Jas A Sewell.....		2	4	Octave Déry.....			
A Hamel.....	Norbert Goulet.....		
H N Jones.....	Pierre Gervais.....		
Wm Marsden.....	12	14	22 00	Frs Marcoux.....		
M Connolly.....								
Henri Bolduc.....								

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT.	Comté.	Résidence.		Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.	DISTRICT.	Comté.	Résidence.		Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.		
		Township, Paroisse, etc.	—							Township, Paroisse, etc.	—						
		Name of Magistrate.								Name of Magistrate.							
BERTHIER.	BERTHIER.	St Gabriel de Brandon	J O Laurendeau	1			RIMOUSKI.	RIMOUSKI.	St Cécile du Bic	George Sylvain						
		St Joseph de Lono-raie	L G Fontaine							St Fabien	N Mercier						
		St Antoine de Laval-trie	T D Latour							St Simon	Magloire Roy						
		St Norbert	J Bte Hélu	2					St Germain	M. Danjou	1				
		Ile du Pads	E Peltier								Jos Garon						
		St Michel	H Laporte								Jos St Laurent						
		St Damien	Pierre Massé								F J Pouliot						
			C B Brassard								J T Couillard						
			Ol Sylvestre								Désiré Bégin						
			Bruno Mondor								P L Gauvreau						
RICHELIEU.	RICHELIEU.	Sorel	M Mathieu					St Luce	J B Pelletier	4	2	1 00					
			James Morgan						Jos Bradley								
			P R Chevalier						F X Gagné	1						
			C L Armstrong						Jos Aubin	4	2					
			R Latraverse						F Emond								
			W Liman						J B Saucier								
			C H Beaulieu						J B Lamontague								
			E C Wartele						St Octave de Métis	P F Legatt	2					
			L N Ferland							N Richard							
			A Peltier							Octave Martin							
YAMASKA.	YAMASKA.	St François du Lac	E Boucher						D McGugan								
			C A Toupin						St Jérôme de Matane	E Jacroix							
			C F Bernier							L N Blais							
			P M de Blois							L H Gosselin							
		St David de Baie du Febvre	Moïse Fortier							Matane Tp N D de l'As-somption	J. Ernest Larrivée	1	1			
			L Mansseau							Macnider	Basile Ouellet						
			Joseph Duguay							St Anaclet	Hilaire Roy						
			Raphael Côté	1	1					Jos Heppel						
			L E Mansseau								St Angèle de Merici	F Corriveau	3			
			Jos Sanneville	2	1	1 00					Pointe aux Pères	Leop Côté					
SAGUENAY.	SAGUENAY.	St Zéphirin	Jos Memaitre							St Moïse	George Blais						
		St Thomas de Pier-ville	Moïse Boisvert								N D du Sa-cré Cœur	Jos Parent					
			Jos Rascony														
			Félix Gouin														
			T Moreau	13	5	2 20											
			Geo Jutras														

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

No. 9.—Suite.—Continued.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT.	COMTÉ.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.— No. of Plaints.	No. de Jugements.— No. of Judgments.	Amendes imposées.— Penalties imposed.	DISTRICT.	COMTÉ.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.— No. of Plaints.	No. de Jugements.— No. of Judgments.	Amendes imposées.— Penalties imposed.		
		Township, Paroisse, etc.	—						Township, Paroisse, etc.	—				Township, Parish, &c.	Name of Magistrate.
SAGUENAY. CHARLEVOIX.	Ste Agnès.		X Dallaire.....				ST. FRANÇOIS. RICHMOND.	St Romain de Winslow.		Colin Noble.....					
			E Gobeil.....							J Campeau.....					
	Eboulements.		Roger Savard.....					Westbury.			Allan Lathrop.....				
			L C Clément.....						Marston.			Etienne Myers.....			
	St Irénée.		Jos E Desgagné.....	1				Ditton.				George Labonne.....			
			Jean Savard.....								J A Chicoine.....				
	St Etienne de la Malbaie.		L Tremblay.....					Chesham.			E Lescault.....				
			G Lajoie.....								P U Vaillant.....				
			A Farvey.....					Town of Sherbrooke.			A G Woodward.....				
			J B Dubergier.....								J A Gordon.....				
			C Demute.....								Hon J G Robertson.....				
			T J Reeve.....								Elzear Clarke.....				
			A Rivérin.....								S A Hurd.....				
			C Cimon.....						Waterville.			S Johnson.....			
			Geo Dubergier.....									W E Parker.....	27	1	
		St Fidèle.		A Gagnon.....		1				Cookshire.			T McGovern.....		
			J McLaren.....								W E Packer.....				
	Isles aux Oudres.		U Bouchard.....		1			Scottstown.			H C Pennoyer.....	2	2		
			A Gagnon.....		2						J H Pope.....				
	Baie St Paul.		H Simard.....							John H Cook.....					
		J Duchesne dit Lapierre.....		5	7	3 00		Aeneas McMaster.....							
St F X Petite Rivière.		L Gauthier.....						Melbourne.		N Lawrence.....					
		T Fortin.....								G Wiliamson.....	1	1	7 00		
		Joseph Cimon.....						Brompton.		James Dean.....					
		W Trambly.....								T S Mitchem.....	3	3	2 00		
St Urbain.		J H Slevin.....								Abbott Frye.....	4	3	5 50		
		E Lavoie.....								Andrew Wooler.....					
ST. FRANÇOIS. COMPTON.	Compton.		Jos Lougee.....	4						Cleveland.					
			A O Kellum.....								W E Jones.....				
	Ascot.		Quartus Biiss.....								A Donally.....				
			H C Wilson.....								Richmond.				
	Bury.		J Johnson.....								Wm Farewell.....				
			B T Morris.....								H R Hanning.....	4	4	2 50	
	Lingwick.		J P Felton.....								Danville.				
			Martin Connolly.....												
	Eaton.		John B Paddon.....	3	1										
			John Martin.....	2	1										
	Clifton.		Sam Pepe, jr.....												
			Thos Bennett.....												
	Hereford.		John Baxter.....												
			Robt French.....	4	4	3 00									
	Newport.		E Lebourveau.....												
			B Lebourveau.....												
	Robinson.		T W Hurd.....												
			C A Bayley.....												
		J H Hobson.....													
		Isaac Manning.....													
	A T Martin.....														
	H E Cairns.....														
	F Paquette.....														
	A Workman.....	5	5	8 00											
	John Griffith.....														
	P W Nagle.....														
	Wm Bailey.....														
	W G Planche.....														
	W Smith.....	4	2												
	Wm Farwell.....														

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT.	COMTE.					DISTRICT.	COMTÉ.						
	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.— No. of Plaints.	No. de Jugements.— No. of Judgments.	Amendes imposées.— Penalties imposed.		Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.— No. of Plaints.	No. de Jugements.— No. of Judgments.	Amendes imposées.— Penalties imposed.		
	Township, Paroisse, etc. — Township, Parish, &c.	Name of Magistrate.			\$ cts.		Township, Paroisse, etc. — Township, Parish, &c.	Name of Magistrate.			\$ cts.		
ST. FRANCIS.	Stanstead.	G Batchelder.....				ST. HYACINTHE.	St Domini- que	M Moussette.....					
		C S Channell.....						J B Baudry.....					
	Barnston ..	Israel Wood.....					St H'èlèn- de Ram- say.....	L Leslère.....					
		John Christie.....						Elié Millette.....					
		F W Lock.....						St Liboir- de Ram- say.....	T Poitras.....				
		Ira Taylor.....							John Hendrson ..				
		J Bellows.....						M Desmarais.....					
		Simon Clarke.....						G Desmarais.....					
		J Cutting.....						St Ephrem d'Upton.	J Pilon.....				
		Wm L Oliver.....	1						A Dion.....				
		N Jenks.....						A Larivière.....					
		C Wheeler.....						Louis Letouf....					
		L G Sutton.....						B Ouimet.....					
		J Thornton.....						St Théodo- re d'Ac- ton.....	A Gauthier.....				
	J W Heath.....				F Saulniers.....								
	Benj Smith.....	3	3		Acton Vale....		J Morrier						
	V Truell.....	3					ST. CÉSaire.	M Fréjean, jr....					
	George- ville....	I Bullock.....						Hon W H Chaffers.					
		I Baldwin.....						Bénoni Gareau... 1	1				
	Barford ...	G o Thomas.....						Rouge- mont ...	J Standish.....				
John Waight.....					D Batchelder....								
Fitch Bay.	Harba Child.....	1	1	2 00	St Jean Bte de Rouville	M Lemonde.....		1					
	A S Clifford.....					F X J Beique.....							
Coaticook.	A A Adams.....				St Ma hias.	Paul Bertrand....							
	Lewis Sleeper....					J D Davignon....							
	Henry Lovell....				Ste Marie... St Hilaire.	J T Franchère... J N Ménard.....							
	Dudley Davis....					Victor Robert....							
Beebe Plain ...	Marcel Brunet... 3	3			St Hilaire.	G Cheval dit St Jacques.....							
	H C S Chaguon... 1	1	1 00	G A de Laval Tiernay.....									
Roch Island ..	Mathews Dixon... 3	3			St Hilaire.	E V Gadbois.....							
	C H McClintock.. 1	1	1 00	E Goulet.....									
Dixville ..	A A Barry.....				St Hilaire.	Jos A Archam- bault.....	10	6	5 00				
	R C Baldwin.....	3	1			Jean Alix.....							
ST. FRANCIS.	St Camille.	G Crépeau.....				St Angèle.	F Rainville.....						
		Amos Bishop.....					Benoit Ponton... B Loiselle.....						
	Budswell..	J B Richard.....				St Angèle.	Frs Ostigny.....						
		E Milette.....					ST. JUDE... ST. DENIS..	Jos Laplante.... N Courtenanche... Hubert Lemay....					
	Wotton ...	A Demers.....	6	5	8 00	St Denis..		J D Bourdage.... J B E Maillet....					
		David Cloutier... 2	2	4 00	St Charles.			V Bourgeois.... P P Decreitz....					
	Ham North	Sam Porter.....	6	3		2 00		St Charles.	Frs Jauret..... Joseph Brin.....				
		Sam Porter.....				H Meunier..... E Bruno Guyon...							
	Ham South	O Champoux dit Sempair.....	1			ST. DENIS..	J D Bourdage.... J B E Maillet....						
		O Champoux.....					ST. DENIS..	V Bourgeois.... P P Decreitz....					
	Stratford ..	G Champoux.....				ST. DENIS..		Frs Jauret..... Joseph Brin.....					
		J B Delisle.....	4	1	0 25		H Meunier..... E Bruno Guyon...						
	Wolfe- town ...	I Simoneau.....				ST. DENIS..	J D Bourdage.... J B E Maillet....						
		W Parsons.....	1				ST. DENIS..	V Bourgeois.... P P Decreitz....					
	Weedon ..	N Roy.....				ST. DENIS..		Frs Jauret..... Joseph Brin.....					
		Chs Tanguay.... 1	1	1 00	ST. DENIS..		H Meunier..... E Bruno Guyon...						
	St Fortunat	C Fontaine.....					ST. DENIS..	J D Bourdage.... J B E Maillet....					
		J B Brodeur.....				ST. DENIS..		V Bourgeois.... P P Decreitz....					
	ST. HUGUES.	T Demers.....					ST. DENIS..	Frs Jauret..... Joseph Brin.....					
		Hubert Piché....				H Meunier..... E Bruno Guyon...							
ST. SIMON.	Julien Blanchard.				ST. DENIS..	J D Bourdage.... J B E Maillet....							
	F X Cadieux.....					ST. DENIS..	V Bourgeois.... P P Decreitz....						
STE ROSALIE	A Cabana.....				ST. DENIS..		Frs Jauret..... Joseph Brin.....						
	Aug Daigneau... 1	1	1 00	ST. DENIS..		H Meunier..... E Bruno Guyon...							
St Pie....	J B Chagnon.....					ST. DENIS..	J D Bourdage.... J B E Maillet....						
	M Gobeil.....				ST. DENIS..		V Bourgeois.... P P Decreitz....						
O Stimson.....				ST. DENIS..		Frs Jauret..... Joseph Brin.....							

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT.	COMTÉ.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes—No. of Pleas.	No. de Jugements—No. of Judgments.	Amendes imposées—Penalties imposed.	DISTRICT.	COMTÉ.	Résidence.	Nom du Magistrat.	No. de Plaintes—No. of Pleas.	No. de Jugements—No. of Judgments.	Amendes imposées—Penalties imposed.			
		Township, Paroisse, etc.	Name of Magistrate.						Township, Paroisse, etc.	Name of Magistrate.						
ST. HYACINTHE.	ST. HYACINTHE.	La Présentation ..	E Blanchette.....			\$	TERREBONNE.	TELEBONNE.	Ste Sophie ou Lacorne	John Griffin.....			\$			
		St Damase	J B Michon.....						Ste Thérèse de Blainville	L. Leclerc.....						
		St Hyacinthe.....	Gédéon Malo.....							J V Lequerrier.....						
			R St Jacques.....							John Oswald.....						
			M Turcotte.....							St Janvier de Blainville	M Gilmour.....					
			G C Dessaulles...							Ste Monique	Dam Touchette...					
			Louis Taché.....													
			E B Dufort.....													
			J M Lamothe.....													
			J E Perrault.....													
	A Benoit.....															
	Jos Barbent.....															
	Oi Chalifoux.....															
ARGENTEUIL.	ARGENTEUIL.	St Andrews	C Benedict.....				TERREBONNE.	DEUX-MONTAGNES.	St Eustache	J Bte Proulx dit Clément.....						
			R Simpson.....						Ste Scholastique	Pierre Valois.....						
			I F A McArthur...							L C Leduc.....						
			Duncan Dewar...							Jos Boisseau.....						
			G N Allbright...							J A Duchesneau...						
			15 15							St Augustin	Wm Morrin.....					
			E Jones, jr.....							St Colom-ban	John Power.....					
			2 1								James Murray.....					
			R W McGregor...								D Masson.....					
			3 3 4 00								Wm Inglis.....					
	St Philippe de Chatham	John Burwash.....					St Placide	Félix Ronthier...								
	L Cushing.....							James Watts.....								
	A McConnell.....															
	23 13 12 00															
	J B Giroux.....															
	E Pridham.....															
	2															
	W Whinnid.....															
	John Crawford...															
	A B Fillion.....															
	8 1															
	Morin	G Hamilton.....														
	T S ale, jr.....															
	Mille Isles	Andrew Elliot...														
	St Jérusalem ou Lachute	John Meikle.....														
		John Doig.....														
		J McConnell.....														
		Georges Rogers...														
		Samuel Smith.....														
		John Simpson.....														
		J McAlister.....														
		Robt Gordon.....														
		William Scott...														
		Jules Prévost...														
		P R Tetard de Montigny														
TERREBONNE.	TERREBONNE.	Terrillon-ne	John McKenzie...				TERREBONNE.	CHAMPLAIN.	Trois-Rivières	St Stanislas de la Rivière des Euvies	E Bigne Nobert...					
			G M Prévost.....													
			P E Murrier.....													
			C Daunais, fils...													
			Jos C Anger.....													
			1 1 5 00													
			St Anne des Plaines	D Limoges.....												
			M Latour.....													
			Sérphin Bouc...													
			Ste Sophie ou Lacorne	John Hale.....												
	Chs O'Connor...															
	4 3 1 00															

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT. COMTÉ.	Résidence.		Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.	DISTRICT. COMTÉ.	Résidence.		Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.—No. of Plaints.	No. de Jugements.—No. of Judgments.	Amendes imposées.—Penalties imposed.	
	Township, Paroisse, etc.	—						Township, Paroisse, etc.	—					
	Township, Parish, &c.	Name of Magistrate.					Township, Parish, &c.	Name of Magistrate.						
CHAMPLAIN	St Narcisse	F Trudel					St Pierre Célestin	C Richard						
		J Gauthier						David Béliveau						
		I Cossite						B F Clough						
	St Tite	Tréfilé Lisée					Nicolet	L'hon J B G Proulx						
		Patrick Byrne						J O Rousseau						
		Franc Lahaie	4	2	3 00			E Parmentier dit Nourrit						
	St Maurice	Jean Pronovost	3	1	2 00		Ste Moni- que	J Beaubien						
		André Dupuis	3	1	2 00			E Roy	1	3	2 75			
		Calixte Nault						Th St Laurent	14	5	40			
	Visitation de Cham- plain	G Bistodan					St Grégoire	Pierre Cressé	19	12	7 00			
		Joseph Grenier						Sévère René						
		Pierre Nault						Owen Sweeny						
		H Legendre						L Raiche						
	O Dostaler	J G Lamothe	3	2	2 00		Béaucour	E Beauchemin, fils						
		N Gagnon						F Décoteau	1	1				
G Beaudoin						F Boisclair								
Mont Carmel	J Massicotte					St Angèle de Laval	A Pinard							
	Joseph Lor						F Beauchemin							
Cap de la Magde- leine	C Landry					Gentilly	L C Brassard							
	Louis Leduc						J U Beauchesne							
	S Rocheleau						H Hall							
St Luc	Ls de Montigny					St Pierre des Be- quets	J B Houllé							
	James Bradley		1				N Doucet							
TROIS-RIVIÈRES	St Léon le Grand	G Caron				Ste Ger- trude	A Bellefeuille							
		J Legris					St Didace	N Pratte						
		N Martin						J Lambert	9	7	7 00			
	B L Augé				E Brulé	2		2	2 00					
	Rivière du Loup	J Gravelle				St Paulin	R Barette	6	4	4 00				
		G H Yale					F Lemay	2						
		R Lambert					J B Lajoie							
		M Houde					E Regnière	2	1	0 60				
		E L Augé					P Arvaisais	3	2	0 25				
	St Didace	E Caron				Maskinon- gé	E S Sicard de Caru- fel							
		J Lambert					Antoine Rinfret							
		E Brulé					Moïse Paquin							
	St Paulin	D Maigret				St Ursule	F Lambert							
		F Lemay					M Lefebvre							
	St Justin	J B Lajoie				St Wences- lus	J Partell	5						
E Regnière		2	1	0 60	T O Gray									
P Arvaisais		3	2	0 25	G Jutras									
E S Sicard de Caru- fel					Patrick White									
Antoine Rinfret					N St Arnault									
St Ursule	Moïse Paquin				St Léonard Larochele	F Duval, fils								
	F Lambert					A Leblanc								
	M Lefebvre					P Thibaudeau								
	J Lambert													
	M Lefebvre													
St Justin	J Moiré													
	D Gagnon													
	N Duchesnay													
	Joseph Bastien													
	J Plante	4	3	9 00										
St Justin	J M Thibodeau	2	2	3 35										

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

CAUSES ENTENDUES PAR LES JUGES DE PAIX.—CASES BEFORE JUSTICES OF THE PEACE.

DISTRICT.	Résidence.		Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.— No. of Plaints.	No. de Jugements.— No. of Judgments.	Amendes imposées.— Penalties imposed.	DISTRICT.	Résidence.		Nom du Magistrat.	No. de Plaintes.— No. of Plaints.	No. de Jugements.— No. of Judgments.	Amendes imposées.— Penalties imposed.		
	COMTÉ.	Township, Paroisse, etc.						COMTÉ.	Township, Paroisse, etc.						
TROIS-RIVIÈRES.	ST. MAURICE.	St Barnabé	L J Godin..... L Bellemare...				TROIS-RIVIÈRES.	Trois-Rivières.	Le Maire des Trois-Rivières ..		241	243	913 40		
		Shawinigan.....	E Bellemare..... A Rousseau..... H St Onge.....						J B Pothier.....						
		Yamachiche.....	J Lacerte..... E Lacerte..... L L L Desautniers J M Gélinas..... C Lajoie..... George Félix Héroux..... George Horace	1	1				G S Badaux.....	3	1				
		Caxton, St Elie.....	F Proulx..... F Pélerin..... Ant Marcouiller...			1			D G LaBarre.....	1					
		St Sévère.....	C Héroux..... L Lami, fils d'Ab xis..... A Lami						F L Lotinville.....	2					
		St Etienne.	U Brunelle..... J Pellerin..... A Milet Robert McDougall.						J C Hart.....						
		Pointe du Lac.....	M Paquin.....	2					L E Gervai.....	1					
		Banlieue des Trois Rivières.	Olivier Duval..... H Lacerte.....						F X Tapin.....						
		Village Fremont	J V Genest.....						H G Fearon.....	5	6				
									E B Aubry.....						
									D E Frigon.....						
									T E Normand.....						
									J McDougall.....	2					
									D F Dufresne.....						
									A Dubord.....	2	2				
									U Martel.....	5	1				
									H M Balcer.....	1					
									E M Hart.....						
									A G Fenwick.....						
									G A Bourgeois.....						
									W M D Dawson.....						
									G J Robitaille.....						
					J Houtiston, senior										
					A Larue.....										
					J Shortis.....	1									
					A Baptist.....										
					P O Désilets.....	30	20	6 00							
					A Cloutier.....										
					James Dean.....										
					Edmond Roche-kau.....										

NOTE.—Le blanc après chaque nom veut dire : Point de rapport.
The blank after each name means : No return.

RECAPITULATION.

	Arthabaska.	Beauce.	Beauharnois	Bedford.	Chicoutimi.	Gaspé.	Iberville.	Joliette.	Kamouraska.	Montmagny.	Montréal.	Ottawa.	Québec.	Richelieu.	Rimouski.	Saguenay.	St. François.	St. Hyacinthe.	Terrebonne.	Trois-Rivières.	All Lower-Canada.	Tout le Bas-Canada.
No. of Justices of the Peace.....	93	52	97	113	32	80	74	57	49	49	374	142	203	60	34	43	139	70	61	187	2009	
No. de Juges de Paix.....	42	32	33	42	16	40	38	25	32	29	167	62	119	28	19	22	52	28	23	128	977	
No. of Returns made.....	52	108	18	112	8	57	27	10	37	32	828	175	612	24	16	11	102	12	58	407	2706	
Montant des Amendes imposées. Amount of Penalties imposed....	20	51	8	69	5	70	16	2	30	10	704	112	556	10	5	8	50	7	37	355	2387	
No. de Jugements rendus.....	\$31 30.	388 65 7 50	181 25	157 00	240 00	11 00	12 00	314 65 9 20	1936 81	114 65	304 65	13 20	1 00	3 00	46 25 5 00	22 00	914 00	\$4773 11				
No. of Judgments rendered.....																						
No. de Plaintes faites.....																						
No. of Complaints made.....																						

Québec, Février 1877.

 Certified to be correct. }
 Certifié correct. }

PH. J. JOLICEUR,

 } Assistant Secretary of the Province.
 } Assistant-Secrétaire de la Province.

I hereby certify the foregoing to be true and correct abstracts of the statements made under the provisions of Chapter one hundred and eleven of the Consolidated Statutes of Lower Canada, intituled: *An Act respecting Annual Statistical Returns of Judicial Matters*, for the year 1876.

Je certifie que les tables ci-dessus renferment des extraits fidèles des rapports faits en vertu des dispositions du chapitre cent onze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada intitulé: *Acte concernant les Statistiques des Affaires Judiciaires*, pour l'année 1876.

Québec, Février 1877.

PH. J. JOLICEUR,

 } Assistant Secretary of the Province.
 } Assistant-Secrétaire de la Province.

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean Barras, de Lévis, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de Lévis, a été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
1459

Lévis, 14 février 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Michael Foy, de Québec, marchand, failli.

Je, soussigné, Odilon Roy, de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

ODILON ROY,
Syndic.

Bureau : No. 56, rue Saint-Pierre, Basse-Ville,
Bâtisses de la Banque Union.
Québec, 15 février 1877. 1457

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Cyprien D. Champigny, commerçant, de la cité de Sherbrooke, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans l'Hôtel-de-Ville, dans cette cité, mardi, le treizième jour de mars prochain, à cinq heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 15 février 1877. 1473

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Eugène Garant, de la cité de Québec, marchand libraire, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané contre le failli, et le failli m'ayant fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Québec, No. 56, rue Saint-Pierre, Basse-Ville, Québec, Bâtisses de la Banque Union, mardi, le vingtième jour de mars prochain, à trois heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ODILON ROY,
Syndic.

Québec, 17 février 1877. 1463

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Auguste Deshaies, commerçant, de Sainte-Béatrix, district de Joliette, failli.

Je, soussigné, Adolphe Magnan, syndic officiel, de la ville de Joliette, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont notifiés de le faire sous un mois.

A. MAGNAN,
Syndic.
1489

Joliette, 19 février 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Napoléon Lachance, entrepreneur et commerçant, du village Saint-Jean-Baptiste, district de Montréal, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui ne l'ont pas encore fait sont requis de me transmettre leur réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 19 février 1877. 1497

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean Barras, of Lévis, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, for Lévis, has been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within a month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
1460

Lévis, 14th February, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Michael Foy, of Québec, merchant, an Insolvent.

I, the undersigned, Odilon Roy, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ODILON ROY,
Assignee.

Office : No. 56, Saint Peter street, Lower Town,
Union Bank Buildings.
Québec, 15th February, 1877. 1458

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Cyprien D. Champigny, of the city of Sherbrooke, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and creditors are notified to meet at my office, in the City Hall Building, in this city, on Tuesday, the thirteenth day of March next, at five o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.

Sherbrooke, 15th February, 1877. 1474

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Eugene Garant, of Québec, merchant and stationer, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the insolvent having made an assignment of his estate to me, the creditors are notified to meet at my office, in Québec, No. 56, Saint Peter street, Lower Town, Québec, Union Bank Buildings, on Tuesday, the twentieth day of March next, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ODILON ROY,
Assignee.

Québec, 17th February, 1877. 1464

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Auguste Deshaies, trader, of Sainte-Béatrix, district of Joliette, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Magnan, official assignee, of the town of Joliette, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet filed their claims are notified to do so within one month.

A. MAGNAN,
Assignee.
1490

Joliette, 19th February, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Napoléon Lachance, undertaker and trader, of village Saint Jean Baptiste, district of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 19th February, 1877. 1498

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Germain Lefebvre, fils, de la cité
et du district de Montréal, marchand, failli.

Jeudi, le vingt-deuxième jour de mars prochain,
le soussigné demandera à la dite cour sa décharge
en vertu du dit acte.

GERMAIN LEFEBVRE, FILS,
Par J. BRE. DOUTRE,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 20 février 1877. 1507

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Eusèbe Bricault dit Lamarche, fab-
ricant de voitures, de la paroisse de Saint-Lin,
dans le district de Joliette, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette affaire,
et les créanciers sont notifiés de se réunir en mon
bureau, en la ville de Joliette, mardi, le vingt-
septième jour de mars prochain, à dix heures a. m.,
pour recevoir un état de ses affaires, nommer un
syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires
en général.

A. MAGNAN,
Syndic officiel.

Joliette, 14 février 1877. 1487

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Arthur Jones, de la cité de Mon-
tréal, épicier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et
effets, et les créanciers sont requis de s'assembler
au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60,
rue Saint-Jacques, à Montréal, lundi, le dix-neu-
vième jour de mars A. D. 1877, à onze heures a. m.,
pour recevoir un état de ses affaires, et nommer
un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le régle-
ment des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 20 février 1877. 1499

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Adolphe Duhamel, du village de
Verchères, district de Montréal, voiturier et
commerçant, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Mon-
tréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les
créanciers qui ne l'ont pas encore fait sont requis
de me transmettre leurs réclamations sous un
mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 19 février 1877. 1495

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John O'Malley, de Québec, mar-
chand de marchandises sèches, failli.

Je, soussigné, Odilon Roy, de Québec, ai été
nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers
sont requis de produire leurs réclamations devant
moi dans le cours d'un mois.

ODILON ROY,
Syndic.

Bureau : No. 56, rue Saint-Pierre, Basse-Ville,
Bâtisses de la Banque Union,
Québec, 21 février 1877. 1517

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Marie Louise Levasseur,
et vir., failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et
ouvert aux oppositions jusqu'au vingtième jour de
mars prochain, après lequel jour les dividendes se-
ront payés.

J. B. O. DUMONT,
Syndic.

Trois-Rivières, 21 février 1877. 1531

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Germain Lefebvre, junior, of the
city and district of Montreal, merchant, an Insol-
vent.

Thursday, the twenty second day of March next,
the undersigned will apply to the said court for
his discharge under the said act.

GERMAIN LEFEBVRE, JUNIOR,
Per J. BRE. DOUTRE,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 20th February, 1877. 1508

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Eusèbe Bricault dit Lamarche,
carriage manufacturer, of the parish of Saint Lin,
in the district of Joliette, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this matter,
and the creditors are notified to meet at my office,
in the town of Joliette, on Tuesday, the twenty
seventh day of March next, at ten o'clock a. m.,
to receive statement of his affairs, appoint an
assignee if they think proper, and settle matters
generally.

A. MAGNAN,
Official assignee.

Joliette, 14th February, 1877. 1488

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Arthur Jones, of the city of
Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his
estate and effects to me, and the creditors are no-
tified to meet at the office of Perkins, Beausoleil &
Perkins, 60, Saint James street, in Montreal, on
Monday, the nineteenth day of March, A. D. 1877, at
eleven o'clock a. m., to receive statements of his
affairs, to appoint an assignee if they see fit; and for
the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 20th February, 1877. 1500

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Adolphe Duhamel, of the village
of Verchères, district of Montreal, carriage ma-
nufacturer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of
Montreal, have been appointed assignee in this
matter. Creditors who have not already done so
are requested to file their claims before me within
one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 19th February, 1877. 1496

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John O'Malley, of Quebec, dry
goods merchant, an Insolvent.

I, the undersigned, Odilon Roy, of Quebec, have
been appointed assignee in this matter. Creditors
are requested to file their claims before me within
one month.

ODILON ROY,
Assignee.

Office : No. 56, Saint Peter street, Lower Town,
Union Bank Buildings,
Quebec, 21st February, 1877. 1518

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Marie Louise Levasseur,
et vir., an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared upon to
objection until the twentieth day of March next,
after which dividend will be paid.

J. B. O. DUMONT,
Assignee.

Three Rivers, 21st February, 1877. 1532

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Stephen *alias* Etienne Leblanc, du village de Rivière Beaudette, district de Montréal, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui ne l'ont pas encore fait sont requis de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 19 février 1877. 1493

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph C. Beauvais et Louis Michel Perrault, tous deux de la cité de Montréal, marchands de marchandises sèches et commerçants, faisant affaires comme tels, en société, en la dite cité, sous les nom et raison de Beauvais et Perrault, et tant individuellement que comme associés, faillis.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore fait, sont requis de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 19 février 1877. 1491

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Macpherson, de la ville de Saint-Jean, failli.

Je, soussigné, Waterford Lake Marler, de la ville de Saint-Jean, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations avec pièces justificatives sont priés de le faire sous un mois.

W. L. MARLER,
Syndic.
1519

Saint-Jean, P. Q., 20 février 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dame C. Leblanc, d'Arthabaskaville, marchande, faillie.

La faillie m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Arthabaskaville, le vingt-septième jour de mars prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

LOUIS RAINVILLE,
Syndic.

Arthabaskaville, 21 février 1877. 1529

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

No. 43.

Dans l'affaire de Patrick H. Moran, Demandeur ; vs. Michael J. Harper, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

THOS. BRASSARD,
Syndic officiel.

Waterloo, 19 février 1877. 1563

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Olivier Latour, marchand de bois, Hull, failli.

Je, soussigné, D. C. Simon, syndic officiel, du district d'Ottawa, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

D. C. SIMON,
Syndic.
1593

Hull, 15 février 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Stephen *alias* Etienne Leblanc, of the village of Rivière Beaudette, district of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 19th February, 1877. 1494

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph C. Beauvais and Louis Michel Perrault, both of the city of Montreal, dry goods merchants and trader, carrying on business as such at the said city, in co-partnership, under the name and firm of Beauvais and Perrault, and as well individually as such co-partners, Insolvents.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 19th February, 1877. 1492

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of James Macpherson, of the town of Saint Johns, an Insolvent.

I, the undersigned, Waterford Lake Marler, of the town of Saint Johns, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims (accompanied with vouchers) before me within one month.

W. L. MARLER,
Syndic.
1520

Saint Johns, P. Q., 20th February, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Mrs. C. Leblanc, of Arthabaskaville, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at Arthabaskaville, in my office, on the twenty seventh day of March next, at ten o'clock of the forenoon, to receive statements of her affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the settlement of the affairs of the estate generally.

LOUIS RAINVILLE,
Assignee.

Arthabaskaville, 21st February, 1877. 1530

INSOLVENT ACT OF 1875.

No. 43.

In the matter of Patrick H. Moran, Plaintiff ; vs. Michael J. Harper, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

THOS. BRASSARD,
Official assignee.

Waterloo, 19th February, 1877. 1564

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Olivier Latour, lumber merchant, Hull, an Insolvent.

I, the undersigned, D. C. Simon, official assignee, for the district of Ottawa, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

D. C. SIMON,
Assignee.
1594

Hull, 15th February, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Philippe Benoit, de la cité de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie & Seath, 66 et 68, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le dix-neuvième jour de mars A. D. 1877, à trois heures p. m., pour recevoir l'état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
1577

Montréal, 20 février 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Doyle, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 21 février 1877.

1583

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Desmarreau, de la cité de Montréal, failli.

Un second et dernier bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au treizième jour de mars prochain, 1877, après lequel jour le dividende sera payé.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 et 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 21 février 1877.

1591

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Patton et John Patton, tous deux de la cité de Montréal, tant individuellement que comme y ayant fait affaires ensemble, en société, sous les nom et raison de Thomas Patton & Brother, commerçants, faillis.

Un bordereau de dividende sur composition a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au treizième jour de mars prochain A. D. 1877, après lequel le dividende sera payé.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 21 février 1877.

1589

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Isaac Rozand, de la cité de Montréal, marchand, tailleur et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois, et avis est par le présent donné que, mardi, le treizième jour de mars A. D. 1877, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Lajoie & Seath, Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques, Montréal, pour prendre en considération l'acte de composition et décharge signé en cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 & 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 20 février 1877.

1579

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Philippe Benoit, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie & Seath, 66 & 68, Saint James street, in Montreal, on Monday, the nineteenth day of March A. D. 1877, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
1578

Montreal, 20th February, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Thomas Doyle, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 & 68, Saint James street.
Montreal, 21st February, 1877.

1584

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Joseph Desmarreau, of the city of Montreal, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared open to objection until the thirteenth day of March next, 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 and 68, Saint James street.
Montreal, 21st February, 1877.

1592

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Thomas Patton and John Patton, both of the city of Montreal, as well individually as doing business together under the name and firm of Thomas Patton and Brother, clothiers and traders, Insolvents.

A dividend upon composition has been prepared open to objection until the thirteenth day of March A. D. 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 21st February, 1877.

1590

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Isaac Rozand, of the city of Montreal, merchant, tailor and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month, and notice is hereby given that on Tuesday, the thirteenth day of March A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above named insolvent, will be held at the office of Lajoie & Seath, Nos. 66 and 68, Saint James street, Montreal, to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 & 68, Saint James street.
Montreal, 20th February, 1877.

1580

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Caya et Magloire Allard, tous deux de la cité de Montréal, manufacturiers de chaussures, tant individuellement comme y ayant fait affaires ensemble en société sous les nom et raison de Caya et Allard, faillis. Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 19 février 1877. 1581

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de G. T. Coe, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, David J. Craig, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 19 février 1877. 1573

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Almour, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, David J. Craig, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 20 février 1877. 1571

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Eglintoune F. Ross, Demandeur; vs. Thomas Samuel, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, lundi, le dix-neuvième jour de mars, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JAMES COURT,
Syndic.

Montréal, 19 février 1877. 1561

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Henry Grant, des cité et district de Montréal, bijoutier, commerçant, failli.

Mardi, le vingt-septième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

HENRY GRANT,

Par ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 21 février 1877. 1553

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de William Henry Burnett, de Québec, marchand de marchandises sèches, failli.

Le troisième jour d'avril prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

W. H. BURNETT,
Par LANGLOIS, ANGERS & LARUE,
Ses procureurs *ad litem*.
1599

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Jean Baptiste Caya and Magloire Allard, both of the city of Montreal, manufacturers of boots and shoes, and traders, as well individually as having carried on business together in co-partnership under the name and firm of Caya and Allard, Insolvents.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 and 68, Saint James street,
Montreal, 19th February, 1877. 1582

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of G. T. Coe, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 19th February, 1877. 1574

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Almour, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 20th February, 1877. 1572

INSOLVENT ACT OF 1875.

Eglintoune F. Ross, Plaintiff; vs. Thomas Samuel, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, Western Chambers, No. 22, Saint John street, Montreal, on Monday, the nineteenth day of March, at three o'clock afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JAMES COURT,
Assignee.

Montreal, 19th February, 1877. 1562

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Henry Grant, of the city and district of Montreal, jeweller, trader, an Insolvent.

On Tuesday, the twenty seventh day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

HENRY GRANT,

By ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 21st February, 1877. 1554

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of William Henry Burnett, of Quebec, dry goods merchant, an Insolvent.

On the third day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

W. H. BURNETT,
By LANGLOIS, ANGERS & LARUE,
His attorneys *ad litem*.
1600

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Stenhouse, des cité et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, David J. Craig, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, mercredi, le quatorzième jour de mars prochain, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération une offre de composition de trente-cinq centins dans la piastre, payable par billets endossés à quatre, huit et douze mois, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 20 février 1877. 1569

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de O. Delorme, Demandeur: Obert Lemerise, cordonnier, du village de Coaticook, Défendeur, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, dans le dit village de Coaticook, mardi, le treizième jour de mars prochain (1877), à deux heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

H. C. H. CHAGNON,
Syndic officiel.

Coaticook, 22 février 1877. 1595

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de William Kirwin, de la cité de Québec, hôtelier, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et mardi, le troisième jour d'avril prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

WILLIAM KIRWIN,
Par HOLT, IRVINE & PEMBERTON,
Ses procureurs *ad litem*.

Québec, 19 février 1877. 1537

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Samuel Ollendoff, des cité et district de Montréal, bijoutier, commerçant, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Stewart, Dupuy & Cie., en la cité de Montréal, mercredi, le quatorzième jour de mars A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 20 février 1877. 1555

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire d'Henry Adam Christophe Fuchs, faisant affaires à Québec, sous les nom et raison de H. A. C. Fuchs & Cie., failli.

Le troisième jour d'avril prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

H. A. C. FUCHS,
Par LANGLOIS, ANGERS & LARUE,
Ses procureurs *ad litem*.

1597

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Stenhouse, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, on Wednesday, the fourteenth day of March next, at three o'clock afternoon, to take into consideration an offer of composition of thirty five cents on dollar, payable by endorsed notes, at four, eight and twelfth months, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 20th February, 1877. 1570

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of O. Delorme, Plaintiff: Obert Lemerise, shoemaker, of the village of Coaticook, Defendant, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of the undersigned, in the said village of Coaticook, on Tuesday, the thirteenth day of March next (1877), at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

H. C. H. CHAGNON,
Official assignee.

Coaticook, 22nd February, 1877. 1596

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Québec. }

In the matter of William Kirwin, of the city of Québec, hotel-keeper, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Tuesday, the third day of April next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

WILLIAM KIRWIN,
By HOLT, IRVINE & PEMBERTON,
His attorneys *ad litem*.

Québec, 19th February, 1877. 1538

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Samuel Ollendoff, of the city and district of Montreal, jeweller, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Stewart, Dupuy & Co., in the city of Montreal, on Wednesday, the fourteenth day of March A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 20th February, 1877. 1556

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Québec. }

In the matter of Henry Adam Christophe Fuchs, trading at Québec, under the style and firm of H. A. C. Fuchs & Co., an Insolvent.

On the third day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

H. A. C. FUCHS,
By LANGLOIS, ANGERS & LARUE,
His attorneys *ad litem*.

1598

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Henry Benjamin, des cité et district de Montréal, entrepreneur et commerçant, faisant affaires à Montréal et à Grande Ligne, comté de Saint-Jean, Province de Québec, sous les nom et raison de Montreal Quarry Company, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Stewart, Dupuy & Cie., en la cité de Montréal, mardi, le treizième jour de mars A. D. 1877, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération une offre de composition et décharge, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. B. STEWART,
Syndic.
1557

Montréal, 20 février 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Isaac Rozand, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge consenti par ses créanciers, et mercredi, le vingt-huitième jour de mars prochain, il s'adressera à la dite cour pour faire ratifier la décharge ainsi effectuée.

ISAAC ROZAND,
Par L. N. BENJAMIN,
Son procureur *ad litem*.
1527

Montréal, 23 février 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean Marie Grothé, des cité et district de Montréal, horloger et bijoutier, commerçant, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Stewart, Dupuy & Cie., en la cité de Montréal, mardi, le treizième jour de mars A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération une offre de composition et décharge, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. B. STEWART,
Syndic.
1559

Montréal, 19 février 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean Pierre Gagelin de Fonteney, des cité et district de Montréal, commerçant, et faisant affaires sous le nom de G. de Fonteney, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions, jusqu'au cinquième jour de mars A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.
1375 2

Montréal, 14 février 1877.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de G. R. Marler & Cie., faillis. Le vingtième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

GEORGE ROSS MARLER,
GEORGE LEONARD MARLER,
Par leur procureur.
R. A. RAMSAY,
1387 2

Montréal, 14 février 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Henry Benjamin, of the city and district of Montreal, contractor, trader, carrying on business at Montreal, and at Grande Ligne, county of Saint Johns, Province of Quebec, under the name and style of the Montreal Quarry Company, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Stewart, Dupuy & Co., in the city of Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of March, A. D. 1877, at the hour of eleventh of the clock in the forenoon, to consider an offer of composition and discharge, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. B. STEWART,
Assignee.
1558

Montreal, 20th February, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Isaac Rozand, of the city of Montreal, in the district of Montreal, trader, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Wednesday, the twenty eighth day of March now next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

ISAAC ROZAND,
By L. N. BENJAMIN,
His attorney *ad litem*.
1528

Montreal, 23rd February, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean Marie Grothé, of the city and district of Montreal, watchmaker and jeweller, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Stewart, Dupuy & Co., in the city of Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of March A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, to consider an offer of composition and discharge, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. B. STEWART,
Assignee.
1569

Montreal, 19th February, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean Pierre Gagelin de Fonteney, of the city and district of Montreal, trader, and doing business under the name of G. de Fonteney, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the fifth day of March A. D. 1877, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.
1376

Montreal, 14th February, 1877.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of G. R. Marler & Co., Insolvents. On the twentieth day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

GEORGE ROSS MARLER,
GEORGE LEONARD MARLER,
By their attorney.
R. A. RAMSAY,
1388

Montreal, 14th February, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Willard E. Reed, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler en mon bureau, au palais de justice, à Sweetsburg, dans le district de Bedford, mardi, le sixième jour de mars prochain, 1877, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'offre pour les biens de la faillite en bloc faite par Peter Cowan, fils, de Cowansville, de trente centins dans la piastre sur les dettes passives, avec garanties, payables à trois, six et neuf mois, avec intérêt à sept par cent. Le dit Peter Cowan, fils, devant payer les frais du règlement de la dite faillite.

PETER COWAN,

Bureau du Shérif, Syndic.
Sweetsburg, 15 février 1877. 1567

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Bernard Copeman, failli.

Je, soussigné, David J. Craig, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de me transmettre leurs réclamations sous un mois, et de s'assembler en mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, mardi, le treizième jour de mars 1877, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération une proposition de composition et de décharge moyennant trente-cinq centins dans la piastre sur les dettes passives, payables par billets endossés à satisfaction, à trois, six, neuf et douze mois, sans intérêt, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,

Syndic officiel.
Montréal, 15 février 1877. 1383 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Andrew Wilson, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, syndic officiel, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Stewart, Dupuy & Cie., en la cité de Montréal, lundi, le cinquième jour de mars A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. B. STEWART,

Syndic.
Montréal, 12 février 1877. 1377 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Joseph Lacroix et Henry Lacroix, commerçants, de la cité des Trois-Rivières, faillis.

Le vingtième jour de mars prochain, les soussignés feront application à la dite cour pour leur décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH LACROIX,
HENRY LACROIX.

Par J. N. BUREAU,

Leur procureur *ad litem*.
Trois-Rivières, 14 février 1877. 1351 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND-
MENTS.

Dans l'affaire de Chas. E. Houde, de la paroisse de Saint-Célestin, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.
Bureau de Lajoie & Seath,
66 et 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 14 février 1877. 1371 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Willard E. Reed, an Insolvent.

Creditors are hereby notified to meet at my office, in the court house, at Sweetsburg, in the district of Bedford, on Tuesday, the sixth day of March next, 1877, at eleven o'clock a. m., to consider the offer for the estate *en bloc*, of Peter Cowan, junior, of Cowansville of thirty cents in the dollar of the liabilities, and secured payable in three, six, nine months, with interest at seven per cent. Said Peter Cowan, junior, to pay the costs of winding up said estate.

PETER COWAN,

Sheriff's Office, Assignee.
Sweetsburg, 15th February, 1877. 1568

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Bernard Copeman, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, on Tuesday, the thirteenth day of March 1877, at three o'clock afternoon, to take into consideration offer of composition and discharge of thirty five cents in the dollar on liabilities, payable by satisfactorily endorsed notes, at three, six, nine and twelve months, without interest, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,

Official assignee.
Montreal, 15th February, 1877. 1384

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Andrew Wilson, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Stewart, Dupuy & Co., in the city of Montreal, on Monday, the fifth day of March A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. B. STEWART,

Assignee.
Montreal, 12th February, 1877. 1378

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Three Rivers. }

In the matter of Joseph Lacroix and Henry Lacroix, traders, of the city of Three Rivers, Insolvents.

On the twentieth day of March next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

JOSEPH LACROIX,
HENRY LACROIX.

By J. N. BUREAU,

Their attorney *ad litem*.
Three Rivers, 14th February, 1877. 1352

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
MENTS THERETO.

In the matter of Chas. E. Houde, of the parish of Saint-Célestin, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.
Office of Lajoie & Seath,
66 and 68, Saint James street.
Montreal, 14th February, 1877. 1372

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Samuel Saint-Jean, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, lundi, le douzième jour de mars A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour considérer un acte de composition et décharge comportant avoir été signé par la majorité requise par la loi. Les termes du dit acte étant de payer quarante centins dans la piastre, sous huit jours, à compter de la signature du dit acte.

O. LECOURE,
Syndic.
1317 2

Montréal, 13 février 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Samuel St. Jean, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

O. LECOURE,
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 13 février 1877. 1319 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Alexis Cartier, commerçant, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, failli.

Le quinzième jour de mars prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

ALEXIS CARTIER,
Par CHARLAND & PARADIS,
Ses avocats *ad litem.*

Saint-Jean, 12 février 1877. 1207 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Freedom Hill, failli.

Mardi, le vingtième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge.

FREEDOM HILL,

Montréal, 13 février 1877. 1295 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Corbeil, de la cité et district de Montréal, marchand épiciier en gros et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 5 février 1877. 1367 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Patton et John Patton, tous deux de la cité et du district de Montréal, marchands et commerçants, et y faisant affaires ensemble, en société, sous les nom et raison de Thomas Patton & Bros., tant individuellement que comme tels associés, faillis.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Bureau de Lajoie & Seath,
66 et 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 12 février 1877. 1365 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Samuel St. Jean, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

The creditors are notified to meet at my office, No. 16, Saint Vincent street, Montreal, on Monday, the twelfth day of March A. D., 1877, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration a deed of composition and discharge purporting to be signed by the majority required by law. The terms of which are the payment of forty cents in the dollar, within eight days, from the signing of the said deed.

O. LECOURE,
Assignee.
1318

Montreal, 13th February, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Samuel St. Jean, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

O. LECOURE,
Assignee.

No. 16, Saint Vincent street,
Montreal, 13th February, 1877. 1320

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Iberville. } *Superior Court.*

In the matter of Alexis Cartier, of the town of Saint Johns, in the district of Iberville, trader, an Insolvent.

On the fifteenth day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

ALEXIS CARTIER,
Per CHARLAND & PARADIS,
His attorneys *ad litem.*

Saint Johns, 12th February, 1877. 1298

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of Freedom Hill, an Insolvent.

On Tuesday, the twentieth day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge.

FREEDOM HILL,

Montreal, 13th February, 1877. 1296

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Corbeil, of the city and district of Montreal, wholesale grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 & 68, Saint James street.
Montreal, 5th February, 1877. 1368

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Thomas Patton and John Patton, both of the city and district of Montreal, clothers and traders, and there carrying on business, to together, as co-partners, under the name, style en firm of Thomas Patton & Brother, as well individually as such co-partners, Insolvents.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Office of Lajoie & Seath,
66 and 68, Saint James street,
Montreal, 12th February, 1877. 1366

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Raymond Robert, de Sherrington, district d'Iberville, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic officiel.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 12 février 1877. 1369 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Louis Cusson, ci-devant épiciier et commerçant, du village Saint-Jean-Baptiste, dans la paroisse de Montréal, dit district, et maintenant de Saint-Simon, comté de Bagot, district de Saint-Hyacinthe, et Dame Marie Azélie Marin, épouse du dit Louis Cusson, marchande publique, ci-devant du même lieu et demeurant avec son dit époux, tant en son nom personnel que comme faisant affaires sous le nom de Louis Cusson et Cie., faillis.

Mardi, le vingtième jour de mars prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour leur décharge en vertu du dit acte.

LOUIS CUSSON,
DAME MARIE AZÉLIE MARIN,
Par MOUSSEAU, CHAPLEAU,
ARCHAMBAULT & DESAULNIERS,
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 7 février 1877. 1247 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Vincent et Morache, commerçants, de la cité de Montréal, faillis.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

O. LECOOURS,

No. 16, rue Saint-Vincent, Syndic.
Montréal, 9 février 1877. 1261 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Louis Morin *alias* Morand, failli.

Le dix-neuvième jour de mars prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge.

LOUIS MORIN *dit* MORAND,
Par DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,

Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 10 février 1877. 1259 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Marie Bélanger, veuve de feu Augustin Paquet, Saint-George, Beauce, faillie.

Une feuille de dividende sur la vente des immeubles en cette affaire a été préparée et ouverte aux oppositions jusqu'à jeudi, le huitième jour de mars 1877, après ce jour le dividende sera payé.

D. LORTIE,
Syndic.
Québec, 14 février 1877. 1287 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Richard St. Pierre, failli.

Un bordereau des dividendes sur les immeubles a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au sixième jour de mars prochain, après lequel le dividende sera payé.

OCT. OUELLETTE,
Syndic.
Plessisville, 10 février 1877. 1275 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Raymond Robert, of Sherrington, district of Iberville, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Official assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 and 68, Saint James street.
Montreal, 12th February, 1877. 1370

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Louis Cusson, heretofore grocer and trader, of the village of Saint Jean Baptiste, in the parish of Montreal, district aforesaid, and now of Saint Simon, county of Bagot, district of Saint Hyacinthe, and Dame Marie Azélie Marin, wife of the said Louis Cusson, public trader, heretofore of the same place, and residing with her said husband, as well in her own name as under the name, style and firm of Louis Cusson and Co., Insolvents.

On Tuesday, the twentieth day of March next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

LOUIS CUSSON,
DAME MARIE AZÉLIE MARIN,
By MOUSSEAU, CHAPLEAU,
ARCHAMBAULT & DESAULNIERS,
Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 7th February, 1877. 1248

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Vincent and Morache, traders, of the city of Montreal, Insolvents.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter, and the creditors are requested to file their claims before me within one month.

O. LECOOURS,
Assignee.
No. 16, Saint Vincent street.
Montreal, 9th February, 1877. 1262

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal, } *Superior Court.*

In the matter of Louis Morin *alias* Morand, an Insolvent.

On the nineteenth day of March next, the insolvent will apply to the said court for his discharge.

LOUIS MORIN *ALIAS* MORAND,
By DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,

His attorneys *ad litem*.
Montreal, 10th February, 1877. 1260

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Mrs. Marie Bélanger, widow of the late Augustin Paquet, Saint George, Beauce, an Insolvent.

A dividend sheet on the sale of the real estate has been prepared and subject to oppositions until Thursday, the eighth day of March, 1877, after which dividend will be paid.

D. LORTIE,
Assignee.
Quebec, 14th February, 1877. 1288

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Richard St. Pierre, an Insolvent.

A dividend sheet upon the proceeds of real estate has been prepared subject to objection until the sixth day of March next, after which dividend will be paid.

OCT. OUELLETTE,
Assignee.
Plessisville, 10th February, 1877. 1276

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de François Hector Auger, failli.

Le vingt-deuxième jour de mars prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS H. AUGER,
 Par LAURIER & LAVERGNE,
 Ses procureurs *ad litem.*
 Arthabaskaville, 13 février 1877. 1289 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Arsène Robichon, commerçant, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

J. B. O. DUMONT,
 Syndic.
 Trois-Rivières, 14 février 1877. 1325 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de James Bailey, commerçant, de la cité des Trois-Rivières, failli, et J. B. O. Dumont, syndic.

Le vingtième jour de mars prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge, en vertu du dit acte.

JAMES BAILEY,
 Par P. McLEOD,
 Son procureur *ad litem.*
 Trois-Rivières, 14 février 1877. 1327 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Viger et Frère, de Longueuil, faillis.

Un second et dernier bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au sixième jour de mars 1877, après lequel le dividende sera payé.

L. JOS. LAJOIE,
 Syndic.
 Bureau de Lajoie et Seath,
 66 et 68, rue Saint-Jacques.
 Montréal, 15 février 1877. 1353 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Raymond Robert, de la paroisse de Saint-Patrick de Sherrington, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que lundi, le cinquième jour de mars prochain, 1877, à quatre heures p. m., une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenu au bureau de Lajoie & Seath, Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques, Montréal, pour prendre en considération l'acte de composition et décharge signé en cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,
 Syndic.
 Montréal, 14 février 1877. 1357 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }

Dans l'affaire de Charles Griffin, des cité et district de Montréal, commerçant, ci-devant commerçant, à Montréal susdit, sous les nom et raison de Griffin & Co, failli.

Le cinquième jour de mars prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

CHARLES GRIFFIN,
 Par ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
 Ses procureurs *ad litem.*
 Montréal, 1er février 1877. 993 4

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
 District of Arthabaska. } *Superior Court.*
 In the matter of François Hector Auger, an Insolvent.

On the twenty second day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

FRANÇOIS H. AUGER,
 Per LAURIER & LAVERGNE,
 His attorneys *ad litem.*
 Arthabaskaville, 13th February, 1877. 1290

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Arsène Robichon, trader, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter, and the creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. B. O. DUMONT,
 Assignee.
 Three Rivers, 14th February, 1877. 1326

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Québec, } *Superior Court.*
 District of Three Rivers. }

In the matter of James Bailey, trader, of the city of Three Rivers, an Insolvent, and J. B. O. Dumont, assignee.

On the twentieth day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JAMES BAILEY,
 By P. McLEOD,
 His attorney *ad litem.*
 Three Rivers, 14th February, 1877. 1328

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Viger & Frere, of Longueuil, Insolvents.

A second and final dividend sheet has been prepared open to objection until the sixth day of March, 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
 Assignee.
 Office of Lajoie & Seath,
 No. 66 and 68, Saint James street.
 Montreal, 15th February, 1877. 1354

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Raymond Robert, of the parish of Saint Patrick de Sherrington, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the fifth day of March, A. D. 1877, at four o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Lajoie & Seath, Nos. 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,
 Assignee.
 Montreal, 14th February, 1877. 1358

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Québec, } *Superior Court.*
 District of Montréal. }

In the matter of Charles Griffin, of the city and district of Montréal, trader, heretofore trading, at Montréal aforesaid, under the name or firm of Griffin & Co, an Insolvent.

On the fifth day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

CHARLES GRIFFIN,
 By ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
 His attorneys *ad litem.*
 Montreal, 1st February, 1877. 994

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Saint-François. }

Dans l'affaire de l'Honorable Henry Aylmer et Henry Lovell Aylmer, tous les deux du township de Melbourne, tant individuellement que comme membres de la société de H. et H. L. Aylmer, faillis.

Lundi, le douzième jour de mars prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

HENRY AYLMER,
 H. L. AYLMER,
 Par W. BROOKE,

Procureur *ad litem.*
 Sherbrooke, 5 février 1876. 1057 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District de Trois-Rivières } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Charles Morand, commerçant, de la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, failli, et Nazaire Gagnon, syndic.

Le dix-septième jour de mars prochain, le failli et le syndic s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge.

GERVAIS & GÉRIN,
 Procureurs du failli et du syndic.

Trois-Rivières, 5 février 1877. 1109 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District des Trois-Rivières } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Desaulniers, commerçant, de la paroisse de Saint-Prospier, failli.

Le dix-septième jour de mars prochain, le failli s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge.

GERVAIS & GÉRIN,
 Procureur du failli.

Trois-Rivières, 5 février 1877. 1105 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Québec. } No. 87.

Dans l'affaire de Narcisse Dion, senior, failli.

Le cinquième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

NARCISSE DION, Senior,
 Par TALBOT & TOUSIGNANT,

Ses procureurs *ad litem.*
 Québec, 31 janvier 1877. 887 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Bedford. }

Dans l'affaire de Zepheniah S. Lawrence, de la partie est du township de Farnham, dans le dit district de Bedford, propriétaire des moulins, tant individuellement que comme ayant été en société avec feu James Edward Lawrence, décédé, sous le nom de Z. S. and J. E. Lawrence, failli.

Samedi, le dix-septième jour du mois de mars prochain A. D. 1877, le failli demandera à la dite cour une décharge en vertu des dits actes.

W. W. LYNCH,
 Son procureur *ad li em.*

Sweetsburgh, 8 février 1877. 1155 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de James Cooper, failli.

Le cinquième jour d'avril prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Par THOS. J. MOLONY,
 Son procureur *ad litem.*

Québec, 8 février 1877. 1041 4

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Saint Francis. }

In the matter of the Honorable Henry Aylmer and Henry Lovell Aylmer, both of the township of Melbourne, as well individually as members of the firm of H. and H. L. Aylmer, Insolvents.

On Monday, the twelfth day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

HENRY AYLMER,
 H. L. AYLMER,
 Per W. BROOKE,

Attorney *ad litem.*
 Sherbrooke, 5th February, 1877. 1058

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Three Rivers. } *Superior Court.*

In the matter of Charles Morand, trader, of the parish of Notre Dame du Mont Carmel, an Insolvent, and Nazaire Gagnon, assignee.

On the seventeenth day of March next, the insolvent and assignee will apply to the said court for their discharge.

GERVAIS & GÉRIN,
 Attorneys for insolvent and assignee.

Three Rivers, 5th February, 1877. 1110

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Three Rivers. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Desaulniers, trader, of the parish of Saint Prosper, an Insolvent.

The seventeenth day of March next, the insolvent will apply to the said court for his discharge.

GERVAIS & GÉRIN,
 Attorneys for insolvent.

Three Rivers, 5th February, 1877. 1106

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Québec. } No. 87.

In the matter of Narcisse Dion, senior, an Insolvent.

On the fifth day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

NARCISSE DION, Senior,
 By TALBOT & TOUSIGNANT,

His attorneys *ad litem.*
 Québec, 31st January, 1877. 888

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Bedford. }

In the matter of Zepheniah S. Lawrence, of the east part of the township of Farnham, in said district of Bedford, mill owner, as well individually as having been in partnership with the late James Edward Lawrence, deceased, under the name, style and firm of Z. S. and J. E. Lawrence, an Insolvent.

On Saturday, the seventeenth day of March next, A. D. 1877, the insolvent will apply to the said court for a discharge under the said acts.

W. W. LYNCH,
 His attorney *ad litem.*

Sweetsburgh, 8th February, 1877. 1156

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Québec. } *Superior Court.*

In the matter of James Cooper, an Insolvent.

On the fifth day of April next, the insolvent will apply to the said court for a discharge under the said act.

By THOS. J. MOLONY,
 His attorney *ad litem.*

Québec, 8rd February, 1877. 1042

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875

Province de Québec, }
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Damase Marsan, de la cité de
 Montréal, commerçant, failli.

Mardi, le sixième jour de mars prochain, le sous-
 signé s'adressera à la dite cour pour obtenir sa
 décharge en vertu des dits actes.

DAMASE MARSAN,
 Par LORANGER, LORANGER & PELLENIER,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Montréal, 26 janvier 1877. 811 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }

Dans l'affaire d'Amable Bouchard, commerçant,
 de la cité de Montréal, dans le district de Mont-
 réal, failli, et O. Lecours, syndic.

Mercredi, le septième jour de mars prochain, à
 onze heures de l'avant-midi, le soussigné s'adres-
 sera à la cour supérieure, au palais de justice, en
 la cité de Montréal, pour obtenir une décharge en
 vertu des dits actes.

AMABLE BOUCHARD,
 Par TRUDEL, TAILLON & VANASSE.
 809 4 Ses procureurs *ad litem*.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Michael Guinan, du canton d'As-
 cot, dans le district de Saint-François, commer-
 çant, tant individuellement que comme ayant
 fait partie ci-devant de la société de Dyer &
 Guinan, failli.

Le douzième jour de mars prochain, le soussigné
 s'adressera à la dite cour pour obtenir une dé-
 charge en vertu du dit acte.

MICHAEL GUINAN,
 Par HALL, WHITE & PANNETON,
 Ses procureurs *ad litem*.
 Sherbrooke, 6 février 1877. 1137 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Québec. }

Dans l'affaire de Pierre Samson, failli.
 Le cinquième jour de mars prochain, le sous-
 signé demandera à la dite cour sa décharge sui-
 vant les conditions du dit acte.

PIERRE SAMSON,
 Par F. X. DROUIN,
 Son procureur *ad litem*.
 Québec, 2 février 1877. 1039 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Québec. }

Dans l'affaire de William Baker, de la paroisse de
 Saint-Agapit de Beauvillage, dans le district de
 Québec, commerçant, failli.

Lundi, le cinquième jour de mars prochain, le
 dit failli demandera à la dite cour sa décharge en
 vertu du dit acte.

WILLIAM BAKER,
 Par WILLIAM COOK,
 Son procureur *ad litem*.
 Québec, 3 février 1877. 833 4

Province de Québec, }
 District de Joliette. } *Cour Supérieure.*

Gustave R. Fabre, Demandeur; vs. Eusèbe Bri-
 cault dit Lamarche, Défendeur.

Un bref de saisie arrêt a émané en cette cause.
 A. MAGNAN,
 Syndic officiel.
 Joliette, 9 février 1877. 1389 2

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. }
 In the matter of Damase Marsan, of the city of
 Montreal, trader, an Insolvent.

On Tuesday, the sixth day of March next, the
 undersigned will apply to the said court for a dis-
 charge under the said acts.

DAMASE MARSAN,
 Per LORANGER, LORANGER & PELLETIER,
 His attorneys *ad litem*.
 Montreal, 26th January, 1877. 812

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }

In the matter of Amable Bouchard, merchant, of
 the city of Montreal, in the district of Montreal,
 an Insolvent, and O. Lecours, assignee.

On Wednesday, the seventh day of March next,
 at the hour of eleven o'clock in the forenoon, the
 undersigned will apply to the superior court, at
 the court house, in the city of Montreal, for a dis-
 charge under said acts.

AMABLE BOUCHARD,
 By TRUDEL, TAILLON & VANASSE,
 810 His attorneys *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Saint Francis. }

In the matter of Michael Guinan, of the township
 of Ascot, in the district of Saint Francis, trader,
 as well individually as having been heretofore a
 member of the partnership firm of Dyer &
 Guinan, an Insolvent.

On the twelfth day of March next, the under-
 signed will apply to the said court for a discharge
 under the said act.

MICHAEL GUINAN,
 By HALL, WHITE & PANNETON,
 His attorneys *ad litem*.
 Sherbrooke, 6th February, 1877. 1138

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Quebec. }

In the matter of Pierre Samson, an Insolvent.
 The fifth day of March next, the insolvent will
 apply to the said court for his discharge under the
 said act.

PIERRE SAMSON,
 By F. X. DROUIN,
 His attorney *ad litem*.
 Quebec, 2nd February, 1877. 1040

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Quebec. }

In the matter of William Baker, of the parish of
 Saint Agapit de Beauvillage, in the district of
 Quebec, trader, an Insolvent.

On Monday, the fifth day of March next, the
 said insolvent will apply to the said court for a
 discharge under the said act.

WILLIAM BAKER,
 By WILLIAM COOK,
 His attorney *ad litem*.
 Quebec, 3rd February, 1877. 834

Province of Quebec, }
 District of Joliette. } *Superior Court.*

Gustave R. Fabre, Plaintiff; vs. Eusèbe Bricault
 dit Lamarche, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.
 A. MAGNAN,
 Official assignee.
 Joliette, 9th February, 1877. 1390

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }

Dans l'affaire de William Dauplaise, failli.
Le deuxième jour du mois d'avril prochain, le
soussigné demandera à la dite cour sa décharge
en vertu du dit acte.

WILLIAM DAUPLAISE,
Par MATHIEU & GAGNON,
Ses procureurs *ad litem.*

Sorel, 30 janvier 1877. 901 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Luc Ducharme, marchand, de
la paroisse Notre-Dame du Mont-Carmel, comté
de Champlain, failli.

Mardi, le vingtième jour de mars prochain, le
failli soussigné fera application à cette cour pour
obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

LUC DUCHARME,
Par J. B. L. HOULD,
Son procureur *ad litem.*

Trois-Rivières, 30 janvier 1877. 899 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 993.

Dans l'affaire de Tiburce Bricot dit Lamarche,
failli.

Le vingt-huitième jour de février prochain, le
failli demandera à la dite cour sa décharge en
vertu du dit acte.

TIBURCE BRICOT dit LAMARCHE,
Par J. G. D'AMOUR,
Son procureur *ad litem.*

Montréal, 19 janvier 1877. 623 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Patrick Hackett, failli.

Mardi, le treizième jour de mars prochain, à dix
heures du matin, le soussigné s'adressera à la dite
cour, au palais de justice, en la cité de Sherbrooke,
pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

PATRICK HACKETT,
Par TERRILL & HACKETT,
Ses procureurs *ad litem.*

Stanstead, 6 février 1877. 649 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 609.

Dans l'affaire de Dame Jane Theodora Wiseman,
failli.

Mercredi, le septième jour de mars prochain, le
soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir
une décharge en vertu du dit acte.

JANE THEODORA WISEMAN,
Par N. DRISCOLL,
Son procureur *ad litem.*

Montréal, 1er février 1877. 1043 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 141.

Dans l'affaire de Joseph Duclos, marchand, de la
cité de Montréal, failli.

Le failli sus-nommé fera application à cette cour,
mercredi, le quatorzième jour de mars prochain,
pour sa décharge sous le dit acte.

JOSEPH DUCLOS,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 8 février 1877. 1229 3

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Richelieu. }

In the matter of William Dauplaise, an Insolvent.
The second day of April next, the undersigned
will apply to the said court for his discharge under
the said act.

WILLIAM DAUPLAISE,
By MATHIEU & GAGNON,
His attorneys *ad litem.*

Sorel, 30th January, 1877. 902

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of Luc Ducharme, trader, of the
parish of Notre Dame du Mont Carmel, county
of Champlain, an Insolvent.

On Tuesday, the twentieth day of March next,
the insolvent will apply to the said court for a dis-
charge under the said act.

LUC DUCHARME,
By J. B. L. HOULD,
His attorney *ad litem.*

Three Rivers, 30th January, 1877. 900

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 993.

In the matter of Tiburce Bricot dit Lamarche, an
Insolvent.

The twenty eighth day of February next, the
insolvent will apply to the said court for his dis-
charge under the said act.

TIBURCE BRICOT dit LAMARCHE,
By J. G. D'AMOUR,
His attorney *ad litem.*

Montreal, 19th January, 1877. 624

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Patrick Hackett, an Insolvent.

On Tuesday, the thirteenth day of March next,
at the hour of ten o'clock in the forenoon, the
undersigned will apply to the above court, at the
court house, in the city of Sherbrooke, for his
discharge under the said act.

PATRICK HACKETT,
By TERRILL & HACKETT,
His Attorneys *ad litem.*

Stanstead, 6th February, 1877. 650

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 609.

In the matter of Dame Jane Theodora Wiseman,
an Insolvent.

On Wednesday, the seventh day of March next,
the undersigned will apply to the said court for a
discharge under the said act.

JANE THEODORA WISEMAN,
Per N. DRISCOLL,
His attorney *ad litem.*

Montreal, 1st February, 1877. 1044

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 141.

In the matter of Joseph Duclos, of the city of
Montreal, merchant, an Insolvent.

The above named insolvent will apply to this
court, on Wednesday, the fourteenth day of March
next, for his discharge under the said act.

JOSEPH DUCLOS,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 8th February, 1877. 1230

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Emmett Hill, du village de Richmond, en le district de Saint-François, hôtelier, tant individuellement que comme ayant fait partie de la société de Hill & Thomas, composée du dit Emmett Hill & George Thomas, qui autrefois ont fait affaires à Richmond susdit, en société sous le nom de Hill & Thomas, failli.

Le dixième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.

EMMETT HILL,
Par IVES & BROWN,
Ses procureurs *ad litem*.
Sherbrooke, P. Q., 25 janvier 1877. 775 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. }
Dans l'affaire de William Cooper, de la cité de Montréal, manufacturier, tant personnellement que comme ayant fait partie de la société de Gage Cooper & Cie., failli.

Mardi, le sixième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM COOPER,
Par DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 1er février 1877. 1003 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Adolphe Arcand et Rémi Maillet, tous deux marchands de marchandises sèches et commerçants, de la dite cité de Montréal, faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison de Arcand & Maillet, mais agissant en ces présentes comme co-associés, et le dit Rémi Maillet, agissant ici en son propre et privé nom et comme tel associé, faillis.

Le douzième jour du mois de mars prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leurs décharges en vertu du dit acte.

JOSEPH ADOLPHE ARCAND,
REMI MAILLET,
Par J. B. DOUTRE,
Leur procureur *ad litem*.
Montréal, 8 février 1877. 1219 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de William H. Dean, des cité et district de Montréal, ci-devant commerçant, failli.

Le dix-neuvième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM H. DEAN,
Par MacMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 8 février 1877. 1225 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Andrew Holiday, des cités et district de Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au douzième jour de mars prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
Montréal, 15 février 1877. 1400 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Saint Francis. } *Superior Court.*

In the matter of Emmett Hill, of the village of Richmond, in the district of Saint Francis, hotel keeper, as well individually as having been a member of the firm of Hill & Thomas, composed of said Emmett Hill & George Thomas, who formerly carried on business at Richmond aforesaid, in partnership under the name of Hill & Thomas, an Insolvent.

On the tenth day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

EMMETT HILL,
Per IVES & BROWN,
His attorneys *ad litem*.
Sherbrooke, P. Q., 25th January, 1877. 776

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. }
In the matter of William Cooper, of the city of Montreal, manufacturer, as well personally as a member of the late firm of Gage Cooper & Co., an Insolvent.

On Tuesday, the sixth day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

WILLIAM COOPER,
By DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 1st February, 1877. 1004

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Adolphe Arcand and Rémi Maillet, both of the city of Montreal, dry goods merchants and traders, carrying on business together in partnership under the name and firm of Arcand & Maillet, both herein acting as co-partners, and the said Rémi Maillet, herein acting in his own individual name as well as such co-partner, Insolvents.

On the twelfth day of March next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

JOSEPH ADOLPHE ARCAND,
REMI MAILLET,
By J. B. DOUTRE,
Their attorney *ad litem*.
Montreal, 8th February, 1877. 1220

INSOLVENT ACT OF 1875

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of William H. Dean, of the city and district of Montreal, heretofore trader, an Insolvent.

On the nineteenth day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

WILLIAM H. DEAN,
By MacMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 8th February, 1877. 1226

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Andrew Holiday, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the twelfth day of March next, after which dividends will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.
Montreal, 15th February, 1877. 1410

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 No. 503.

In re :—Louis Cadieux, marchand, de la cité de Montréal, failli.

Le failli sus-nommé fera application à cette cour, mercredi, le quatorzième jour de mars prochain, pour sa décharge sous le dit acte.

LOUIS CADIEUX,

Par T. & C. C. DE LORIMIER,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 8 février 1877. 1231 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hiam & Ostell, faillis.

Une assemblée des créanciers dans l'affaire sus-dite, sera tenue au bureau du syndic, No. 22, rue Saint-Jean, mardi, le sixième jour de mars prochain, à deux heures p. m., pour prendre en considération l'offre suivante de composition par John Thomas Ostell, de payer vingt-deux centins et demi dans la piastre sur toutes dettes non garanties, en billets égaux, de six et douze mois, du premier février courant, les dits billets devant être endossés d'une manière satisfaisante; aussi le paiement en entier de toutes réclamations privilégiées et hypothécaires ainsi que les dépenses de la faillite, et en considération de sa propre décharge.

EDWARD EVANS,

Syndic.

Montréal, 12 février 1877. 1427 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Norbert Fafard, des cité et district de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au cinquième jour de mars A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,

Syndic.

Montréal, 14 février 1877. 1373 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de L. A. Bélair, des cité et district de Montréal, épiciier, failli.

Un bref de saisie a émané en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau du sousigné, No. 11, rue Saint-Sacrement, en la cité de Montréal, jeudi, le huitième jour de mars, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

LOUIS DUPUY,

Syndic officiel.

Montréal, 14 février 1877. 1343. 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Walter M. Rice, de la cité de Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes sur immeuble, lot numéro 472, quartier Saint-Antoine, a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au cinquième jour de mars prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES COURT,

Syndic.

Montréal, 15 février 1877. 1413 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Walter M. Rice, de la cité de Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes sur immeuble, lot No. 80, paroisse de Montréal, a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au cinquième jour de mars prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES COURT,

Syndic.

Montréal, 15 février 1877. 1415 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 No. 503.

In re :—Louis Cadieux, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

The insolvent above named will apply to this court, on Wednesday, the fourteenth day of March next, for his discharge under the said act.

LOUIS CADIEUX,

By T. & C. C. DE LORIMIER,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 8th February, 1877. 1232

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Hiam & Ostell, Insolvents.

A meeting of the creditors in the above matter, will be held at the office of the assignee, No. 22, Saint John street, on Tuesday, the sixth day of March next, at two o'clock p. m., to take into consideration the following offer of composition by John Thomas Ostell, to pay twenty two and one half cents on the dollar, on all unsecured liabilities, in equal notes, at six and twelve months, from first February instant, said notes to be satisfactorily endorsed, also, the payment in full of all privileged and hypothecary claims and expenses in insolvency, and in consideration of his own discharge.

EDWARD EVANS,

Assignee.

Montreal, 12th February, 1877. 1428

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Norbert Fafard, of the city and district of Montreal, contractor trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the fifth day of March, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,

Assignee.

Montreal, 14th February, 1877. 1374

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of L. A. Bélair, of the city and district of Montreal, grocer, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Montreal, No. 11, Saint Sacrament street, on Thursday, the eighth day of March next, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

LOUIS DUPUY,

Official assignee.

Montreal, 14th February, 1877. 1344

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Walter M. Rice, of the city of Montreal, an Insolvent.

A dividend sheet of real estate, lot number 472, Saint Antoine ward, has been prepared open to objection until the fifth day of March next, after which dividend will be paid.

JAMES COURT,

Assignee.

Montreal, 15th February, 1877. 1414

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Walter M. Rice, of the city of Montreal, an Insolvent.

A dividend sheet of real estate, lot No. 80, parish of Montreal, has been prepared open to objection until the fifth day of March next, after which dividend will be paid.

JAMES COURT,

Assignee.

Montreal, 15th February, 1877. 1416

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Joseph Poirier ; vs. L. A. Bélaïr.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

LOUIS DUPUY,

Syndic officiel.

Montréal, 14 février 1877.

1339

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Maxime Parent, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

LOUIS DUPUY,

Syndic.

Montréal, 14 février 1877.

1341 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Wolf & Frère, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au douzième jour de mars prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,

Syndic officiel.

Montréal, 16 février 1877.

1385 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de E. O. Lespérance, de la cité de Sherbrooke, failli.

Attendu que le failli est incapable de remplir les conditions de la composition qu'il avait proposé de payer. Ses créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à l'Hôtel de Ville, en la cité de Sherbrooke, le deuxième jour de mars 1877, à dix heures a. m., pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

J. A. ARCHAMBAULT,

Syndic officiel.

Sherbrooke, 13 février 1877.

1417 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Alphonse Lacroix, failli.

Jeudi, le vingt-deuxième jour du mois de mars prochain (1877), le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu des dits actes.

ALPHONSE LACROIX,

Par MAJOR & TACHÉ,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 15 février 1877.

1401 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Horatio G. Trépanier et William Rourke, de Noyan, dans le district de Bedford, P. Q., commerçants, tant individuellement que faisant affaire en société sous les nom et raison de Trépanier & Rourke, faillis.

Je, soussigné, John O'Brien, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de me transmettre leurs réclamations sous un mois de cette date.

JOHN O'BRIEN,

Syndic.

246, rue Saint-Paul,

Montréal, 14 février 1877.

1411 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Edmond Turgeon, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au sixième jour de mars 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,

Syndic.

Montréal, 15 février 1877.

1449 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Joseph Poirier ; vs L. A. Bélaïr.

A writ of attachment has issued in this cause.

LOUIS DUPUY,

Official assignee.

Montreal, 14th February, 1877.

1340

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Maxime Parent, trader, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,

Assignee.

Montreal, 14th February, 1877.

1342

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Wolf & Brother, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the twelfth day of March next, after which dividend will be paid.

DAVID J. CRAIG,

Official assignee.

Montreal, 16th February, 1877.

1386

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of E. O. Lespérance, of Sherbrooke, merchant, an Insolvent.

In as much as the insolvent is unable to carry out his proposed composition. The creditors are notified to meet at my office, in the City Hall, in the city of Sherbrooke, the second day of March, 1877, at ten o'clock a. m., for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. A. ARCHAMBAULT,

Official assignee.

Sherbrooke, 13th February, 1877.

1418

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Alphonse Lacroix, an Insolvent.

Thursday, the twenty second day of the month of March next (1877), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ALPHONSE LACROIX,

By MAJOR & TACHÉ,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 15th February, 1877.

1402

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Horatio G. Trépanier and William Rourke of Noyan, in the district of Bedford, P. Q., general store keepers, as well individually as carrying on business in co-partnership under the name and firm of Trépanier and Rourke, Insolvents.

I, the undersigned, John O'Brien, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are hereby requested to file their claims before me within one month from this date.

JOHN O'BRIEN,

Assignee.

246, Saint Paul street,

Montreal, 14th February, 1877.

1412

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edmond Turgeon, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the sixth day of March 1877, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,

Assignee.

Montreal, 15th February, 1877.

1450

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Séverin Marion, commerçant, de Saint-Gabriel de Brandon, dans le district de Richelieu, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 13, rue George, en la ville de Sorel, lundi, le cinquième jour de mars prochain, à sept heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. GERMAIN,
Syndic.
1419 2

Sorel, 6 février 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. }

Dans l'affaire de Michel Fournier, failli.

Le troisième jour d'avril prochain, le dit failli s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

MICHEL FOURNIER,
Par FONTAINE & MORISON,
Ses procureurs *ad litem.*
Saint-Hyacinthe, 15 février 1877. 1395 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John A. Macpherson, de Cowansville, commerçant, failli.

Je, soussigné, Peter Cowan, syndic officiel, du district judiciaire de Bedford, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois. Une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, au palais de justice, à Sweetsburg, dans le dit district, mardi, le sixième jour de mars prochain, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'offre du dit failli, c'est-à-dire un acte de composition et décharge de 25 cents dans la piastre de ses dettes, payable en six, neuf et douze mois, sans intérêt, garantie par James O'Halloran, écuyer, de Cowansville, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

P. COWAN,
Syndic.
1307 2

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 8 février 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Clarence Chester Cleveland et George Foster Cleveland, tous deux du village de Danville, dans le district de Saint-François, commerçants et associés, y faisant affaires comme tels en société, sous les nom et raison de Cleveland Brothers, tant individuellement que comme membre de la dite société, faillis.

Un second bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au sixième jour de mars 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,
Syndic.
1451 2

Montréal, 15 février 1877.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Benjamin Franklin Knight, du canton de Stanstead, commerçant, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de la susdite cour un acte de composition et décharge, et mardi, le troisième jour d'avril prochain, à onze heures de l'avant-midi, aussitôt que le conseil pourra être entendu, il s'adressera à l'un des juges de la cour en chambre, au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

B. F. KNIGHT,
Par TERRILL & HACKETT,
Ses procureurs *ad litem.*
Stanstead, 17 février 1877. 1421 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Séverin Marion, of the parish of Saint Gabriel de Brandon, in the district of Richelieu, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 13, George street, in the town of Sorel, on Monday, the fifth day of March next, at seven o'clock in the afternoon, to receive statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. GERMAIN,
Assignee.
1420

Sorel, 6th February, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Hyacinthe. }

In the matter of Michel Fournier, an Insolvent.

On the third day of April next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

MICHEL FOURNIER,
By FONTAINE & MORISON,
His attorneys *ad litem.*
Saint Hyacinthe, 15th February, 1877. 1396

Saint Hyacinthe, 15th February, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John A. Macpherson, of Cowansville, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Peter Cowan, official assignee, of the judicial district of Bedford, have been appointed assignee in this matter, and creditors are requested to file their claims before me within one month. A meeting of creditors will be held at my office, in the court house, at Sweetsburg, in said district, on Tuesday, the sixth day of March next, at eleven o'clock a. m., to consider the offer of said insolvent, for a deed of composition and discharge of twenty five cents in the dollar, on his liabilities, payable in six, nine and twelve months, without interest, secured by James O'Halloran, esquire, of Cowansville, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

P. COWAN,
Assignee.
1308

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 8th February, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Clarence Chester Cleveland and George Foster Cleveland, both of the village of Danville, in the district of Saint Francis, traders and co-partners, carrying on business there as such in co-partnership, under the name and firm of Cleveland Brothers, as well individually as being members of the said firm, Insolvents.

A second dividend sheet has been prepared open to objection until the sixth day of March, 1877, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,
Assignee.
1452

Montreal, 15th February, 1877.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Benjamin Franklin Knight, of the township of Stanstead, trader, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of above court a deed of composition and discharge, and on Tuesday, the third day of April next, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, or so soon thereafter as council can be heard, he will apply to one of the judges of said court in chambers, in the court house, in the city of Sherbrooke, for confirmation of the same and discharge thereby effected.

B. F. KNIGHT,
By TERRILL & HACKETT,
His attorneys *ad litem.*
Stanstead, 17th February, 1877. 1422

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Charles Duncan, de Montréal, épicier et commerçant, failli.

Je, soussigné, R. W. Oliver, de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

R. W. OLIVER,

Syndic.

Bureau de Oliver & Miller,
43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 12 février 1877.

1399 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Chas. E. Houde, de la paroisse de Saint-Célestin, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que, mardi, le sixième jour de mars prochain 1877, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Lajoie et Seath, Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques, Montréal, pour prendre en considération l'acte de composition et décharge signé en cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Montréal, 15 février 1877.

1355 2

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Thibodeau et Amable L'Ecuyer, briquetiers, associés faisant affaires comme tels à Laprairie, sous la raison sociale de Thibodeau & Cie., faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, au village de Laprairie, dans le district de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Une terre sise et située en la paroisse de Laprairie, connue sous le numéro cinq cent quatre vingt dix-neuf (599), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie, faits pour les fins d'enregistrement.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Philippe, dans le comté de Laprairie, connue sous le numéro quatre-vingt-un (81), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Philippe, faits pour les fins susdites.

3. Un autre petit morceau de terre sis et situé en la dite paroisse de Saint-Philippe, et connu sous le numéro soixante et dix-neuf (79), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Philippe susdites.

4. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Patrick de Sherrington, en la concession dite Bagnol, de la contenance de deux arpents de front sur quinze arpents de profondeur; bornée en front par le chemin public, en profondeur par la terre du capitaine O'Meara, d'un côté par les terres du rang de Sherrington, et de l'autre côté par Onésime Gadona—sans bâtisses.

5. Une autre terre sise et située en la dite paroisse de Saint-Patrick de Sherrington, en la dite

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles Duncan, of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, R. W. Oliver, of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

R. W. OLIVER,

Assignee.

Office of Oliver & Miller,
43, Saint François Xavier street.
Montreal, 12th February, 1877.

1400

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Chas. E. Houde, of the parish of Saint-Célestin, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the sixth day of March A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Lajoie and Seath, Nos. 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Montreal, 15th February, 1877.

1356

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Thibodeau and Amable L'Ecuyer, brick makers, co-partners doing business as such at Laprairie, under the name style and firm of Thibodeau & Co., Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them know according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, in the village of Laprairie, in the district of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

1. A land situate and being in the parish of Laprairie, as number five hundred and ninety nine (599), on the official plan and book of reference for the parish of Laprairie, made for the registration purposes.

2. A land situate and being in the parish of Saint-Philippe, in the county of Laprairie, known as number eighty one (81), on the official plan and book of reference for the said parish of Saint-Philippe, prepared for registration purposes.

3. Another small piece of land situate and being in the said parish of Saint-Philippe, known as number seventy nine (79), on the official plan and book of reference for the parish of Saint-Philippe aforesaid.

4. A land situate and being in the parish of Saint-Patrick de Sherrington, in the Bagnol concession, containing two arpents in front by fifteen arpents in depth; bounded in front by the main road, in rear by captain O'Meara's property, on one side by the lands of the Sherrington range, and on the other side by Onésime Gadona—no buildings.

5. Another land situate and being in the said parish of Saint-Patrick de Sherrington, in the said

concession de Bagnol, de la contenance de cinq arpents et demi de front sur vingt-trois arpents de profondeur; tenant devant au chemin public, en arrière et du côté nord à l'Honorable Joseph Gaspard Laviolette, et du côté sud à David Chouinard.

Pour être les dits immeubles vendus comme suit: celui en premier lieu désigné, à la porte de l'église de la paroisse de Laprairie, MARDI, le TREIZIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant midi; ceux en second et troisième lieu désigné, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Philippe, MERCREDI, le QUATORZIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi; et ceux en quatrième et cinquième lieu désignés, à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Patrick de Sherrington, JEUDI, le QUINZIÈME jour de MARS prochain, à UNE heure de l'après-midi.

A. J. A. ROBERGE,

Syndic.

[Première publication, 3 février 1877.] 865 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Dans l'affaire de Toussaint Meloche, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un lot de terre situé sur la rue Saint-Bonaventure, dans le quartier Saint-Antoine, en la cité de Montréal, formant partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, sous le numéro quatre cent (400); borné en arrière par la propriété appartenant à la compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada, formant partie du dit lot numéro quatre cent (400), et dont une partie a été ci-devant louée par la dite compagnie au dit Toussaint Meloche, failli, par bail à loyer, en date du vingt-quatre (24) novembre A. D. 1875, et passé devant T. Doucet, N. P., et tel que décrit dans le dit bail à loyer, le dit lot en premier lieu mentionné mesurant cinquante-sept (57) pieds huit pouces sur la ligne joignant la propriété de la compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc, quatre-vingt-treize (93) pieds de profondeur dans la ligne nord-est depuis la rue Bonaventure jusqu'aux terrains de la dite compagnie, et quatre-vingt-treize (93) pieds et trois pouces dans la ligne sud-ouest depuis la dite rue jusqu'aux terrains de la dite compagnie, le tout mesure anglaise.

2. Un lot de terre situé sur la rue des Seigneurs, dans le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, et connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro mille vingt-trois (1023), ayant quarante (40) pieds de front et cent (100) pieds de profondeur—avec un pôle de maisons en briques à trois étages et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendus au palais de justice, en la salle réservée pour les affaires des faillites, en la cité de Montréal, VENDREDI, le DEUXIÈME

Bagnol concession, measuring five arpents and a half in front by twenty three arpents in depth: bounded in front by the main road, in rear and on the north side by the Honorable Joseph Gaspard Laviolette, and on the south side by David Chouinard.

To be sold as follows: lot number one, at the church door of the parish of Laprairie, on TUESDAY, the THIRTEENTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon; lots numbers two and three hereinabove described, at the church door of the parish of Saint-Philippe, on WEDNESDAY, the FOURTEENTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon; and lots numbers four and five hereinabove described, at the church door of the said parish of Saint Patrick de Sherrington, on THURSDAY, the FIFTEENTH day of MARCH next, at ONE o'clock in the afternoon.

A. J. A. ROBERGE,

Assignee,

[First published, 3rd February, 1877.] 866

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

In the matter of Toussaint Meloche, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 59, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A lot or parcel of land situate on Saint Bonaventure street, in Saint Antoine Ward, in the city of Montreal, and forming part of the lot known and described on the official plan and book of reference for Saint Antoine Ward, as number four hundred (400); bounded in rear by the property belonging to the Grand Trunk Railway Company of Canada, forming part of said lot number four hundred (400), and of which a portion has been heretofore leased by the said company to Toussaint Meloche, insolvent, by deed of lease, bearing date twenty fourth (24) November A. D. 1875, and passed before T. Doucet, N. P., and as described in said lease, the said first mentioned lot or parcel of land measuring fifty seven (57) feet eight inches on the line adjoining the property of the Grand Trunk Railway Company, ninety three (93) feet in depth on the north east side line from Saint Bonaventure street to the lands of said Company, and ninety three (93) feet and three inches on the south west side line from said street to the lands of said company, all english measure.

2. A lot of land situate in Seigneurs street, in Saint Ann's ward, of the city of Montreal, known and described on the official plan and book of reference for the said ward, as number one thousand and twenty three (1023), measuring forty (40) feet in front by one hundred (100) feet in depth—with a row of three storey brick houses thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriate to proceedings in insolvency, on FRIDAY, the SECOND day of

jour de MARS A. D. 1877, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi.

ALPHONSE DOUTRE,

Syndic.
Montréal, 8 février 1877. 1239 3
[Première publication, 10 février 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Ovila St. Jean, entrepreneur, de la côte Saint-Paul, district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir :

1. Deux lots de terre situés dans le village de la Côte Saint-Paul, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, sous les numéros 4041 et 4042, et la juste moitié nord des lots Nos. 4040 et 4043, sur les dits plan et livre de renvoi officiels, contenant les dits lots et parties de lots cent soixante et trois pieds de front par cent cinq pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise—avec maison, boutique et autres dépendances.

2. Les lots de subdivision deux cent soixante et deux, deux cent soixante et trois, deux cent soixante et quatre et deux cent soixante et cinq du lot originaire neuf cent trois (262-903, 263-903, 264-903, 265-903), au plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, contenant chacun vingt pieds de front sur soixante et quinze de profondeur, plus ou moins—avec quatre maisons en briques et autres dépendances.

Pour être vendus au plus haut offrant et dernier enchérisseur, JEUDI, le VINGT-DEUXIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, au bureau de MM. Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint Jacques, Montréal.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal. 389 3
[Première publication, 20 janvier 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Paul Labelle, de la paroisse de Saint-Eustache, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Le moulin appelé Grand Moulin, construit en pierre à quatre moulanges, situé en la paroisse de Saint-Eustache, sur une des branches de la rivière Ottawa—avec ses moulanges, blâteaux, digue, écluses et emplacements, avec mouvants et tra-

MARCH, A. D. 1877, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon.

ALPHONSE DOUTRE,

Assignee.
Montreal, 8th February, 1877. 1240
[First published, 10th February, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ovila St. Jean, contractor, of La Côte Saint Paul, district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit :

1. Two lots of land situate in the village of La Côte Saint Paul, known and designated on the official plan and book of reference for the municipality of the parish of Montreal, as Nos. 4041 and 4042, and the exact north half of lots Nos. 4040 and 4043, on the said official plan and book of reference, said lots and parts of lots containing sixty three feet in front by one hundred and five feet in depth, more or less, english measure—with a house, shop and other dependencies.

2. Subdivision lots two hundred and sixty two, two hundred and sixty three, two hundred and sixty four and two hundred and sixty five of the original lot nine hundred and three (262-903, 263-903, 264-903, 265-903), on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, of the city of Montreal, each of the said lots measuring twenty feet in front by seventy five feet in depth, more or less—with four brick houses and other dependencies.

To be sold to the last and highest bidder, on THURSDAY, the TWENTY SECOND day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at the office of Messrs. Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, Montreal.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street, Montreal. 309
[First published, 20th January, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Paul Labelle, of the parish of Saint Eustache, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. The mill called "Grand Moulin," built of stone having four grind-stones, situate and being in the parish of Saint Eustache, on one of the branches of the Ottawa river—together with the grind-stones, bolters, dike, dam and sluice, and with the

vaillants, le terrain sur lequel il est érigé et en dépendant, circonstances et dépendances, avec pouvoir d'eau; le moulin à carder avec tous ses accessoires, foulons et presse; la teinturerie, petite bâtisse en bois érigée près du Grand Moulin—avec les étendoirs, le domaine situé au même lieu, dépendant du dit Grand Moulin et y adossé, et toutes autres bâtisses qui s'y trouvent, le terrain compris dans les bornes suivantes: tenant par devant en front à une des branches de la rivière Ottawa, du côté nord-est à la rivière Jésus, du côté sud ouest à Eustache Casol ou représentants, et en profondeur aux représentants de Pierre Jauvil dit Béclair et à Louis Gauthier, et contenant le dit terrain environ cent arpents en superficie, plus ou moins—avec outre, les bâtisses ci-dessus mentionnées, deux maisons, une remise, une écurie, un hangar en bois et autres bâtisses, de plus le chemin que pouvait avoir feu Julien Arthur Sauriol, comme l'ayant acquis de Charles A. W. Globensky, écuyer, de l'autre côté de la rivière Jésus, pour l'usage du dit moulin, en outre un moulin à scie situé au même lieu, près du dit Grand Moulin, garni de tous ses accessoires, et aussi la machine à broyer se trouvant dans le haut de la bâtisse du dit moulin à scie, de plus tous les pouvoirs d'eau se trouvant autour et près de l'île située vis-à-vis le dit Grand Moulin, et connue sous le nom de Ile Spénard.

2. Une terre de trois arpents et un quart de front sur trente-six arpents de profondeur, plus ou moins, située dans la paroisse de Saint-Placide; bornée devant par la Rivière des Outaouais, d'un côté par Jean-Baptiste Lalonde, de l'autre côté par Paul Labelle, et par derrière par les terres de la Côte Saint-Pierre—avec maison, grange et autres bâtisses dessus érigées.

3. Une autre terre située en la dite paroisse de Saint-Placide, de trois arpents et un quart de front sur trente-six arpents de profondeur, plus ou moins; bornée devant par la Rivière des Outaouais, des deux côtés par d'autres terres appartenant au failli, et par derrière par les terres de la Côte Saint-Pierre—sans bâtisses dessus érigées.

4. Une autre terre située au même lieu, d'un arpent de front sur trente-six arpents de profondeur, plus ou moins; bornée devant par la Rivière des Outaouais, d'un côté par d'autres terres, appartenant au dit failli, et d'autre côté par un nommé Legault, et par derrière par les terres de la Côte Saint-Pierre—sans bâtiment dessus érigé.

5. Un lopin de terre situé au même lieu, contenant treize arpents en superficie; tenant devant aux terres des Eboulis, par derrière aux terres de la Côte Saint-Pierre, d'un côté à Louis Drouin, et de l'autre côté à Paul Boyer—en bois debout.

6. Un emplacement situé au même lieu, de la contenance de soixante-dix-huit pieds de front sur cent quatre-vingt pieds de profondeur, plus ou moins; tenant devant au chemin de la Kéine, derrière à Basile Sauvé, d'un côté à Ephrem Raby, et d'autre côté à la montée de Saint-Vincent—avec une maison, hangar et autres bâtisses dessus érigées.

7. Deux terres contiguës situées en la Côte Sainte-Sophie, dans le domaine du Lac des Deux-Montagnes, de la contenance chacune de trois arpents de front sur dix-neuf arpents de profondeur; tenant devant au chemin de base qui conduit de la paroisse Saint-Benoit au moulin de la Baie, par derrière aux lots numéros huit et neuf, d'un côté au lot appartenant à Raphael Ladouceur, et du côté sud au lot numéro soixante et dix-sept—avec toutes les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus le lot numéro 1, à la porte de l'église de la paroisse Saint-Eustache, MARDI, le TROISIEME jour du mois d'AVRIL (1877) mil huit cent soixante et dix-sept, à ONZE heures a. m.; et les lots numéros 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de la présente annonce, seront vendus à la porte de

mechanism and machinery thereof, the ground on which it is built, and depending therefrom, circumstances and dependencies, also the water power; the carding mill with all its accessories, fulling machine and press, the dye-shop, the small wooden building erected near the "Grand Moulin,"—together with the dryers, the domaine situate at the same place, depending from the "Grand Moulin" aforesaid and belonging thereto, and all the other buildings thereon, the ground comprised within the following limits; bounded in front by one of the branches of the Ottawa river, on the north east side by the river Jesus, on the south west side by Eustache Casol or representatives, and in rear by the representatives of Pierre Jauvil dit Béclair and by Louis Gauthier, said land containing about one hundred arpents in superficial extent, more or less—together with the buildings hereinabove mentioned, two houses, a shed, stable, wooden hangard and other buildings, also the road which the late Julien Arthur Sauriol, may have had as having purchased it from Charles A. W. Globensky, esquire, and on the other side by the river Jesus, for the use of the said mill; also a saw mill situated at the same place near the "Grand Moulin" aforesaid, furnished with all its apparatus, also the crushing machine in the upper part of the said saw mill; also the water powers around and near the island situated opposite the "Grand Moulin" aforesaid, known as "Ile Spénard."

2. A land of three arpents and a quarter in front by thirty six arpents in depth, more or less, situate in the parish of Saint Placide; bounded in front by the Ottawa river, on one side by Jean Baptiste Lalonde, on the other side by Paul Labelle, and in rear by the lands of the Cote Saint Pierre—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

3. Another land situate in the said parish of Saint Placide, of three arpents and one quarter in front by thirty six arpents in depth, more or less; bounded in front by the Ottawa river, on both sides by the other lands belonging to the insolvent, and in rear by the lands of La Cote Saint Pierre—without buildings thereon erected.

4. Another land situate at the same place, of one arpent in front by thirty six arpents in depth, more or less; bounded in front by the Ottawa river, on one side by other lands belonging to the insolvent, on the other side by one Legault, and in rear by the lands of the Cote Saint Pierre—without any buildings thereon erected.

5. A lot of land situate at the same place, containing thirteen arpents in superficial extent; bounded in front by the lands of Les Eboulis, in rear by the lands of the Cote Saint Pierre, on one side by Louis Drouin, and on the other side by Paul Boyer—covered with standing timber.

6. A lot of land situate at the same place, containing seventy eight feet in front by one hundred and eighty feet in depth, more or less; bounded in front by the Queen's highway, in rear by Basile Sauvé, on one side by Ephrem Raby, and on the other side by the Saint Vincent by road—with a house, hangard and outbuildings thereon erected.

7. Two contiguous lands situate in the Cote Sainte Sophie, in the demesne of Lake of Two Mountains, measuring three arpents in front each, by nineteen arpents in depth; bounded in front by the base road leading to the parish of Saint Benoit or Moulin de la Baie, in rear by lots numbers eight and nine, on one side by the lot belonging to Raphael Ladouceur, and on the south side by lot number seventy seven—with all the buildings thereon erected.

To be sold lot number one at the church door of the parish of Saint Eustache, on TUESDAY, the THIRD day of the month of APRIL, one thousand eight hundred and seventy seven (1877), at ELEVEN o'clock in the forenoon, and lots numbers two, three, four, five, six and seven herein.

l'église de la paroisse de Saint-Placide, MERCREDI, le QUATRIEME jour du mois d'AVRIL mil huit cent soixante et dix-sept, à ONZE heures a. m.

LOUIS DUPUY,
Syndic.
695 3

Montréal, 24 janvier 1877.
[Première publication, 27 janvier 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Antoine Sicotte, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir:

1. Un lot de terre situé en le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, connu et désigné sous le numéro cinq cent cinquante (550), sur le plan officiel et au livre de renvoi du dit quartier Saint-Louis, de cinquante-trois pieds de front environ, mesure anglaise, sur toute la profondeur qu'il y a entre les rues Saint-Laurent et Saint-Dominique, ci-après mentionnées et sans aucune garantie de mesure précise; borné en front par la rue Saint-Laurent, en arrière par la rue Saint-Dominique, d'un côté au sud-ouest par le lot numéro cinq cent quarante-neuf (549), appartenant à Julien Voyer ou représentants, et de l'autre côté au nord-est partie par le lot numéro cinq cent cinquante et un (551), appartenant à un nommé Louis Rivet, et partie par le lot numéro cinq cent cinquante-trois (553), sur le dit plan officiel, appartenant à un nommé Rochon dit Haldimand—avec trois bâtisses en brique et dépendances sus-érigées.

3. Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, connu et désigné sur le plan officiel et au livre de renvoi du dit quartier Saint-Louis, comme partie du lot numéro mille quarante-neuf (1049), et portant le numéro cinquante-deux (52), sur le plan de subdivision du dit lot numéro mille quarante-neuf (1049)—sans aucune bâtisse sus-érigée, avec droit de passage en toute saison, en arrière par la ruelle communiquant entre les rues Roy et Napoléon.

Pour être vendus au bureau du soussigné, au numéro 182, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, MERCREDI, le VINGT-HUITIEME jour de MARS prochain (A. D. 1877), à DIX heures du matin.

THOMAS DARLING,
Syndic.
793 3

Montréal, 25 janvier 1877.
[Première publication, 27 janvier 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Eloi Perrault, de la cité de Montréal, marchand de cuir et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada,

above described, will be sold at the church door of the parish of Saint Placide, on WEDNESDAY, the FOURTH day of the month of APRIL, one thousand eight hundred and seventy seven, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,
Assignee.
696

Montreal, 24th January, 1877.
[First published, 27th January, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Antoine Sicotte, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A lot of land situated in the Saint Louis ward, of the city of Montreal, known and described under the number five hundred and fifty (550), upon the official plan and in the book of reference for the said Saint Louis ward, containing a breadth of about fifty three feet, english measure, by all the depth existing between Saint Lawrence street and Saint Dominique street, hereinafter mentioned and without guarantee of any precise quantity, bounded in front by Saint Lawrence street, in rear by Saint Dominique street, on one side to the south west by lot number five hundred and forty nine (549), in the possession of one Julien Voyer or his representatives, and on the other side to the north east partly by lot number five hundred and fifty one (551), belonging to one Louis Rivet, and partly by lot number five hundred and fifty three (553), upon the said official plan, belonging to one Rochon dit Haldimand—with three brick buildings and dependencies thereon erected.

3. A lot of land situate in the Saint Louis ward, of the city of Montreal, known and described on the official plan and in the book of reference for the said Saint Louis ward, as part of lot number one thousand and forty nine (1049), and bearing the number fifty two (52), on the plan of subdivision of the said lot number one thousand and forty nine (1049)—without any buildings thereon erected, with right of passage at all season, of the year through the lane communicating between Roy street and Napoleon street.

To be sold in the office of the undersigned, at No. 182, Saint James street, in the city of Montreal, on WEDNESDAY, the TWENTY EIGHTH day of MARCH next (A. D. 1877,) at TEN o'clock in the forenoon.

THOMAS DARLING,
Assignee.
794

Montreal, 25th January, 1877.
[First published, 27th January, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Eloi Perrault, of the city of Montreal, leather merchant and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them

sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé au village Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Montréal, étant le numéro cent trente-sept (137), sur les plan et livre de renvoi officiels du dit village Saint-Jean-Baptiste—avec une maison en bois et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au palais de justice, dans la salle réservée aux faillites, JEUDI, le VINGT-NEUVIEME jour de MARS A. D., 1877, à ONZE heures a. m.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 25 janvier 1877.

[Première publication, 27 janvier 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Valade & Antoine Valade, du village de Coaticook, et Jean Valade du canton de Barford, tous trois faisant affaires comme briquetiers au dit village de Coaticook, sous les nom et raison de Valade & Cie., et en tant qu'individuellement, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, au village de Coaticook, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Ce certain morceau de terre sis et situé dans le dit village de Coaticook, district de Saint-François, faisant parti du lot numéro vingt-sept dans le second rang du canton de Barnston, connu et désigné comme le lot numéro cinq, sur le plan fait par A. W. Lippé, arpenteur provincial. Ce morceau de terre mesurant soixante et six pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur—avec toutes les bâtisses sus-érigées et les améliorations faites, circonstances et dépendances.

2. Ce certain morceau de terre sis et situé dans le dit village de Coaticook, faisant partie du lot numéro vingt-huit, dans le second rang du canton de Barnston, connu comme le lot numéro trente, sur un plan fait par A. W. Lippé, arpenteur provincial. Ce morceau de terre borné comme suit, à savoir :

Au sud par la terre du Révd. M. Dufresne, à l'est par la rivière Coaticook, au nord par le lot numéro trente et un du dit plan, et à l'ouest par la rue Saint-Pierre, mesurant soixante et six pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur, plus ou moins—avec toutes les bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances.

3. Ce certain morceau de terre sis et situé dans le dit village de Coaticook, faisant partie du lot numéro vingt-huit, dans le second rang du canton de Barnston, connu et désigné comme suit: commençant au côté est de la rue Baptiste, au coin

known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate in the village of Saint Jean Baptiste, in the parish of Montreal, known as cadastral number one hundred and thirty seven (137), on the official plan and book of reference for the village of Saint Jean Baptiste and parish of Montreal—with a wooden house and other buildings thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated for proceedings in insolvency, on THURSDAY, the TWENTY-NINTH day of MARCH, A. D. 1877, at ELEVEN o'clock a. m.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 25th January, 1877.

[First published, 27th January, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Valade and Antoine Valade, of the village of Coaticook, and Jean Valade, of the township of Barford, all three carrying on business as brickmakers, at the said village of Coaticook, under the name, style and firm of Valade & Co., as well as individually, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the village of Coaticook, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. That certain piece of land situate and being in the said village of Coaticook, district of Saint Francis, being part of lot number twenty seven, in the second range of the township of Barnston, known and distinguished under the lot number five, on a plan made by A. W. Lippé, provincial land surveyor. This piece of land measuring sixty six feet in front by one hundred and twenty feet in depth—with all the buildings thereon erected and improvements thereon made, circumstances and dependencies.

2. That certain piece situate and being in the said village of Coaticook, being part of lot number twenty eight, in the second range of the township of Barnston, known under the lot number thirty, on a plan made by A. W. Lippé, provincial land surveyor. This said piece of land bounded as follows, to wit :

To the south by Reverend Mr. Dufresne's land, to the east by the Coaticook river, to the north by lot number thirty one of the said plan, and to the west by Saint Peter street, measuring sixty six feet in front by one hundred and twenty feet in depth, more or less—with all the buildings thereon erected and made, circumstances and dependencies.

3. That certain piece of land situate and being in the said village of Coaticook, being part of lot number twenty eight in the second range of the said township of Barnston, known and described as follows: commencing on the east side of Bap-

nord-ouest de la terre de Joseph Marcoux; de là vers l'est cinq chaînes et soixante-trois chaînons, au coin sud-ouest de la terre de Pierre Dionne; de là vers le nord en ligne droite suivant l'extrémité ouest de la terre du dit Dionne jusqu'à une borne située à cent cinquante-six pieds, au coin nord-ouest de la terre du dit Dionne; de là vers l'ouest deux cent soixante et dix huit pieds jusqu'à la terre d'un nommé Fletcher, à un certain endroit situé à cent quarante-deux pieds de la rue Saint-Paul, plus ou moins; de là vers le sud le long de la ligne du dit Fletcher, cent quarante-trois pieds; de là vers le nord-ouest le long de la terre de Joachim Reid jusqu'à la dite rue Baptiste, cent quatre-vingt-dix-huit pieds; de là vers le sud le long de dite rue Baptiste, au point de départ, cent quatre-vingt-seize pieds, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise—avec toutes les bâtisses et la cour à briques sus-érigés, circonstances et dépendances.

4. Trois certains lots ou morceau de terre sis et situés dans le village de Coaticook, faisant parti du lot numéro vingt-sept, dans le second rang du canton de Barnston, connus et désignés comme lot numéros trente-sept, trente-huit et trente-neuf, sur le plan de Highland Flat, des lots du dit village de Coaticook, fait par C. E. Towle, arpenteur provincial, et déposé au bureau de M. C. M. Chagnon, notaire à Coaticook suivant acte de dépôt, le premier jour d'octobre mil-huit-cent-soixante et quatre, les dits lots ayant les dimensions et bornes indiquées au dit plan, mais sans garantie de mesure précise—circonstances et dépendances.

5. Ce certain morceau de terre sis et situé dans le canton de Barford, dit district de Saint-François, étant le quart sud-est de la moitié ouest du lot numéro un, dans le sixième rang du dit canton de Barford, contenant vingt-cinq acres de terre, plus ou moins—avec toutes les bâtisses sus-érigées et les améliorations, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement, à Coaticook, MERCREDI, le VINGT-UNIÈME jour de MARS prochain (1877) à ONZE heures a. m.

H. C. H. CHAGNON,

Syndic.

Coaticook, 15 janvier 1877. 447 3
[Première publication, 20 janvier 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875. *

Dans l'affaire de Michael Coghlan, jr., failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans le village d'Aylmer, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Le lot numéro onze dans le deuxième rang du canton de l'Isle des Allumettes, situé dans le comté de Pontiac, étant un lot incomplet (*broken*); borné en front au nord par le chenal de la culbute de la rivière Ottawa, et au sud par le troisième rang du dit canton, le dit lot étant suivant mesure de huit chaînes quatre-vingt chaînons en largeur, contenant trente-trois arpents en superficie, plus ou moins.

2. Le lot numéro soixante-dix-sept dans le troisième rang du canton de Waltham, dans le dit comté, contenant cent arpents en superficie, plus ou moins.

ist street, at the north west corner of Joseph Marcoux's land; thence easterly five chains and sixty three links to the south west corner of Pierre Dionne's land; thence northerly in a straight line following the west end of the said Dionne's land up to a boundary situated at one hundred and fifty six feet to the north west corner of said Dionne's land; thence westerly two hundred and seventy eight up to one Fletcher's land, at a certain place situated at one hundred and forty two feet from Saint Paul street, more or less; thence southerly along the said Fletcher's line one hundred and forty three feet; thence north westerly along Joachim Reid's land to the said Baptist street, one hundred and ninety eight feet; thence southerly along the said Baptist street, to the place of departure, one hundred and ninety six feet, the whole more or less, and without any warranty as to precise measurement—with all the buildings and brick yard thereon erected and made, circumstances and dependencies.

4. Three certain lots or parcels of land situate and being in the village of Coaticook, being a part of lot number twenty seven, in the second range of the township of Barnston, known and described as lots numbers thirty seven, thirty eight and thirty nine, on the plan of the Highland Flat of lots in the said village of Coaticook, made by C. E. Towle, provincial land surveyor, and deposited in the office of H. C. H. Chagnon, notary, at Coaticook, by act of deposit, on the first day of October, one thousand eight hundred and seventy four. Said lot being of the dimension and bounded as for said plan, but without any warranty as to the precise measurement—circumstances and dependencies.

5. That certain piece of land situate and being in the township of Barford, said district of Saint Francis, being the south east quarter of the west half of lot number one, in the sixth range of the said township of Barford, containing twenty five acres of land more or less—with all the buildings thereon erected and improvements thereon made, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office at Coaticook, on WEDNESDAY, the TWENTY FIRST day of MARCH next, (1877), at ELEVEN o'clock a. m.

H. C. H. CHAGNON,

Assignee.

Coaticook, 15th January, 1877. 448
[First published, 20th January, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Michael Coghlan, jr., an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the village of Aylmer, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. The lot number eleven in the second range of the township of Allumette Island, situated in this county of Pontiac, being a broken lot; bounded in front to the north by the Culbute Channel of the Ottawa river, and to the south by the third range of the said township, the said lot being by measurement eight chains eighty four links in breadth, and containing thirty three acres in superficies, more or less.

2. Lot number seventy seven in the third range of the township of Waltham, in the said county, containing one hundred acres in superficies, more or less.

3. Le lot numéro vingt-trois, dans le cinquième rang du canton de l'Île des Allumettes, dans le dit comté, contenant cent arpents en superficie, plus ou moins.

4. Le lot numéro neuf dans le second rang du dit canton, lequel étant un lot incomplet (*broken*), contenant treize chaînons en largeur d'environ de cinquante-sept chaînons, plus moins; borné comme suit: vers le nord par le chenal de la culbute de la rivière Ottawa, vers le sud par le troisième rang du dit canton, d'un côté par le lot numéro huit dans le second rang, et de l'autre côté par le lot dix, aussi dans le second rang—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement, dans Bryson, comté de Pontiac, JEUDI, le VINGT-DEUXIÈME jour de MARS 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

A. BOURGEOU,
Syndic.

Aylmer, 16 janvier 1877.

[Première publication, 20 janvier 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Edouard O. Lespérance, de Sherbrooke, marchand, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un certain lot de terre et emplacement situé en la ville de Sherbrooke, étant le lot numéro soixante et huit, dans le Block Brooks, dans Sherbrooke susdit, ayant cinquante-huit pieds de large en front sur cent pieds de profondeur, plus ou moins—avec maison et résidence et dépendances dessus érigées.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, en la salle réservée aux affaires en faillite, à ONZE heures a. m., le VINGT-HUITIÈME jour de MARS 1877.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 17 janvier 1877.

[Première publication, 20 janvier 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Dans l'affaire de William Paxton, de la cité de Montréal, tonnelier, failli.

A VIS PUBLIC est par les présentes donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un lot de terre situé à la côte Saint-Antoine,

3. Lot number twenty three in the fifth range of the township of Allumette Island, in the said county, containing one hundred acres in superficies, more or less.

4. Lot number nine in this second range of the said township, the said lot being a broken lot and measuring thirteen chains in breadth by a mean length of fifty seven chains, more or less, and bounded as follows, to wit: towards the north by the Culbute Channel of the river Ottawa, towards the south by the third range of the said township, on one side by lot number eight in said second range, and on the other side by lot ten, also in said second range—together with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office, in Bryson, county of Pontiac, on THURSDAY, the TWENTY-SECOND day of MARCH 1877, at ELEVEN o'clock a. m.

A. BOURGEOU,
Assignee.

Aylmer, 16th January, 1877.

[First published, 20th January, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edouard O. Lespérance, of Sherbrooke, merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A certain lot of land and emplacement situated in the south part of the city of Sherbrooke, being lot number sixty eight, in Brooks Block, measuring fifty eight feet in width in front by one hundred feet in depth, more or less—with the residence and outbuildings thereon erected.

To be sold in said city of Sherbrooke at the court house, in the room appropriated to affairs in insolvency, at ELEVEN o'clock a. m., the TWENTY EIGHTH day of MARCH, 1877.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 17th January, 1877.

[First published, 20th January, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Québec,
District of Montréal.

In the matter of William Paxton, of the city of Montréal, cooper, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

1. A lot of land situate at Côte Saint-Antoine,

étant une subdivision du lot numéro soixante et sept (67), du lot original numéro deux cent quinze (215), au plan officiel de la paroisse de Montréal, cinquante (50) pieds de largeur sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur ou en superficie, six mille deux cent cinquante (6250) pieds ; borné en front par l'Avenue Victoria, en arrière par le lot numéro deux cent dix-neuf (219), du plan officiel appartenant à W. E. Phillips, d'un côté au sud-est par la subdivision du lot numéro soixante et six (66), du dit lot original, et au nord-ouest par subdivision du lot numéro soixante et huit (68), du dit lot original.

2. Deux lots de terre situés à la côte Saint-Pierre, étant les numéros cent vingt-neuf (129) et cent trente (130), de la subdivision du lot officiel numéro cent quatre-vingt-un (181) de la paroisse de Montréal, dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce, chaque lot contenant cinquante (50) pieds de front sur cent vingt (120) pieds six pouces de profondeur, mesure anglaise.

Pour être vendus au palais de justice, en la salle réservée pour les procès en faillite, en la cité de Montréal, MERCREDI, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS A. D. 1877., à DIX heures de l'avant midi.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 18 janvier 1877.

593 3

[Première publication, 20 janvier 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Charles Côté, commerçant, de la cité de Trois-Rivières, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. La juste moitié sud sud-ouest d'une terre dans le township de Maddington, étant le lot numéro vingt-trois du neuvième rang du dit township, connu comme le lot numéro trois cent quatre-vingt-seize, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Gertrude, en bois debout.

2. La juste moitié sud d'une terre située dans le dit township, étant le lot numéro onze du douzième rang, connu et désigné comme le lot numéro quatre cent trente-quatre, des dits plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la dite paroisse de Sainte-Gertrude, en bois debout.

3. La juste moitié nord d'une terre située dans le dit township de Maddington, étant le lot numéro vingt-sept, dans le douzième rang, aussi en bois debout.

4. Un lot de terre situé dans le township de Bulstrode, dans le dixième rang, étant les numéros 6 et 7, à l'endroit appelé "coupe à Walker."

5. Un lot de terre situé dans le township de Stanfold, dans le comté d'Arthabaska, étant le lot numéro vingt du premier rang, en bois debout.

Les numéros 1, 2 et 3, pour être vendus en la paroisse de Bécancour, au bureau d'enregistrement du comté de Nicolet, le VINGT-HUITIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures a. m., les lots 4 et 5, à Arthabaskaville, au bureau d'enregist-

being subdivision number sixty seven (67) of original lot number two hundred and fifteen (215), of the official plan of the parish of Montréal, fifty (50), feet in width by one hundred and twenty five (125) feet in depth or a superficies of six thousand two hundred and fifty (6250) feet ; bounded in front by Victoria Avenue, in rear by lot number two hundred and nineteen (219), of the official plan belonging to W. E. Phillips, on one side to the south east by subdivision number sixty six (66) of said original lot, and on the north west by subdivision number sixty eight (68), of said original lot.

2. Two lots of land situate in La Côte Saint Pierre, being numbers one hundred and twenty nine (129), and one hundred and thirty (130), of the subdivision of the official lot number one hundred and eighty one (181), of the parish of Montréal, in the parish of Notre Dame de Grâce, each lot measuring fifty (50) feet in front by one hundred and twenty (120) feet six inches in depth, english measure.

To be sold at the court house, in the city of Montréal, in the room reserved for proceedings in insolvency, on WEDNESDAY, the TWENTY FIRST day of MARCH A. D. (1877), at TEN of the clock in the forenoon.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 18th January, 1877.

594

[First published, 20th January, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles Côté, trader, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. The exact south south west half of a land situate in the township of Maddington, being the lot number twenty three of the ninth range of the said township, known as lot number three hundred and ninety six, on the plan in the book of official reference of the cadastre for the parish of Sainte Gertrude, bush land, *en bois debout*.

2. The exact south half of a land situate in the said township, being the lot number eleven of the twelfth range, known and described as lot four hundred and thirty four, of the said plan and books of official reference of the cadastre for the said parish of Sainte Gertrude, bush land, *en bois debout*.

3. The exact north half of a land situate in the said township of Maddington, being lot number twenty seven, in the twelfth range, also bush land, *en bois debout*.

4. A lot of land situate in the township of Bulstrode, in the tenth range, being numbers six and seven, at the place called "Walker's cut."

5. A lot of land situate in the township of Stanfold, in the county of Arthabaska, being lot number twenty of the first range, bush land, *en bois debout*.

The numbers 1, 2 and 3, to be sold in the parish of Bécancour, at the registry office of the county of Nicolet, on the TWENTY EIGHTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock a. m. ; and the lots 4 and 5, at Arthabaskaville, at the registry office,

trement du comté d'Arthabaska, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures a. m.

T. E. NORMAND,
Syndic.

Trois-Rivières, 22 janvier 1877.
[Première publication, 27 janvier 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame veuve F. Côté, du village de Princeville, faillie.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci après décrits seront vendus aux temps et lieu ci après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé dans le village de Princeville, formant partie du lot de terre numéro douze du neuvième rang du canton de Stanfold, contenant un arpent de front sur un demi arpent de profondeur; borné en front par le chemin de la Reine, derrière par M. Marcoux, d'un côté par le passage mitoyen entre cet immeuble et celui de Noel Pelletier, et d'autre côté au sud-ouest par M. Girouard—avec une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un emplacement situé au dit village de Princeville, sur la rue Saint-Jacques, faisant partie du lot de terre numéro douze du neuvième rang du canton de Stanfold, contenant soixante-treize pieds de front suivant la ligne de la rue sur cent soixante-quatorze pieds de profondeur, le tout à mesure française; prenant par devant à la dite rue Saint-Jacques, et par derrière à Joseph David Marcoux, joignant au nord-est au terrain ci-après désigné, et au sud-ouest au dit Joseph David Marcoux—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Un emplacement situé dans le dit village de Princeville, sur la rue Saint-Jacques, faisant partie du lot de terre numéro douze du neuvième rang du canton de Stanfold, contenant soixante-treize pieds de front sur la dite rue, et cent soixante-dix pieds de profondeur, le tout mesure anglaise; borne en front au nord par la dite rue Saint-Jacques, en profondeur au sud par les représentants d'Antoine l'amechaud, au nord-est par Uldoric Jacques, et au sud-ouest à l'emplacement ci-dessus en dernier lieu désigné—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Four être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Eusébe de Stanfold, dans le district d'Arthabaska, MARDI, le TROISIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

OCT. OUELLETTE,
Syndic.

Plessisville, 20 janvier 1877.
[Première publication, 27 janvier 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de L. P. Saucier, de Sandy Bay, marchand, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le pré-

sent of the county of Arthabaskaville, on the TWENTY SEVENTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock, a. m.

T. E. NORMAND,
Assignee.

Three Rivers, 22nd January, 1877.
[First published, 27th January, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Mrs. widow F. Côté, of the village of Princeville, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. An emplacement situate in the village of Princeville, forming part of lot number twelve in the ninth range of township Stanfold, measuring one arpent in front by one half arpent in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear by Mr. Marcoux, on one side by a common passage between this property and Noel Pelletier's, and on the other side to the south west by Mr. Girouard—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. An emplacement situate in the said village of Princeville, on Saint Jacques street, forming part of lot number twelve in the ninth range of township Stanfold, measuring seventy three feet in front along the alignment of the street, by one hundred and seventy four feet in depth, the whole french measure; bounded in front by Saint Jacques street aforesaid, and in rear by Joseph David Marcoux, on the north east side by the lot hereinafter described, and on the south west side by the said Joseph David Marcoux—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. An emplacement situate and being in the said village of Princeville, on Saint Jacques street, forming part of lot number twelve of the ninth range of township Stanfold, containing seventy three feet in front on the said street, and one hundred and seventy feet in depth, the whole english measure; bounded in front to the north by Saint Jacques street aforesaid, in rear to the south by the representatives of Antoine Painchaud, on the north east side by Uldoric Jacques, and on the south west by the lot hereinabove lastly described—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Eusebe de Stanfold, in the district of Arthabaska, on TUESDAY, the THIRD day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon.

OCT. OUELLETTE,
Assignee.

Plessisville, 20th January, 1877.
[First published, 27th January, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of L. P. Saucier, of Sandy Bay, merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them

sent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Une terre sis et situé au troisième rang du township MacNider, en la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption, de la contenance de deux arpents et un quart de front, plus ou moins, survingt-cinq acres de profondeur; borné au nord-ouest aux terres du second rang, au sud-est aux terres du quatrième rang, au nord-est à Augustin Gagnon, et au sud-ouest à Edouard Gagnon—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement de la seconde division du comté de Rimouski, à Matane, VENDREDI, le SEIZIEME jour de MARS 1877, à ONZE heures a. m.

OWEN MURPHY,

Syndic.

Québec, 12 janvier 1877.

263 3

[Première publication, 13 janvier 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Etienne Lapiere, de la cité de Québec, marchand, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la ville de Québec, No. 56, rue Saint-Pierre, Basse-Ville, Québec, batisses de la Banque Union, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement situé côté est de la rue Turgeon Saint-Roch, Québec, étant le No. 1367, du cadastre, ayant trente-quatre pieds de front sur soixante et quinze de profondeur; borné à l'ouest par la rue Turgeon, au sud par le No. 1366 du cadastre, au nord par le No. 1368, et à l'est par les Nos. 1361 et 1362 aussi du cadastre—avec une maison en bois à un étage dessus érigée, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du soussigné, No. 56, rue Saint-Pierre, Basse-Ville de Québec, à ONZE heures du matin, MARDI, le TREIZIEME jour de MARS prochain.

ODILON ROY,

Syndic.

Québec, 8 janvier 1877.

173 3

[Première publication, 13 janvier 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Octave Côté, de Sainte-Cécile du Bic, marchand, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bu-

known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A farm situate in the third range of the township of MacNider, in the parish of Notre Dame de l'Assomption, containing two and one quarter arpents in front, more or less, by twenty five acres in depth; bounded to the north west by the second range, to the south east by the lands of the fourth range, to the north east by Augustin Gagnon, and to the south west by Edouard Gagnon—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the second division of the county of Rimouski, in Matane, on FRIDAY, the SIXTEENTH day of MARCH 1877, at ELEVEN o'clock a. m.

OWEN MURPHY,

Assignee.

Québec, 12th January, 1877.

264

[First published, 13th January, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Etienne Lapiere, of Quebec, merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge, or other oppositions* to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, No. 56, Saint Peter street, Lower Town, Quebec, Union Bank Buildings, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

An emplacement situate east of Turgeon street, Saint Roch, Quebec, being No. 1367, of the cadastre, of thirty four feet by seventy five depth; bounded to the west by Turgeon street, south by No. 1366 of the cadastre, north by No. 1368, east by Nos. 1361 et 1362—with a one storey wooden building thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the office of the undersigned, No. 56, Saint Peter street, Lower Town Quebec, Union Bank Buildings, at ELEVEN o'clock a. m., TUESDAY, the THIRTEENTH day of MARCH next.

ODILON ROY,

Assignee.

Québec, 8th January, 1877.

174

[First published, 13th January, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of Octave Côté, of Sainte Cecile du Bic, merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale;

reau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Une terre sise et situé au deuxième rang du Bic, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins; borné au nord aux terres du premier rang, au sud à celles du troisième, au nord-est à Joseph Thibeault, et au sud-ouest à Firmin Marquis—avec les bâtisses dessus construites, sauf néanmoins le droit d'occupation des bâtisses, qui ont été transporté à Euphemien Côté, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Sainte-Cécile du Bic, comté de Rimouski, MERCREDI, le TREIZIEME jour de MARS 1877, à ONZE heures a. m.

OWEN MURPHY,

Syndic.

Québec, 12 janvier 1877.

261 3

[Première publication, 13 janvier 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Finlay, de Farnham Centre, province de Québec, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un morceau ou étendu de terre faisant partie du lot numéro vingt huit, dans le neuvième rang des lots du canton de Dunham, de la contenance de trois acres de terre, plus ou moins; et borné comme suit : au nord par le chemin qui conduit à l'établissement des Quakers, au sud par le chemin Magog qui conduit de Montréal à Cowansville, à l'est par un chemin de Montréal qui fait communiquer les chemins susdits, et à l'ouest par le coin nord du dit lot faisant partie des biens de la dite faillite.

Pour être vendu à Farnham Centre, au lieu de résidence du dit failli, JEUDI, le VINGT-NEUVIEME jour de MARS 1877, à UNE heure de l'après-midi.

R. W. OLIVER,

Syndic.

Union Building,

43, rue Saint-François-Xavier,

Montréal, 22 janvier 1877.

619 3

[Première publication, 27 janvier 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Gustave Boulanger, chimiste et droguiste, du village de Coaticook, dans le district de Saint-François, et Antoine Paul Cartier, médecin et chirurgien, du dit village de Coaticook, ci-devant faisant affaires en société à Coaticook susdit, comme chimistes et droguistes, sous les nom et raison de Cartier et Boulanger, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après désigné sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada,

12

oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A farm situate in the second concession of Bic, containing two arpents in front by thirty arpents in depth the whole more or less; bounded to the north by the first concession, to the south by the third concession, to the north east by Joseph Thibeault, and to the south west by Firmin Marquis— together with the buildings thereon erected, without right of occupation as regards buildings, the same having been made over to Euphemien Côté, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Cécile du Bic, county of Rimouski, on WEDNESDAY, the THIRTEENTH day of MARCH, 1877, at ELEVEN o'clock a. m.

OWEN MURPHY,

Assignee.

Quebec, 12th January, 1877.

262

[First published, 13th January, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Finlay, of Farnham Centre, province of Quebec, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter prescribed will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A piece or parcel of land being part of lot number twenty eight, in the ninth range of lots of the township of Dunham, containing three acres of land, more or less; and bounded as follows : north by the road leading to the Quaker settlement, south by the Magog road leading from Montreal to Cowansville, east by a cross road joining the roads aforesaid, and west by the north corner of said lot belonging to said insolvent estate.

To be sold at Farnham Centre, on the premises of said insolvent, on THURSDAY, the TWENTY NINTH day of MARCH, 1877, at ONE o'clock in the afternoon.

R. W. OLIVER,

Assignee.

Union Buildings,

43, Saint-François-Xavier street.

Montreal, 22nd January, 1877.

620

[First published, 27th January, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Gustave Boulanger, of the village of Coaticook, in the district of Saint Francis, chemist and druggist, and Antoine Paul Cartier, of the said village of Coaticook, physician and surgeon, formerly carrying on business as chemist and druggists, in partnership, at Coaticook aforesaid, under the name style and firm, of "Cartier and Boulanger, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that immoveables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby re-

sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un morceau de terre situé dans le dit village de Coaticook, formant partie du lot numéro vingt-sept, dans le deuxième rang du canton Barnston, contenant quarante-cinq pieds de front sur la rue Child, et cent six pieds de profondeur, désigné comme suit, savoir : borné d'un côté vers le nord par la terre appartenant à la Congrégation de l'église Méthodiste, à l'est et au sud par la terre appartenant à Dame Françoise Gadbois, et à l'ouest par le chemin public ou rue Child—avec les bâtisses sus-érigées et les améliorations faites.

Il sera de plus vendu un droit de passage, devant servir en commun avec la dite dame Françoise Gadbois, de douze pieds et demi de large du côté sud au nord de la maison érigée sur la terre ci-dessus décrite, au choix de la dite Dame Françoise Gadbois.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement, dans le village de Coaticook, comté de Stanstead, MARDI, le TROISIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

JAMES CHURCHILL,

Syndic

Coaticook, 24 janvier 1877.

733*3

[Première publication, 27 janvier 1877.]

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

AVIS PURLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } LA SOCIETE PERMANENTE DE CONSTRUCTION DU DISTRICT D'ARTHABASKA, Demanderesse; contre LOUIS COUTURE, Défendeur.

Un morceau de terre faisant partie du tiers sud-ouest du lot numéro deux, dans le septième rang du canton de Tingwick, contenant un arpent de front sur la profondeur du lot d'un cordon à l'autre; borné d'un côté au nord-est par François Carrier, et de l'autre côté au sud-ouest par Basile Théroix, fils, écuyer—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGT-HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.

Arthabaskaville, 20 février 1877. 1533

[Première publication, 24 février 1877.]

quired to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A piece of land situated in the said village of Coaticook, forming part of lot number twenty seven, in the second range of the township of Barnston, containing forty five feet frontage on Child street, and one hundred and six feet in depth, described as follows, to wit: bounded on one side towards the north by the land belonging to the Congregation of the Methodist Church, to the east and south by land belonging to one Dame Françoise Gadbois, and to the west by the public road or Child street—with the buildings thereon erected and improvements thereon made.

Moreover is presently sold a right of way to be used in common with said Dame Françoise Gadbois, of twelve feet and a half wide on the south or north side of the house erected on the land previously described, at the choice of said Dame Françoise Gadbois.

To be sold at the registry office, in the village of Coaticook, county of Stanstead, on TUESDAY, the THIRD day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon.

JAMES CHURCHILL,

Assignee.

Coaticook, 24th January, 1877.

734

[First published, 27th January, 1877.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } THE PERMANENT BUILDING SOCIETY OF THE DISTRICT OF ARTHABASKA, Plaintiffs; against LOUIS COUTURE, Defendant.

A parcel of land forming part of the south westerly third of lot number two, in the seventh range of the township of Tingwick, containing one arpent in front by the depth of the lot from range to range; bounded on one side to the north east by François Carrier, and on the other side to the south west by Basile Théroix, junior, esquire—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTY EIGHTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of June next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.

Arthabaskaville, 20th February, 1877. 1534

[First published, 24th February, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Québec.

Arthabaska, à savoir : } FRANÇOIS X. ME-
No. 1387. } NARD, Demandeur ;
contre FRANÇOIS X. PAQUET, Défendeur.

1. Une terre formant partie du lot numéro huit du quatorzième rang du canton de Nelson, située au nord-ouest des rivières Bécancour et Palmer, contenant cinquante acres, un rood et douze perches, tel qu'établi par l'arpentage de H. Gowan Hall, A. P., dans le mois d'août 1860.

2. La moitié nord-est du lot numéro huit dans le treizième rang du canton de Nelson—circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le VINGT-NEUVIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de mars prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif
Arthabaskaville, 24 novembre 1876. 7083 3
[Première publication, 25 novembre 1876.]

Ventes par le Shérif.—Bedford

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada.—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JOHN SORNBERGER, Dé-
No. 1921. } mandeur ; contre les
terres et tenements de ESTHER H. MILLER, Dé-
fenderesse.

Les étendues de terre situés dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, savoir :

Premièrement.—Cinquante acres de terre en superficie, distraits du coin nord-ouest du lot numéro un, dans le huitième rang des lots situés dans le dit canton ; les dits cinquante acres bornés à l'est par le chemin de front qui traverse le dit lot, d'un côté vers l'ouest par partie du lot numéro un dans le neuvième rang des lots situés dans le dit canton, au nord par Joseph Carter et F. W. et H. Desrivères ou leurs représentants, et au sud par Reuben Corey ou ses représentants.

Deuxièmement.—La moitié est du lot numéro deux dans le neuvième rang des lots situés dans le dit canton, contenant cent acres de terre, plus ou moins.

Troisièmement.—Toute cette étendue de terre formant partie du lot numéro trois, dans le neuvième rang des lots situés dans le dit canton de Stanbridge, étant toute cette partie du dit lot situé à l'est d'un chemin public qui traverse le dit lot, sur la partie ouest d'icelui (sauf et excepté) toute cette partie à distraire et appartenant maintenant à un nommé Peter McKinney Hitchcock, le deuxième, et Jean-Baptiste Monty, et sujet au droit de passage jusqu'à un rocher de pierre à chaux en faveur du dit Jean-Baptiste Monty.

Quatrièmement.—Toute cette étendue de terre contenant suivant mesure, vingt-trois acres et deux perches de terre, plus ou moins, avec l'allo-

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Québec.

Arthabaska, to wit : } FRANÇOIS X. ME-
No. 1387. } NARD, Plaintiff ; against
FRANÇOIS X. PAQUET, Defendant.

1. A land forming part of lot number eight in the fourteenth range of the township of Nelson, situate on the north west of the Becancour and Palmer rivers, containing fifty acres, one rood and twelve perches, as surveyed by H. Gowan Hall, P. L. S., in the month of August, 1860.

2. The north east half of lot number eight in the thirteen range of the township of Nelson—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the TWENTY NINTH day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of March next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 24th November, 1876. 7084
[First published, 25th November, 1876.]

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada.—District of Bedford.

Bedford to wit : } JOHN SORNBERGER, Plain-
No. 1921. } tiff ; against the lands and
tenements of ESTHER H. MILLER, Defendant.

The following parcels of land and premises situate in the township of Stanbridge, and district of Bedford, to wit :

Firstly.—Fifty acres of land in superficies, taken from the north west corner of lot number one, in the eighth range of lots in the said township the said fifty acres ; bounded on the east by the front road crossing the said lot, on one side towards the west by part of lot number one in the ninth range of lots in the said township, on the north by Joseph Carter and F. W., and H. Desrivères or their representatives, and on the south by Reuben Corey or his representatives.

Secondly.—The east half of lot number two in the ninth range of lots in the said township, containing one hundred acres of land, be the same more or less.

Thirdly.—All that certain tract or parcel of land forming part of lot number three, in the ninth range of lots in the said township of Stanbridge being all that part of the said lot lying easterly of a certain highway crossing the said lot, on the westerly part thereof, save and except there from all that part and portion now belonging to one Peter McKinney Hitchcock, the second, and Jean Baptiste Monty, and subject to the right of passage to a certain lime rock to and in favor of the said Jean Baptiste Monty.

Fourthly.—All that certain tract of land containing by measurement twenty three acres and two rods of land, be the same, more or less, with the usual allowance for highway, which said tract

cation ordinaire pour les chemins publics, laquelle dite étendue de terre peut être autrement connue comme étant le coin nord-est du lot numéro undans le neuvième rang des lots situés dans le dit canton ; bornée au nord-est par la ligne nord-est et ayant suivant mesure, trente chaînes et quarante chaînons de longueur, de l'est à l'ouest sur sept chaînes et soixante-huit chaînons de profondeur—avec toutes les bâtisses érigées sur les diverses étendues de terre ci-dessus décrites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, MARDI, le TROISIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de juillet prochain.

P. COWAN, Sheriff.
Bureau de Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 20 février 1877. 1545
[Première publication, 24 février 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Shefford.

Bedford, à savoir :) JOSEPH LEFEBVRE, De-
No. 9080.) mandeur ; contre les ter-
res et tenements de ERASTUS PERKINS, Défendeur.

Les sept acres nord-ouest plus ou moins du lot numéro vingt-six, dans le premier rang des lots situés dans le dit canton de Shefford, district de Bedford ; bornés à l'ouest par la ligne ouest du dit lot, au nord par la ligne de concession, à l'est et au sud par le chemin qui conduit de Frost Village à Brome—sans bâtisses.

Deuxièmement.—Une partie du lot numéro vingt-six dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton de Shefford, supposée contenir six acres de terre en superficie, plus ou moins ; bornée comme suit : commençant sur le chemin appelé Bolton à un frêne blanc ; de là ouest suivant un mur en pierre et une clôture en planche jusqu'au chemin de Brôme ; de là sud suivant la dite clôture du côté est du dit chemin de Brôme jusqu'à un mur en pierre ; de là est en suivant le dit mur en pierre jusqu'au dit chemin Bolton ; de là nord à la ligne ouest du dit chemin Bolton jusqu'au point de départ—ensemble la maison et la grange sus-érigées, sauf et excepté le droit exclusif à une source d'eau dans le bocage près de la maison ci-devant réservée et maintenant possédée par un nommé John Williams.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le CINQUIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de juillet prochain.

P. COWAN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 20 février 1877. 1547
[Première publication, 24 février 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du Bas-Canada.—District de Bedford.

Bedford, à savoir :) JAMES MOSGROVE, De-
No. 1996.) mandeur ; contre les ter-
res et tenements de CHARLES D. NORTHEY, Défendeur.

Un certain lot de village ou emplacement sis et situé dans le village de Frelighsburg, dans le district de Bedford ; borné en front par le chemin public, en arrière par Joshua Chamberlin, d'un côté à l'ouest par Charlotte Morrison, et de l'autre côté à l'est par une ligne à trois pieds de la maison sur le dit lot, laquelle se prolonge tout droit jusqu'au sixième poteau de la clôture d'arrière—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement pour le comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, et district de Bedford, MARDI, le TROISIÈME jour de JUILLET pro-

of land may be otherwise known as the north east corner of lot number one in the ninth range of lots in the said township ; bounded north east by the north east outlines and being by admeasurement thirty chains and forty links in length from east to west by seven chains and sixty eight links in breadth—together with all the buildings erected and made thereon, upon the said several tracts and parcels of land above described.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on TUESDAY, the THIRD day of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the tenth day of July next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 20th February, 1877. 1546
(First published, 24th February, 1877.)

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Shefford.

Bedford, to wit :) JOSEPH LEFEBVRE, Plain-
No. 9080.) tiff ; against the lands and
tenements of ERASTUS PERKINS, Defendant.

The north west seven acres, more or less, of lot number twenty six in the first range of lots of the said township of Shefford and district of Bedford ; bounded west by the west side line of the said lot, on the north by the concession line, on the east and south by the road leading from Frost Village to Brome—without buildings.

Secondly.—A part of lot number twenty six in the second range of lots in the said township of Shefford, supposed to be six acres of land in superficies be the same, more or less, and bounded as follows : commencing on the Bolton road, so called as a white ash tree ; thence west following a stone wall and board fence to the Brome road ; thence south following the east side fence of the said Brome road to a certain stone wall ; thence easterly following the said stone wall, to the said Bolton road ; thence northerly at the west margin of the said Bolton road, to place of commencement—together with the house and barn thereon erected and made, saving and excepting the exclusive right and privilege to a certain spring of water at the grove next the house heretofore reserved and now employed by one John Williams.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on THURSDAY, the FIFTH day of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the thirteenth day of July next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 20th February, 1877. 1548
(First published, 24th February, 1877.)

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada.—District of Bedford.

Bedford, to wit :) JAMES MOSGROVE, Plain-
No 1996.) tiff ; against the lands and
tenements of CHARLES D. NORTHEY, Defendant.

A certain village lot or emplacement situate lying and being in the village of Frelighsburg, in the district of Bedford ; bounded in front by the highway, in rear by Joshua Chamberlin, on one side to the west by Charlotte Morrison, and on the other side to the east by a line to be measured at three feet from the body of the house on said lot ; thence running in a straight line to the rear fence to the sixth post thereof—with all the buildings thereon erected and made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on TUESDAY, the THIRD day of JULY next, at the hour

chain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de juillet prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 19 février 1877. 1543
[Première publication, 24 février 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } CHARLES S. HALL, au
No. 1950. } bergiste, du village de
Waterloo, dans le district de Bedford, Demandeur ;
contre les terres et tenements d'EDWARDSLACK
et al., *es-qualités*, Défendeurs.

Un emplacement sis et situé dans le village de Waterloo susdit, formant partie du lot numéro vingt-un dans le troisième rang des lots du canton de Shefford, dans le dit district de Bedford, (le dit lot avec d'autres est maintenant compris dans les bornes du dit village de Waterloo), et plus particulièrement décrit comme étant le lot du village numéro sept, dans le carré marqué quatre sur un plan du dit village, la propriété de l'Honorable Asa B. Foster, faite par J. M. Clark, écuyer, Ingénieur Civil, et le dit emplacement est ainsi borné : en front vers l'est à la rue appelée rue de la Cour, ci-devant étant le chemin qui conduit de Waterloo susdit à Frost village, en arrière à la terre du lot numéro six du dit carré quatre, au sud au lot numéro huit du dit carré quatre, et au nord à la rue ouverte le long du cimetière. Le dit emplacement ayant cent soixante-trois pieds sur la ligne nord sur quatre-vingt quatre pieds et six pouces sur la ligne ouest—avec une maison en brique et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, SAMEDI, le VINGT-QUATRIÈME jour de MARS prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour d'avril prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 13 novembre 1876. 6897 3
[Première publication, 18 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Bedford, à savoir : } JOSEPH FORAND, culti-
No. 280. } vateur, de la ville d'Iber-
ville, dans le district d'Iberville, Demandeur ;
contre les terres et tenements de FRANÇOIS
CHEVALIER, cultivateur, ci-devant de la paroisse
de Saint-Athanase, dans le dit district d'Iber-
ville, et maintenant de Saint-Romuald de Farn-
ham, dans le district de Bedford, Défendeur.

Une terre située dans le deuxième rang de la partie ouest du canton de Farnham, dans le district de Bedford, faisant partie des lots numéros quarante-sept, quarante-huit et quarante-neuf ; bornée en front, et à l'est par le chemin public, en arrière à l'ouest à la Seigneurie Monnoir, d'un côté, au nord, par Joseph Chevalier, et de l'autre côté au sud par Joseph Suprenant, contenant cent dix acres en superficie—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, LUNDI, le VINGT-SIXIÈME jour de MARS prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de mars prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 14 novembre 1876. 7069 3
[Première publication, 25 novembre 1876.]

of TEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the tenth day of July next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburg, 19th February, 1877. 1544
[First published, 24th February, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } CHARLES S. HALL, of the
No. 1950. } village of Waterloo, in the dis-
trict of Bedford, inn-keeper, Plaintiff; against
the lands and tenements of EDWARD SLACK, *et al.*, *es-qualités*, Defendants.

A certain emplacement of land lying and situate in the village of Waterloo aforesaid, forming part of lot number twenty one in the third range of lots of the township of Shefford, in the said district of Bedford, (said lot with others is now included in the limits of the said village of Waterloo), and more particularly described as village lots number seven, in block or square marked four on a certain plan of said village, the property of the Honorable Asa B. Foster, made by J. M. Clark, esquire, Civil Engineer, and bounded said emplacement as follows : in front to the east by Court street, so called heretofore the road leading from said Waterloo to Frost village, in rear by the land of lot number six of said block four, on the south side by lot number eight of said block four, and on the north by the street opened along the burying grounds. The said emplacement of land being one hundred and sixty three feet on the north line by eighty four feet and six inches on the west line—with a brick house and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, district of Bedford, on SATURDAY, the TWENTY FOURTH day of MARCH next, at the hour of TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable the twelfth day of April next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburg, 13th November, 1876. 6898
[First published, 18th November, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Bedford, to wit : } JOSEPH FORAND, of the
No. 280. } town of Iberville, in the dis-
trict of Iberville, yeoman, Plaintiff; against the
lands and tenements of FRANÇOIS CHEVA-
LIER, farmer, heretofore of the parish of Saint
Athanase, in the said district of Iberville, and now
of Saint Romuald de Farnham, in the district of
Bedford, Defendant.

A land situate in the second range of the west part of the township of Farnham, in the district of Bedford, being parts of lots numbers forty seven, forty eight and forty nine ; bounded in front to the east by the public road, in rear to the west by the Seigneurie Monnoir, on one side to the north by Joseph Chevalier, and on the other side to the south by Joseph Suprenant, containing one hundred and ten acres in superficies—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on MONDAY, the TWENTY SIXTH day of MARCH next, at the hour of TWELVE of the clock noon. The said writ returnable the twenty seventh day of March next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburg, 14th November, 1876. 7070
[First published, 25th November, 1876.]

Ventes par le Shérif—Chicoutimi.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir: } L'HONORABLE DAVID
N. } LEWARD PRICE,
de la cité de Québec, un des sénateurs du Canada, et autres, marchands associés, et comme tels faisant commerce à Chicoutimi et ailleurs, sous les nom et raison de Price, Brothers & Company, Demandeurs; contre DAME ANSELME GIRARD, de Saint-Jérôme du Lac Saint-Jean, veuve de feu Thomas Gagnon en son vivant, de la paroisse de Saint-Alphonse de Liguori, cultivateur, en sa qualité de commune en biens avec le dit feu Thomas Gagnon, et autres, Défendeurs.

Une terre sise et située sur les cinquième et sixième rangs nord-est du township de Bagot, et faisant partie du lot numéro douze des dits deux rangs, contenant deux arpents de front sur la profondeur des dits deux rangs; tenant par un bout à la Rivière Saguenay, par l'autre bout au quatrième rang, joignant par le côté nord-ouest à Aimé Gagnon, et par le côté sud-est à Jeune Bouchard—ensemble avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro un, à Chicoutimi, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour d'avril prochain.

O. BOSSÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Chicoutimi, 8 novembre 1876. 6875 3
[Première publication, 18 novembre 1876.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } EDWARD MACDONALD
No. 151. } EDWARD MACDONALD, Demandeurs; vs. NOEL PRÉMONT et vir, Défendeurs.

Sheriff's Sales—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit: } THE HONORABLE DAVID EDWARD PRICE,
N. } in the city of Quebec, one of the senators of Canada, and others, merchants and partners, and as such carrying on business at Chicoutimi, and elsewhere under the name, style and firm of Price, Brothers & Company, Plaintiffs; against DAME ANSELME GIRARD, of Saint Jérôme du Lac Saint Jean, widow of the late Thomas Gagnon, in his lifetime, of the parish of Saint Alphonse de Liguori, farmer, in her quality of common as to property with the said late Thomas Gagnon, and others, Defendants.

A land situate and being in the fifth and sixth ranges north east of township Bagot, forming part of lot number twelve of the said two ranges, measuring two arpents in front by the depth of the said two ranges; bounded at one end by the river Saguenay, at the other end by the fourth range, on the north west side by Aimé Gagnon, and on the south east side by Jeune Bouchard—together with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registration division of Chicoutimi, number one, at Chicoutimi, on the NINETEENTH day of the month of MARCH next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of April next.

O. BOSSÉ,

Sheriff's Office, Shérif.
Chicoutimi, 8th November, 1876, 6876
[First published, 18th November, 1876.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint John, to wit: } EDWARD MACDONALD
No. 151. } EDWARD MACDONALD, Plaintiffs; vs. NOEL PRÉMONT et vir, Defendant.

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Alexandre, comté et district d'Iberville, de la contenance de vingt-neuf arpents en superficie, plus ou moins; tenant devant partie au chemin du Roi, partie à Etienne Lebeau et à François Goyette ou représentants, par derrière au trait carré des terres du rang Saint-Raphael, d'un côté à François Plante ou représentants, et de l'autre côté à Charles Marsh ou ses représentants—avec une maison et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Alexandre, le TRENTIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

CHS. NOLIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 19 décembre 1876. 7745 2
[Première publication, 23 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.
Saint-Jean, à savoir: } THEOPHILE MORIN,
No. 200. } Demandeur; vs. THOMAS BISSONNETTE, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Valentin, comté de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, de la contenance de deux arpents et demi de front sur vingt-huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins; tenant devant au chemin de la première Grandligne, en arrière au plan du terrain appartenant à Anselme Samozette, d'un côté par Antoine Boissonneault, et d'autre côté par Charles Gauvin—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Valentin, le VINGT-CINQUIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

CHS. NOLIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 15 décembre 1876. 7685 3
[Première publication, 23 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.
Saint-Jean, à savoir: } CHARLES S. RODIER,
No. 239. } Demandeur; contre THEODE ROUILLIER *et al.*, Défendeurs.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, dans le district d'Iberville, de la contenance de six arpents de front sur quarante arpents, plus ou moins, de profondeur; bornée en front par la petite rivière de Montréal, en profondeur par les terres de la paroisse de Saint-Jacques le Mineur, d'un côté au nord par Joseph Brosseau, et d'autre côté au sud par Joseph Remillard—avec une maison en briques, trois granges et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, le DEUXIEME jour de MAI prochain, à NEUF heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de mai prochain.

CHS. NOLIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 27 décembre 1876. 7889 2
[Première publication, 30 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.
Saint-Jean, à savoir: } ARCADE DECELLES,
No. 127. } Demandeur; vs. R. L. DIXON, Défendeur.

Un emplacement situé au côté est de la rue Grant, en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville; borné en front par la dite rue, en profondeur par la veuve Alfred Girardin, d'un côté au nord par Thomas McGuire, et d'autre côté au sud par Hilaire Foisy *et al.*, de la contenance de soixante et douze pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur—avec deux maisons et autres bâtisses dessus construites.

A lot of land situate in the parish of Saint Alexandre, county and district of Iberville, containing twenty nine arpents in superficies; more or less; joining in front part the Kings road and part to Etienne Lebeau and to François Goyette or representatives, in rear the ends of the lands of the range Saint Raphael, on one side to François Plante or representatives, and on the other side to Charles Marsh or representatives—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Alexandre, on the THIRTIETH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of May next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 19th December, 1876. 7746
[First published, 23rd December, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.
Saint Johns, to wit: } THEOPHILE MORIN,
No. 200. } Plaintiff; vs. THOMAS BISSONNETTE, Defendant.

A farm situate in the parish of Saint Valentin, county of Saint Johns, in the district of Iberville, containing two and half arpents in front by twenty eight arpents in depth, the whole more or less; joining in front the road of the first Grandligne, in rear the plan of the ground belonging to Anselme Samozette, on one side to Antoine Boissonneault, and on the other side by Charles Gauvin—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Valentin, on the TWENTY FIFTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of May next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 15th December, 1876. 7686
[First published, 23rd December, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.
Saint John, to wit: } CHARLES S. RODIER,
No. 239. } Plaintiff; vs. THEODE ROUILLIER *et al.*, Defendants.

A farm situate in the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, in the district of Iberville, containing six arpents in front by forty arpents, more or less, in depth; bounded in front by the little river of Montreal, in depth by the lands of the parish of Saint Jacques le Mineur, on one side to the north by Joseph Brosseau, and on the other side to the south by Joseph Remillard—with a brick house, three barns and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, on the SECOND day of MAY next, at NINE of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty second day of May next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint John, 27th December, 1876. 7890
[First published, 30th December, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.
Saint Johns, to wit: } ARCADE DECELLES,
No. 127. } Plaintiff; vs. R. L. DIXON, Defendant.

An emplacement situate on the east side of Grant street, in the town of Saint Johns, in the district of Iberville; bounded in front by said street, in depth by the widow Alfred Girardin, on one side to the north by Thomas McGuire, and on the other side to the south by Hilaire Foisy *et al.*, containing seventy two feet in front by one hundred and forty four feet in depth—with two houses and other buildings thereon erected.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le VINGTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'avril prochain.

CHS. NOLIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 13 novembre 1876. 6895 3
[Première publication, 18 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.
Saint-Jean, à savoir : } **L A BANQUE DE**
No. 178. } **SAINT-JEAN, Deman-**
dresse ; vs. **JOSEPH CHOQUETTE et al., Dé-**
fendeurs.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Grégoire, comté et district d'Iberville, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur ; bornée en front par le chemin de la quatrième concession de la dite paroisse, en profondeur par le chemin de la cinquième concession, d'un côté par Joseph Lareau, et d'autre côté par la veuve Honoré Monat—avec maison et autres dépendances y érigées.

2. Une autre terre située en la troisième concession de la dite paroisse de Saint-Grégoire, mesurant en tout cinquante arpents en superficie ; bornée en front par le chemin du Roi, en profondeur partie par une route publique et partie par Théophile Moquin, d'un côté par Magloire Bessette, père, et d'autre côté partie par le dit Théophile Moquin et partie par Hubert et Narcisse Desautels—avec une maison y érigée.

3. Une terre située en la neuvième concession, dans la paroisse de Sainte-Brigide, dans les comté et district d'Iberville, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur ; bornée en front par le chemin de la dite neuvième concession, en profondeur par les terres de la huitième concession, d'un côté au nord par Henri Choquette, et d'autre côté au sud par Roch Choquette—sans bâtisses.

Pour être vendues les deux terres ci-dessus en premier et second lieu décrites, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Grégoire susdite, le VINGT-DEUXIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi ; et la dite terre en troisième lieu décrite, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Brigide, le VINGT-TROISIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'avril prochain.

CHS. NOLIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 13 novembre 1876. 6887 3
[Première publication, 18 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.
Saint-Jean, à savoir : } **WILLIAM FARRELL,**
No. 197. } **Demandeur ; contre**
LOUIS BOYER, Défendeur.

Un lot de terre situé au côté est de la rue Jacques-Cartier, en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, de la contenance de trente et un pied de front sur soixante et dix pieds de profondeur, le tout plus ou moins ; borné en front par la dite rue, en profondeur par Pierre Lebert, d'un côté au nord par Thomas Sheridan, et d'autre côté au sud par le dit Pierre Lebert—avec une maison en briques et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le VINGTIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'avril prochain.

CHS. NOLIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 13 novembre 1876. 6893 3
[Première publication, 18 novembre 1876.]

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the TWENTIETH day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixth day of April next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 13th November, 1876. 6896
[First published, 18th November, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.
Saint Johns, to wit : } **L A BANQUE DE SAINT**
No. 178. } **JEAN, Plaintiff ; vs.**
JOSEPH CHOQUETTE et al., Defendants.

1. A farm situate in the parish of Saint Grégoire, county and district of Iberville, containing two arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded in front by the road of the fourth concession of the said parish, in depth by the road of the fifth concession, on one side by Joseph Lareau, and on the other side by the widow of Honoré Monat—with a house and other dependencies thereon erected.

2. An other farm situate in the third concession of the said parish of Saint Grégoire, measuring fifty arpents in superficies ; bounded in front by the King's road, in depth partly by a public road and partly by Théophile Moquin, on one side by Magloire Bessette, père, and on the other side part by the said Théophile Moquin and partly by Hubert and Narcisse Desautels—with a house thereon erected.

3. A farm situate in the ninth concession, in the parish of Sainte-Brigide, county and district of Iberville, containing two arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded in front by the road of the said ninth concession, in depth by the lands of the eighth concession on one side to the north by Henri Choquette, and on the other side to the south by Roch Choquette—without buildings.

To be sold the said two farms firstly and secondly described, at the church door of the parish of Saint Grégoire aforesaid, on the TWENTY SECOND day of MARCH next, at ELEVEN of the clock in the forenoon ; and the said farm thirdly described, at the church door of the parish of Sainte-Brigide, on the TWENTY THIRD day of MARCH, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixth day of April next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint John's, 13th November, 1876. 6888
[First published, 18th November, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.
Saint Johns, to wit : } **WILLIAM FARRELL,**
No. 197. } **Plaintiff ; against**
LOUIS BOYER, Defendant.

A lot of land situate on the east side of Jacques Cartier street, in the town of Saint Johns, in the district of Iberville ; containing thirty one feet in front by seventy feet in depth, the whole more or less ; bounded in front by said street, in depth by Pierre Lebert, on one side to the north by Thomas Sheridan, and on the other side to the south by the said Pierre Lebert—with a brick house and other buildings thereon erected.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the TWENTIETH day of MARCH next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixth day of April next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 13th November, 1876. 6894
[First published, 18th November, 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } LOUIS BOUSQUET, De;
No. 191. } L mandeur ; contre
ALPHONSE LIZOTTE, Défendeur.

Un lopin de terre situé en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, étant la moitié nord du lot numéro trois cent trente-sept ; tenant en front vers l'ouest à la rue Queen, en profondeur au lot numéro trois cent vingt-deux, au côté nord aux lots numéros deux cent quatre-vingt-sept et deux cent quatre-vingt-huit, sur la rue Saint-Jacques, et au côté sud à la moitié sud du dit lot numéro trois cent trente-sept, appartenant à Louis Mayrand, donnant trente-six pieds de front sur la dite rue Queen, sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, plus ou moins.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le VINGTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'avril prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif. Shérif.
Saint-Jean, 13 novembre 1876. 6891 2
[Première publication, 18 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } LOUIS BOUSQUET,
No. 191. } Plaintiff ; against
ALPHONSE LIZOTTE, Defendant.

A lot of land situate in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, being the north half of lot number three hundred and thirty seven ; joining in front to the west by Queen street, in depth the lot number three hundred and twenty two, on the north side the lots numbers two hundred and eighty seven and two hundred and eighty eight, on Saint James street, and on the south side the south half of said lot number three hundred and thirty seven, belonging to Louis Mayrand, giving thirty six feet in front on the said Queen street, by one hundred and forty four feet in depth, more or less.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the TWENTIETH day of MARCH next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixth day of April next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office. Sheriff.
Saint Johns, 13th November, 1876. 6892
[First published, 18th November, 1876.]

Ventes par le Shérif—Montmagny.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } FLORE CARON, fille
No. 175. } majeure, couturière,
du village de Montmagny ; contre THEOTIME MIGNAULT, charpentier et voyageur, du même lieu, savoir :

Un terrain de cinq perches de front sur deux arpents de profondeur situé dans la paroisse de Saint-Thomas, dans la première concession au sud de la rivière du sud, joignant au nord-est au représentant de feu Joseph Mercier, au sud-ouest à un ruisseau qui s'y rencontre, d'un bout par le nord en ligne du terrain des représentants d'Augustin Côté, et de l'autre bout par le sud au bout de la profondeur du dit terrain—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, MERCREDI, le DEUXIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif. Shérif.
Montmagny, 23 décembre 1876. 7885 2
[Première publication, 30 décembre 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } JEAN-BAPTISTE
No. 26. } DUPUIS ET AUGUSTE
DUPUIS, tous deux de la paroisse de Saint-Roch des Aulnets, écuyers, marchands, tout en leur propre et privé nom que comme ayant ci-

Sheriff's Sales—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } FLORE CARON,
No. 175. } spinster and seamstress,
of the village of Montmagny ; against THEOTIME MIGNAULT, carpenter and voyageur, of the same place, to wit :

A land of five perches in front by two arpents in depth, situate in the parish of Saint Thomas, in the first concession south of Rivière du Sud ; bounded on the north east by the representative of the late Joseph Mercier, south west by a creek, at one end to the north by the line of the property of the representatives of Augustin Côté, and at the other end to the south by the end of the depth of the said land—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Montmagny, on WEDNESDAY, the SECOND day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of May next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office. Sheriff.
Montmagny, 23rd December, 1876. 7886
[First published, 30th December, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } JEAN-BAPTISTE DU-
No. 26. } PUIS AND AUGUSTE
DUPUIS, both of the parish of Saint Roch des Aulnets, esquires, merchants, as well in their own names as having formerly carried on business in

devant fait commerce en société, à Saint-Roch des Aulnets susdit, sous les nom et raison de Jean-Baptiste et Auguste Dupuis; contre LOUISE OUELLET, de la paroisse de Sainte-Perpétue, dans le comté de l'Islet, veuve de feu Elzéard Lamare, en son vivant, cultivateur, du même lieu, ou en son propre et privé nom comme ayant été commune en biens avec le dit Elzéard Lamare, que comme tutrice dument élue en justice à Louise Lamare, Elzéar Lamare, Auguste Lamare, Alphonse Lamare, Saluste Lamare et Philias Lamare, enfants mineurs issus de son mariage avec le dit feu Elzéard Lamare, savoir :

1. Une terre sise et située dans le cinquième rang du township Lafontaine, portant le numéro vingt-trois, contenant quatre-vingt-dix-huit acres en superficie; bornée comme suit: au sud-ouest au lot numéro vingt-deux, au nord-est au lot numéro vingt-quatre, au sud-est au sixième rang du dit township, et au nord-ouest au chemin Taché—avec les bâtisses dessus construites.

2. La moitié sud-ouest du lot numéro vingt-quatre dans le quatrième rang du dit township Lafontaine, contenant cinquante et un acre en superficie (la dite moitié); bornée comme suit: au sud-ouest au numéro vingt-trois du dit rang, au nord-est aux représentants de Frédéric Fournier, au sud-est au chemin Taché, et au nord-ouest au troisième rang du dit township.

3. Une terre sise et située dans le cinquième rang du dit township Lafontaine, portant le numéro vingt-quatre, contenant quatre-vingt-dix-huit acres en superficie; bornée au sud-est au sixième rang, au nord-ouest au chemin Taché, au sud-ouest au lot numéro vingt-trois, et au nord-est au lot numéro vingt-cinq, le tout, avec réserve, en faveur d'Elzéar Lebel, de la jouissance des dites terres et bâtisses jusqu'au premier novembre prochain.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de l'Islet, en la paroisse de Saint-Jean-Port-Joly, MARDI, le PREMIER jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

J. D. LÉPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 23 décembre 1876. 7875 2
[Première publication, 30 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

District de Québec, } **G**EOURGE VEZINA, de la
No. 22. } Cité de Québec, bourgeois-rentier, contre ONEZIME LANGELLIER, de la paroisse de l'Islet, cultivateur, à savoir :

Une terre située en la troisième concession de la paroisse du Cap Saint-Ignace, seigneurie Vincelot, contenant un arpent et demie de front sur dix arpents de profondeur, ensuite requérant dix-huit perches de front sur environ vingt-six arpents de profondeur; tenant nord partie au chemin Royal et partie à Germain Coulombe, au sud à la quatrième concession, à l'est partie à Germain Coulombe et partie à Joseph Bernier, à l'ouest à No 1 Cloutier—avec maisons et autre bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse du Cap Saint-Ignace, MARDI, le PREMIER jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

J. D. LÉPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 23 décembre 1876. 7883 2
[Première publication, 30 décembre 1876.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés

partnership at Saint Roch des Aulnets aforesaid, under the name, style and firm of Jean Baptiste and Auguste Dupuis; against LOUISE OUELLET, of the parish of Sainte Perpetue, in the county of l'Islet, widow of the late Elzéard Lamare, in his lifetime, farmer, of the same place, both in her own name as having been common as to property with the said Elzéard Lamard, and also in her quality of tutrix appointed in due course of law to Louise Lamare, Elzéard Lamare, Auguste Lamare, Alphonse Lamare, Saluste Lamare and Philias Lamare, minor children, issue of her marriage with the said Elzéard Lamare, to wit :

1. A land situate and being in the fifth range of the township of Lafontaine, being number twenty three, containing ninety eight acres in superficial extent; bounded as follows: on the south west by lot number twenty two, on the north east by lot number twenty four, on the south east by the sixth range of the said township, and on the north west by the Taché road—with the buildings thereon erected.

2. The south west half of lot number twenty four in the fourth range of township Lafontaine aforesaid, containing fifty one acres in superficial extent, said half being bounded as follows: south west by number twenty three of the said range, north east by the representatives of Frédéric Fournier, south east by the Taché road, and on the north west by the third range of the said township.

3. A land situate and being in the fifth range of township Lafontaine, being number twenty four, containing ninety eight acres in superficial extent; bounded on the south east by the sixth range, on the north west by the Taché road, on the south west by lot number twenty third, and on the north east by lot number twenty five; the whole reserving in favor of Elzéar Lebel, the enjoyment and usufruct of the said lands and buildings up to the first day of November next.

To be sold at the registry office, for the county of l'Islet, in the parish of Saint Jean Port Joly, on TUESDAY, the FIRST day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of May next.

J. D. LÉPINE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 23rd December, 1876. 7876
[First published, 30th December, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Quebec, } **G**EOURGE VEZINA, of the
No. 22. } City of Quebec, gentleman, rentier; against ONEZIME LANGELLIER, of the parish of l'Islet, farmer, to wit :

A land situate in the third concession of the parish of Cap Saint Ignace, seigniori Vincelot, containing one arpent and a half in front by ten arpents in depth, thence resuming a frontage of eighteen perches by about twenty six arpents in depth; bounded on the north partly by the Queen's road and partly by Germain Coulombe, on the south by the fourth concession, on the east partly by Germain Coulombe and partly by Joseph Bernier, west by Noel Cloutier—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Cap Saint Ignace, on TUESDAY, the FIRST day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of May next.

J. D. LÉPINE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 23rd December, 1876. 7884
[First published, 30th December, 1876.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have

ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } ARTHUR THEODORE
No. 612. } A CONSTANTIN, Dem-
mandeur; contre DAME ANNIE ASH SYMONS,
Défenderesse, et John Kelly, tiers-saisie.

Saisi comme appartenant à John Kelly, le dit tiers-saisi, les immeubles suivants, savoir:

1. Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, étant le lot numéro trois cent soixante et dix-sept (377), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, dit quartier Saint-Jacques; borné en front par la rue Wolfe—avec une maison en bois, fondations en pierre, et les dépendances sus-érigées.

2. Un lot de terre situé dans la dite cité de Montréal, en arrière du lot numéro sept cent trente de la rue Hermine, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Laurent, sous le numéro sept cent trente-trois—avec une maison en bois lambrissée en briques, divisée en six logements, et les dépendances sus-érigées, avec le privilège d'une ruelle conduisant à la rue Juror.

3. Un lot de terre situé au même lieu, sur la rue Hermine, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Laurent, sous le numéro sept cent trente-six—avec trois maisons en bois, dont deux sont lambrissées en briques, et les dépendances sus-érigées.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 20 février 1877. 1309
[Première publication, 24 février 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } IMIE DOMINION BUILD-
No. 1640. } ING SOCIETY, Deman-
deresse; contre MAURICE NAGLE, Défendeur.

Deux lots de terre ou emplacements situés sur la rue Richardson, dans le quartier Sainte-Anne, dans la cité et district de Montréal, de la contenance de vingt-deux pieds et six pouces chacun de largeur sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur, plus ou moins—avec une maison en briques à deux étages et autres dépendances dessus construites. Lesquels dits lots de terre sont respectivement connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne, sous les numéros neuf cent cinquante-sept (957) et neuf cent cinquante-huit (958).

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 20 février 1877. 1477
[Première publication, 24 février 1877.]

been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } ARTHUR THEODORE
No. 612 } A CONSTANTIN, Plaintiff;
against DAME ANNIE ASH SYMONS, Defen-
dant, and John Kelly, garnishee.

Seized as belonging to John Kelly, the garnishee aforesaid, the following immovable property, to wit:

1. A lot of land situate in the Saint James ward, in the city of Montreal, being lot number three hundred and seventy seven (377), of the official plan and book of reference of the said city of Montreal, said Saint James ward; bounded in front by Wolfe street—with a house built of wood on stone foundations, and dependencies thereon erected.

2. A lot of ground situate in the said city of Montreal, in rear of lot number seven hundred and thirty of Hermine street, known and designated as number seven hundred and thirty three, on the official plan and book of reference of the city of Montreal, Saint Lawrence ward—with a wooden house encased with brick, divided into six tenements, and dependencies thereon erected, with the privilege of a lane running to Juror street.

3. A lot of ground situate at the same place, on Hermine street, being known and designated as number seven hundred and thirty six, on the official plan and book of reference of the said city of Montreal, said Saint Lawrence ward—with three wooden houses, two of which are encased with brick, and dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of July next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 20th February, 1877. 1310
[First published, 24th February, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } IMIE DOMINION BUILD-
No. 1640. } ING SOCIETY, Plain-
tiff; against MAURICE NAGLE, Defendant.

Two lots of land situate on Richardson street, in Saint Ann's ward, in the city and district of Montreal, measuring twenty two feet six inches each in width by ninety five feet in depth, more or less—with a brick house two storeys high and other dependencies thereon erected. Said lots of land being respectively known and distinguished on the official plan and book of reference for Saint Ann's ward aforesaid, as numbers nine hundred and fifty seven (957) and nine hundred and fifty eight (958).

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventh day of July next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 20th February, 1877. 1478
[First published, 24th February, 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **J**OSEPH BOURDON, De-
No. 601. } mandeur ; contre LOUIS
SENECAL, Défendeur.

La moitié indivise d'un lot de terre sise et situé au village de Boucherville, dans la paroisse de Boucherville, district de Montréal, rue du Lac; borné en front par la rue du Lac, contenant cinquante-huit pieds de front par cent quatre pieds de profondeur, formant un total en superficie de six mille trente-deux pieds—avec une maison en bois lambrissée en briques et autres bâtisses dessus érigées. Le dit lot de terre étant le numéro trente quatre, du plan et livre de renvoi officiels du dit village, faits pour les fins d'enregistrement.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Boucherville, le HUITIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 13 février 1877. 1315 2
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **T**HOMAS AMOS DAWES,
No. 2521. } Demandeur ; contre
WILLIAM HENDERSON, Défendeur.

Ces cinq lots de terre sis et situés au Lac Saint-Louis, à Lachine, dans le district de Montréal, et connus et désignés sur un plan de la propriété appartenant au dit vendeur, fait par Joseph Rielle, arpenteur provincial, en date du dix-huitième jour de juillet dernier, et déposé dans le bureau du dit notaire, le septième jour d'août dernier, comme étant les lots numéros six, sept, huit, neuf et dix, sur le dit plan, contenant les dits lots, comme suit : les lots six et sept étant contigus, contenant cent six pieds de front sur un chemin public et cent cinq pieds en arrière ; bornés aux lots numéros neuf et dix ci-après mentionnés, deux cent vingt pieds sur le côté, le bornant en partie sur les lots numéros cinq et huit sur le dit plan, cent quatre vingt dix pieds sur le côté qui borne une propriété appartenant à un nommé Richardson, le lot numéro huit, contenant quatre vingt pieds de front et en arrière sur cent cinquante neuf pieds de profondeur sur les deux côtés ; bornés en front à une avenue sur le dit plan, d'un côté aux lots numéros onze, douze et treize, d'un côté aux lots numéros trois, quatre et cinq sur le dit plan, en arrière partie aux lots numéros six et dix, les lots numéros neuf et dix-sept contigus, contenant cent six pieds de front sur l'avenue marquée sur le dit plan, cent cinq pieds en arrière dans la borne des lots numéros six et sept ci-dessus mentionnés, cent quatre-vingt dix pieds d'un côté dans la ligne qui borne en partie les lots numéros huit et onze, et de l'autre côté à la propriété appartenant à un nommé Richardson, le tout mesure anglaise, plus ou moins—sans bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Lachine, le PREMIER jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 27 décembre 1876. 7913 2
[Première publication, 30 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **A**RTHUR M. PERKINS,
No. 2138. } *à s-qualité*, Demandeur ;
contre FRANÇOIS CUSSON, Défendeur.

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **J**OSEPH BOURDON
No. 601. } Plaintiff; against LOUIS
SENECAL, Defendant.

The undivided half of a lot of land situate and being in the village of Boucherville, in the parish of Boucherville, district of Montreal, du Lac street; bounded in front by the street called rue du Lac, measuring fifty eight feet in front by one hundred and four feet in depth, forming a total superficial extent of six thousand and thirty two feet—with a wooden house faced with brick and outbuildings thereon erected. Said lot of land being number thirty four, on the official plan and book of reference for the said village, prepared for registration purposes.

To be sold at the parochial church door of the parish of Boucherville, on the EIGHTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of March next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 13th February, 1877. 1316
[First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **T**HOMAS AMOS DAWES,
No. 2521. } Plaintiff; against WIL-
LIAM HENDERSON, Defendant.

Those certain five lots of land situate lying and being at Lake Saint-Louis, in Lachine, in the district of Montreal, and known and distinguished upon that certain plan of property belonging to the said vendor, made by Joseph Rielle, provincial land surveyor, dated the eighteenth day of July then last, and deposited in the office of the said notary, the seventh day of August then last past, as lots numbers six, seven, eight, nine and ten, on said plan, containing the said lots, as follows : lots six and seven being contiguous to one another, containing one hundred and six feet in front on a public road and one hundred and five feet in rear abutting on lots numbers nine and ten hereinafter mentioned, two hundred and twenty feet on side abutting partly on lots numbers five and eight on said plan, one hundred and ninety feet on the other side abutting on property belonging to one Richardson, lot number eight containing eighty feet in front and rear, by one hundred and fifty nine feet on both sides in depth ; bounded in front by an avenue on said plan, on one side by lots numbers eleven, twelve and thirteen, on the other side by lots numbers three, four and five, on said plan, and in rear partly by lots numbers six and ten, lots numbers nine and ten being contiguous to one another, containing one hundred and six feet in front, one avenue marked on said plan, one hundred and five feet in rear abutting on lots numbers six and seven, hereinbefore mentioned, one hundred and ninety feet on one side abutting partly on lots numbers eight and eleven, and on the other side by property belonging to one Richardson, the whole english measure, more or less—with no buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Lachine, on the FIRST day of MAY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of May next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 27th December, 1876. 7914
[First published, 30th December, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **A**RTHUR M. PERKINS, *à s-*
No. 2138. } *qualité*, Plaintiff; against
FRANÇOIS CUSSON, Defendant.

Un lot de terre ou emplacement située sur la ruelle Saint-André, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, sous le numéro vingt-six de la subdivision du lot numéro huit cent quatre-vingt (880-26)—avec une maison en bois, lambrissée en briques et dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le PREMIER jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Sheriff, Montréal, 27 décembre 1876. [Première publication, 30 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **FRANÇOIS BEAUSOLEIL,**
No. 1936. } **LEIL,** Demandeur;
contre **NAPOLÉON MAYER,** Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, sur la rue Saint-Dominique, de la contenance de quarante pieds de front sur soixante et sept pieds de profondeur, plus ou moins, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Louis, sous les numéros vingt-trois et vingt-quatre de la subdivision du numéro mil quarante-neuf (1049-23), (1049-24)—avec une maison divisée en quatre logements, en bois, lambrissée en briques, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le PREMIER jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Sheriff, Montréal, 27 décembre 1876. [Première publication, 30 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **LA COMPAGNIE DE**
No. 2206. } **PRÊT ET DE CREDIT**
FONCIER, Demanderesse; contre **ADOLPHE**
CHERRIER, curateur au délaissement fait par
David A. Ansell, Défendeur, es-qualité.

Comme étant en la possession du dit curateur, l'immeuble suivant, savoir:

Un emplacement situé dans le quartier Saint-Jacques, des cité et distict de Montréal, sous le numéro officiel du cadastre mille trois, (1003), pour le dit quartier Saint-Jacques et formant le coin sud des rues Ontario et Montcalm, et contenant environ cent vingt-quatre pieds et six pouces, mesure anglaise, sur la ligne de la rue Montcalm, et environ cent douze pieds, mesure anglaise, dans la ligne sud-ouest, et environ cinquante-trois pieds, mesure française, dans la ligne sud-est, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise, tel que le lot en entier est actuellement bâti et enclos dans les limites suivantes, à savoir: borné au nord-est par la dite rue Montcalm, au sud-ouest partie par un nommé Grémard ou représentants, et partie par un nommé Célestin Valin, au sud-est par un nommé Lauzon, et au nord-ouest par la dite rue Ontario—avec une maison en bois lambrissée en briques à trois étages, faisant face aux rues Ontario et Montcalm, avec aussi les appentis en bois qui s'y trouvent, tel que le tout (maison et appentis) y sont érigés.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Sheriff, Montréal, 2 janvier 1877. [Première publication, 5 janvier 1877.]

A lot situate on Saint Andrew's lane, in the city of Montreal, in the district of Montreal, known and described on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint James ward as numbers twenty six on the subdivision of lot number eight hundred and eighty (880-26)—with a wooden house, encased with brick and dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIRST day of MAY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of May next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 27th December, 1876. [First published, 30th December, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } **FRANÇOIS BEAUSOLEIL,**
No. 1936. } **Plaintiff;** against **NAPOLÉON MAYER,** Defendant.

A lot of land situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Saint Dominique street, measuring forty feet in front by sixty seven feet in depth, more or less, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint Louis ward, as numbers twenty three and twenty four of the subdivision of number one thousand and forty nine (1049-23, 1049-24)—with a wooden house encased with brick divided into four dwellings, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIRST day of MAY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of May next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 27th December, 1876. [First published, 30th December, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } **LA COMPAGNIE DE PRÊT**
No. 2206. } **ET CREDIT FONCIER,**
Plaintiff; against **ADOLPHE CHERRIER,**
curator to the surrender made by David A. Ansell,
Defendant, es-qualité.

As being in the possession of said curator, the following immovable property, to wit:

A lot of land situated in the Saint James ward, of the city and district of Montreal, and being the official cadastral number one thousand and three (1003), of the said Saint James ward, and forming the south corner of Ontario street and Montcalm street, and containing about one hundred and twenty four feet and six inches, english measure, in the line of Montcalm street, and about one hundred and twelve feet, english measure, in the south west line, and about fifty three feet, french measure, in the south east line, the whole more or less, without warranty as to any precise measurement, as the whole lot is actually built and enclosed in the following limits, to wit: bounded to the north east by said Montcalm street, to the south west partly by one Grémard or representatives, and partly by one Célestin Valin, to the south east by one Lauzon, and to the north west by said Ontario street—with a three story wooden house cased with bricks, fronting on Ontario and Montcalm streets, with also the wooden sheds to be found on the said lot, and as the whole (house and sheds) is erected on the said lot of land.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of MAY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of May next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 2nd January, 1877. [First published, 5th January, 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } L'HONORABLE GE-
No. 281. } LEON OUMET,
Demandeur ; contre ALFRED ALIAS WILFRED
OUMET, Défendeur.

Une terre située sur la Grande Côte de la paroisse de Sainte-Rose, dans le district de Montréal, contenant deux arpents et vingt-quatre pieds de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins ; tenant devant à la rivière Jésus, derrière au chemin de base de la Petite Côte, d'un côté à Césaire Cloutier ou représentants, et d'autre côté à Ovide Ouimet ou représentants—avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Sainte-Rose, le HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour de mai.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 2 janvier 1877. 37 2
[Première publication, 5 janvier 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOHN McENTYRE, De-
No. 1084. } mandeur ; contre FRAN-
CIS LEDUC, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la cité et district de Montréal, sur la rue Madeline, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Sainte-Anne, comme suit : étant tout le lot de terre numéro cent quatre-vingt-seize, et prenant treize pieds et six pouces à la profondeur, et sur toute la largeur du lot numéro cent quatre-vingt-dix-sept, et cent quatre-vingt-dix-huit, et aussi étant dix-huit pieds neuf pouces en front sur toute la profondeur du lot numéro cent quatre-vingt-quinze à prendre dans la ligne de division entre les dits lots numéros cent quatre-vingt-quinze et cent quatre-vingt-seize—avec une maison en voie de construction, en bois, lambrissée en briques, divisée en huit logements, avec dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 2 janvier 1877. 33 2
[Première publication, 5 janvier 1877.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } MICHAEL CUDDIHEY,
No. 1705. } Demandeur ; contre
les terres et tenements de JOHN EMERSON, De-
fendeur.

1. Un lot de terres sis et situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, quartier Sainte-Marie, sur le niveau de la rue Visitation, étant de forme irrégulière, contenant le dit lot de terre quarante-trois pieds et six pouces de front sur la dite rue Visitation, sur cent dix-sept pieds de profondeur, formant un total en superficie de cinq mille six cent vingt-six (5626) pieds—avec une maison en pierre de tailles à deux étages, et ses dépendances dessus construites, étant le numéro neuf cent soixante et huit (968), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, dans la dite cité de Montréal, fait pour les fins d'enregistrement.

2. Un lot de terre sis et situé en la paroisse de Notre-Dame de Grâce, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, comté d'Hochelega, étant le numéro deux cent quatre-vingt-treize (293), sur le plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal ; borné en front par l'Avenue Clark—sans bâtisses dessus érigées.

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE HONORABLE GE-
No. 281. } LEON OUMET, Plaintiff;
against ALFRED ALIAS WILFRED OUMET, De-
fendant.

A land situate in La Grande Côte of the parish of Sainte Rose, in the district of Montreal, measuring two arpents and twenty four feet in front by twenty arpents in depth, more or less ; bounded in front by the river Jésus, in rear by the base road of La Petite Côte, on one side by Césaire Cloutier or representatives, and on the other side by Ovide Ouimet or representatives—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Rose, on the EIGHTH day of MAY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of May next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 2nd January, 1877. 38
[First published, 5th January, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOHN McENTYRE, Plaintiff;
No. 1084. } against FRANCIS LEDUC,
Defendant.

A lot of land situate and being in the city and district of Montreal, on Magdalen street, known and designated on the plan and in the book of official reference for the said city of Montreal, Saint Ann's ward, as follows : being the whole of lot number one hundred and ninety six, measuring thirteen feet six inches in rear, by the whole width lot number one hundred and ninety seven, and one hundred and ninety eight, and also being eighteen feet nine inches in front by the whole depth of lot number one hundred and ninety five, to be taken on the division line between lots numbers one hundred and ninety five and one hundred and ninety six—with a wooden house in course of erection, encased with brick, divided into eight dwellings, and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of MAY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of May next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 2nd January, 1877. 34
[First published, 5th January, 1877.]

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } MICHAEL CUDDIHEY,
No. 1705. } Plaintiff ; against the lands
and tenements of JOHN EMERSON, Defendant.

1. A lot of land situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, Sainte Mary's ward, on the alignment of Visitation street, being of irregular outline, said lot of land measuring forty three feet six inches in front on Visitation street aforesaid, by one hundred and seventeen feet in depth, forming a total superficies of five thousand six hundred and twenty six (5626) feet—with a two storey cut-stone house and dependencies thereon erected, being number nine hundred and sixty eight (968), on the official plan and book of reference for Sainte Mary's ward aforesaid, in the said city of Montreal, made for registration purposes.

2. A lot of land situate in the said parish of Notre-Dame de Grâce, forming heretofore part of the parish of Montreal, county of Hochelega, being number two hundred and ninety three (293), on the official plan and book of reference for the said parish of Montreal ; bounded in front by Clark Avenue—without any buildings thereon erected.

3. Un lot de terre sis et situé au même lieu, étant le numéro cinquante-deux (52), de la subdivision du numéro deux cent quinze (215), du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal; borné en front par la rue Sainte-Catherine, (projetée)—sans bâtisses dessus érigées.

4. Un lot de terre sis et situé au même lieu, étant le numéro cinquante-trois (53), de la subdivision du numéro deux cent quinze (215), du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal; borné en front par la rue Sainte-Catherine, (projetée)—sans bâtisses dessus érigées.

5. Un lot de terre sis et situé au même lieu, étant le numéro cinquante-quatre (54), de la subdivision du numéro deux cent quinze (215), du plan et livre de renvoi officiels de la susdite paroisse de Montréal; borné en front par la rue Sainte-Catherine, (projetée,) et à l'ouest par l'Avenue Victoria—sans bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la dite cité de Montréal, le VINGT-S PTIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC.

Bureau du Shérif, Montréal, 21 novembre 1876. [Première publication, 25 novembre 1876.]

3. A lot of land situate and being at the same place, being number fifty two (52) of the subdivision of number two hundred and fifteen (215), on the official plan and book of reference for the said parish of Montreal; bounded in front by Sainte Catherine street, (projected)—without any buildings thereon erected.

4. A lot of land situate and being at the same place, being number fifty three (53), of the subdivision of number two hundred and fifteen (215), of the official plan and book of reference for the said parish of Montreal; bounded in front by Sainte Catherine street, (projected)—without any buildings thereon erected.

5. A lot of land situate and being at the same place, being number fifty four (54), of the subdivision of number two hundred and fifteen (215), on the official plan and book of reference for the aforesaid parish of Montreal; bounded in front by Sainte Catherine street, (projected), and on the west by Victoria Avenue—without any buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the said city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of MARCH next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of March next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montreal, 21st November, 1876. [First published, 25th November, 1876.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } WOLFRÉD DAVIGNON, No. 1548. } Demandeurs; contre NAPOLEON MIGNAULT, Défendeur.

1. Deux emplacements contigus l'un à l'autre, situés au village de Longueuil, contenant en totalité soixante pieds de front sur deux cent soixante et sept pieds de profondeur; tenant devant au chemin de Chambly, derrière à la rue Sainte-Caroline, d'un côté partie à Alexis Dubuc, et partie à François B. Viger, et de l'autre côté à Louis Messier—avec une maison en briques et deux maisons en bois et autres dépendances dessus construites.

Cependant à distraire des emplacements présentement saisis, un morceau de terre ou emplacement contenant soixante pieds de front sur cent dix-neuf pieds de profondeur; borné en front au sud par la rue Sainte-Caroline, en profondeur par le résidu du terrain numéro trois cent sept, du plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil, d'un côté au sud-est par Louis Messier, et d'autre côté par François B. Viger.

2. Un autre morceau de terre situé au même lieu, contenant trois pieds de front sur vingt-quatre pieds de profondeur; tenant devant au dit chemin de Chambly, en profondeur et d'un côté à Alexis Dubuc, et de l'autre côté à E. Favreau—avec partie d'une maison dessus érigée; connus les emplacements en premier lieu décrit sous le numéro trois cent sept (307), sur le plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil; et le morceau de terre en second lieu décrit connu comme faisant partie du lot numéro trois cent seize (316), du susdit plan et livre de renvoi officiels du village de Longueuil, faits pour les fins d'enregistrement.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le VINGTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 14 novembre 1876. [Première publication, 18 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir: } THE MONTREAL LOAN No. 1313. } AND MORTGAGE COMPANY, Demanderesse; contre les terres et tenements d'ARTHUR DANSEREAU, Défendeur.

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } WOLFRÉD DAVIGNON, No. 1548. } Plaintiff; against NAPOLEON MIGNAULT, Defendant.

1. Two contiguous lots situate in the village of Longueuil, measuring in all sixty feet in front by two hundred and sixty seven feet in depth; bounded in front by the Chambly road, in rear by Sainte Caroline street, on one side partly by Alexis Dubuc and partly by François B. Viger, and on the other side by Louis Messier—with a brick house, two wooden houses, and other dependencies thereon erected.

Reserving therefrom, however, a piece of land measuring sixty feet in front by one hundred and nineteen feet in depth; bounded in front to the south by Sainte Caroline street, in rear by the residue of lot number three hundred and seven, on the official plan and book of reference for the village of Longueuil, on one side to the south east by Louis Messier, and on the other side by François B. Viger.

2. Another piece of land situate at the same place, measuring three feet in front by twenty four feet in depth; bounded in front by the Chambly road aforesaid, in rear and on one side by Alexis Dubuc, and on the other side by E. Favreau—with part of a house thereon erected; said lots being known, the first as being number three hundred and seven (307), on the official plan and in the book of reference for the village of Longueuil, and the second as forming part of lot number three hundred and sixteen (316), on the said official plan and book of reference for the village of Longueuil, prepared for registration purposes.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the TWENTIETH day of MARCH next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montreal, 14th November, 1876. (First published, 18th November, 1876.)

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } THE MONTREAL LOAN No. 1313. } AND MORTGAGE COMPANY, Plaintiff; against the lands and tenements of ARTHUR DANSEREAU, Defendant.

Un lopin de terre situé dans la cité et le district de Montréal, étant la partie sud-est du lot No. 418, quartier Saint-Jacques ; la dite étendue bornée en front par la rue Saint-Hubert, en arrière par une ruelle, d'un côté par le résidu du dit lot No. 418, et de l'autre côté par les Nos. 419 et 420, la dite étendue contenant trente pieds et cinq pouces de front sur une profondeur de soixante-onze pieds, ou elle rétrécit jusqu'à quinze pieds et cinq pouces jusqu'à une autre profondeur de trente pieds, et de là reprenant sa largeur primitive jusqu'à une profondeur de soixante-trois pieds, tout le lot ayant cent quatre pieds de profondeur, le tout tel qu'actuellement enclos, plus ou moins, mesure anglaise—avec une maison en pierre et autres bâtisses sus-érigés.

Pour être vendu, à mon bureau, dans la dite cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 21 novembre 1876. [Première publication, 25 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME ODILE GELINEAU, No. 2676. } et *vir*, Demandeurs ; contre ALFRED FORTIER, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la ville de Longueuil, dans le district de Montréal ; borné en front par le chemin de Longueuil à Chambly, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville, sous le numéro quarante six (46), du dit plan—avec une maison en bois lambrissée en briques et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le PREMIER jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 26 décembre 1876. [Première publication, 30 décembre 1876.]

FIERI FACIAS
Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } CASIMIR LALIBERTÉ, No. 9396. } Demandeur ; contre FRANÇOIS-XAVIER LIMOGES, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse Saint-Gabriel, (ci-devant faisant partie de la paroisse de Montréal), dans le district de Montréal, contenant quatre lots de terre ou emplacements connus et désignés sous les numéros quatre-vingt-deux, quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-cinq (Nos. 82, 83, 84 et 85), de la subdivision officielle du lot de terre, connu et désigné sous le numéro trois mille trois cent soixante et dix, au plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse et du ci-devant village de Saint-Augustin, numéro trois mille trois cent soixante et dix-quatre-vingt-deux, trois mille trois cent soixante et dix-quatre-vingt-trois, trois mille trois cent soixante et dix-quatre-vingt-quatre, et trois mille trois cent soixante et dix-quatre-vingt-cinq, faisant front sur la rue Champlain, contenant chacun des dits lots de terre vingt-cinq pieds et six pouces de front sur soixante et dix-neuf pieds cinq pouces de profondeur, mesure anglaise, sans garantie de mesure précise—avec un solage dessus construit.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 2 janvier 1877. [Première publication, 5 janvier 1877.]

A lot of land situate in the city and district of Montréal, being the south east portion of lot of No. 418, Saint James ward ; bounded said portion of lot in front by Saint Hubert street, in rear by a lane, on one side by the remainder of said lot No. 418, and on the other side by Nos. 419 and 420, containing said portion thirty feet and five inches in front by a depth of seventy one feet, where it narrows to fifteen feet and five inches to a further depth of thirty feet, and from thence at its original width for a further depth of sixty three feet, the whole lot being one hundred and four feet depth, the whole as at present enclosed, more or less, english measure—with a stone house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the said city of Montréal, on the TWENTY SEVENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 21st November, 1876. [First published, 25th November, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME ODILE GELINEAU, No. 2676. } et *vir*, Plaintiffs ; against ALFRED FORTIER, Defendant.

A lot of land situate and being in the town of Longueuil, in the district of Montréal ; bounded in front by the road from Longueuil to Chambly, known and described on the official plan and book of reference for the said town as number forty six (46), on the said plan—with a wooden house encased with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the FIRST day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the nineteenth day of May next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 26th December, 1876. [First published, 30th December, 1876.]

FIERI FACIAS.
Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } CASIMIR LALIBERTÉ, No. 9396. } Plaintiff ; against FRANÇOIS-XAVIER LIMOGES, Defendant.

A lot of land situate and being in the parish of Saint Gabriel, heretofore forming part of the parish of Montréal, in the district of Montréal, comprising four lots of land known and described as numbers eighty two, eighty three, eighty four and eighty five, (Nos. 82, 83, 84 and 85), on the official subdivision of the lot known and described as number three thousand three hundred and seventy, on the official plan and in the book of reference for the said parish and of the former village of Saint Augustin, number three thousand three hundred and seventy-eighty two, three thousand three hundred and seventy-eighty three, three thousand three hundred and seventy-eighty four and three thousand three hundred and seventy-eighty five, fronting on Champlain street, each of the said lots containing twenty five feet six inches in front by seventy nine feet five inches in depth, english measure, without warranty as to precise contents—with a stone foundation thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montréal, on the EIGHTH day of MAY next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of May next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 2nd January, 1877. [First published, 5th January, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **DEMOISELLE MARGA-**
No. 1150. } **RET NEILSON**, fille ma-
jeure, de la paroisse de Sainte-Foye, au lieu ap-
pellé Cap Rouge ; contre **JOSEPH MOISAN**, mar-
chand-épiciier, de la cité de Québec, à savoir :

Un emplacement situé au faubourg Saint-Jean, de la cité de Québec, contenant quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur ; borné en front vers le nord par la rue Latourelle, en arrière vers le sud au bout de la dite profondeur, du côté nord-est à Pierre Fiset, et du côté sud-ouest à la rue Deligny—avec ensemble une maison en briques à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 3579), donné sur le plan cadastral du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le **TROISIÈME** jour de **JUILLET** prochain, à **DIX** heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt quatrième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 17 février 1877. Shérif.
[Première publication, 24 février 1877.] 1483

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **LES RÉVÉRENDES DA-**
No. 1021. } **MES RELIGIEUSES DU**
COUVENT ET COMMUNAUTE DE L'HOTEL
DIEU DE QUEBEC, en la cité de Québec ; contre
PIERRE DUPUIS dit **ST. MICHEL**, de la pa-
roisse de Saint-Sauveur de Québec, charpentier, à
savoir :

Un certain lot de terre ou emplacement situé en la dite paroisse de Saint-Sauveur, contenant quarante-deux pieds de front et ayant deux mille sept cent soixante dix-huit pieds en superficies, mesure anglaise ; borné par-devant au nord-est à la rue Bayard, en arrière au sud-ouest à Jean Langlois, d'un côté au sud à la rue Saint-André, et d'autre côté au nord à François Duchesneau—avec un hangard dessus construit, circonstances et dépendances. Le dit lot ou emplacement sujet à une rente foncière et constituée de six piastres courant, payable aux dites demandresses chaque année, le vingt-neuvième jour de juin. Le dit lot étant le (No. 1295), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le **TROISIÈME** jour de **JUILLET** prochain, à **DIX** heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 20 février 1877. Shérif.
[Première publication, 24 février 1877.] 1479

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next proceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **MISS MARGARET NEIL-**
No. 1150. } **SON**, *fille majeure*, of the
parish of Sainte Foye, at the place called Cap
Rouge ; against **JOSEPH MOISAN**, merchant,
grocer, of the city of Québec, to wit :

A lot situate in the city of Québec, Saint John's suburbs, measuring forty feet in front by sixty feet in depth ; bounded in front to the north by Latourelle street, in rear to the south by the end of the said depth, on one side to the north east by Pierre Fiset, and on the other side to the south west by Deligny street—with a two story brick house thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being (No. 3579,) given upon the cadastral plan for Saint John's ward, of the city of Québec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the **THIRD** day of **JULY** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of July next.

C. ALLEYN,

Québec, 17th February, 1877. Sheriff.
[First published, 24th February, 1877.] 1484

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **LES RÉVÉRENDES DAMES**
No. 1021. } **RELIGIEUSES DU COU-**
VENT ET COMMUNAUTE DE L'HOTEL-DIEU
DE QUEBEC, in the city of Québec ; against
PIERRE DUPUIS dit **ST. MICHEL**, of the parish
of Saint Sauveur de Québec, carpenter, to wit :

A certain lot of land situate in the said parish of Saint Sauveur, measuring forty two feet in front and two thousand seven hundred and seventy eight feet in superficial extent, english measure ; bounded in front to the north east by Bayard street, in rear to the south west by Jean Langlois, on one side to the south by Saint André street, and on the other side to the north by François Duchesneau—with a hangard thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot being subject to a constituted ground rent of six dollars currency, payable to the said plaintiff's, every year, on the twenty ninth day of June. Said lot being No. (1295), given upon the plan for the parish of Saint Sauveur de Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the **THIRD** day of **JULY** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventeenth day of July next.

C. ALLEYN,

Québec, 20th February, 1877. Sheriff.
[First published, 24th February, 1877.] 1480

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } THOMAS SUIITOR, de la
No. 5049. } paroisse de Saint-Sylvestre,
dans le district de Québec, cultivateur ; contre
THOMAS MORAN, de la dite paroisse de Saint-
Sylvestre, cultivateur, à savoir :

L'entier de ces deux certains lots de terre numéro seize et dix-sept dans la concession Sainte-Catherine, paroisse Saint-Sylvestre, dans la seigneurie Saint-Giles dit Beauvillage, de quatre-vingt-dix arpents en superficie chaque lots, sans aucun mandat de mesurage spécifique, que le même peut-être trouvé à contenir ; borné aboutissant comme suit, savoir : en front par la rivière Filkers, en arrière par Richard Gore, au côté sud-est par le lot numéro dix-huit, et au côté nord-ouest par le lot numéro quinze—avec une maison, une grange, une étable érigée sur le lot numéro seize, tel comme l'entier actuellement tenu, appartenances et dépendances, sans aucune réserve.

Pour être vendus à la porte de l'église de la susdite paroisse de Saint-Sylvestre, le VINGT-SIXIEME jour de JUNE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 16 février 1877. Shérif.
[Première publication, 24 février 1877.] 1485

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } FRANÇOIS SANSCHIA-
No. 50. } GRIN, de la paroisse de
Saint-Charles des Grondines, dans le district de
Québec, marchand ; contre JOSEPH SAUVA-
GEAU, cultivateur, ADELMAR SAUVAGEAU et
CLET ARCAND, ces deux derniers navigateurs,
et tous trois de la dite paroisse de Saint Charles
des Grondines, district susdit, à savoir :

Description de la terre de Joseph Sauvageau.

1. Une terre situé au deuxième rang de la paroisse des Grondines, de trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur, prenant son front au sud aux terres du premier rang, aboutissant au nord aux terres du troisième rang, joignant au nord-est à Onésime Gregoire, et au sud-ouest à Jean-Baptiste Chalifour—avec une maison, une étable et une grange dessus construites, circonstances et dépendances.

Description des terres de Clet Arcand.

2. Un emplacement situé au premier rang de la paroisse des Grondines, d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, prenant son front au sud au chemin Royal, aboutissant au nord à Marcel Mathieu, et joignant au nord-est et au sud-ouest au dit Marcel Mathieu—avec une maison et une grange en bois dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Une autre terre situé en la paroisse de Saint-Casimir, d'un arpent et demi de front sur trente-cinq arpents de profondeur environ, prenant son front au nord au chemin Royal, aboutissant au sud aux terres du quatrième rang de la paroisse des Grondines, joignant au nord-est à Olivier Lefevre et au sud-ouest à Joseph Gauthier—sans bâtisses dessus construites.

Pour être vendus comme suit, les lots numéros un et deux, à la porte de l'église de la dite paroisse des Grondines le TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin, et le lot troisième à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Casimir, le dit TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 17 février 1877. Shérif.
[Première publication, 24 février 1877.] 1481

FIERI FACIAS.

Québec Circuit.

Québec, to wit : } THOMAS SUIITOR, of the pa-
No. 5049. } rish of Saint Sylvestre, in
the district of Québec, farmer ; against THOMAS
MORAN, of the said parish of Saint Sylvestre, far-
mer, to wit :

The whole of those two certain lots of land being numbers sixteen and seventeen in the Sainte Catherine concession, parish of Saint Sylvestre, in the seigniorie of Saint Giles dit Beauvillage, of ninety arpents in extent each lot—without any warranty as to precise contents by such as the same may be ; bounded as follows, to wit : in front by the river Filkers, in rear by Richard Gore, on the south east side by lot number eighteen, and on the north west side by lot number fifteen—with a house, barn and stable erected on the said lot of land, number sixteen, such as the whole now is, appurtenances and dependencies, without reserve.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Sylvestre, on the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the thirtieth day of July next.

C. ALLEYN,

Québec, 16th February, 1877. Sheriff.
[First published, 24th February, 1877.] 1486

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } FRANÇOIS SANSCHIAGRIN,
No. 50. } of the parish of Saint Char-
les des Grondines, in the district of Québec, mer-
chant ; against JOSEPH SAUVAGEAU, farmer,
ADELMAR SAUVAGEAU and CLET ARCAND,
both boatmen, and all of the said parish of Saint
Charles des Grondines, district aforesaid, to wit :

Description of the property of Joseph Sauvageau.

1. A land situate in the second range of the parish of Grondines, of three arpents in front by forty arpents in depth ; bounded in front to the south by the lands of the first range, in rear to the north by the lands of the third range, on the north east by Onésime Gregoire, and on the south west by Jean Baptiste Chamour—with a house, a stable and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

Description of the property of Clet Arcand.

2. A lot situate in the first range of the parish of Grondines, of one half arpent in front by one arpent in depth ; bounded in front to the north by the Queen's highway, on the north by Marcel Mathieu, on the north east and south west by the said Marcel Mathieu—with a house and barn built of wood thereon erected, circumstances and dependencies.

3. Another land situate in the parish of Saint Casimir, of one arpent and a half in front by thirty five arpents in depth, or thereabouts ; bounded in front to the north by the Queen's highway, on the south by the lands of the fourth range of the parish of Grondines, on the north east by Olivier Lefevre, and on the south west by Joseph Gauthier—without buildings thereon erected.

To be sold as follows, to wit : lots numbers one and two, at the church door of the parish of Grondines, on the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon, and lot number three at the church door of the parish of Saint Casimir, on the said THIRD day of JULY next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the sixteenth day of July next.

C. ALLEYN,

Québec, 17th February, 1877. Sheriff.
[First published, 24th February, 1877.] 1482

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE
ENCHERE.

Québec, à savoir : } JAMES HOSSACK, ALEX-
No. 2025. } ANDER WOODS & JOHN
FORSYTH HOSSACK, tous de la cité de Québec,
marchands et associés, faisant commerce à Québec,
sous le nom et raison de James Hossack & Cie ;
contre FERDINAND DUPUIS dit JALBERT, de
la paroisse de Saint-Sylvestre, dans le comté de
Lotbinière, journalier, à la folle enchère d'Etienne
Dupuis dit Jalbert, de la paroisse de Saint-Sylvestre,
à savoir :

Une terre étant située en la paroisse de Saint-Sylvestre, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, située du côté sud au chemin Sainte-Marie, dans la seigneurie de Saint-Giles de Beauvillage, étant le numéro quarante-cinq ; borné en front au nord au chemin Sainte-Marie, au sud au bout de la dite profondeur de trente arpents, d'un côté au nord-est à Pierre Côté, et d'autre côté au sud-ouest à Joseph Osborne—sans bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Suivant le jugement rendu le septième jour de février 1877, tous enchérisseurs à la vente dans cette cause seront requis de déposer une somme de cent piastres entre les mains du Shérif avant que leur enchère soit reçue.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Sylvestre, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 16 février 1877. Shérif.
[Première publication, 17 février 1877.] 1407 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ETIENNE GILBERT, de la
No. 1391. } paroisse de Saint-Sauveur
de Québec, charron ; contre ZEPHIRIN BEAU-
LIEU, de la cité de Québec, boucher, à savoir :

1. Un certain lot de terre ou partie d'emplacement, sis et situé en la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, au lieu nommé Boisseau-Ville à Bas Bijou, près de la cité de Québec, étant partie du numéro quarante-neuf des concessions de la rue Massue, contenant vingt pieds de front sur cinquante pieds de profondeur ; borné par devant au sud à la dite rue Massue, et par derrière au nord au lot numéro deux ci-après décrit : joignant d'un côté à l'est à Demoiselle Euphrosine Martelle, et d'autre côté à l'ouest à Jacques Bonhomme, formant une superficie de mille pieds—avec une maison en briques à deux étages, circonstances et dépendances. La dite partie d'emplacement étant le (No. 1091), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. La moitié du côté sud-ouest de l'emplacement numéro vingt-neuf des concessions de la rue Saint-Louis, dans la dite paroisse de Saint-Sauveur, icelle moitié ayant vingt pieds de large sur soixante pieds de profondeur ; borné par devant au nord-ouest à la dite rue Saint-Louis, en profondeur vers le sud-est au lot numéro un, ci-haut décrit, joignant au nord-est l'autre moitié du dit présent lot numéro vingt-neuf, et d'autre côté au sud-ouest au numéro vingt-huit, ou Pierre Gignac, formant une superficie de douze cent pieds—avec un hangard dessus construit, circonstances et dépendances. Le dit lot étant partie du (No. 1092), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

3. Un emplacement situé en la banlieue de Québec, au sud-est du chemin qui conduit à Lorette, paroisse de Saint-Sauveur de Québec, étant le numéro vingt-trois, au front sud-est du chemin qui conduit à Lorette, faisant partie de la

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE
ENCHERE.

Quebec, to wit : } JAMES HOSSACK, ALEX-
No. 2025. } ANDER WOODS & JOHN
FORSYTH HOSSACK, all of the city of Quebec,
merchants and partners, carrying on business at
Quebec, under the style and firm of James Hos-
sack & Co ; against FERDINAND DUPUIS dit
JALBERT, of the parish of Saint Sylvestre, in the
county of Lotbinière, laborer, at the folle enchère
of Etienne Dupuis dit Jalbert, of the parish of
Saint Sylvestre, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Sylvestre, measuring two arpents in front by thirty arpents in depth, more or less, situate on the south side of the Saint Mary's road, in the seignory of Saint Giles de Beauvillage, being number forty five ; bounded in front to the north by the Saint Mary's road, on the south by the end of the said depth of thirty arpents, on one side to the north east by Pierre Côté, and on the other side to the south west by Joseph Osborne—without any buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Pursuant to the judgment rendered on the seventh day of February 1877, all bidders at the sale in the present case, will be required to deposit a sum of one hundred dollars previous to their bid being received in the Sheriff's hands.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Sylvestre, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of April next.

C. ALLEYN,

Quebec, 16th February, 1877. Sheriff.
[First published, 17th February, 1877.] 1408

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } ETIENNE GILBERT, of the
No. 1391. } parish of Saint Sauveur de
Quebec, coach maker ; against ZEPHIRIN BEAU-
LIEU, of the city of Quebec, butcher, to wit :

1. A certain lot of land or part of lot situate and being in the parish of Saint Sauveur de Québec, at the place called Boisseau-Ville or Bas Bijou, near the city of Quebec, being part of number forty nine of the concessions on Massue street, measuring twenty feet in front by fifty feet in depth ; bounded in front to the south by Massue street aforesaid, in rear to the north by lot number two hereinafter mentioned, on one side to the east by Miss Euphrosine Martelle, and on the other side to the west by Jacques Bonhomme, forming a superficies of one thousand feet, with a two storey brick house, circumstances and dependencies. Said part of lot being number (No. 1091), on the cadastral plan of the parish of Saint Sauveur de Quebec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. The half south west side of lot number twenty nine of the concessions on Saint Louis street, in the said parish of Saint Sauveur, said half measuring twenty feet in width by sixty feet in depth, bounded in front to the north west by Saint Louis street aforesaid, in rear to the south east by lot number one hereinabove described, on the north east by the other half of the present lot number twenty nine, and on the other side to the south west by lot number twenty eight belonging to Pierre Gignac, forming a superficial extent of twelve hundred feet, with a hangard thereon erected, circumstances and dependencies. Said part of lot being (No. 1092), designated on the cadastral plan of the parish of Saint Sauveur de Québec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

3. A lot situate in the Banlieu of Quebec, south east of the road leading to Lorette, parish of Saint Sauveur de Quebec, being number twenty three on the south east front of the road leading to Lorette, forming part of the land called Saint Sauveur,

terre appelée Saint-Sauveur, appartenant à l'Hotel-Dieu de Québec, contenant le dit terrain ou emplacement quarante pieds de front ou environ sur cent quarante pieds de profondeur, plus ou moins ; borné devant au nord-ouest au dit chemin qui conduit à Lorette, derrière au sud-est au numéro quatre des concessions de la rue Saint-Bernard, possédé par un nommé Maranda ou ses représentants, joignant d'un côté au nord-est au numéro vingt-deux, possédé par Léon Brousseau, et d'autre côté au sud-ouest au numéro vingt-quatre des concessions du dit chemin qui conduit à Lorette, possédé par Olivier Bélanger—avec une maison à un étage et deux hangards dessus construits, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 2090), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de mai prochain.

C. ALLEYN.

Québec, 26 décembre 1876. Shérif.
[Première publication, 30 décembre 1876.] 7859 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ALEXIS DEROUSSELLE, No. 1395. } de la paroisse de Beauport, marchand ; contre DAME ADELE HAMEL, épouse séparée de biens de Jean-Baptiste-Célestin Hébert, écuyer, notaire, et le dit Jean-Baptiste-Célestin Hébert pour assister sa dite épouse, et le dit Jean-Baptiste-Célestin Hébert, en sa qualité de tuteur à demoiselle Marie Judith-Hortense-Henriette Hébert, son enfant mineur, reprenant l'instance au lieu de dame Adèle Hamel, décédée, à savoir :

Un emplacement situé en la Haute-Ville de Québec, au coin des rues Haldimand et Mont-Carmel, contenant quarante pieds de front sur la rue Mont Carmel, et soixante et quatre pieds de profondeur sur la rue Haldimand, le tout plus ou moins ; borné par devant au sud à la dite rue Mont-Carmel, par derrière au nord aux représentants de James Jeffery, d'un côté au nord-est à la dite rue Haldimand, et d'autre côté au sud-ouest à B. C. A. Gagy, écuyer, ou ses représentants—avec les deux maisons dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 2611), donné sur le plan du quartier Saint-Louis, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de mai prochain.

C. ALLEYN.

Québec, 22 décembre 1876. Shérif.
[Première publication, 30 décembre 1876.] 7861 2

FIERI FACIAS.

Circuit—Comté de Lotbinière.

Québec, à savoir : } LEON DEMERS, journalier, No. 39. } de la paroisse de Sainte-Emmelie de Lotbinière, dans le comté de Lotbinière, et autres ; contre GEDEON GRIMARD et FREDERIC GRIMARD, cultivateurs, de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, dans le comté susdit. (Ici suit la description de l'immeuble au dit Gédéon Grimard, à être vendus), à savoir :

Une terre située en la concession Saint-Philippe, en la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, contenant deux arpents de front sur environ trente arpents de profondeur, plus ou moins ; borné au nord à la rivière aux Ormes, au sud au cordon des terres du sixième rang, au nord-est à Evangeliste Paris, et au sud-ouest à Evangeliste Patris—avec maison, étable, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans réserve.

belonging to the Hotel Dieu de Quebec, said lot measuring forty feet in front or thereabouts by one hundred and forty feet in depth, more or less ; bounded in front to the north west by the above mentioned road leading to Lorette, in rear to the south east by number four of the concessions on Saint Bernard street, occupied by one Maranda or representatives, on one side to the north east by number twenty two held by Leon Brousseau, and on the other side to the south west by number twenty four of the concessions on the said road leading to Lorette, held by Olivier Belanger—with a one story house and two hangards thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot being (No. 2090), given upon the cadastral plan of the parish of Saint Sauveur de Quebec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the nineteenth day of May next.

C. ALLEYN,

Québec, 26th December, 1876. Sheriff.
[First published, 30th December, 1876.] 7860.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } ALEXIS DEROUSSELLE, of No. 1395. } the parish of Beauport, merchant ; against DAME ADELE HAMEL, wife separated as to property of Jean Baptiste Celestin Hebert, squire, notary, and the said Jean Baptiste Celestin Hebert, to assist his said wife, and also the said Jean Baptiste Celestin Hebert in his quality of tutor to Miss Marie Judith Hortense Henriette Hebert, his minor child, reprenant l'instance in the place and stead of Dame Adele Hamel, deceased, to wit :

An emplacement situate in the Upper Town of Quebec, on the corner of Haldimand and Mont Carmel streets, containing forty feet in front on Mont Carmel street by sixty four feet in depth on Haldimand street, the whole more or less ; bounded in front to the south by Mont Carmel street aforesaid, and in rear to the north by the representatives of James Jeffery, on one side to the north east by Haldimand street aforesaid, and on the other side to the south west by B. C. A. Gagy, esquire, or his representatives—with the two buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said emplacement being lot (No. 2611), on the plan of Saint Lewis ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the nineteenth day of May next.

C. ALLEYN,

Québec, 22nd December, 1876. Sheriff.
[First published, 30th December, 1876.] 7862

FIERI FACIAS.

County of Lotbinière—Circuit.

Québec, to wit : } LEON DEMERS, laborer, of No. 39. } the parish of Sainte-Emmelie de Lotbinière, in the county of Lotbinière, and others ; against GEDEON GRIMARD, and FREDERIC GRIMARD farmers, of the parish of Saint Jean Deschaillons, in the county aforesaid. (Here follows the description of the immovable property belonging to the said Gédéon Grimard, to be sold), to wit :

A land situate in the concession Saint Philippe, in the parish of Saint Jean Deschaillons, measuring two arpents in front by about thirty arpents in depth, more or less ; bounded on the north by the River aux Ormes, on the south by the division line between the lands of the sixth range, on the north east by Evangeliste Paris, on the south west by Evangeliste Patris—with a house, stable, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies, without reserve.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jean Deschaillons, le VINGTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
 Québec, 14 novembre 1876. [Première publication, 18 novembre 1876.] 6959 3

To be sold at the church door of the said parish of Saint Jean Deschaillons, on the TWENTIETH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of May next.

C. ALLEYN, Sheriff.
 Quebec, 14th November, 1876. [First published, 18th November, 1876.] 6960

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **NELIX LAPOINTE**, Deman-
 No. 1310. } deur; contre **JEAN-BAP-
 TISTE ALLARD**, Défendeur.

1. Un emplacement situé en la ville de Sorel, de la contenance de vingt-huit pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, sans garantie de mesure précise, et en observant que le dit emplacement a à sa profondeur une largeur de trente et un pieds ou environ; tenant devant au chemin dénommé chemin de ligne, en profondeur à un terrain servant de passage et d'autre côté au dit défendeur—avec une maison en bois dessus érigée, et ensemble le droit de se servir d'un des susdits passages, savoir: celui du côté nord-ouest, lequel a dix pieds de largeur et se trouve entre le susdit emplacement et celui voisin appartenant à Dame Mary Walker.

2. Un morceau de terre situé en la dite ville de Sorel, de la contenance de quarante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur; tenant devant à la rue royale, en profondeur à Dame Mary Walker, d'un côté partie à Zéphirin Paradis et partie à Pierre Beauchemin, et d'autre côté au dit défendeur—avec les bâties y érigées.

Pour être vendus au bureau du shérif, en la ville de Sorel, le VINGTIÈME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour du mois de mars prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sorel, 17 novembre 1876. 6977 3
 [Première publication, 18 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **A MEDEE GAGNON**, Deman-
 No. 1290. } deur; contre **JOSEPH ST. GER-
 MAIN et al.**, Défendeurs.

Comme appartenant à Joseph Verville, l'un des Défendeurs.

Une terre située en la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, dans la concession Saint-Antoine, de la contenance d'un arpent de front sur vingt arpents de profondeur; tenant devant au chemin de front de la dite concession, en profondeur aux terres du rang Sainte-Catherine, d'un côté au sud à Dame Marguerite Nadeau, veuve Verville, et de

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **NELIX LAPOINTE**, Plaintiff;
 No. 1310. } against **JEAN BAPTISTE AL-
 LARD**, Defendant.

1. A lot situate in the town of Sorel, measuring twenty eight feet in front by eighty feet in depth, without warranty of precise measurement, but remarking that the said lot has in rear a width of thirty one feet or thereabouts; bounded in front by the line road (*chemin de ligne*) in rear by a lot used as a passage, on one side by another lot used as a passage, and on the other side by the said defendant—with a wooden house thereon erected, also with the right to use one of the said passages, namely: the one on the north west side, which measures ten feet in width and runs between the said lot and the adjoining one belonging to Mrs. Mary Walker.

2. A piece of land situate in the said town of Sorel, measuring forty feet in front by eighty feet in depth; bounded in front by Royale street, in rear by Mrs. Mary Walker, on one side partly by Zéphirin Paradis and partly by Pierre Beauchemin, and on the other side by the said defendant—with the buildings thereon erected.

To be sold at the sheriff's office, in the town of Sorel, on the TWENTIETH day of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of March next.

P. GUÉVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Sorel, 17th November, 1876. 6778
 [First published, 18th November, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **A MEDEE GAGNON**, Plaintiff
 No. 1290. } against **JOSEPH ST. GER-
 MAIN et al.**, Defendants.

As belonging to Joseph Verville, one of the Defendants:

A land situate in the parish of Saint Michel d'Yamaska, in the Saint Antoine concession, measuring one arpent in front by twenty arpents in depth; bounded in front by the front road of the said concession, in rear by the lands of the Saint Catherine range, on one side to the south by Dame Marguerite Nadeau, widow Verville, and on the

l'autre côté au nord à Pierre Durocher dit Bertrand—avec une maison en bois dessus érigée.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, le VINGT-UNIÈME jour du mois de MARS prochain à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de mars prochain.

P. GUÉVREMONT,

Bureau du Shérif,
Sorel, 16 novembre 1876.

Shérif,
6975 3

[Première publication, 18 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } FRANÇOIS MORIN, Deman-
No. 1329. } leur; contre EDOUARD
PELOQUIN, père, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Robert, sur le rang nommé George Provost, de la contenance de cinquante-huit arpents et demi en superficie; tenant par un bout aux terres du rang Saint-Robert, par l'autre bout aux terres du rang Bellevue, joignant d'un côté en haut au terrain de Jean-Baptiste Desautels, et de l'autre côté en bas partie à celui de Jean-Baptiste Plass, et partie à celui de François Péloquin—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Robert, le PREMIER jour du mois de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour du mois de mai prochain.

P. GUEVREMONT,

Sorel, 27 décembre 1876.

Shérif,
7897 2

[Première publication, 30 décembre 1876.]

other side to the north by Pierre Durocher dit Bertrand—with a wooden house thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Michel d'Yamaska, on the TWENTY FIRST day of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty second day of March next.

P. GUÉVREMONT,

Sheriff's Office,
Sorel, 16th November, 1876.

Sheriff,
6976

[First published, 18th November, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } FRANÇOIS MORIN, Plaintiff;
No. 1329. } against EDOUARD PELO-
QUIN, senior, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint-Robert, in the range called the George Provost, containing fifty eight arpents and a half in superficial extent; bounded at one end by the lands of the Saint Robert range, at the other end by the lands of the Bellevue range, on one side (*en haut*) by the property belonging to Jean Baptiste Desautels, and on the other side (*en bas*) partly by the property of Jean Baptiste Plass, and partly by the property of François Péloquin—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Robert, on the FIRST day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of May next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office,
Sorel, 27th December, 1876.

Sheriff,
7898

[First published, 30th December, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } SIMEON ST. LAURENT,
No. 279. (No. 898.) } Demandeur; contre
HERMENEGILDE BÉRUBÉ, Défendeur; savoir :

1. Une terre située en le troisième rang de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, de la contenance de deux arpents et un quart de front sur quarante arpents de profondeur; tenant au nord à la rivière de Rimouski, au sud aux terres du quatrième rang, à l'ouest à Octave Lavoie, et à l'est à François Bouli—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre situé en la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, en le quatrième rang, de la contenance de deux arpents de front et plus s'il y a, sur quarante arpents de profondeur; tenant au nord-ouest aux terres du troisième rang, au sud-est aux terres du cinquième rang, au sud-ouest à François-Xavier Boucher, et au nord-est à Etienne ou Germain Lévesque—sans bâtisses, mais avec les appartenances et dépendances.

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } SIMEON ST. LAURENT,
No. 279. (No. 898.) } Plaintiff; against HER-
MENEGILDE BÉRUBÉ, Defendant, to wit :

1. A land situate in the third range of the parish of Saint Germain de Rimouski, measuring two arpents and one quarter in front by forty arpents in depth; bounded on the north by the Rimouski river, on the south by the lands of fourth range, on the west by Octave Lavoie, and on the east by François Bouli—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate in the parish of Saint Germain de Rimouski, in the fourth range, measuring two arpents in front, or more as the case may be, by forty arpents in depth; bounded on the north west by the lands of the third range, on the south east by the lands of the fifth range, on the south west by François Xavier Boucher, and on the north east by Etienne or Germain Lévesque—without buildings, but with all the appurtenances and dependencies.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, le VINGTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mars prochain.

J. A. ROULEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 14 novembre 1876. 6955 3
[Première publication, 18 novembre 1876.]

To be sold at the church door of the parish of Saint Germain de Rimouski, on the TWENTIETH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of March next.

J. A. ROULEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Rimouski, 14th November, 1876. 6956
[First published, 18th November, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Saguenay.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir : } **R**OGER SAVARD, ecuyer,
No. 148. } **R** marchand, ci-devant des
Eboulements, maintenant de Chicoutimi, Deman-
deur; contre FRANÇOIS-XAVIER GAU-
DREULT, cultivateur et ALEXIS GAU-
DREULT, aussi cultivateur, tous deux des Ebou-
lements, Défendeurs, et où TOUSSAINT GAU-
DREULT & ABEL GAUDREULT, tous deux
cultivateurs, des Eboulements, étaient défendeurs
en reprise d'instance.

Ici suit la description des immeubles du dit François-Xavier Gaudreault, à savoir :

1. Un arpent de terre de front sur vingt-six arpents de profondeur, sis et situé en la paroisse de Saint-Hilarion, township Settrington; borné au nord au chemin de front du deuxième rang, au sud au trait-carré de la concession Saint-Nicholas, au nord-est à Antoine Bouchard, et au sud-ouest à Toussaint Gaudreault—sans bâtisses dessus construite.

2. Deux arpents et demi de terre de front sur vingt-six arpents de profondeur, sis et situés en la paroisse de Saint-Hilarion, township Settrington; bornés au nord au chemin de front du deuxième rang, au sud au trait-carré de la concession Saint-Nicholas, au nord-est à Joseph Gagnon, au sud-ouest à Toussaint Gaudreault—avec une grange dessus construite, circonstances et dépendances.

3. Un arpent de terre de front sur quarante arpents, plus ou moins, de profondeur, sis et situé en la paroisse des Eboulements, concession Sainte-Marie, seigneurie des Eboulements; borné au nord au trait-carré du township Settrington, au sud au ruisseau Clairmont, au nord-est à Toussaint Gaudreault, et au sud-ouest à Arsène Gaudreault—avec maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus comme suit, savoir : les deux lots premièrement désignés, lesquels se trouvent situés dans le township Settrington, au bureau d'enregistrement de la seconde division d'enregistrement des comtés de Charlevoix et Saguenay, en la paroisse de la Baie Saint-Paul, le TROISIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin, et le troisième et dernier lot dési-

Sheriff's Sales.—Saguenay.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS have
been seized, and will be sold at the respective
times and places mentioned below. All persons hav-
ing claims on the same which the registrar is not
bound to include in his certificate, under article
700 of the code of civil procedure of Lower Canada,
are hereby required to make them known accord-
ing to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de
distraire, afin de charge* or other oppositions to
the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*,
are required to be filed with the undersigned, at
his office, previous to the fifteen days next preced-
ing the day of sale; oppositions *afin de conserver*
may be filed at any time within six days next after
the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit : } **R**OYER SAVARD, esquire,
No. 148. } **R** merchant, heretofore of
Les Eboulements, and now of Chicoutimi, Plaintiff;
against FRANÇOIS-XAVIER GAUDREULT, far-
mer, and ALEXIS GAUDREULT, also farmer,
both of Les Eboulements, Defendants, and TOUS-
SAINT GAUDREULT & ABEL GAUDREULT,
both farmers, of Les Eboulements, defendants, in
continuance of suit :

Here follows the description of the immovable
property of the said François Xavier Gaudreault,
to wit :

1. One arpent of land in front by twenty six
arpents in depth, situate and being in the parish
of Saint Hilarion, township of Settrington; bound-
ed on the north by the front road of the second
range, on the south by the division line of the
Saint Nicolas concession, on the north east by
Antoine Bouchard, on the south west by Toussaint
Gaudreault—without any buildings thereon.

2. Two arpents and a half of ground in front
by twenty six arpents in depth, situate and being
in the parish of Saint Hilarion, township of Settring-
ton; bounded on the north by the front road of
the second range, on the south by the division
line of the Saint Nicolas concession, on the north
east by Joseph Gagnon, and on the south west by
Toussaint Gaudreault—with a barn thereon erect-
ed, circumstances and dependencies.

3. One arpent in front by forty arpents in depth,
more or less, situate and being in the parish of Les
Eboulements, Sainte Marie concession, seigniory
of Les Eboulements; bounded on the north by
the division line of the township of Settrington,
on the south by the Ruisseau Clairmont, on the north
east by Toussaint Gaudreault, and on the south
west by Arsène Gaudreault—with a house and
outbuildings thereon erected, circumstances and
dependencies.

To be sold as follows, to wit : the two lots firstly
above described and situate in the township of
Settrington, at the registry office for the second
registration division of the counties of Charlevoix
and Saguenay, in the parish of Baie Saint Paul, on
the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in
the forenoon, and the lot thirdly and lastly des-
cribed, at the church door of the parish of Les

gné à la porte de l'église de la paroisse des Eboulements, le QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de juillet prochain.

Bureau du Shérif, Malbaie, 17 février 1877. [Première publication, 24 février 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Saguenay.
Malbaie, à savoir : } **R**OGER SAVARD, ceuyer, No. 148. } **R** marchand, ci-devant des Eboulements, maintenant de Chicoutimi, Demandeur ; contre FRANCOIS - XAVIER GAUDREAU, cultivateur, et ALEXIS GAUDREAU aussi cultivateur, tous deux des Eboulements, Défendeurs, et où TOUSSAINT GAUDREAU & ABEL GAUDREAU, tous deux cultivateurs, des Eboulements, étaient défendeurs en reprise d'instance.

Ici suit la description de l'immeuble du dit Abel Gaudreault, à savoir :

Cinq arpents de terre de front sur trente arpents de profondeur environ, diminuant de largeur depuis le front jusqu'à la profondeur, situés en la paroisse des Eboulements, en la concession Sainte-Marie, seigneurie des Eboulements ; bornés par devant au trait-carré de la dite concession Sainte-Marie, par derrière à la ligne séparant la seigneurie des Eboulements et celle du Gouffre ; tenant au sud-ouest aux représentants d'Alexis Gaudreault, au nord-est à Thomas Didime Bouchard—avec maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse des Eboulements, le CINQUIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de juillet prochain.

Bureau du Shérif, Malbaie, 17 février 1877. [Première publication, 24 février 1877.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS PLURIES VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Cour Supérieure.
Saint-François, à savoir : } **H**ORACE STEWART, No. 966. } **H** marchand, du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, Demandeur ; contre DANIEL AUSTIN, du dit canton de Stanstead, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Comme partie du lot numéro vingt-six, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton de Stanstead ; bornée et décrite comme suit, à savoir : premièrement, commençant du côté ouest du chemin de la Reine, qui conduit à l'embouchure du lac Memphremagog à Georgeville, au coin nord-est d'une petite partie

Eboulements, on the FOURTH day of JULY next at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of July next.

Sheriff's Office, Malbaie, 17th February, 1877. [First published, 24th February, 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Saguenay.
Malbaie, to wit : } **R**OGER SAVARD, esquire, No. 148. } **R** merchant, heretofore of Les Eboulements, now of Chicoutimi, Plaintiff ; against FRANCOIS XAVIER GAUDREAU, farmer, and ALEXIS GAUDREAU, also farmer, both of Les Eboulements, Defendants, and TOUSSAINT GAUDREAU & ABEL GAUDREAU, both farmers, of Les Eboulements, Defendants, in continuance of suit :

Here follows the description of the immovable property belonging to the said Abel Gaudreault, to wit :

Five arpents of land in front by thirty arpents in depth, or thereabouts, deminishing in width from the front to the rear, situate in the parish of Les Eboulements, in the Sainte Marie concession, seigniorie of Les Eboulements ; bounded in front by the division line of the said Sainte Marie concession, in rear by the line separating the seigniories of Eboulements and Du Gouffre ; bounded on the south west by the representatives of Alexis Gaudreault, on the north east by Thomas Didime Bouchard—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Les Eboulements, on the FIFTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of July next.

Sheriff's Office, Malbaie, 17th February, 1877. [First published, 24th February, 1877.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS PLURIES VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Superior Court.
Saint Francis, to wit : } **H**ORACE STEWART, No. 966. } **H** of the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, merchant, Plaintiff ; against DANIEL AUSTIN, of the said township of Stanstead, Defendant, to wit :

Firstly.—As part of the lot number twenty six, in the second range of lots in the said township of Stanstead ; bounded and described as follows, to wit : firstly, by beginning on the westerly side of the Queen's highway, leading from the outlet of Memphremagog Lake to Georgeville, at the north east corner of a small portion of said lot formerly owned

du dit lot en premier lieu possédé par Levi Bigelow, comme auberge ; de là le long de la ligne nord de la dite petite étendue de terre jusqu'au coin nord ouest d'icelle ; de là nord sur une ligne avec celle en arrière des dits lieux sus-mentionnés, quatre perches ; de là est parallèle avec la dite ligne nord jusqu'au dit côté ouest du dit chemin ; de là le long du dit côté ouest du dit chemin, quatre perches jusqu'au point de départ.

Deuxièmement.—Comme une autre partie du même lot numéro vingt-six, dans le dit deuxième rang de Stanstead ; bornée et désignée comme suit : commençant du côté nord du chemin public qui conduit à la dite auberge du dit Levi Bigelow, jusqu'au bord du lac au coin sud-ouest du lot de terre ci-devant possédé par le dit Levi Bigelow, comme une auberge comme susdit ; de là ouest dix-sept degrés nord, trois perches et deux chaînons jusqu'au lot à bâtir, maintenant possédé par Increase Bullock ; de là nord dix-sept degrés est, huit perches jusqu'au coin nord-est du lot à bâtir en dernier lieu mentionné ; de là nord trente-trois degrés est, douze perches et douze chaînons ; de là est trente-deux degrés sud, cinq perches et sept chaînons ; de là sud, trente-quatre degrés ouest, dix-neuf perches et neuf chaînons jusqu'au point de départ, supposé contenir environ deux verges et douze perches carrées de terres, plus ou moins.

Troisièmement.—Comme partie du lot numéro vingt-six, dans le deuxième rang de Stanstead, décrite comme suit : commençant à une pierre près du coin nord-ouest ou magasin ci-devant occupé par Joshua Copp ; de là sud, trente-un degrés ouest, huit perches ; de là est, jusqu'à un poteau entre un hangar possédé par Increase Bullock et un hangar ci-devant possédé par le dit Joshua Copp ; de là ouest, le long du côté sud du chemin de la Reine, cinq perches jusqu'au point de départ.

Quatrièmement.—Comme partie du lot numéro vingt-quatre, dans le deuxième rang de Stanstead, contenant environ cinquante-huit acres et trente-quatre perches de terre à être distraits de la partie sud du dit lot numéro vingt-quatre, bornée comme suit : au nord par partie du dit lot occupé par un nommé Islip et un nommé Lille ou George W. Fogg ou leurs représentants, au sud par partie de la ligne sud du dit lot, à l'ouest par le chemin de la Reine, et à l'est par partie du dit lot numéro vingt-quatre, et étant la même partie décrite dans l'acte de vente d'icelle par Moses Welch Copp à Daniel Austin, daté et passé devant témoins, le 7 juillet 1857, et dûment enregistré.

Cinquièmement.—Tout le résidu du lot numéro vingt-deux, dans le deuxième rang de Stanstead susdit, lequel s'étend à l'est du chemin de la Reine qui conduit de Georgeville à Magoon's Point, ainsi appelé, après déduction faite des étendues suivantes d'icelui, savoir : trois acres ou environ—avec les moulins et privilèges de moulin ci-devant possédés par Isaac H. Merriman, vingt-six acres ou environ situés sur le côté sud du ruisseau du moulin, étant une étendue de terre vendue par Abraham Blake à John Perkins, le résidu susdit supposé contenir environ cent soixante-quatre acres de terre, plus ou moins.

Sixièmement.—Le lot numéro vingt-trois, dans le deuxième rang de Stanstead susdit, contenant deux cent soixante-quatre acres de terre, et l'allocation pour les chemins publics.

Septièmement.—L'extrémité est, trente acres en superficie du lot numéro vingt-trois, dans le premier rang de Stanstead susdit—ensemble des bâtisses érigées sur les diverses étendues de terre et améliorations faites sur icelle.

Pour être vendus au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district de Saint-François, le HUITIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, étant la douzième revente à la folle enchère, frais et dépens de Daniel W. Austin, de Stanstead susdit,

by Levi Bigelow, as a tavern stand : thence along the northwardly line of the said piece of land to the north west corner of the same ; thence north on a line with that in the rear of the said above mentioned premises, four rods ; thence eastwardly parallel with the said northwardly line to the said westwardly side of the said highway ; thence along the said westwardly side of the said highway, four rods to the place of beginning.

Secondly.—As another piece of the same lot number twenty six, in the said second range of Stanstead ; bounded and described as follows : beginning on the northwardly side of the highway leading from the said Levi Bigelow's tavern stand to the Lake Shore, at the south west corner of the plot of ground formerly owned by the said Levi Bigelow, as a tavern stand as aforesaid ; thence west seventeen degrees north, three rods and two links to the building lot at present owned by Increase Bullock ; thence north seventeen degrees east, eight rods to the north east corner of the last mentioned building lot ; thence north thirty three degrees east, twelve rods and twelve links ; thence east, thirty two degrees south, five rods and seven links ; thence south, thirty four degrees west, nineteen rods and nine links to the place of beginning, supposed to contain about two rods and twelve square perches of land, more or less.

Thirdly.—As part of lot number twenty six, in the second range of Stanstead, described as follows : beginning at a stone near the north west corner of the store formerly owned by Joshua Copp ; thence south, thirty one degrees west, eight rods ; thence eastwardly to a stake between a shed owned by Increase Bullock and a shed formerly owned by the said Joshua Copp ; thence westerly along the south side of the Queen's highway, five rods to the place of beginning.

Fourthly.—As part of lot number twenty four, in the second range of lots in the said township of Stanstead, containing about fifty eight acres and thirty four perches of land to be taken off the south part of said lot number twenty four ; bounded as follows : on the north by part of said lot held by one Islip and by one Lille or George W. Fogg, or their representatives, on the south by part of the south line of said lot, on the west by the Queen's highway, and on the east by part of said lot number twenty four, and being the same as described in the deed of sale thereof from Moses Welch Copp to Daniel Austin, dated and passed before witnesses, the 7th July, 1857, duly registered.

Fifthly.—All the rest, residue and remainder of lot number twenty two, in the second range of Stanstead aforesaid, which lies eastwardly of the Queen's highway, leading from Georgeville to Magoon's Point, so called, after deducting the parts or portion thereof following, to wit : three acres or thereabouts—with the mills and mill privilege formerly owned by Isaac H. Merriman, twenty six acres or thereabouts, lying on the south side of the mill brook, being a certain piece sold by Abraham Blake to John Perkins, the residue aforesaid supposed to be about one hundred and sixty four acres of land, more or less.

Sixthly.—Lot number twenty three, in the second range of Stanstead aforesaid, containing two hundred and sixty four acres of land, and allowance for highways.

Seventhly.—The east end, thirty superficial acres of lot number twenty three, in the first range of Stanstead aforesaid—together with the buildings and improvements on the said several pieces or parcels of land erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district of Saint-François, on the EIGHTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, being the twelfth resale at the folle enchère, costs and charges of Daniel W. Austin, of Stanstead aforesaid, farmer, the adjudicataire.

cultivateur, l'adjudicataire. Le dit bref rapportable le douzième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN, Shérif.
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 17 février 1877. 1467
[Première publication, 24 février 1877.]

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } **MILLOTSON PIERCE**,
No. 906. } fabricant de chaussures,
du canton de Stanstead, dans le district de
Saint-François, Demandeur ; contre **H I R A M**
VAUGHAN, du canton d'Hatley, dans le dit dis-
trict, Défendeur, à savoir :

Soixante et quinze acres à distraire de l'extré-
mité ouest du lot numéro trois dans le septième
rang des lots situés dans le dit canton d'Hatley,
aussi la moitié est des cent acres ouest de la moitié
ouest du lot numéro quatre, dans le dit septième
rang d'Hatley, aussi le reste de la moitié ouest du
dit lot numéro quatre dans le septième rang
d'Hatley, la dite moitié ouest du dit lot numéro
quatre dans le septième rang d'Hatley, est sup-
posé contenir en tout quatre-vingt acres de terre,
plus ou moins, sauf et excepté environ un acre de
terre occupé par Lewis Vaughan et C. W. Vaughan,
située sur le côté nord du chemin public qui con-
duit d'Ayers Flats à Magog, et sur lequel les bâ-
tisses sont construites, aussi sauf et excepté une
petite étendue de terre étant partie des dits
soixante et quinze acres du lot numéro trois dans
le septième rang d'Hatley, telle que décrite dans
l'acte de vente d'icelle, consenti par le défendeur
en faveur d'un nommé Carlton Ayer, en date du
dix-huitième jour de janvier mil huit cent soixante
et treize.

Pour être vendus au bureau du registra-
teur de la division d'enregistrement du comté de Stans-
tead, à Stanstead Plain, dans le dit district, le
VINGT-UNIÈME jour de MARS prochain, à
ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rappor-
table le douzième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN, Shérif.
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 15 novembre 1876. 6883 3
[Première publication, 18 novembre 1876.]

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **GEORGE KING**
No. 854. } **G FOSTER**, mar-
chand, du village de Richmond, dans le district
de Saint-François, Demandeur ; contre les terres
et tenements de **CATHERINE McATTEE**, du
canton de Windsor, dans le dit district, veuve de
feu Aaron P. Frye, en son vivant, cultivateur, de
Windsor susdit, maintenant cédé, en sa qualité
de tutrice dûment nommé à Frederick Porter
Frye, enfant mineur, issu de son mariage avec le
dit feu Aaron P. Frye, Défenderesse, à savoir :

La moitié vers le sud-est du lot numéro neuf,
dans le douzième rang des lots situés dans le dit
canton de Windsor, contenant quatre-vingt-dix-
huit acres de terre, plus ou moins—avec les bâ-
tisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du registra-
teur de la division d'enregistrement du comté de Rich-
mond, dans le village de Richmond, dans le dit
district, le DIX-NEUVIÈME jour de MARS pro-
chain, à ONZE heures de l'avant midi. Le dit bref
rapportable le deuxième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN, Shérif.
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 14 novembre 1876. 6881 3
[Première publication, 18 novembre 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit—District de Saint-François.
Saint-François, à savoir : } **ALPHONSE CAMI-**
No. 370. } **J. RAND**, écuyer, avo-
cat, Demandeur ; contre **R. A. BIRON**, Défen-
deur, à savoir :

The said writ returnable on the twelfth day of
March next.

G. F. BOWEN, Shérif.
Sheriff's Office, Sherbrooke, 17th February, 1877. 1468
[First published, 24th February, 1877.]

FIERI FACIAS.
Superior Court.

Saint Francis, to wit : } **MILLOTSON PIERCE**,
No. 906. } of the township of
Stanstead, in the district of Saint Francis, boot
and shoe manufacturer, Plaintiff; against **H I R A M**
VAUGHAN, of the township of Hatley, in the
said district, Defendant, to wit :

Seventy five acres off the west end of the lot
number three in the seventh range of lots in the
said township of Hatley, also the east half of the
west hundred acres of the west half of lot num-
ber four, in the said seventh range of Hatley, also
the balance of the west half of said lot number
four in the seventh range of Hatley, said west
half of said lot number four in the seventh range
of Hatley, in all is supposed to contain eighty
acres of land, more or less, save and except about
one acre of land occupied by Lewis Vaughan and
C. W. Vaughan, lying on the northerly side of the
highway leading from Ayers Flats to Magog, on
which buildings are erected, also save and except
a certain small piece of land being part of the said
seventy five acres of the lot number three in the
seventh range of Hatley, as described in the deed
of sale thereof, from the defendant to one Carlton
Ayer, dated the eighteenth day of January, eighteen
hundred and seventy three.

To be sold at the registry office of the registra-
tion division of the county of Stanstead, at Stans-
tead Plain, in said district, on the TWENTY
FIRST day of MARCH next, at ELEVEN o'clock
in the forenoon. The said writ returnable on the
twelfth day of April next.

G. F. BOWEN, Shérif.
Sheriff's Office, Sherbrooke, 15th November, 1876. 6884
[First published, 18th November, 1876.]

FIERI FACIAS.
Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **GEORGE KING FOS-**
No. 854. } **G TER**, of the village
of Richmond, in the district of Saint Francis, mer-
chant, Plaintiff; against the lands and tenements
of **CATHERINE McATTEE**, of the township of
Windsor, in said district, widow of the late Aaron
P. Frye, in his lifetime of Windsor aforesaid,
farmer, now deceased, in her quality of tutrix,
duly appointed to Frederick Porter Frye, a minor
child, issue of her marriage with the said late
Aaron P. Frye, Defendant, to wit :

The south eastwardly half of the lot number nine,
in the twelfth range of lots in the said township of
Windsor, containing ninety eight acres of land,
more or less—with the buildings and improvements
thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registra-
tion division of the county of Richmond, in the
village of Richmond, in said district, on the NINE-
TEENTH day of MARCH next, at ELEVEN
o'clock in the forenoon. The said writ returnable
on the second day of April next.

G. F. BOWEN, Shérif.
Sheriff's Office, Sherbrooke, 14th November, 1876. 6882
[First published, 18th November, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court—District of Saint Francis.
Saint Francis, to wit : } **ALPHONSE CAMI-**
No. 370. } **J. RAND**, esquire, advo-
cate, Plaintiff; against **R. A. BIRON**, Defendant,
to wit :

La moitié sud du lot numéro trois, dans le bloc trois de Sherbrooke est, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, contenant un quart d'acre de terre—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue à mon bureau, dans le palais de justice, dans la dite cité de Sherbrooke, le PREMIER jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mai prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 26 décembre 1876. 7879 2
[Première publication, 30 décembre 1876.]

The south half of lot number three, in block three of east Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, containing one quarter of an acre of land—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in the said city of Sherbrooke, on the FIRST day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of May next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 26th December, 1876. 7880
[First published, 30th December, 1876.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après e rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.
Saint-Hyacinthe, à savoir: } NARCISSE BIL-
No. 1805. } LET, Deman-
deur; contre HONORÉ LAPLANTE, Défendeur,
à savoir:

Un emplacement situé dans le village d'Acton Vale, sur la rue Market, étant le lot numéro 44, de soixante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, tenant devant à la rue Market, derrière à Stanislas St. Amour, senior, d'un côté à J. A. Simard, écuyer, et de l'autre côté à Pierre Vincent—avec deux maisons et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à Saint-Liboire, au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, le VINGT ET UNIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le douze avril prochain.

L. TACHÉ,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 15 novembre 1876. 6937 3
[Première publication, 18 novembre 1876.]

Ventes par le Shérif.—Terrebonne.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court—Saint Hyacinthe.
Saint Hyacinthe, to wit: } NARCISSE BIL-
No. 1805. } LET, Plaintiff;
against HONORE LAPLANTE, Defendant, to wit:

A lot of land situate in the village of Acton Vale, on Market street, being the lot number 44, of sixty feet in front by sixty feet in depth, joining in front Market street, in rear Stanislas St. Amour, senior, on one side J. A. Simard, esquire, and on the other side Pierre Vincent—with two houses and other buildings thereon erected.

To be sold at Saint Liboire, in the registry office of the county of Bagot, the TWENTY FIRST day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the twelfth of April next.

L. TACHÉ,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 15th November, 1876. 6938
[First published, 18th November, 1876.]

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Terrebonne.

Canada, }
 Province de Québec, } JOSEPH EDOUARD
 District de Terrebonne, } LEFEBVRE DE
 à savoir : No. 18. } BELLEFEUILLE,
 écuyer, avocat, de la
 cité et district de Montréal, et autres, Demandeurs :
 contre REGIS GUÉNETTE, forgeron, de Saint-Jé-
 rôme, dans le district de Terrebonne, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Colom-
 ban, comté des Deux-Montagnes, district de Ter-
 rebonne, en la seigneurie des Mille-Isles et de son
 augmentation, contenant quatre-vingt-onze ar-
 pents de superficie, située en la Côte Saint-Nico-
 las de la dite seigneurie ; tenant par devant au
 chemin de front de la dite Côte Saint-Nicolas, par
 derrière aux terres de la rivière à Gagnon, d'un
 côté aux héritiers de Karen Walsh ou représen-
 tants, et d'autre côté à George McGarr ou représen-
 tants, désignée au cadastre de la dite seigneu-
 rie, sous le numéro cent dix-neuf—avec une grange
 dessus construite.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale
 de la paroisse de Saint-Colomban, comté des
 Deux-Montagnes, district de Terrebonne, MER-
 CREDI, le VINGT-SEPTIEME jour de JUIN pro-
 chain, à MIDI. Le dit bref rapportable le trentième
 jour de juin prochain (1877).

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sainte-Scholastique, 19 février 1877. 1503
 [Première publication, 21 février 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Terrebonne.

Canada, }
 Province de Québec, } FRANÇOIS-XA-
 District de Terrebonne, } VIER TOUCHET-
 à savoir : No. 434. } TE, ci-devant cultiva-
 teur, de Sainte-Moni-
 que, dans le district de Terrebonne, actuellement
 journalier, de Montréal, dans le district de Mont-
 réal, Demandeur ; contre LEANDRE GRATTON,
 cultivateur, de Sainte-Monique, dans le dit dis-
 trict de Terrebonne, Défendeur.

Les terres et tenements décrits dans la cédule
 A annexée au dit bref, et déjà saisi sur le dit Dé-
 fendeur par le shérif du district de Terrebonne, le
 vingt-huitième jour de juillet mil huit cent soixan-
 te et seize, comme suit, savoir :

2. Un autre terrain situé au même lieu, dans la
 Côte Sainte-Henriette, de la paroisse Sainte-Mo-
 nique, district de Terrebonne, contenant trois ar-
 pents de front sur neuf arpents de profondeur,
 plus ou moins ; tenant devant au chemin de front
 de la dite Côte, derrière à Jean C. Brousseau,
 d'un côté à Dolphis Morand, et d'autre côté à
 Marcel Duquette—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale
 de la paroisse de Sainte-Monique, dit district,
 MARDI, le VINGTIEME jour de MARS prochain,
 à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rap-
 portable le vingt-quatrième jour de mars prochain
 (1877).

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sainte-Scholastique, 19 février 1877. 1501
 [Première publication, 24 février 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Terrebonne.

Canada, }
 Province de Québec, } DAME MARIE
 District de Terrebonne, } GENEVIEVE SO-
 à savoir : No. 94. } PHIE RAYMOND,
 veuve de feu l'Honora-
 ble Joseph Masson, seigneresse, demeurant en
 la ville de Terrebonne, dans le district de Ter-
 rebonne, Demanderesse ; contre JOSEPH MARTEL,
 de la paroisse de Sainte-Sophie, dit district, forge-
 ron, en sa qualité de tuteur dûment élu en justice
 aux enfants mineurs issus du mariage de feu John
 Adams Roture dit Bélisle, et de feue Hermeline
 Martel, son épouse, Défendeur.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Terrebonne.

Canada, }
 Province of Quebec, } JOSEPH EDOUARD
 District of Terrebonne, } LEFEBVRE DE
 to wit: No. 18. } BELLEFEUILLE, es-
 tate, of the
 city and district of Montreal, and others, Plain-
 tiffs ; against REGIS GUENETTE, blacksmith, of
 Saint Jérôme, in the said district of Terrebonne,
 Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint Columban,
 county of Two Mountains, district of Terrebonne,
 in the seignory of Mille Isles and the gore thereof,
 containing ninety one arpents in superficial extent,
 situate in the Côte Saint Nicolas, of the said sei-
 gnory ; bounded in front by the front road of the
 Côte Saint Nicolas aforesaid, in rear by the lands
 on the river Gagnon, on one side by the heirs
 Karen Walsh or representatives, and on the other
 side by George McGarr or representatives, des-
 cribed on the cadastre of the said seignory, as
 number one hundred and nineteen—with a barn
 thereon erected.

To be sold at the church door of the said parish
 of Saint Columban, county of Two Mountains, dis-
 trict of Terrebonne, on WEDNESDAY, the
 TWENTY SEVENTH day of JUNE next, at
 NOON. Said writ returnable the thirtieth day of
 JUNE next.

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Sainte Scholastique, 19th February, 1877. 1504
 [First published, 24th February, 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Terrebonne.

Province of Quebec, }
 District of Terrebonne, } FRANCOIS XAVIER
 to wit: No. 434. } TOUCHETTE, here-
 tofore farmer, of Sainte
 Monique, in the district of Terrebonne, now of
 Montreal, in the district of Montreal, laborer,
 Plaintiff ; against LEANDRE GRATTON, farmer,
 of Sainte Monique, in the said district of Ter-
 rebonne, Defendant.

The lands and tenements described in schedule
 A annexed to the said writ, and already seized
 upon defendant, by the sheriff of the district of
 Terrebonne, on the twenty eighth day of July, one
 thousand eight hundred and seventy six, as follows,
 to wit :

2. A lot situate and being in the Côte Sainte Hen-
 riette, of the parish Sainte Monique, in the district
 of Terrebonne, measuring three arpents in front by
 nine arpents in depth, more or less ; bounded in
 front by the front road of the said Côte, in rear by
 Jean C. Brousseau, on one side by Dolphis Morand,
 and on the other side by Marcel Duquette—no
 buildings.

To be sold at the church door of the parish of
 Sainte Monique, district aforesaid, on TUESDAY,
 the TWENTIETH day of MARCH next, at TEN
 o'clock in the forenoon. Said writ returnable the
 twenty fourth day of March next, (1877.)

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Sainte Scholastique, 19th February, 1877. 1502
 [First published, 24th February, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Terrebonne.

Canada, }
 Province of Quebec, } DAME MARIE GE-
 District of Terrebonne, } NEVIEVE SO-
 to wit: No. 94. } PHIE RAYMOND,
 widow of the late Ho-
 norable Joseph Masson, seignioresse, residing in the
 town of Terrebonne, in the district of Terrebonne,
 Plaintiff ; against JOSEPH MARTEL, of the parish
 of Sainte Sophie, district aforesaid, blacksmith in
 his quality of tutor duly appointed to the minor
 children issue of the marriage of the late John
 Adams Roture dit Bélisle, of the late Hermeline
 Martel, his wife, Defendant.

Comme appartenant au dit défendeur en sa dite qualité de tuteur.

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Sophie, dans la seigneurie de Terrebonne, dans les comté et district de Terrebonne, désigné au cadastre abrégé de la dite seigneurie de Terrebonne, sous le numéro douze cent vingt-trois, dans la quatrième concession de New Paysley, contenant deux arpents et sept perches de front, allant en élargissant vers telle profondeur par trente-quatre degrés et un quart sur à peu près onze arpents et six perches dans une ligne et treize arpents et sept perches et un tiers dans l'autre ligne de profondeur, formant environ soixante et sept arpents et sept huitièmes en superficie; tenant devant à la rivière Jordan, en profondeur aux terres de la seconde concession de la Côte Morel, d'un côté à Octave Bélisle, et d'autre côté à Christophe McKenna—avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Sophie, comté et district de Terrebonne, MARDI, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain, (1877.)

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Sainte-Scholastique, 19 février, 1877. Shérif, 1505
[Première publication, 24 février 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Terrebonne.

Province de Québec, } MATHEW MOODY,
District de Terrebonne, } Machiniste, de Ter-
à savoir: No. 389. } rebonne, dit district de
Terrebonne, Demandeur; contre les terres et tenements d'OLIVIER CHARLEBOIS, cultivateur, de la paroisse de Saint-Joseph, dans le dit district de Terrebonne, Défendeur.

1. Deux terres contigues, situées en la paroisse de Saint-Joseph, comté des Deux-Montagnes, dans le district de Terrebonne, de la contenance de six arpents de largeur sur dix-huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins; tenant devant au chemin public, derrière partie à Edouard Paquin ou représentants, partie à Joseph Labelle, père, partie au seigneur Antoine de Bellefeuille et partie à Eustache Janvier dit Bélair, d'un côté à Thomas Brunet et de l'autre côté à Alexis Lacroix,—avec une maison en pierre, deux granges et autres bâtisses dessus construites. Ces dites deux terres contigues, sujettes en faveur de Joseph Labelle, rentier, de la paroisse de Saint-Joseph, dans le dit district, à la moitié de la rente annuelle et viagère à lui due par et en vertu d'un acte de donation fait par le dit Joseph Labelle à ses fils François Labelle et Charles Labelle, cultivateur, du même lieu, de Saint-Joseph, le dit acte reçu à Saint-Eustache, devant Maître Stephens MacKay et son confrère, notaires, le dix-huit octobre mil huit cent cinquante-six, et enregistré le vingt-six janvier mil huit cent cinquante-sept. La dite vente annuelle et viagère consistant et se composant en son entier des articles de rente et effets suivants, savoir: trente-six minots de blé, sec, net, loyal et marchand, livrable comme suit: dix-huit minots à la Saint-Michel de chaque année et dix-huit minots à Noël, cinquante minots de bonne avoine livrable à la Saint-Michel, dix minots de beaux pois livrable à la Saint-Michel, quatre cents livres de lard à Noël, par deux cochons gras ne pesant pas moins de deux cents livres chacun, vingt minots de bonnes patates à la Toussaint, trente livres de bon bœuf à Noël, cinquante pommes de beaux choux à la Toussaint, douze couples de poulets à Noël, douze douzaines d'œufs au besoin du donateur, seize livres de riz au besoin, seize livres de bonne chandelle, huit livres à la Toussaint, huit livres à Noël, soixante livres de bon savon à Noël, une livre de pierre bleue à la Saint-Michel, deux livres d'emploi à la Saint-Michel, dix-huit livres de laine en mai, quatre cents boîtes de foin du meilleur produit des dites terres dans la saison des foins, deux

As belonging to the said defendant, in his said quality of tutor.

A land situate and being in the parish of Sainte Sophie, in the seigniorie of Terrebonne, in the county and district of Terrebonne, designated on the abridged cadastre of the said seigniorie of Terrebonne, as number twelve hundred and twenty three in the fourth concession of New Paysley, containing two arpents and seven perches in front and widening towards the rear by thirty four degrees and a quarter by nearly eleven arpents and six perches in one alignment and thirteen arpents seven perches and one third in the other alignment in depth, forming about sixty seven arpents and seven eighths in superficial extent; bounded in front by the river Jordan, in rear by the lands of the second concession of the Côte Morel, on one side by Octave Belisle, and on the other side by Christophe McKenna—with a house, barns and outbuildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Sophie, county and district of Terrebonne, on TUESDAY, the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at NOON. Said writ returnable the thirtieth day of June next, (1877.)

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sainte Scholastique, 19th February, 1877. 1505
(First published, 24th February, 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Terrebonne.

Province of Quebec, } MATHEW MOODY,
District of Terrebonne, } Machinist, of Ter-
to wit: No. 389. } rebonne, district of Ter-
rebonne aforesaid, Plaintiff; against the lands and tenements of OLIVIER CHARLEBOIS, farmer, of the parish of Saint Joseph, in the said district of Terrebonne, Defendant.

1. Two contiguous lands, situate in the parish of Saint Joseph, county of Two Mountains, in the district of Terrebonne, measuring six arpents in width by eighteen arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the main road, in rear partly by Edouard Paquin or his representatives, partly by Joseph Labelle, the elder, partly by the seignior Antoine de Bellefeuille and partly by Eustache Janvier dit Belair, on one side by Thomas Brunet and on the other side by Alexis Lacroix—with a stone house, two barns and outbuildings thereon erected. The said contiguous lots being subject to the half of the annual and life rent in favor of Joseph Labelle, rentier, of the parish of Saint Joseph, in the said district, due to him under and in virtue of a deed of gift made by the said Joseph Labelle to his sons François Labelle and Charles Labelle, farmers, of the same place, Saint Joseph aforesaid, the said deed having been passed at Saint Eustache, before Mre. Stephens MacKay and colleague, notaries, on the eighteenth day of October, one thousand eight hundred and fifty six, and registered on the twenty sixth day of January, one thousand eight hundred and fifty seven, said annual and life rent being composed and consisting of the following effects in kind, namely: thirty six bushels of wheat, dry, clean, good and merchantable to be delivered as follows: eighteen bushels at Michaelmas of every year, and eighteen bushels at Christmas, fifty bushels of good oats to be delivered at Michaelmas, ten bushels of good peas to be delivered at Michaelmas, four hundred pounds of pork at Christmas, namely two pigs weighing not less than two hundred pounds each twenty bushels of good potatoes at All Saints, thirty pounds of good beef at Christmas, fifty heads of cabbage at All Saints, twelve pairs of chickens at Christmas, twelve dozen eggs as required by the donor, sixteen pounds of rice, as he may require, sixteen pounds of good candles, eight pounds at All Saints and eight pounds at Christmas, sixty pounds of good soap at Christmas, one pound of blue at Michaelmas, two pounds of starch at Michaelmas, eighteen pounds of wool

minots de sel à Noel, une livre de poivre à Noel, deux veltes de bon whiskey, une velte à Noel, et une velte aux jours gras, six livres de bon thé au besoin du donateur, cinquante livres de bon sucre du pays en mai, deux paires de souliers de bœuf au besoin du donateur, vingt cordes de bois franc buche du printemps livrable tous les ans aux premières neiges au domicile du donateur et scié en deux, cent livres anciens cours tous les ans à Noel, dix-huit livres de bon tabac du pays à la Toussaint, deux vaches laitières tous les ans livrables le premier de mai, pâturées par les donataires et reprises à la fin des pâturages. Un medecin ou chirurgien. Procurer au dit donateur tous les secours manuels en maladie. Le faire inhumer avec service, le corps présent s'il est possible, avec un pareil service à l'expiration de l'année, à son décès, lui faire célébrer vingt messes de *requiem* pour le repos de son âme, le tout tel que détaillé au dit acte de donation.

2. Une autre terre située au lieu appelé Le Lac, en la paroisse de Saint-Eustache, comté des Deux-Montagnes, district de Terrebonne, contenant trois arpents de front, sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins; tenant devant au chemin de front, derrière à la rivière appelée Le Lac des Deux Montagnes, d'un côté à Meise Taillefer, et de l'autre côté à François-Xavier Paquin—sans bâtisses dessus construites

Pour être vendues, les deux terres contigues en premier lieu décrites ci-dessus, sujettes à la moitié de la rente annuelle et viagère ci-dessus mentionnée en faveur du dit Joseph Labelle, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joseph, comté des Deux-Montagnes, district de Terrebonne, MARDI, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, et la terre en second lieu ci-dessus décrite à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Eustache, dit district le même jour, VINGT-SEPTIEME jour de MARS prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour d'avril prochain (1877.)

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 17 novembre 1876. 7075 3
[Première publication, 25 novembre 1876.]

Ventes par le Shérif.—Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard les réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau lu soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; ces oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } ARTHUR TURCOTTE,
No. 1705. } A COTTE, écuyer,
avocat, et LOUIS DOSITHEE PAQUIN, écuyer
avocat et pratiquant comme tels, tous deux en la
citée des Trois-Rivières, en société sous les nom et
raison de Turcotte & Paquin, Demandeurs; contre

in May, four hundred bundles of hay of the best quality grown on the said lands in the haying season, two bushels of salt at Christmas, one pound of pepper at Christmas, four gallons of good whiskey, two at Christmas and two on Shrove Tuesday, six pounds of good tea, as required by the donor, fifty pounds of good maple sugar in May, two pairs of moccasins as required by the donor, twenty cords of hardwood cut in the spring, to be sawn in two delivered at the donor's domicile when the first snow falls, twenty dollars *anciens cours* every year at Christmas, eighteen pounds of good Canadian tobacco at All Saints, two milch cows every year to be delivered on the first day of May, pastured by the said donees and taken back at the close of the pasturage, also a physician and surgeon, to provide the donor with help in time of sickness, to have him buried after a funeral service performed in presence of the body, if possible, with a similar service one year later, to have twenty *requiem* masses celebrated after his death for the repose of his soul, such as set forth in the said deed of gift.

2. Another land situate at the place called the Lake (*Le Lac*), in the parish of Saint Eustache, county of Two Mountains, district of Terrebonne, measuring three arpents in front by twenty arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the front road, in rear by the river called Lake of Two Mountains, on one side by Meise Taillefer, and on the other side by François Xavier Paquin—without buildings thereon erected.

The two contiguous lots of land hereinabove mentioned are to be sold subject to half of the annual life rent hereinabove mentioned, in favor of the said Joseph Labelle, at the parochial church door of the parish of Saint Joseph, county of Two Mountains, district of Terrebonne, on TUESDAY, the TWENTY SEVENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, and the land secondly hereinabove described will be sold at the parochial church door of the parish of Saint Eustache, district aforesaid, on the said TWENTY SEVENTH day of MARCH next, at THREE o'clock in the afternoon. Said writ returnable on the fifth day of April next (1877.)

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sainte Scholastique, 17th November, 1876.
[First published, 25th November, 1876.] 7076

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other* oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } ARTHUR TURCOTTE,
No. 1705. } A esquire, advocate, and
, LOUIS DOSITHEE PAQUIN, esquire, advocate
both practising in the city of Three Rivers, in
partnership as such under the name style and
firm of Turcotte & Paquin, Plaintiffs; against

BELARMIN CADOT, de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, Défendeur, savoir :

Une terre située en la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, premier rang Sainte-Marie, contenant vingt arpents de long sur trois arpents de large ; bornée en front à partir de l'ancien chemin de la Reine au banc de Sable, et se terminant en profondeur aux héritiers de feu Marc Cadotte, joignant du côté nord-est à Trefflé Laeroix, et de l'autre côté au sud-ouest à Félix Brunette—avec une maison en bois, une grange et une étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse Sainte-Anne de la Pérade, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Trois-Rivières, 20 février 1877. 1539
[Première publication, 24 février 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } PIERRE ALPHONSE
No. 442. } BOUDREAU, L.

écuyer, avocat, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur ; contre NAPOLEON PINARD, cultivateur, et ELEONORE DESFOSSÉS épouse de feu Joseph Pinard, tant comme commune en biens et légataire en usufruit de ce dernier que comme tutrice aux enfants mineurs issus de leur mariage, tous deux de la paroisse de Nicolet, savoir :

Comme appartenant à la dite Eleonore Desfossés.

1. Une terre sise et située en la paroisse de Nicolet, du côté sud-ouest de la Rivière de Nicolet, sur le chemin des Canards, d'un arpent de front sur environ trente arpents de profondeur ; bornée en front au chemin des Canards, et se terminant en profondeur à la ligne seigneuriale ou ligne appelé Croquant, joignant d'un côté au nord à Joseph Michel St. Cyr, et de l'autre côté au sud à Joseph Côté, en bois debout. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué comme faisant partie du numéro quatre cent soixante et dix-neuf, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Nicolet.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Nicolet, au sud-ouest de la rivière Nicolet, contenant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front à la dite rivière de Nicolet, en profondeur au chemin des Canards, joignant d'un côté au nord à Antoine Beaulorier, et de l'autre côté au sud à Joseph Côté—avec une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus en second lieu désigné est connu et distingué comme faisant partie du numéro quatre cent soixante et dix-neuf, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Nicolet ; à distraire de la dite terre No. 2, un emplacement de forme irrégulière, d'environ trois quarts d'arpent en superficie, appartenant au dit Joseph Côté, le dit emplacement se trouve au front de la dite terre.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Nicolet, le VINGT-HUITIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juillet prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Trois-Rivières, 21 février 1877. 1541
[Première publication, 24 février 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } ONESIME BOURNI-
No. 496. } VAL, commerçant,

de la paroisse de Saint-Barnabé, Demandeur ; contre LOUIS RIVARD BELLEFEUILLE, cultivateur, de la dite paroisse, Défendeur, savoir :

BELARMIN CADOT, of the parish of Sainte Anne de la Pérade, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Sainte Anne de la Pérade, first range Sainte Marie, containing twenty arpents in front length by three arpents in width ; bounded in front by the old main highway on the sand bank, in rear by the heirs of the late Marc Cadotte, on the north east side by Trefflé Laeroix, and on the other side to the south west by Félix Brunette—with a wooden house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Anne de la Pérade, on the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of July next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 20th February, 1877. 1540
[First published, 24th February, 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } PIERRE ALPHONSE
No. 442. } BOUDREAU, L.

esquire, advocate, of the city of Three Rivers, Plaintiff ; against NAPOLEON PINARD, farmer, and ELEONORE DESFOSSÉS, wife of the late Joseph Pinard, both as being common as to property and usufructuary legatee of the latter and also as tutrix to the minor children issue of their marriage, both of the parish of Nicolet, Defendants, to wit :

As belonging to the said Eleonore Desfossés.

1. A land situate and being in the parish of Nicolet, on the south west side of the Nicolet river, on the road called *Chemin des Canards*, of one arpent in front by about thirty arpents in depth ; bounded in front by the said *Chemin des Canards*, and in rear by the seigniorial line or the line called Croquant, on one side to the north by Joseph Michel St. Cyr, and on the other side to the south by Joseph Côté, covered with standing timber. The immovable hereinabove described is known and distinguished as number four hundred and seventy nine, on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Nicolet.

2. A land situate and being in the parish of Nicolet, south west of the Nicolet river, containing two arpents in front by forty arpents in depth, more or less ; bounded in front by the Nicolet river aforesaid, in rear by the *Chemin des Canards*, on one side to the north by Antoine Beaulorier, and on the other side to the south by Joseph Côté—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. The immovable hereinabove secondly described is known and distinguished as part of number four hundred and seventy nine, on the cadastre official, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Nicolet ; reserving from lot No. 2, a lot of land of irregular outline, of about three quarters of an arpent in superficial extent, belonging to the said Joseph Côté, said emplacement is in front of the said land.

To be sold at the parochial church door of the parish of Nicolet, on the TWENTY EIGHTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of July next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 21st February, 1877. 1542
[First published, 24th February, 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } ONESIME BOURNI-
No. 496. } VAL, trader, of the

parish of Saint-Barnabé, Plaintiff ; against LOUIS RIVARD BELLEFEUILLE, farmer, of the said parish, Defendant, to wit :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Barnabé, à la concession Saint-Joseph, du côté nord-est, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur; tenant en front au chemin du Roi et se terminant en profondeur aux abouts, joignant d'un côté au sud à Honoré Lessard ou son représentant, et de l'autre côté au nord à Charles Diamond—avec des bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Barnabé, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de mars prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Trois-Rivières, 21 novembre 1876. 7079 3
[Première publication, 25 novembre 1876.]

A land situate and being in the parish of Saint-Barnabé, in the Saint Joseph concession, on the north east side, measuring three arpents in front by twenty arpents in depth; bounded in front by the King's highway, in rear by the broken lots (*les abouts*), on one side to the south by Honoré Lessard or his representatives, and on the other side to the north by Charles Diamond—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Barnabé, on the TWENTY SEVENTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of March next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 21st November, 1876. 7080
[First published, 25th November 1876.]

Nominations.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. *Commissaires d'écoles.*

Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par ordre en conseil du 17 février courant, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les 48e et 136e clauses du chap. 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Beauce, Saint-Pierre de Broughton.—M. Pierre Fortier, en remplacement de M. Jacques Fortier, fils, qui n'a pas été remplacé par élection.

Comté de Beauharnois, Beauharnois (ville).—Pierre Casimir Duranceau, écuyer, avocat, en remplacement du Rév. M. Charland, qui a résigné.

Comté de Dorchester, Saint Léon de Standon.—M. Charles Audet dit Lapointe, en remplacement d'Ignace Audet dit Lapointe, décédé, et qui n'a pas été remplacé par élection.

Comté de Lévis, Notre-Dame de la Victoire.—M. Victor Delisle, en remplacement de M. Louis Nadeau, et M. Antoine Samson, en remplacement de M. Pierre Bégin, aucune élection n'ayant eu lieu dans le temps prescrit par la loi.

Comté d'Hochelaga, village Delisle.—Le Rév. A. Séguin, en remplacement de M. S. Delisle, démissionnaire.

Comté de Montcalm, Doncaster.—MM. Damase Chartrand, Louis Forget, T. Tourangeau, Magloire Menard et Michel Constantineau. La municipalité n'étant pas organisée au mois de juillet. La nomination faite le 13 novembre 1876 est révoquée.

Comté de Montmagny, village de Montmagny.—Joseph Marmette, François-Xavier Gendreau, Hubert Hébert, écuyers, et MM. George Fournier et Edouard Lemieux. 1605

Appointments.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION. *School Commissioners.*

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased by order in council of the 17th February instant, and in virtue of the powers conferred upon him by 48th and 136th clauses of chap. 15 of the Consolidated Statutes of Lower Canada, to make the following appointments of school commissioners, to wit :

County of Beauce, Saint Pierre of Broughton.—Mr. Pierre Fortier, *vice* of Mr. Jacques Fortier, son, who has not been replaced by election.

County of Beauharnois, Beauharnois (town).—Pierre Casimir Duranceau, esquire, advocate, *vice* of Rev. Mr. Charland, who has resigned.

County of Dorchester, Saint Léon of Standon.—Mr. Charles Audet *alias* Lapointe, *vice* of Ignace Audet *alias* Lapointe, deceased, and who has not been replaced by election.

County of Lévis, Notre-Dame de la Victoire.—Mr. Victor Delisle, *vice* of Mr. Louis Nadeau, and Mr. Antoine Samson, *vice* of Mr. Pierre Bégin, no election having taken place within the time required by law.

County of Hochelaga, Delisle's village.—The Rev. A. Séguin, *vice* of Mr. S. Delisle, resigner.

County of Montcalm, Doncaster.—Messrs. Damase Chartrand, Louis Forget, T. Tourangeau, Magloire Menard and Michel Constantineau. The municipality not having been erected in the month of July, the appointment made on the 13th November 1876 is revoked.

County of Montmagny, village of Montmagny.—Joseph Marmette, François-Xavier Gendreau, Hubert Hébert, esquires, and Messrs. George Fournier and Edouard Lemieux. 1605

Avis Divers.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
Dame Annie Munro, de la cité et du district de Montréal, épouse de Sieur Charles Boon, marchand, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice à instituer cette action,
Demanderesse.

vs.
Le dit Sieur Charles Boon, Défendeur.
Une action a été ce jour instituée dans cette cause en séparation de biens.

DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 22 février 1877. 1619

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Annie Munro, of the city and district of Montreal, wife of Charles Boon, of the same place, merchant and trader, and duly authorized to *ester en justice* for the purposes of this suit,
Plaintiff;

vs.
The said Charles Boon, Defendant.
An action has been instituted in this cause for separation as to property this day.

DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 22nd February, 1877. 1620

Da ne Lucie Nadeau, épouse de Thomas Boissinot, de la ville de Lévis, marchand, dûment autorisée à ester en justice, a instituée une action en séparation de biens contre son dit mari, en la cour supérieure à Québec.

E. A. DERY,
Procureur de la Demanderesse.
Québec, 23 février 1877. 1647

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*
No. 1074.

Dame Eleonore Racine, de la paroisse de Saint-Roch de Québec, épouse d'Alphonse Terreau, du même lieu, fondateur, et dûment autorisée à ester en jugement contre son époux,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Alphonse Terreau, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée ce jour, contre le dit Alphonse Terreau.

G. MIVILLE DECHENE,
Procureur de la Demanderesse.
Québec, 23 février 1877. 1651

Dame Lucie Nadeau, wife of Thomas Boissinot, of the town of Lévis, merchant, duly authorized to appear in judicial proceedings, has sued her said husband in the superior court at Quebec, for a separation as to property.

E. A. DERY,
Attorney for Plaintiff.
Quebec, 23rd February, 1877. 1648

Canada,
Province of Quebec }
District of Quebec. } *Superior Court.*
No. 1074.

Dame Eleonore Racine, of the parish of Saint Roch de Quebec, wife of Alphonse Terreau, of the same place, founder, and duly authorised to sue in judgment, against her said husband,
Plaintiff ;

vs.

The said Alphonse Terreau, Defendant.
An action *en séparation de biens* has been instituted this day, against the said Alphonse Terreau.

G. MIVILLE DECHENE,
Attorney for Plaintiff
Quebec, 23rd February, 1877. 1652

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de André Ruel, marchand, de la paroisse de Saint-Edouard de Frampton, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir en l'étude du syndic soussigné, située rue du Palais de Justice, en la paroisse Saint-Joseph, en le district de Beauce, le dix-neuvième jour de mars, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

D. DORAN,
Syndic officiel.
Saint-Joseph Beauce, 19 février 1877. 1565

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Magloire G. Blain, commerçant, de la paroisse de Saint-Michel Archange, district d'Iberville, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

O. LECOURS,
Syndic.
No. 16, rue Saint-Jacques,
Montréal, 21 février 1877. 1549

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hugh MacAdams, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés d'assister à une assemblée qui sera tenue au bureau du soussigné, à Montréal, lundi, le douzième jour de mars prochain, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN WHYTE,
Syndic officiel.
Bureau de Whyte & Ferguson,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 12 février 1877. 1639

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Lachance, failli.
Je, soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

J. AUGER,
Syndic.
Québec, 21 février 1877. 1603

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of André Ruel, trader, of the parish of Saint Edouard de Frampton, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, on Court House street, in the parish of Saint Joseph, in the district of Beauce, on the nineteenth day of March next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

D. DORAN,
Official assignee.
Saint Joseph Beauce, 19th February, 1877. 1566

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Magloire G. Blain, trader, of the parish of Saint Michel Archange, in the district of Iberville, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

O. LECOURS,
Assignee.
No. 16, Saint James street,
Montreal, 21st February, 1877. 1550

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Hugh MacAdams, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to attend a meeting to be held at the office of the undersigned, in Montreal, on Monday, the twelfth day of March next, at three o'clock p. m., to receive a statement of affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

JOHN WHYTE,
Official assignee.
Office of Whyte & Ferguson,
102, Saint François Xavier street.
Montreal, 12th February, 1877. 1640

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Lachance, an Insolvent.
I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. AUGER,
Assignee.
Quebec, 21st February, 1877. 1604

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Herman Heyneman, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés d'assister à une assemblée qui sera tenue au bureau du sousigné, à Montréal, mercredi, le vingt-unième jour de mars prochain, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN WHYTE,
Syndic officiel.

Bureau de Whyte & Ferguson,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 21 février 1877. 1635

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jacques Garant, commerçant, des Trois Pistoles, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Fraserville, le treizième jour de mars prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. ELZ. POULIOT,
Syndic officiel.

Fraserville, 22 février 1877. 1607

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas Buckmaster Trihey et James Laforrest Johnson, tous deux de la cité de Trois-Rivières, faisant affaire ensemble, en la cité de Trois-Rivières, sous les nom et raison de Trihey & Johnson, faillis.

Je, Charles Dupont Hébert, de la cité de Trois-Rivières, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi d'hui à un mois.

CHARLES DUPONT HÉBERT,
Syndic officiel.

● Bureau de Normand & Hébert,
No. 8, rue Craig,
Trois-Rivières, 21 février 1877. 1609

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James L. Foulds, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont requis d'assister à une assemblée qui sera tenue au bureau du sousigné, à Montréal, mardi, le vingtième jour de mars prochain, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN WHYTE,
Syndic officiel.

Bureau de Whyte & Ferguson,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 22 février 1877. 1637

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. }

Dans l'affaire de William George Alexander MacDonald, de la cité de Montréal, embouteilleur de bière et commerçant, individuellement et comme ayant été associé de Thomas Mitchell, commerçant, dans la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de Mitchell & MacDonald, failli.

Mercredi, le quatrième jour d'avril prochain, le sousigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM GEORGE ALEXANDER
MACDONALD,
Montréal, 22 février 1877. 1621

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Herman Heyneman, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to attend a meeting to be held at the office of the undersigned, in Montreal, on Wednesday, the twenty first day of March next, at three o'clock p. m., to receive a statement of affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

JOHN WHYTE,
Official assignee.

Office of Whyte & Ferguson,
102, Saint François Xavier street,
Montreal, 21st February, 1877. 1635

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jacques Garant, of Trois Pistoles, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, in Fraserville, on the thirteenth day of March next, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. ELZ. POULIOT,
Syndic officiel.

Fraserville, 22nd February, 1877. 1608

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas Buckmaster Trihey and James Laforrest Johnson, of the city of Three Rivers, doing business as such in co-partnership, in the city of Three Rivers, under the name, style and firm of Trihey & Johnson, Insolvents.

I, Charles Dupont Hébert, of the city of Three Rivers, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

CHARLES DUPONT HEBERT,
Official assignee.

Normand & Hébert's office,
No. 8, Craig's street,
Three Rivers, 21st February, 1877. 1610

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of James L. Foulds, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to attend a meeting to be held at the office of the undersigned, in Montreal, on Tuesday, the twentieth day of March next, at eleven o'clock a. m., to receive a statement of affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

JOHN WHYTE,
Official assignee.

Office of Whyte & Ferguson,
102, Saint François Xavier street,
Montreal, 22nd February, 1877. 1638

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Québec,
District of Montreal. }

In the matter of William George Alexander MacDonald, of the city of Montreal, beer bottler and trader, individually and has having, been co-partner with Thomas Mitchell, trading in the said city of Montreal, under the name and firm of Mitchell & MacDonald, an Insolvent.

On Wednesday, the fourth day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

WILLIAM GEORGE ALEXANDER,
MACDONALD,
Montreal, 22nd February, 1877. 1622

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Otto Errickson, failli.

Le failli a déposé au bureau de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le troisième jour d'avril prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir la ratification de sa décharge effectuée en sa faveur.

Par CYR. T. SUZOR,
 Son procureur *ad litem.*

Québec, 23 février 1877. 1643

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph C. Marcotte, failli.

Le troisième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH C. MARCOTTE,
 Par CYR. T. SUZOR,
 Son procureur *ad litem.*

Québec, 23 février 1877. 1645

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Robert Blackwood & William Blackwood, tous deux de la cité de Montréal, y faisant affaires sous les nom et raison de Robert Blackwood & Cie, tant individuellement que comme ayant été associés, commerçants, faillis. Un premier et dernier bordereau des dividendes sur composition a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à lundi, le dix-neuvième jour de mars A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
 Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
 60, rue Saint-Jacques,
 Montréal, 22 février 1877. 1631

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Hudon, tant individuellement que comme ayant fait affaires avec Constant L. Guérin, sous les nom et raison de Hudon & Guérin, et ensuite sous les nom et raison de Hudon & Plamondon, failli.

Le failli a déposé à mon bureau, un consentement par écrit à sa décharge, signé par une majorité en nombre de ses créanciers qui ont respectivement prouvé des réclamations de cent piastres et au-dessus, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, en la cité de Montréal, mardi, le treizième jour de mars prochain, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération le dit consentement à la décharge du dit failli, Pierre Hudon.

JAMES COURT,
 Syndic.

Montréal, 23 février 1877. 1625

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Pierre de Merville, de la cité de Montréal, Demandeur; vs. Gustave Cherel, de la dite cité de Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie & Seath, Nos. 66 & 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le vingtième jour de février A. D. 1877, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
 Syndic.

Montréal, 17 février 1877. 1629

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
 District of Quebec, } *Superior Court.*

In the matter of Otto Errickson, failli.

The insolvent has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on the third day of April next, he will apply to this court for the confirmation of the discharge hereby effected.

By CYR. T. SUZOR,
 His attorney *ad litem.*

Quebec, 23rd February, 1877. 1644

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
 District of Quebec, } *Superior Court.*

In the matter of Joseph C. Marcotte, an Insolvent.

On the third day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH C. MARCOTTE,
 By CYR. T. SUZOR,
 His attorney *ad litem.*

Quebec, 23rd February, 1877. 1646

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Robert Blackwood & William Blackwood, both of the city of Montreal, there doing business under the name and firm of Robert Blackwood & Co., as well individually as having been co-partners, traders, Insolvents.

A first and final dividend upon composition has been prepared subject to objection until Monday, the nineteenth day of March A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
 Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
 60, Saint James street.
 Montreal, 22nd February, 1877. 1632

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Hudon, as well individually as having carried on business with Constant L. Guérin, under the style and firm of Hudon & Guérin, and subsequently under the style and firm of Hudon & Plamondon, an Insolvent.

The insolvent has deposited in my office a consent in writing to his discharge signed by a majority in number of his creditors who have respectively proved claims of one hundred dollars and upwards, representing three fourths in value of his liabilities. The creditors are notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of March next, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration the said consent to the discharge of the said insolvent, Pierre Hudon.

JAMES COURT,
 Assignee.

Montreal, 23rd February, 1877. 1626

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Pierre de Merville, of the city of Montreal, Plaintiff; vs. Gustave Cherel, of the said city of Montreal, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie & Seath, Nos. 66 & 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twentieth day of February A. D. 1877, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
 Assignee.

Montreal, 17th February, 1877. 1630

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Québec. } No. 410.
 Dans l'affaire de Joseph Thomas Levallee, Insol-

vable.
 Je, soussigné, a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le troisième jour d'avril prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

JOSEPH THOMAS LEVALLEE,
 Par G. MIVILLE DECHENE,
 Son procureur *ad litem*.

Québec, 23 février 1877. 1649

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edmond Gravel, de la cité de Montréal, fabricant de chaussures, tant individuellement que comme ayant fait affaires sous les nom et raison de Slack & Gravel, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au treizième jour de mars 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
 Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
 Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques,
 Montréal, 22 février 1877. 1627

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Norman Van Alstyne et Samuel Dugald Stewart, de la cité de Montréal, district de Montréal, comme associés-généraux, et William Wilson, Charles Van Alstyne, Augustus Van Alstyne, Andrew Buchanan Stewart, Alexander Stewart, Robert Gardner et George Dalrymple Ross, tous de la dite cité de Montréal, et Robert Alexander Mearns, de Highland Falls, de l'Etat de New-York, un des États-Unis de l'Amérique, comme associés commanditaires, tous commerçants et faisant affaires en société dans la dite cité de Montréal, sous le nom de "The Superior Foundry Company" (en commandite), faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont requis de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le dix-neuvième jour de mars A. D. 1877, à dix heures a. m., pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
 Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
 60, rue Saint-Jacques.
 Montréal, 6 février 1877. 1435

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure—Montreal.*
 District de Montréal, } No. 399.

William Adam, des cité et district de Montréal, épicier, Demandeur; contre Henry R. Ferrier, des cité et district de Montréal, manufacturier, tant individuellement que comme membres de la société de H. R. Ferrier & Cie., Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le dix-neuvième jour de mars A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
 Syndic officiel.

Bureau de Doutre & Whitton,
 59, rue Saint-François-Xavier.
 Montréal, 21 février 1877. 1615

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Quebec. } No. 410.
 In the matter of Joseph Thomas Levallee, an In-

solvent.
 I, the undersigned, has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the third day of April next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JOSEPH THOMAS LEVALLEE,
 Par G. MIVILLE DECHENE,
 His attorney *ad litem*.

Quebec, 23rd February, 1877. 1650

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Edmond Gravel, of the city of Montreal, boot and shoe manufacturer, as well individually as having done business under the name style and firm of Slack & Gravel, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the thirteenth day of March, 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
 Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
 Nos. 66 and 68, Saint James street,
 Montreal, 22nd February, 1877. 1628

INSOLVENT ACT OF 1875.

Norman Van Alstyne and Samuel Dugald Stewart, of the city of Montreal, district of Montreal, at general partners, and William Wilson, Charles Van Alstyne, Augustus Van Alstyne, Andrew Buchanan Stewart, Alexander Stewart, Robert Gardner and George Dalrymple Ross, all of the said city of Montreal, and Robert Alexander Mearns, of Highland Falls, of the State of New-York, one of the United States of America, as special partners, all traders and carrying on business in partnership, in the said city of Montreal, under the firm of "The Superior Foundry Company" (limited), Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the nineteenth day of March, A. D. 1877, at ten o'clock a. m., to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
 Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
 60, Saint James street,
 Montreal, 6th February, 1877. 1436

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court—Montreal.*
 District of Montreal, } No. 399.

William Adam, of the city and district of Montreal, grocer, Plaintiff; against Henry R. Ferrier, of the said city and district of Montreal, manufacturer, as well individually as a member of the firm of H. R. Ferrier & Co., Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause. Creditors are notified to meet at my office, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Monday, the nineteenth day of March A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statement of his affairs, and appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
 Official assignee.

Office of Doutre & Whitton,
 59, Saint François Xavier street.
 Montreal, 21st February, 1877. 1616

ACIÉ DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Dans l'affaire de Patrick J. Curran, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au dix-neuvième (19) jour de mars A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 22 février 1877. 1613

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de V. Cooke et Compagnie, faillis.

Les créanciers des faillis sont notifiés qu'une assemblée sera tenue au bureau du soussigné, à Richmond, jeudi, le quinzième jour de mars prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi, pour prendre en considération le renvoi du présent syndic et la nomination d'un autre, et pour telles autres affaires qui pourront se présenter.

WM. BROOKE,
Syndic.

Richmond, 22 février, 1877. 1611

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Donaldson, de la cité de Montréal, épiciier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, lundi, le dix-neuvième jour de mars A. D. 1877, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
1633

Montréal, 21 février 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Siméon Vary, commerçant, de chausses, du village Saint-Jean-Baptiste, district de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté en sa faveur par ses créanciers en nombre et en valeur requis par la loi, et mercredi, le troisième jour d'avril prochain, il fera application à cette cour pour obtenir confirmation du dit acte.

SIMEON VARY,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 22 février 1877. 1623

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS
THERETO.

In the matter of Patrick J. Curran, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared and open to objection until the nineteenth (19th) day of March A. D., 1877, after which day dividends will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office: Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 22nd February, 1877. 1614

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of V. Cooke and Company, Insolvents.

The creditors of the insolvents are notified that a meeting will be held at the office of the undersigned, in Richmond, at half past ten o'clock in the forenoon, of Thursday, the fifteenth day of March next, to consider the removals of the present and the appointment of another assignee, and for such other business as may come before it.

WM. BROOKE,
Assignee.

Richmond, 22nd February, 1877. 1612

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Donaldson, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in Montreal, on Monday, the nineteenth day of March A. D. 1877, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
1634

Montréal, 21st February, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of Siméon Vary, of Saint Jean Baptiste village, district of Montreal, boot and shoe maker, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge executed in his favour by his creditors in number and value as required by law, and on Wednesday, the third day of April next, he will apply to this court for a confirmation of said deed.

SIMEON VARY,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys *ad litem*.

Montréal 22nd February, 1877. 1624

Ventes d'immeubles en vertu des
Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire du Rév. Jean-Baptiste Chartier, du village de Coaticooke, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés appartenant à la succession des dits faillis, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal,

Sales of Real Estate under Insol-
vent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of the Rev. Jean Baptiste Chartier, of the village of Coaticooke, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, belonging to the estate of said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding

avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Quatre lots situés dans le village de Coaticooke, connus comme lots 85, 86, 87 et 88, d'un plan fait par A. W. Lippé, A. P. et formant part du lot No. 28 (vingt-huit), dans le deuxième rang du township de Barnston—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement, dans le village de Coaticooke, JEUDI, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL 1877, à ONZE heures a. m.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
1585

Montréal, 21 février 1877.

[Première publication, 24 février 1877.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de L. Alphonse Boyer, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme représentant la société de Boyer, Hudon & Cie., commerçant, failli.

Le soussigné offrira en vente, à l'encan public, au palais de justice, dans la cité des Trois-Rivières, VENDREDI, le VINGT-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures a. m., les propriétés immobilières suivantes, savoir :

1. Trois lots de terre situés dans la cité des Trois-Rivières, au nord-ouest de la rue des Commissaires, étant les lots numéros deux, cinq et six de la subdivision officielle du lot portant le numéro 1830, sur le plan et au livre de renvoi officiels, du cadastre de la cité des Trois-Rivières.

2. Cinquante-sept lots de terre situés dans la dite cité des Trois-Rivières, étant les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, vingt, vingt A, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-cinq A, vingt-six, vingt-sept, vingt-sept A, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante-deux, quarante-trois, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante et un, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit et soixante, de la subdivision officielle du lot portant le numéro mil huit cent vingt-neuf (No. 1829), sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du cadastre de la cité des Trois-Rivières.

3. Un terrain situé au même lieu, portant le numéro mil huit cent vingt et un, sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du dit cadastre de la cité des Trois-Rivières ; à distraire de ce lot les portions d'icelui qui ont été cédées pour la continuation et l'ouverture des rues Saint-Paul, Hertel, Garneau et Laviolette, par et en vertu de deux actes de cession par les dits vendeurs à la corporation de la cité des Trois-Rivières, passés devant M^{re}. P. L. Craig, N. P., en date du 27 novembre 1874.

4. Huit lots de terres situés au même lieu, étant les lots numéros un, trois, quatre, cinq, sept, huit, dix et onze de la subdivision officielle du lot portant le numéro mil huit cent vingt-huit (1828,) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du dit cadastre de la cité des Trois-Rivières.

5. Cinquante-deux lots de terre situés dans la dite cité des Trois-Rivières, étant les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un, quarante-deux,

the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Four lots situated in the village of Coaticooke, known as lots 85, 86, 87 and 88, on a plan made by A. W. Lippé, P. L. S. and forming part of lot No. 28 (twenty eight), in the second range of the township of Barnston—with a buildings thereon erected.

To be sold at the registry office, in the village of Coaticooke, on THURSDAY, the TWENTY SIXTH day of APRIL 1877, at ELEVEN o'clock a. m.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
1586

Montreal, 21st February, 1877.

[First published, 24th February, 1877.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of L. Alphonse Boyer, of the city of Montreal, as well individually as representing the firm of Boyer, Hudon & Co., trader, an Insolvent.

The undersigned will reoffer, at public auction, at the court house, in the city of Three Rivers, on FRIDAY, the TWENTY SEVENTH day of APRIL next, (1877), at ELEVEN o'clock a. m., the following immovable property, to wit :

1. Three lots of land situate and being in the city of Three Rivers, north west of Commissioners street, being lots numbers two, five and six on the official subdivision of lot number 1830, on the official plan and book of reference of the cadastre of the city of Three Rivers.

2. Fifty seven lots of land situate in the said city of Three Rivers, being lots numbers one, two, three, four, five, six, seven, eight, nine, ten, eleven, twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, seventeen, eighteen, twenty, twenty A, twenty one, twenty two, twenty three, twenty four, twenty five, twenty five A, twenty six, twenty seven, twenty seven A, twenty eight, twenty nine, thirty, thirty one, thirty two, thirty three, thirty four, thirty five, thirty six, thirty eight, thirty nine, forty, forty two, forty three, forty five, forty six, forty seven, forty eight, forty nine, fifty, fifty one, fifty two, fifty three, fifty four, fifty five, fifty six, fifty seven, fifty eight and sixty, on the official subdivision of lot number eighteen hundred and twenty nine (1829), on the official plan and in the book or reference of the cadastre of the said city of Three Rivers.

3. A lot situate at the same place, being number one thousand eight hundred and twenty one, on the official plan and in the book of reference of the said cadastre of the city of Three Rivers ; reserving from this lot the portions thereof, which have been ceded for the continuation and opening of Saint Paul, Hertel, Garneau and Laviolette streets, under and in virtue of two deeds of transfer from the said purchasers to the corporation of the city of Three Rivers, passed before P. L. Craig, P. N., dated the 27th November, 1874.

4. Eight lots of land situate at the same place, being lots numbers one, three, four, five, seven, eight, ten and eleven of the official subdivision of lot number eighteen hundred and twenty eight (1828), on the official plan and in the book of reference of the said cadastre of the city of Three Rivers.

5. Fifty two lots of land situate in the said city of Three Rivers, being numbers one, two, three, four, five, six, seven, eight, nine, ten, eleven, twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, seventeen, eighteen, nineteen, twenty, twenty one, twenty two, twenty three, twenty four, twenty five, twenty six, twenty seven, twenty eight, twenty nine, thirty, thirty one, thirty two, thirty three, thirty four, thirty five, thirty six, thirty seven, thirty eight, thirty nine, forty, forty one, forty two, forty three, forty six,

quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante et un, cinquante-deux, de la subdivision officielle du lot portant le numéro mil huit cent trente et un (No. 1831), sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du dit cadastre de la dite cité des Trois-Rivières.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 24 février, 1877. 1587
[Première publication, 24 février, 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Turgeon, de Saint-Malachie, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-dessus mentionnés seront vendus aux temps et lieu fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, à Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement d'un demi arpent de front sur un arpent et vingt pieds de profondeur, situé au lieu de Saint-Malachie, dans le neuvième rang du township de Frampton; borné en front au sud ouest au chemin du Roi, au nord-est à Thomas Martin et Michael Quigley ou leurs représentants, au sud à l'emplacement de l'école, et au nord aux dits Thomas Martin et Michael Quigley ou représentants.

Et 2. La moitié indivise à être prise du côté sud d'une propriété située en la paroisse de Saint-Malachie, en le septième rang, de deux acres et demi de front sur vingt-trois arpents de terre, plus ou moins; bornée en front au chemin Royal, en profondeur à Patrick Healey, au nord à George Rutherford, au sud à Patrick Healey, à être distraite toutefois de la propriété sus-désignée, les emplacements tels que reconnus suivant leurs titres respectifs de Ephrem Vermet, Edouard Gosselin, Ferdinand Lavallée; cependant la latitude de terrain ou emplacement entre F. Lavallée et Edouard Gosselin, appartient pour la moitié à être prise du côté sud au dit Pierre Turgeon.

Les dits immeubles seront vendus le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, à la porte de l'église de Saint-Malachie.

J. AUGER,

Québec, 22 février 1877. Syndic.
[Première publication, 24 février 1877.] 1601

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Isidore Forget dit Dépatie, commerçant, du village d'Hochelega, district de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-dessus décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, avant les quinze jours qui précé-

forty seven, forty eight, forty nine, fifty, fifty one and fifty two, of the official division of lot number eighteen hundred and thirty one (1831), on the official plan and in the book of reference of the said cadastre of the city of Three Rivers.

L. JOS LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 24th February, 1877. 1588
First published, 24th February, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Turgeon, of Saint Malachie, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable properties, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, at Quebec previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. An emplacement of one half arpent in front by one arpent and twenty feet in depth, situate at the place called Saint Malachie, in the ninth range of the township of Frampton; bounded in front to the south west by the King's highway, to the north east by Thomas Martin and Michael Quigley or their representatives, towards the south by the school emplacement, and to the north by the said Thomas Martin and Michael Quigley or representatives.

And 2. The undivided half to be taken from the south part of a property situate in the parish of Saint Malachie, in the seventh range, of two acres and a half in front by twenty three arpents or ground, more or less; bounded in front by the King's highway, to the depth by Patrick Healey, to the north by George Rutherford, to the south by Patrick Healey, to be *distracted*, however from the property above described, the emplacement as acknowledged by the respective title-deeds thereto of Ephrem Vermet, Edouard Gosselin, Ferdinand Lavallée; the space or extent of ground or emplacement between F. Lavallée and Edouard Gosselin, belongs for one half to be taken from the south side to said Pierre Turgeon.

The said immovable properties will be sold on the TWENTY SIXTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at the church door of Saint Malachie.

J. AUGER,

Quebec, 22nd February, 1877. Assignee.
[First published, 24th February, 1877.] 1602

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Isidore Forget dit Depatie, trader, of the village of Hochelega, district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 16, Saint Vincent street, Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de*

deront immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Deux lots de terre ou emplacements contigus situés sur le côté ouest de la rue Sydenham, en le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, de la contenance de quarante pieds chacun sur cent treize pieds de profondeur ; tenant devant la dite rue Sydenham, derrière par Denis Duprat et un nommé Levesque, d'un côté au sud-est à Stanislas Martin, de l'autre côté au nord-ouest à Etienne Bourget—avec une maison en bois lambrissée en brique à deux étages, et autres bâtisses dessus construites. Les dits emplacements sont désignés à un plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, sous les lots numéros huit cent quatre-vingt treize et huit cent quatre-vingt quatorze (893 et 894).

Pour être vendus au palais de justice de la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, JEUDI, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL, A D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

O. LECOURS,
Syndic.
1551

Montréal, 21 février 1877.
[Première publication, 24 février 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Turgeon, du township d'Hereford, Q., failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard les réclamations que le registrateur n'est pastenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau dans la cité de Sherbrooke, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un certain lot ou morceau de terre sis et situé dans le township d'Hereford, dans le district de Saint-François, Québec, connu et distingué comme la moitié nord du lot numéro vingt-quatre, dans le troisième rang du dit township d'Hereford, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses et améliorations dessus faites.

Pour être vendu par le soussigné, au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, en la salle réservée pour les affaires en faillite, JEUDI, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL prochain (1877), à ONZE heures a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 21 février 1877. 1617
[Première publication, 24 février 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Urgel Desmarais, commerçant, de Saint Liboire, district de Saint-Hyacinthe, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 60, rue Saint Jacques, en la cité de Sherbrooke, avant les quinze

conserver may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Two contiguous lots of land situate on the west side of Sydenham street, in Saint Mary's ward, in the city of Montreal, measuring forty feet each by one hundred and thirteen feet in depth ; bounded in front by Sydenham street aforesaid, in rear by Denis Duprat and one Levêque, on one side to the south east by Stanislas Martin, on the other side to the north west by Etienne Bourget—with a two storey wooden house faced with brick and outbuildings thereon erected. Said lots are known and designated on the official plan and book of reference for Saint Mary's ward, in the city of Montreal, as numbers eight hundred and ninety three and eight hundred and ninety four (893 and 894).

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriate to proceedings in insolvency, on THURSDAY, the TWENTY SIXTH day of APRIL, A. D. 1877, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.

O. LECOURS,
Assignee.
1552

Montreal, 21st February, 1877.
[First published, 24th February, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Turgeon, of the township of Hereford, Q., an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place hereinafter mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Sherbrooke, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A certain lot or parcel of land situate and being in the township of Hereford, in the district of Saint-François, Québec, known and distinguished as the north half of lot number twenty four, in the third range of said township of Hereford, containing one hundred acres of land in superficies, more or less—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the court house, in the city of Sherbrooke, in the room appropriated to proceeding in insolvency, on THURSDAY, the TWENTY SIXTH day of APRIL now next (1877), at ELEVEN o'clock in the forenoon.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 21st February, 1877. 1618
(First published, 24th February, 1877.)

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Urgel Desmarais, trader, of Saint Liboire, district of Saint-Hyacinthe, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 60, Saint James street, in the city of Sherbrooke, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions

jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Les trois quarts est du lot No. 41 du rang Saint-Henri, paroisse de Saint-Liboire, étant aussi désigné comme étant les trois quarts est du numéro quatre à l'est de la route Sainte-Hélène, le lot numéro quarante-deux, du dit rang Saint-Henri, même paroisse, étant aussi désigné comme lot No. cinq, à l'est de la dite route, mesurant sept arpents de front sur vingt et un arpents en profondeur, plus ou moins; borné en front par les chemins Saint-Henri et Sainte-Charlotte, en arrière par les terres de la paroisse Sainte-Hélène, du côté est par Antoine Ménard ou représentants, et du côté ouest par Noël Lacroix ou représentants—avec une grange, etc., dessus construite.

2. La moitié est du lot numéro vingt-huit, et le lot numéro vingt-neuf du rang de Sainte-Charlotte, paroisse de Saint-Liboire, mesurant six arpents de front par vingt et un arpents de profondeur; borné en front par le chemin des rangs Saint-Henri et Sainte-Charlotte, en arrière aux terres du rang de Saint-Edouard, du côté est par Antoine Côté ou représentants, et du côté ouest par L. Forsyth ou ses représentants.

3. Le quart est du lot numéro trente-neuf du rang Sainte-Charlotte, paroisse de Saint-Liboire, étant aussi désigné comme étant le quart est du lot numéro quatre, à l'est de la dite route, et la moitié ouest du lot numéro quarante, rang Sainte-Charlotte, paroisse Saint-Liboire, étant aussi désigné comme étant la moitié ouest du lot numéro cinq, à l'est de la dite route, mesurant trois arpents de front par vingt et un arpents de profondeur; tenant en front au chemin des rangs Saint-Henri et Sainte-Charlotte, en arrière aux terres du rang Saint-Edouard, du côté ouest à Médard Lépine, et de l'autre côté à Antoine Dion—avec une maison, une grange, une étable et autres bâties dessus construites.

4. Une terre située en la paroisse Saint-Liboire, étant partie du lot No. 31, du rang Saint Patrick, mesurant quatre arpents de front, et ensuite de forme irrégulière, contenant environ cinquante et un arpents en superficie; borné en front par le chemin des rangs Saint-Edouard et Saint-Patrick, par derrière par Hypolite Duchêne ou représentants, du côté est par Patrick Leslie, et du côté ouest par Ant. E. Quintal, la fabrique, d'autres emplacements et la route—avec une maison, une grange, une étable et autres bâties dessus construites.

5. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Liboire, étant partie du lot numéro vingt et un, rang Saint-George, mesurant deux arpents de front par cinq arpents de profondeur; tenant en front à Pierre Roberge, en arrière à J. Bte. Hervieux, d'un côté à la route, et de l'autre côté à Charles Dupont.

6. Une terre située en la paroisse de Saint-Liboire, étant la moitié est du lot numéro quarante, et le numéro quarante et un du rang Saint-Patrick, contenant six arpents de front par vingt et un arpents de profondeur; tenant devant au chemin des rangs Saint-Edouard et Saint-Patrick derrière aux terres du rang Saint-George, d'un côté à Maxime Desmarais, et de l'autre côté à Narcisse Frenière—avec une maison, une grange, une étable et autres bâties dessus construites.

7. Un emplacement situé au village de Saint-Guillaume, comté de Yamaska, contenant un demi arpent en superficie; tenant en front à la route, au bout et d'un côté à Arsène Boucher, et de l'autre côté à un nommé Vincent—avec une maison et dépendances dessus construites.

Pour être vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte de l'église, en la paroisse de Saint-Liboire, JEUDI, le VINGT-SIXIÈME jour

afin de conserver may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. The eastern three quarters of lot No. 41 of the Saint Henri range, parish of Saint Liboire, known and described as being the eastern three quarters of lot number four west of the Sainte Hélène road, lot number forty two of the Saint Henri range, same parish, being also described as lot number five, east of the said road, measuring seven arpents in front by twenty one arpents in depth, more or less; bounded in front by the Saint Henri and Sainte Charlotte roads, in rear by the lands of the parish of Sainte Helene, on the east side by Antoine Menard or representatives, and on the west side by Noel Lacroix or representatives—with a barn, &c., thereon erected.

2. The east half of lot number twenty eight, and also lot number twenty nine of the Sainte Charlotte range, parish of Saint Liboire, measuring six arpents in front by twenty one arpents in depth; bounded in front by the road of the Saint Henri and Sainte Charlotte ranges, in rear by the lands of the Saint Edouard range, on the east side by Antoine Côté or representatives, and on the west side by L. Forsyth or representatives.

3. The eastern quarter of lot number thirty nine of the Sainte Charlotte range, parish of Saint Liboire, being also described as the east quarter of lot number four, east of the said road, and on the west half of lot number forty, Sainte Charlotte range, parish of Saint Liboire, being also known and described as the west half of lot number five, east of the said road, measuring three arpents in front by twenty one arpents in depth; bounded in front by the road of Saint Henri and Sainte Charlotte ranges, in rear by the lands of the Saint Edouard range, on the west side by Medard Lépine, and on the other side by Antoine Dion—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

4. Another land situate in the parish of Saint Liboire, being part of lot No. 31, of the Saint Patrick's range, measuring four arpents in front, and thence of irregular outline, containing about fifty one arpents in superficies; bounded in front by the road of the Saint Edouard and Saint Patrick ranges, in rear by Hypolite Duchêne or representatives, on the east side by Patrick Leslie, and on the west side by Ant. E. Quintal, the Fabrique, and other lots and the road—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

5. A land situate in the said parish of Saint Liboire, being part of lot number twenty one, in the Saint George range, measuring two arpents in front by five arpents in depth; bounded in front by Pierre Roberge, in rear by J. Bte. Hervieux, on one side by the road, and on the other side by Chas. Dupont.

6. A land situate in the parish of Saint Liboire, being the east half of lot number forty, also lot number forty one of the Saint Patrick's range, containing six arpents in front by twenty one arpents in depth; bounded in front by the road of the Saint Edouard and Saint Patrick ranges, in rear by the lands of the Saint George range, on one side by Maxime Desmarais, on the other side by Narcisse Frenière—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

7. An emplacement situate in the village of Saint-Guillaume, county of Yamaska, containing one half arpent in superficial extent; bounded in front by the road, at the extremity, and on one side by Arsène Boucher, and on the other side by one Vincent—with a house and dependencies thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Liboire, at ELEVEN o'clock in the forenoon, on THURSDAY, the TWENTY SIXTH day of

d'AVRIL prochain, (1877), à ONZE heures de l'avant-midi.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
Montréal, 21 février 1877. 1575
[Première publication, 24 février 1877.]

APRIL next, (1877), to the last and highest bidder.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
Montreal, 21st February, 1877. 1576
[First published, 24th February, 1877.]

Licitations.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 348.
William H. Mussen, Demandeur ;

vs.
Défendeurs.

Benjamin Mussen *et al.*,
Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure siégeant à Montréal, dans le district de Montréal, le septième jour de février mil huit cent soixante et dix-sept, dans une cause dans laquelle William Henry Mussen, teneur de livres, de la cité et du district de Montréal, est demandeur, et Dame Eliza Martha Mussen, épouse séparée quant aux biens de Louis Germain Turgeon, écuyer, médecin, et de ce dernier dûment autorisé aux fins des présentes ; Benjamin Mussen, commerçant, Dame Suzanne Mussen, épouse ayant exclusion de communauté du Révérend Alexandre Macdonald, ministre, et de ce dernier dûment autorisé aux fins des présentes, et les dits Alexandre Macdonald et Louis Germain Turgeon, pour autoriser leurs dites épouses à ester en justice, tous de la cité et du district de Montréal, sont défendeurs ; ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit, savoir :

1. Un certain lot de terre ou emplacement connu aux plan et livre de renvoi officiels du quartier centre de la dite cité de Montréal, comme le numéro cent-dix, contenant trente-neuf pieds de large sur cent-cinq pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front par la rue Notre-Dame, en arrière par Alfred Pinsonnault—avec une maison à quatre étages, en pierre de taille, divisée en deux magasins, et autres appartements et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un certain emplacement ou lot de terre connu aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, comme le numéro cent quatre-vingt, formant le coin des rues Craig et Berri, et un lot de terre adjoignant sur la rue Craig, contenant environ quarante six pieds et six pouces sur la rue Craig, quarante-huit pieds et huit pouces sur la rue Berri—avec deux maisons en briques à deux étages dessus construites ; bornés au nord par la rue Berri, au sud par les représentants de Jean Charles Macdonald, à l'ouest par la rue Craig, et à l'est par la propriété des héritiers ou représentants légaux de feu Barbara Gillespie, veuve de feu Charles Macdonald.

3. Un terrain situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels, du dit quartier Sainte-Marie, comme le numéro deux cent onze, contenant cinquante-deux pieds de front par cinquante-deux pieds et six pouces de profondeur—sans bâtisses ; borné en front par la rue Shaw, d'un côté par Robert Wright ou ses représentants, de l'autre côté par l'église méthodiste, et en arrière par le numéro deux cent douze, des dits plan et livre de référence.

Les dits immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, MERCREDI, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures du matin, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour de la dite cité de Montréal, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour ; et toute opposition afin

Licitations.

Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 348.
William H. Mussen, Plaintiff ;

vs.
Defendants.

Benjamin Mussen *et al.*,
Public notice is hereby given that under and in virtue of a judgment of the superior court, sitting at Montreal, in the district of Montreal, on the seventh day of February, one thousand eight hundred and seventy seven, in a cause wherein William Henry Mussen, book keeper, of the city and district of Montreal, is plaintiff, and Mrs. Eliza Martha Mussen, wife separated as to property of Louis Germain Turgeon, esquire, doctor in medicine, and from the latter duly authorized to these presents ; Benjamin Mussen, trader, Mrs. Susannah Mussen, wife having exclusion of community of the Reverend Alexander Macdonald, minister, and from the latter duly authorized to these presents, the said Alexander Macdonald and Louis Germain Turgeon, to authorize their said wives à ester en justice all of the city and district of Montreal, are defendants ; ordering the licitation of certain real estates described as follows, to wit :

1. That certain lot of ground or emplacement known on the official plan and book of reference of the center ward of said city of Montreal, as number one hundred and ten, containing thirty nine feet wide by one hundred and five feet in depth, more or less ; bounded in front by Notre Dame street, in rear by Alfred Pinsonnault—having a four story cutstone house, divided into two stores and other apartments and other erections thereon.

2. That certain emplacement or lot of land known on the official plan and book of reference of Saint James ward, in said city of Montreal, as number one hundred and eighty, forming the corner of Craig and Berri streets, and a lot of land adjoining on Craig street, containing admeasurement forty six feet six inches on Craig street, forty eight feet eight inches on Berri street—with two storey brick houses thereon erected ; bounded on the north by Berri street, on the south by the representatives John Charles Macdonald, on the west by Craig street, and on the east by the property of the heirs and legal representatives of the late Barbara Gillespie, widow of the late Charles Macdonald.

3. A piece of land situated in the Saint Mary's ward, of the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of the said Saint Mary's ward, as number two hundred and eleven, containing fifty two feet in width by fifty two feet and six inches in depth—without buildings ; bounded in front by Shaw street, on one side by Robert Wright or representatives, on the other side by the Methodist church, and in rear by number two hundred and twelve, of said plan and book of reference.

Which said above described immovables property will be put up to auction and adjudged to the highest and last bidder, on WEDNESDAY, the TWENTY SEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, sitting the court, in the court room of the superior court, in and for the province of Québec, in the city of Montreal, subject to the charges and conditions mentioned in the cahier de charges, deposited in the office of the protonotaire of the superior court,

d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication; et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

DEBELLEFEUILLE & TURGEON,
Avocats du Demandeur.
Montréal, 20 février 1877. 1641
[Première publication, 24 février 1877.]

and any opposition *afin d'annuler, afin de charges, or afin de distraire* to the said sale and licitation, must be fyled in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed for the sale as aforesaid; and oppositions *afin de conserver* must be fyled within six days next, the said sale and adjudication, and failing the parties to fyle such oppositions within the delays hereby limited, they will be forever foreclosed from the right of so doing.

DEBELLEFEUILLE & TURGEON,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 20th February, 1877. 1642
[First published, 24th February, 1877.]

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure*
District de Québec. } No. 200.
Dans l'affaire d'Edouard Hospice Marceau, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le troisième jour d'avril prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

EDOUARD HOSPICE MARCEAU,
Par G. MIVILLE DECHENE,
Son procureur *ad litem*.
Québec, 24 février 1877. 1653

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.
Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 200.
In the matter of Edouard Hospice Marceau, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the third day of April next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

EDOUARD HOSPICE MARCEAU,
By G. MIVILLE DECHENE,
His attorney *ad litem*.
Quebec, 24th February, 1877. 1954

Faint, illegible text in the upper left quadrant of the page.

Faint, illegible text in the upper right quadrant of the page.

Faint, illegible text in the middle left section of the page.

Faint, illegible text in the middle right section of the page.

Faint, illegible text in the lower middle left section of the page.

Faint, illegible text in the lower middle right section of the page.

Faint, illegible text in the lower left section of the page.

Faint, illegible text in the lower right section of the page.